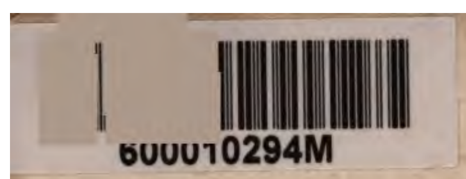



600010294M

MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA,

CONTENANT

DES NOTES SUR SON MINISTÈRE ET L'HISTOIRE DE SES DEUX VOYAGES EN FRANCE,

TRADUITS DE L'ITALIEN

PAR M. L'ABBÉ JAMET,

SUPÉRIEUR DE LA MAISON DU BON-SAUVEUR, ANCIEN RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN, MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME Ier.

CAEN,

IMPRIMERIE DE F. POISSON, RUE FROIDE.

1832.

A MES AMIS.

MES AMIS,

Je cède enfin à vos instances et je livre à l'impression ces notes sur mon ministère, qui a duré depuis le 18 juin 1808, jusqu'au 6 juillet de l'année suivante. Elles précéderont la relation des deux voyages que j'ai faits en France. Ce n'est pas sans une grande répugnance que je les mets au jour. Elles ont été écrites, comme l'histoire de mes deux voyages, avec trop peu de soin et sans avoir l'intention de les donner au public. Je les jetais sur le papier, pour servir à quelque plume exercée, qui, dans la suite, se disposerait à écrire l'histoire du glorieux pontificat de Pie VII, et en même-temps pour me justifier des reproches que des personnes mal informées des faits pourraient me faire.

Je me refusais à les faire imprimer, parce

que j'y parle de ma personne et des divers actes de mon ministère, qui ont obtenu l'applaudissement du public. Car il me semble tout-à-fait inconvenant de parler de soi et de ses actions.

Cette année de mon ministère a été, aux yeux du vulgaire, une époque déplorable et funeste; mais, au jugement des personnes sages et réfléchies, elle sera pour le St.-Siége et pour l'immortel Pie VII, une époque infiniment glorieuse et digne d'une éternelle mémoire. Car, sous quelques rapports, ces paroles d'un auteur moderne sont vraies: « La prospérité de la religion est différente « de celle des empires: les humiliations de « l'Eglise, sa dispersion, la destruction de « ses temples, les tourmens de ses martyrs « sont le temps de sa gloire, et, quand aux « yeux du monde elle semble triompher, « c'est ordinairement le temps de son abais- « sement. » (1)

Quant aux opérations de mon ministère,

(1) Montesquieu. De la grandeur et de la décadence des Romains. C. XXII.

qui ont mérité l'approbation des gens de bien, toute la gloire en est due à Pie VII. Je n'ai fait qu'exécuter ses ordres. D'autres peut-être l'auraient mieux fait que moi.

Ainsi, lorsque je raconte ce qui s'est passé à cette époque, on ne doit m'accuser d'être vain ni présomptueux.

Et puisque c'est vous qui m'avez engagé à me faire imprimer, vous aurez compassion de moi, et vous verrez dans ma soumission à vos conseils, une nouvelle preuve de l'estime et de la véritable amitié dont je fais profession pour vous.

B. C. PACCA.

LETTRE

DU CARDINAL PACCA AU MARQUIS PACCA, SON FRÈRE.

Voici, mon cher Frère, des notes que j'écrivis dans les premiers mois de ma prison à Fenestrelle. Vous savez combien de fois nous en avons parlé pendant le dernier séjour que vous fîtes à Rome. Je ne puis pas assurer qu'elles contiennent une relation complète, exacte et chronologique des évènemens qui ont eu lieu pendant mon douloureux ministère, je veux dire, depuis le 18 juin 1808, jusqu'au 6 juillet de l'année 1809; mais on peut les regarder comme une apologie de ma conduite, pendant que j'ai été secrétaire-d'état, ou comme une réponse aux divers reproches que l'on a pu me faire jusqu'ici, et que l'on me fera

peut-être dans la suite. Ces Mémoires, quoique très-courts, forment en substance l'histoire des événemens les plus remarquables de mon ministère. Voici ce qui m'a engagé à les écrire, et comment j'ai pu me déterminer à les continuer.

Pendant les premiers mois de ma prison, et dans le silence de la solitude, je roulais plusieurs pensées dans ma tête ; mais une entre autres blessait mon amour-propre. Il me semblait prévoir ce que mes contemporains diraient, et ce que la postérité penserait de la chute de la cour de Rome et de la puissance temporelle des Papes ; événemens funestes, dont je puis dire avec raison : J'ai vu moi-même ces douloureuses catastrophes, et j'y ai eu la plus grande part (1). Il est vrai que ma conscience ne me reprochait pas d'avoir fourni au gouvernement français aucun motif, ni même

(1) . . . . . Quæque ipse misserrima vidi
Et quorum pars magna fui.

Eneid. 2. 3.

aucun prétexte apparent d'en venir à cette spoliation sacrilège ; mais je dois avouer toute ma faiblesse et la force de mon amour-propre ; je craignais la censure de mes contemporains et plus encore le blâme de la postérité.

Cependant je me disais à moi-même, et cette réflexion me rassurait un peu : Mes contemporains ont vu les sept provinces unies, qui formaient la république de Hollande, se soumettre au gouvernement monarchique, sans obstacles et sans secousse, malgré l'esprit d'indépendance et de liberté, qu'elles avaient toujours conservé depuis l'ancien Empire Romain, jusqu'au XVIe. siècle, et qui devait les attacher au système républicain : ils ont vu la république de Venise, la plus ancienne de toutes celles qui ont existé, et qui existaient encore de nos jours, disparaître et cesser d'être au nombre des puissances de l'Europe : il ont également vu se dissoudre et s'évanouir la confédération des princes de l'Allemagne, cet empire ger-

manique, qui, pendant tant de siècles, a rendu la nation allemande la plus redoutable de l'Europe : enfin, ils ont vu la puissante maison de Bourbon qui, peu de tems auparavant, régnait sur le beau royaume de France, sur l'Espagne, une grande partie des Indes occidentales, diverses îles et pays de l'Orient, le royaume des Deux-Siciles et le duché de Parme, restreinte de nos jours à la seule petite île de Sicile, qu'elle possédait encore plutôt en apparence que dans la réalité.

Ainsi, mes contemporains, qui ont été témoins de tant d'évènemens extraordinaires, de révolutions si étranges, ne doivent pas trouver surprenant qu'un petit état, gouverné par un prince pacifique et sans défense, ait été la victime de cette formidable puissance qui, dans l'espace d'un petit nombre d'années, a consommé, avec une facilité prodigieuse, toutes les révolutions dont je viens de parler. Rassuré sur le jugement de mes contemporains, je ne l'étais pas sur celui de la postérité.

Je me transportais quelquefois par la pensée dans les siècles à venir, et je formais les conjectures suivantes. Je prévoyais que, dans ces tems-là, aurait disparu l'animosité de quelques diplomates, et des grands tribunaux de certains états contre le St.-Siége, qu'ils appellent *la cour de Rome*, et qui leur donne une si inconcevable défiance, une telle fureur, que tous les écrits provenant de Rome sont plus redoutés que les lettres qui viennent d'un pays ennemi, ou qui partent d'un lieu infecté de la peste. Je prévoyais que l'on abandonnerait enfin l'opinion, en vogue de nos jours, que, pour paraître bel esprit, homme éclairé, et pour se faire un mérite auprès des cours, passer pour sujet fidèle et zélé défenseur des droits des souverains, il faut entrer en lice contre la cour de Rome, et, comme d'autres Dom-Quichottes, voir des châteaux et des forteresses dans les congrégations de Rome et dans ses tribunaux, et d'autres géants dans les cardinaux, les évêques et les curés, afin

d'avoir le plaisir de les attaquer, de les combattre, semblable à l'âne de la fable, qui voulut donner le dernier coup au lion mourant.

Je prévoyais qu'on verrait surgir encore, dans les divers pays de l'Europe, des apologistes et des défenseurs des Papes, du St.-Siège et du gouvernement ecclésiastique, comme nous en avons vu se prononcer en faveur de la compagnie de Jésus, non-seulement dans les divers royaumes catholiques, mais même dans les pays hétérodoxes. C'est ainsi que nous en comptons un grand nombre dans la Russie, le royaume de Naples, et maintenant dans ce royaume d'où partit autrefois la foudre qui l'a frappée. Au milieu de ces pensées, se présentait à mon imagination le vaste, ou plutôt l'immense champ qui doit dans la suite s'ouvrir aux apologistes des Papes et du St.-Siège apostolique.

On peut dire de l'histoire des Papes, ce que Florus a écrit de celle de Rome : *Ceux qui liront cette histoire, ne croiront pas lire*

l'histoire d'un peuple, mais parcourir les fastes du genre humain.

En effet, comme chefs suprêmes et pasteurs de l'Eglise catholique, les Papes exerçant leur juridiction divine sur l'Univers entier, ont toujours eu une grande influence dans les affaires importantes de toutes les nations; et comme princes temporels d'un état assez étendu dans l'Italie, leur histoire se lie depuis plusieurs siècles fort étroitement avec celle de l'empire germanique; ce qui a fait dire à un poète, qui ne se montre certainement pas ami des papes :

« Rome, dont le destin, dans la paix, dans la guerre,
« Est d'être, en tous les temps, maîtresse de la terre. »

Voici donc comme je raisonnais en moi-même. Pour jeter de l'ombre sur les faits glorieux de tant de Pasteurs zélés et de Princes éclairés, la malignité des écrivains, soi-disant philosophes, et la plume vénale de quelques diplomates rappellent sans cesse et jusqu'à satiété, dans leurs ouvrages, tantôt la vie scandaleuse d'un petit nombre de

Papes du dixième siècle, portés sur la chaire de St.-Pierre par les factions qui, dans ces temps de barbarie et d'ignorance, déchiraient Rome et les états de l'Eglise, tantôt la conduite irrégulière et l'avarice de quelques-uns des Papes, qui régnèrent à Avignon, et tantôt les mœurs blâmables d'Alexandre VI, ou les entreprises militaires de Jules II.

Mais la postérité impartiale portera ses regards sur l'histoire entière des Papes: elle verra que, dans cette longue succession de Pontifes, il en est beaucoup auxquels on peut, sans être taxé d'adulation, donner le surnom de Grands; surtout si on les compare aux Souverains, qui occupaient alors les autres trônes de l'Europe. Elle saura que ce sont les missionnaires du St. Siége, qui ont porté, chez différentes nations, les premières lumières de l'Evangile, et les premiers principes de la civilisation; que les Papes ont fondé ou protégé en divers pays une foule d'établissemens de bienfaisance, religieux

et littéraires. Elle verra dans l'histoire, qu'à diverses époques, leur médiation a mis un terme aux horreurs de l'anarchie, et aux guerres meurtrières de Princes qui semblaient irréconciliables, en leur faisant signer à-propos de longues trèves ou des traités de paix dictés par l'impartialité.

Mais surtout, la postérité admirera la grandeur d'âme et la sagesse des Papes, qui, successeurs des Césars, dans la ville de Rome, sont devenus leurs émules, et ont cherché à les surpasser en disputant, en quelque sorte avec eux, à qui rendrait cette ville plus imposante et plus auguste. Peut-être sera-t-elle forcée de convenir que les Empereurs ont été surpassés par les Pontifes Romains.

Nos neveux compareront le grand siècle d'Auguste, ce siècle si justement célèbre, avec le siècle non moins glorieux de Léon X; et ils ne pourront assez admirer la grandeur d'âme de mon illustre bienfaiteur Pie VI. Dans des temps assez difficiles et peu favorables à Rome, ce Pontife eut le courage d'entre-

prendre et de conduire presqu'à leur terme des travaux qu'Auguste avait tentés, alors qu'il était maître de presque tout le monde connu. Ces travaux étonnèrent ses contemporains, et lui méritèrent la louange exprimée dans ces beaux vers d'Horace :

« Regis opus, sterilisve diù palus, aptaque remis
» Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum. »

Mais le grand mérite des Papes paraîtra surtout lorsque plusieurs années se seront écoulées, après la cessation de leur puissance temporelle, et qu'on verra peser sur Rome les suites funestes d'un tel évènement. C'est ainsi que l'histoire des Papes nous apprend quelle fut la détresse de cette ville pendant la malheureuse période où ils transférèrent leur demeure à Avignon. Alors Rome et l'Italie connaîtront mieux que les Papes furent de grands princes, que leur gouvernement était sage et favorable au peuple. Alors on reconnaîtra la vérité que plusieurs écrivains, même étrangers et ennemis de l'Eglise, ont avouée, et que l'évidence arracha de la bouche même

de Napoléon, dans le temps où il méditait la ruine du Gouvernement pontifical, c'est-à-dire, que ce Gouvernement était le *chef-d'œuvre du Génie et de la politique humaine.*

A ces pensées, que je roulais dans ma tête, et sur lesquelles je réfléchissais souvent, il s'en joignait une autre, qui m'affligeait beaucoup et m'inquiétait sur le jugement de la postérité; et je dois le dire à ma honte, envain je cherchais dans les maximes de notre sainte religion et d'une philosophie morale quelque soulagement à ma peine, je n'en trouvais point, et je ne pouvais chasser cette idée de mon esprit. Je craignais que nos neveux n'accusassent le Pape, le Sacré Collége et moi plus encore que les autres Cardinaux, puisque j'étais alors le premier ministre du Souverain. Je craignais, dis-je, qu'ils ne nous accusassent ou d'inexpérience, ou de peu d'intelligence et d'adresse dans le maniement des affaires.

Je m'attachais plus fortement encore à cette pensée, quand je me rappelais ce que

j'avais entendu dans ma jeunesse, lorsque l'on publia le fameux bref de Clément XIV, *Dominus et Redemptor noster*, qui supprima la *Compagnie de Jesus*. Des personnes, même amies de cet ordre célèbre et qui lui étaient attachées, en attribuèrent en grande partie la faute au supérieur général Ricci et aux Assistans généraux de ce temps-là. Elles allaient jusqu'à dire : Ah! si à la tête de l'ordre, il y eût eu un Lainez, un Aquaviva, un Tamburrini! Si, parmi les Assistans, on eût vu un Fabri! ou quelqu'autre également actif et prudent! peut-être une catastrophe si déplorable n'aurait pas eu lieu! Ils auraient pu trouver dans leur génie le moyen d'apaiser la tempête, d'adoucir et de calmer la fureur des souverains, et de tirer d'embarras le faible Pontife, qui, contre sa volonté, se trouvait poussé à cette mesure extrême!

Je me rappelais aussi les discours que j'avais entendus, au moment où disparut la république de Venise. On ne pouvait se persuader que, sans aucune faute du doge

Manin et du sénat, ce Gouvernement fût tombé honteusement et eût perdu en un jour son existence politique, après avoir su conserver son indépendance et sa liberté pendant quatorze siècles, et résisté seul à la ligue formidable de Cambray. Cela me faisait craindre qu'un jour on n'en dît autant du Pape, des Cardinaux, et surtout de moi. Il me semblait entendre retentir à mes oreilles ces reproches : Ah ! si, dans ces temps, on eût vu sur la chaire de St.-Pierre les Jules II, les Sixte V, les Clément VIII ! Si le sénat suprême de l'Eglise avait compté parmi ses membres les Cantarino, les Maroni, les Paul, les Commendoni !

« Trojaque nunc stares, Priamique arx alta maneres! (1) »

Je n'ai pas la présomption de vouloir entrer en parallèle avec ces grands hommes. Je sais qu'auprès d'eux, je ne suis qu'un Pigmée au milieu de géants. Je ne sais cependant ce qu'ils auraient pu faire dans

(1) Virgile. Eneïde.

la lutte inégale que j'ai eue à soutenir avec la plume, contre le canon et les baïonnettes. (1) Je souffrais cruellement en pensant que je passerais à la postérité pour un homme qui, par son imprudence ou par le défaut de vues, aurait contribué à la chûte de Rome et du Gouvernement pontifical.

Je réfléchissais sur tout ceci, et je me demandais quels étaient les reproches que l'on pourrait me faire sur les opérations de mon ministère. Je n'en voyais qu'un seul qui pût m'être adressé par tous ceux qui ne seraient pas bien informés des choses; c'est qu'on pourrait m'accuser d'avoir imprudemment irrité, par des notes ministérielles, écrites d'un style acerbe et piquant, un Monarque fier et ambitieux, au faîte de la fortune et de la gloire, qui n'avait jamais rencontré de résistance à ses projets gigantesques, un Prince qui voyait tout

(1) Nos cum homine... omnium nequissimo... bellum gerimus; sed non pari conditione; contra arma verbis. Cicero, epist. familiar.. 23, lib. 12.

le reste des états de l'Europe et leurs souverains se taire devant lui; qu'il convenait de céder au temps, de chercher quelques moyens de satisfaire, s'il était possible, un tel Monarque, et d'éteindre, sinon entièrement, du moins en partie, la haine qui, après l'invasion de Rome par les troupes françaises, s'était allumée entre le Gouvernement pontifical et le Général français; que c'avait été le comble de la témérité et une action souverainement impolitique, de lancer un anathême que, de nos jours, les nations catholiques elles-mêmes respectent si peu, et contre des personnes dont l'incrédulité et le mépris, pour tout principe religieux, sont trop connus de tout le monde; que si l'on voulait en venir à l'acte téméraire et insensé de la bulle d'excommunication, il fallait commencer par mettre le Pape en sûreté, et ne pas exposer sa personne sacrée aux premiers mouvemens de la colère d'un homme furieux, et l'Eglise au danger de perdre son chef suprême et de rester bien des années

acéphale et dans un véritable état d'anarchie; que, quoique tous les Papes, qui, en d'autres siècles, en étaient venus à cette extrémité, fussent doués d'un courage vraiment apostolique, et d'une force d'âme jusqu'alors sans exemple, tels que les Grégoire VII, les Victor, les Innocent, les Alexandre, ils avaient commencé par mettre en sûreté leur personne, avant de faire usage des armes redoutables de l'Eglise. Mais outre ces reproches, chacun s'étonnait que ne voyant à Rome, dans les mois qui précédèrent la déportation du Pape, que quelques centaines de soldats français, on n'eût pas tenté de soulever contre eux le peuple romain. Car il souffrait avec impatience leur séjour dans la capitale : il frémissait à la vue de la prison du Pape, et de l'exil des prélats et des Cardinaux : il aurait enfin désiré renouveler à Rome la scène tragique des Vêpres siciliennes.

Rassuré par ma conscience sur tous ces reproches, je me disais à moi-même : Je ne les ai point mérités. Mille fois j'ai ré-

fléchi sur ces projets; je les ai pesés, examinés sous toutes leurs faces, et je les ai trouvés ou mal conçus, ou inutiles; j'ai eu raison de les rejeter. D'ailleurs lorsque je me rappelais les diverses mesures que j'avais prises, je me consolais, en répétant souvent en moi-même cette maxime d'une philosophie toute chrétienne, que l'Arioste a si bien exprimée dans ses vers.

« Que l'on soit ingrat envers moi; que
« je ne reçoive d'autre récompense que le
« mépris; que le monde me juge et me
« condamne, peu m'importe. Il me suffit
« que mon innocence soit connue de celui
« qui voit tout, et qui me réserve une ré-
« compense éternelle. »

Cependant, j'étais encore quelquefois tourmenté par la pensée que, dans l'histoire de la chûte de Rome et du gouvernement pontifical, on ne parlerait peut-être de moi, ni de mon malheureux ministère, que d'une manière peu honorable. Je me déterminai donc enfin à écrire une courte réponse aux reproches et aux impu-

tations dont je viens de parler. Je la confiai à mon neveu Tibère Pacca, qui se trouvait prisonnier comme moi dans la forteresse de Fénestrelle; afin que, si je venais à mourir, il pût la publier à Rome, ou dans tel lieu qu'il aurait jugé plus convenable.

Cette résolution une fois prise, je pensai au moyen de surmonter les difficultés que je devais rencontrer dans l'exécution de mon projet. Dès le moment que je mis le pied dans la forteresse, le gouverneur m'intima l'ordre de l'Empereur, qui me défendait, sous les peines les plus sévères, d'écrire à qui que ce fût, et de signer mon nom sur un papier quelconque. En effet, le lendemain de mon arrivée, le geôlier vint faire la visite de ma chambre, et enleva à Michel, domestique qui me soignait, plume, encre et papier. Il lui dit que ce serait dans sa chambre à lui-même et en sa présence qu'il écrirait l'état de ses dépenses et de ses commissions. Quelques jours après, j'eus le bonheur d'y suppléer,

en me procurant, sous le nom de M. le comte Baccili, compagnon lui-même de ma prison, tout ce qu'il me fallait pour écrire, et je cachai tout bien soigneusement dans ma chambre. Je ne pouvais écrire le jour. Le gouverneur et le major venaient à chaque instant me surprendre à l'improviste, et plus souvent encore le geôlier, et le soldat chargé de me rendre de petits services. Je pris donc le parti de me lever le matin quelques momens avant le soleil, et dans ces heures silencieuses et tranquilles, je dressai ces feuilles apologétiques. Je les portais toujours sur moi, jusqu'à ce que je pusse les confier à mon neveu, que le commandant de la place m'envoyait deux fois par mois pour me voir et me donner des nouvelles de la famille. Il les garda soigneusement cachées dans sa chambre, jusqu'au moment de son départ pour Milan, et il fut assez heureux pour les emporter avec lui.

Voilà le vrai et l'unique but que je me suis proposé en écrivant ces notes. Elles

pourront dans la suite servir à jeter du jour sur l'histoire des révolutions de la cour de Rome. Elles auraient été d'une toute autre importance, si les états de l'Église ne fussent rentrés que plus tard sous l'autorité du Saint-Siége, ou si même ils n'y fussent pas rentrés. La fin de la souveraineté temporelle des Papes aurait été une des époques les plus remarquables de l'histoire moderne. Elle aurait piqué la curiosité de nos neveux, qui auraient voulu en savoir jusqu'aux moindres circonstances.

Aujourd'hui, le Pape est remonté sur son trône avec une gloire éclatante; les félicitations universelles ont accompagné son retour. Tout est changé, même dans le langage. Je n'ai plus besoin d'apologie, et les actes de mon ministère qui, pendant les années qui viennent de s'écouler, étaient l'objet du blâme et de la censure, et l'auraient encore été à l'avenir, sont maintenant l'objet des louanges et de l'approbation générale. Le style vif et franc des notes que je publiai et la fameuse bulle

d'excommunication sont regardés comme un glorieux monument d'une liberté apostolique et d'un courage au-dessus des forces de l'homme. La résolution de Pie VII de rester à Rome, tandis que les autres Papes avaient mis leur personne en sûreté avant de lancer les anathêmes contre les souverains, fait sa gloire, et passe avec raison pour la preuve du sacrifice héroïque de sa vie *pro ovibus suis*; sacrifice digne du premier des pasteurs de l'Eglise catholique. Elle sera toujours l'époque la plus glorieuse de son pontificat. Triste condition d'un ministre ! Réflexion pénible ! Son honneur et sa réputation ne dépendent ni de la sagesse ni de la prudence de ses conseils, mais du succès et de l'évènement.

Par bonheur pour moi, le retour glorieux du Saint-Père sur son trône a fait changer de langage aux censeurs. Mais je dois ajouter que la divine Providence a permis qu'à mon retour de France, les premiers mois de mon second ministère offrissent une nouvelle circonstance, où

nous fussions obligés de délibérer si le Saint-Père ne serait point forcé d'abandonner sa capitale et de se retirer auprès de quelque prince étranger. Ce fut au moment où les troupes napolitaines, sous les ordres du roi Murat, mirent le pied sur le territoire de l'Eglise. Je crus alors que le Pape devait, comme il le fit, sortir de la ville de Rome. L'heureux résultat de ce voyage, qui fut un véritable triomphe, est une nouvelle justification de ma conduite passée. Il montre que, selon la diversité des circonstances, j'ai donné le conseil qui me semblait le plus utile et le plus convenable.

En effet, en comparant les circonstances de 1809 à celles de 1815, on voit une différence remarquable. Lors de l'invasion des troupes napolitaines, le Pape ne quittait pas sa capitale comme un fugitif, mais comme un souverain qui voyage et ne s'éloigne de ses états que pour peu de temps. Sa sortie de Rome ne pouvait être taxée d'un lâche abandon de son siége et de son

peuple ; car personne ne doutait que son retour ne fût prompt. Toutes les personnes sensées regardaient comme un ouragan passager, la guerre téméraire et insensée que le roi Joachim entreprenait, avec les seules forces du royaume de Naples, contre tous les souverains de l'Europe, qui, réunis à Vienne, menaçaient quiconque serait assez imprudent pour épouser à main armée la cause de Napoléon déchu et proscrit. De plus, le Souverain-Pontife avait reçu d'un prince religieux et plein de piété, l'invitation de se retirer sur ses domaines, d'où il pourrait librement, dans le cas d'une nouvelle invasion, choisir pour asile la ville de Gènes, si attachée au Saint-Siége. Le Pape la choisit en effet, parce que de là, il pouvait librement et avec facilité correspondre avec les quatre parties du monde ; point essentiel et de la plus haute importance pour sa primatie divine. Là, la mer lui était ouverte ; il pouvait passer dans les autres pays ; le sacré collége pouvait, dans l'espace de peu de jours, se réunir autour

de sa personne, l'aider dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et dans le cas de mort, élire un successeur et le placer sur la chaire de saint Pierre.

Vous verrez, mon cher frère, en parcourant ces notes, combien étaient différentes les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions en 1809, et vous reconnaîtrez que, si le parti pris par le Pape de sortir de Rome, lors de l'invasion de Murat, fut sage et prudent, si ce parti eut alors l'approbation des souverains, et contribua peut-être à la prompte délivrance de l'Italie; c'eût été en 1809 une véritable folie; et quand même il aurait réussi, n'eût-il pas sans doute entraîné après lui les suites les plus funestes?

Avant de terminer ma lettre, je veux prévenir une objection que vous pourriez me faire. Il me semble vous entendre me dire: Hé! quoi! mon frère, vous croyez donc que les biens de l'Eglise n'auraient pas été incessamment restitués au Saint-Siége? Que Pie VII ou son successeur ne serait

pas retourné à Rome ? Qu'il ne serait pas remonté sur son trône ? Auriez-vous donc pu oublier cette belle réflexion de Bossuet, que, « dans l'état actuel de l'Europe di-
« visée entre tant de puissances ennemies
« les unes des autres, un Pape qui serait
« soumis à l'une d'elles serait dans l'im-
« possibilité de gouverner l'Eglise univer-
« selle ? »

Non, mon frère, et dans les momens où je goûtais un peu de paix et de tranquillité, surtout après avoir rempli les devoirs sacrés de la religion, je sentais dans mon cœur une vive espérance, je dirais même une assurance, que les Papes retourneraient à Rome, qu'ils reprendraient possession des états de l'Eglise; mais je ne pensais pas toujours de même. Ce passage de Bossuet, considéré sous d'autres rapports, faisait naître dans mon esprit des pensées contraires, et affaiblissait l'espoir de revoir un jour la puissance temporelle entre les mains des Papes. Les paroles de cet homme célèbre, rapportées par Fleury et par le

président Hainault, veulent dire en substance que, après la chute de l'empire romain, toutes les nations renfermées dans ses vastes limites, ont embrassé le christianisme, qu'elles ont formé un grand nombre de nouveaux états ennemis et jaloux les uns des autres; que les Papes soumis à un de ces états ne pourraient, librement et avec impartialité, exercer leur ministère apostolique, soit à cause de la trop faible et inutile protection de leur propre souverain, soit à cause de la jalousie des autres monarques. Que c'est pour cette raison que la divine Providence a donné à l'Eglise de Rome un domaine temporel afin que, *indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles*, elle pût tenir la balance en équilibre.

Cette sentence de Bossuet renferme en peu de mots un sens très-profond, et est vraiment digne de lui. Mais la circonstance des temps et la situation des affaires de l'Europe, pendant les années de ma prison,

me firent naître une autre pensée, que je vais vous expliquer en peu de mots.

Je voyais que les secousses et les bouleversemens politiques commençaient une grande révolution. La Providence me semblait préparer les voies pour l'établissement d'une immense monarchie, qui par sa puissance et par son étendue, égalerait ou surpasserait même l'ancien Empire romain, sous lequel les Souverains-Pontifes gouvernèrent l'Eglise pendant près de huit siècles. Quoique soumis à ce vaste empire, ils en étendirent les bornes jusqu'aux extrémités du monde alors connu. Je voyais un seul homme dicter des lois à toute l'Europe. Il ne cherchait nullement à dissimuler son ambition effrénée, et ne cachait pas le dessein de réduire cette partie du monde sous sa puissance. L'Empire français contenait alors, non-seulement la France, mais les provinces belges, conquises sur la maison d'Autriche : c'est-à-dire cette grande portion de l'ancienne Gaule réunie à l'empire d'Allemagne, et qui s'étend du Rhin jus-

qu'aux frontières de la Belgique et une grande étendue de pays depuis ce fleuve jusqu'au rivage de la mer d'Allemagne. Ce vaste empire contenait encore diverses provinces d'Italie, et le royaume d'Italie lui-même pouvait être regardé comme une province de l'Empire français dépendante du même souverain : on pouvait également compter au nombre de ses provinces les royaumes d'Espagne, de Naples, de Hollande et de Westphalie; car Napoléon avait nommé les Rois qui en occupaient les trônes, grands dignitaires de l'Empire français, lieutenans-généraux de ses armées, et quelques-uns mêmes étaient soumis à ses ordres. Il faut ajouter à cette vaste étendue de pays les états des Princes de la confédération du Rhin, qui, comme Déjoturus, Agrippa et Ariobarzane, du temps du Sénat romain et des premiers Césars, avaient reçu de Napoléon les titres de Rois et de grands-ducs. Il pouvait par un seul décret les faire descendre de leurs trônes, et former de leurs états autant de provinces de l'Empire.

Tout annonçait donc l'établissement d'une grande monarchie. Déjà elle avait fait disparaître une partie, et devait bientôt engloutir le reste de cette multitude de royaumes et de principautés qui, au dire de Bossuet, rendaient incompatibles la soumission des Papes avec le gouvernement de l'Eglise universelle. Cette réflexion me faisait craindre que Dieu, dans ses impénétrables jugemens, n'eût enlevé au Saint-Siége la puissance temporelle, que parce que sa providence toujours attentive à la conservation de son Eglise, avait préparé tous ces changemens d'états et de gouvernemens, pour donner une seconde fois au Pape, dépouillé de sa puissance temporelle et soumis à un Prince, la possibilité de gouverner, sans trop d'inconvéniens, le troupeau entier des Fidèles.

Je m'affermissais dans cette crainte, en pensant que, dans cette triste et douloureuse chute du pouvoir temporel des Papes, le Seigneur pouvait trouver des avantages assez grands pour son Eglise. Je m'imaginais que la perte de la puissance tempo-

relle et d'une partie des biens ecclésiastiques aurait fait cesser, ou du moins aurait affaibli cette jalousie et cette haine qui, de toutes parts, se déclarent contre la cour de Rome et contre le clergé. Il me semblait que les Papes, déchargés du pésant fardeau de la puissance temporelle, qui les oblige à sacrifier aux affaires séculières une partie d'un temps si précieux, auraient pu rapporter toutes leurs pensées et leurs soins au gouvernement spirituel de l'Eglise; que l'Eglise romaine n'ayant plus le prestige de la pompe, des honneurs et des biens temporels, n'aurait attiré dans son sein que ceux-là seuls *qui bonum opus desiderant*: qu'à l'avenir, les Papes ne seraient plus embarrassés, dans le choix de leurs ministres et des membres de leur conseil, par la nécessité d'avoir tant d'égard à l'éclat de leur naissance, aux désirs des hommes puissans, à la recommandation des souverains. De nos jours, tout cela peut faire appliquer, aux promotions faites en cour de Rome, ce proverbe : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam.* Enfin

çais de dépouiller le Pape et le Saint-Siége de la puissance temporelle.

Cependant à Rome, comme dans les provinces, on se flattait encore qu'un tel projet ne serait pas sitôt mis à exécution, et que peut-être on trouverait le moyen de conjurer ou d'éloigner la tempête.

Mais le 2 février 1808, les Français entrèrent en ennemis dans la ville de Rome. Ils attaquèrent le palais apostolique, au moment même d'une cérémonie solennelle: ils incorporèrent les troupes pontificales dans leur armée; arrêtèrent et jetèrent en prison la noble garde de Sa Sainteté, et chassèrent à main armée les cardinaux napolitains, non-seulement de la ville de Rome, mais même de l'Italie. Ils firent plus encore: par un décret outrageant pour le Saint-Père, ils prirent possession du duché d'Urbin et des Marches, et les réunirent au royaume d'Italie.

On disait dans ce décret que le Souverain Pontife s'était injustement approprié des états qui n'avaient été donnés à l'Eglise de Rome que pour l'avantage de la religion.

Tant d'audace et de violence fit penser que le temps était proche, ou plutôt que nous étions arrivés au moment où l'on allait changer la forme du gouvernement.

A tous ces outrages, il faut encore en ajouter un autre inouï même dans des siècles moins civilisés que le nôtre : le 16 du mois de juin, deux ou trois officiers français entrèrent, sans permettre qu'on les annonçât, dans l'appartement de Son Em. le cardinal Gabrielli, premier ministre d'état. Non-seulement ils lui notifièrent son arrestation et son bannissement, mais ils commirent un attentat beaucoup plus coupable. Ils saisirent ses bureaux, dans lesquels pouvaient se trouver des papiers concernant les secrets de l'état et même les affaires les plus importantes de l'Eglise universelle.

Le soir de ce même jour, le Saint Père me fit annoncer de la manière la plus obligeante, qu'il me destinait à succéder à Son Em. le cardinal Gabrielli. Je ne reçus ma nomination que le samedi 18 juin, un peu après midi. Dès le soir, je me rendis au palais Quirinal pour signer des dépêches qui devaient partir dans la nuit suivante.

Avant de poursuivre ma narration, je dois faire remarquer que je commençai l'exercice de mon ministère, sans jouir de ce calme de l'âme, de cette sérénité, dont on a tant de besoin lorsqu'il s'agit de fonctions d'une si haute importance. Je pouvais d'un moment à

l'autre être surpris dans ma chambre, comme le cardinal Gabrielli. De plus, il me fallait trouver un lieu sûr, pour y déposer mes lettres sitôt qu'elles seraient écrites; elles n'étaient plus en sûreté ni dans mon portefeuille ni dans mes bureaux.

Pour revenir à mon sujet, je vais donner un aperçu de la situation de l'état pontifical et de son gouvernement, tels que je les vis au commencement de mon ministère. Pour conserver la tranquillité publique, faire rentrer dans le devoir les malveillans et tenir en bride la multitude inquiète et turbulente; pour attacher le peuple au gouvernement, il faut que le public soit persuadé que le gouvernement lui-même repose sur des bases solides; qu'on ne doit craindre aucunes secousses politiques; enfin que quelque soit l'état d'avilissement et d'oppression dans lequel il se trouve, il peut se relever et reprendre sa première vigueur. Cette opinion, si nécessaire pour la tranquillité publique, manquait alors absolument au gouvernement papal. De jour en jour nous attendions en tremblant la chute du trône pontifical, et la prise de possession par les Français.

A cet inconvénient déjà très-grave, s'en joignait un autre peut-être encore plus fâ-

cheux : c'est que je manquais de forces pour soumettre les révoltés. Les Français s'étaient emparés du fort Saint-Ange, et, par les intelligences qu'ils avaient dans la ville, ils disposaient de tout. Ils étaient maîtres des prisons, et avaient enlevé au Souverain Pontife et ses troupes de ligne et sa gendarmerie, qui fut mise sous leurs ordres, quoiqu'elle fût payée par le Saint Père. Dans toute la ville de Rome, je n'avais pas une sentinelle pour veiller à la porte du palais apostolique, pas un homme en armes auquel je pûsse confier l'exécution de mes ordres. Dans les provinces, la gendarmerie semblait restée sous les ordres des laïques et des gouverneurs; mais lorsqu'elle recevait des ordres contraires aux desseins des Français, elle était désarmée et remplacée par la gendarmerie française. Le Général français ouvrait et fermait les prisons à son gré. Il mettait en liberté ou jetait dans les fers qui bon lui semblait. Il s'était formé une troupe de gens ramassés parmi la plus vile populace, et lui avait mis les armes à la main.

Le Saint Père ne manquait pas seulement d'une force armée, il manquait aussi du ressort le plus puissant pour gouverner les hommes, je veux dire d'argent. Le trésor du

Pape avait été épuisé par les armées françaises qui, depuis plusieurs années, traversaient sans cesse les états romains, et par les nombreuses garnisons que les Français tenaient dans plusieurs villes. Déjà on avait été forcé de lever des impôts très-onéreux et des taxes jusqu'alors inconnues sous le gouvernement des Papes; et ces taxes et ces impôts étaient devenus indispensables, ainsi que la vente des biens de la Chambre. Mais comment fournir à une dépense aussi excessive, maintenant que l'on venait de perdre les Marches et le duché d'Urbin? c'était la richesse des états romains. Les provinces qui restaient étaient les moins fertiles et les moins cultivées. Cet excès de maux, causés par la présence des armées françaises et par la conduite de leurs capitaines, qui travaillaient à la ruine du gouvernement papal, était encore augmenté par les désordres de l'administration intérieure.

Le peuple, et surtout les habitans de Rome, abhorraient les Français. Ils frémissaient à la seule idée d'un changement de gouvernement. Mais le peuple et Rome même se plaignaient de plusieurs des ministres du Souverain Pontife.

Quelques mois avant l'entrée des Français, il régnait un tel mécontentement que notre

bien-aîmé Souverain ne recevait plus à son passage les témoignages de respect et d'amour que le bon peuple de Rome avait coutume de prodiguer, avec tant d'affection, aux Papes régnans. Dans un temps plus tranquille, on aurait dû chercher aussitôt les moyens de regagner la confiance publique et de réveiller l'ancien amour du peuple pour son Souverain. Mais que pouvait-on faire dans ces douloureuses circonstances? Etait-ce le moment de faire rendre compte, à chacun des employés, de son administration? de faire en quelque sorte le procès aux officiaux de la secrétairerie? de mettre au jour les abus qui existaient alors dans le gouvernement pontifical? Les hommes sages auraient taxé d'imprudence celui qui l'aurait tenté, et les malveillans, pour rendre le gouvernement odieux, auraient publié tout ce que l'on aurait fait. C'eût été pour eux un vrai triomphe. Il fallait donc s'armer de patience, comme le grand Fabius *qui cunctando restituit rem... non enim ponebat rumores antè salutem.* Il fallait se soumettre à la douloureuse nécessité de voir tous les désordres, tous les abus; d'entendre chaque jour des plaintes et des réclamations sans y apporter aucun remède; parce que le malheur des temps ne le permettait pas.

L'absence de la majeure partie du sacré collége redoublait mon embarras et me jetait dans le découragement. Un ministre du Souverain Pontife, qui n'est pas du nombre de ceux qui se plaisent à entendre retentir la louange à leurs oreilles, et trouvent du plaisir à ce vers d'Horace : *Cum tot sustineas et tanta negotia solus*, a l'inappréciable avantage de trouver toujours prêts à l'assister dans les grandes affaires de l'Eglise et de l'état les membres vénérables de cet auguste sénat et peut les consulter. Si, dans tout ce qu'il propose au Pape, comme dans les déterminations qu'il prend lui-même, il ne suit que leur avis, ou leur conseil, il est toujours pleinement justifié devant les hommes et devant Dieu lui-même. Mais inutilement j'aurais voulu profiter d'un si précieux avantage: il me manquait un grand nombre de cardinaux, parmi lesquels se trouvaient quelques-uns de ceux auxquels nous donnons à Rome le nom de *zelanti* : ils avaient été chassés par les Français. Parmi ceux qui restaient, les uns étaient dans la caducité de l'âge et les autres infirmes sortirent de ce monde. Dès mon entrée au ministère, le cardinal Consalvi, qui avait été au timon des affaires pendant les premières années du pontificat de Pie VII,

aurait pu me donner beaucoup de renseignemens et m'éclairer de ses lumières; mais il s'était éloigné des affaires et du mont Cavallo. Il n'y paraissait plus que pour les jours de Chapelle ou de Consistoire.

Je ne pouvais appeler auprès de moi que deux ou trois cardinaux tout au plus; encore ils étaient eux-mêmes surchargés de tant d'affaires, qu'il leur était impossible de se mêler de celles des autres.

J'arrivais au ministère au moment de la chute du gouvernement pontifical; j'étais obligé, par ma place, de publier des notes et des réclamations énergiques, de protester contre une usurpation sacrilège. Il m'était donc facile de prévoir que des tempêtes allaient éclater sur ma tête; et que j'attirerais sur moi plus qu'aucun autre l'indignation et la vengeance d'un Empereur furibond.

Tel était en raccourci l'effrayant tableau de l'état des affaires, dans le gouvernement papal, lorsque je fus appelé au ministère. Je dois avouer que ce coup d'œil m'atterra, et que je disais au fond de mon cœur: *Transeat a me calix iste.* Si nous eussions été dans un temps de paix, j'aurais refusé la charge de secrétaire d'état, et pendant plus de trois ans j'ai gardé, dans mon portefeuille, une lettre que j'avais

écrite à la secrétairerie pour justifier ma démission. Mais dans les circonstances affreuses où nous nous trouvions, ma démission eût été taxée de faiblesse et de lâcheté; quelques-uns même auraient pu l'attribuer à un esprit de vengeance (1). Cette réflexion et bien plus

(1) *Esprit de vengeance.* Cette expression demande quelques explications. Toute la cour de Rome sait que les cardinaux, qui, après une nonciature, rentraient à la cour, étaient distingués entre tous les autres, lorsqu'il y avait quelques promotions à des places. On leur donnait ordinairement une légation, ou une charge dans le palais, ou un emploi important dans la ville, ou enfin un des meilleurs archevêchés ou évêchés des états romains.

Avant mon retour du Portugal, on avait dit de grandes choses sur ma destinée future. Le Saint Père avait fait connaître à plusieurs étrangers les sentimens de bienveillance qu'il avait pour moi. Mais la Providence n'a point permis que le vœu et les intentions de cet excellent Pontife ayent eu leur effet. On connaît par les lettres adressées à chacun des cardinaux, les congrégations où, comme on dit, *la bouche s'ouvre*; pendant six ans il n'est sorti de la secrétairerie aucune lettre en ma faveur, jusqu'à cette lettre fatale du 18 juin 1808, qui m'annonçait mon douloureux ministère.

J'étais aussi peu pourvu de biens ecclésiastiques; cependant j'aurais pu exiger une pension de quatre mille écus, pour la petite nonciature que la daterie m'avait assignée. Je puis affirmer, sans crainte d'être

encore le cri de ma conscience, me firent vaincre l'extrême répugnance que je sentais pour cette dignité; je me rappelais le serment de fidélité que j'avais fait au Saint Père, lors de mon élection au cardinalat. Ainsi je consentis à me charger du fardeau qui m'était imposé.

Je dois dire que je n'eus pas plutôt prononcé ce pénible *oui*, que je sentis naître en mon cœur un courage qui, depuis cette époque, ne m'a jamais abandonné au milieu des fatigues, des inquiétudes, des peines et des outrages, fruits amers de mon malheureux ministère. Dieu sans doute me soutenait par sa grâce, car il proportionne ses secours à nos besoins.

démenti, que jamais je ne me suis plaint du Saint Père.

Cependant on croyait dans le public que j'étais mécontent, ou du moins le peuple craignait que je ne le fusse. Je dis que le peuple le craignait; parce que le peuple romain me portait beaucoup d'intérêt, quoique je n'eusse rien fait pour le mériter. Il m'en a donné des preuves en diverses occasions. Ce soupçon ou cette crainte du peuple se seraient bientôt fortifiés, si j'eusse refusé le ministère en de telles circonstances.

CHAPITRE II.

Ma conduite envers les Français.

Lorsque j'acceptai le portefeuille, je résolus de me montrer comme un ami de la paix, qui n'avait aucune prévention contre les Français. Je dis à plusieurs personnes que je voulais éteindre la haine qui régnait entre le Général français et le Gouvernement pontifical. Le général Miollis eut connaissance de mes dispositions et y fut sensible. Je sais que dans une société (je crois que ce fut dans le palais de Lante), il parut satisfait de me voir au ministère, et dit des choses flatteuses sur mon compte. Je n'ignorais pas que tous mes efforts devaient être inutiles pour sauver Rome; que sa destinée était irrévocablement fixée dans les desseins de l'Empereur des Français, que l'exécution de ces desseins n'était retardée qu'à cause des affaires d'Espagne, qui semblaient prendre pour lui une marche peu favorable.

Cependant je voulus tenter toutes les voies de douceur et de modération. Je m'y déter-

minai moins peut-être encore par mon caractère naturellement pacifique, que d'après cette maxime reçue en politique : que, dans les négociations et la discussion des partis différens, il faut toujours, avant de montrer de la fermeté et de l'énergie, épuiser tous les moyens de conciliation et d'accommodement. J'avais encore un autre motif qui me portait à cette modération : c'est que je voulais pouvoir un jour assurer ma justification ; et si, dans la suite, je venais, comme mes prédécesseurs, à employer la force pour soutenir par une courageuse résistance les droits du Souverain Pontife, je voulais pouvoir montrer que j'y aurais été provoqué par les Français. Il me fallait donc louvoyer et lutter sans cesse contre la tempête ; car, par suite d'une singulière combinaison des choses, toute la ville de Rome semblait désirer chaque jour que les Français et le petit nombre d'habitans qui prenaient leur parti, excitassent quelques rixes ou fissent des provocations.

Le Souverain Pontife était le plus doux et le plus pacifique de tous les Papes des temps modernes. C'est à lui plus qu'à aucun autre que l'on aurait pu appliquer l'éloge que l'Esprit-Saint fait de Moïse : *Erat vir mitissimus inter omnes homines.* Après avoir donné en-

vers le Gouvernement français tant de preuves d'une condescendance que bien des gens regardaient comme superflue et peu convenable à la dignité de chef de l'Eglise, le Pape avait enfin pris la résolution de ne plus faire de concessions et de n'écouter aucune proposition de concordat avec la cour de France, avant que les armées françaises eussent évacué Rome et les états pontificaux. Il voulait que l'on fît, à toutes les demandes des Français, des réponses énergiques. Tous les Romains attachés au gouvernement et ceux que l'on appelle *zelanti* avaient été affligés des louanges excessives que le Souverain Pontife avait données au chef du gouvernement français, dans les allocutions consistoriales des années précédentes, dans les brefs et les autres pièces adressées à l'Empereur des Français. Ils pensaient donc que le Pape et ses ministres devaient, par des actes publics, montrer qu'ils désapprouvaient la conduite de ce prince, afin d'effacer la mauvaise impression causée par ces louanges, et réparer, disaient-ils, le scandale donné au peuple.

Les ambassadeurs et les agens des puissances étrangères qui se trouvaient à Rome, entretenaient sécrètement cette opinion parmi le peuple et plus encore dans l'esprit du Pape.

Ils le louaient sans cesse sur sa fermeté et son courage. Enfin les malveillans et les partisans des Français soufflaient le feu de la discorde, dans l'espoir que l'Empereur, irrité de la résistance et de la conduite ferme du Souverain Pontife et de ses ministres, donnerait enfin l'ordre si ardemment désiré de changer la forme du gouvernement.

Malgré cette opinion générale, qui me faisait prévoir tous les obstacles que je devais rencontrer dans l'exécution de mon projet, je ne voulus point l'abandonner. Quoique le Commandant français devînt de jour en jour plus exigeant, qu'il redoublât ses violences envers le Gouvernement pontifical, je fus plusieurs jours sans faire aucune réclamation par écrit. Je me contentai de faire parler au général Miollis, par quelques-uns des prélats qui devaient le voir pour leurs propres affaires.

Mais je ne pouvais suivre long-temps ce système d'une modération et d'une douceur aussi inutiles qu'elles étaient sincères, parce que le Pape, dans une des audiences du matin, me dit : « M. le Cardinal, on dit dans la « ville que nous dormons; il faut leur faire « voir que nous sommes éveillés, et adresser « au Général français une note vigoureuse,

« sur la dernière violence qu'il vient de com-
« mettre. » Pour me conformer aux ordres de mon Souverain, je fis faire aussitôt cette note; mais je ne permis pas que l'on se servît d'aucune expression dure ou choquante. Je voulus épargner la personne du Général, et ne parler de lui qu'en termes respectueux. J'attribuai tout aux rapports faux et calomnieux des malveillans. Cette douceur, qui tendait à rapprocher les esprits, ou du moins à modérer l'emportement et la fureur des Français, ne plut pas à la plupart des hommes bien intentionnés : un grand nombre de personnes attachées à la religion me firent dire qu'il n'était plus temps d'user d'égards, et qu'elles attendaient de ma part plus de courage et d'énergie.

Je souffris avec patience ces reproches, que je prévoyais devoir être un jour ma justification. Je persistai dans mon système de modération, quoique j'en connusse l'inutilité et l'abus que les Français en faisaient. Car eux et leurs partisans n'étaient pas même encore satisfaits de ma douceur et de ma condescendance. Ils auraient voulu de moi une prévarication continuelle dans l'accomplissement des devoirs de ma charge. Les faits suivans en sont la preuve.

Un jour d'audience, parmi les pièces que l'on me présentait à signer, j'aperçus un passeport adressé aux autorités des bourgs et villes situés sur la route de l'état romain et de la Toscane, pour les engager à donner aide et assistance aux Français, qui conduisaient à Paris des voitures chargées de statues et de morceaux d'antiquité de la Villa Borghèse, que l'empereur Napoléon avait achetés pour le Musée français.

Je dis qu'il ne m'était pas possible de signer un tel passeport ; que le Saint Père venant d'apprendre cette vente faite par le prince Borghèse, contre les lois de l'état pontifical, avait adressé au Gouvernement français une réclamation forte et officielle ; qu'il serait absurde et contradictoire que le premier ministre, qui faisait les fonctions de préfet de police, assurât une protection et donnât une sorte de sauf-conduit aux voituriers qui faisaient un transport illégal, contre lequel Sa Sainteté avait solennellement protesté. Cependant, comme je prévoyais que, malgré tous mes efforts, les Français n'en feraient pas moins le transport, pour ne pas fournir matière à de nouvelles difficultés, je dis qu'il fallait faire un autre passeport, dans lequel il ne serait point fait mention de ce que conte-

naient les voitures, et me l'envoyer à signer avec d'autres papiers qui devaient partir dans la nuit du mercredi ou du samedi. Je promis de dissimuler et de feindre que j'ignorais la nature du chargement de ces voitures, et qu'enfin, sans en rien dire au Saint Père, je signerais le passeport. Cela fut exécuté.

Je croyais en avoir même trop fait pour les Français. Mais cette excessive complaisance ne leur suffit pas encore. Le jour suivant, deux hommes chargés de conduire les voitures vinrent me trouver. Ils me demandèrent en pleine audience un permis de la secrétairerie, pour Rome et tous les pays situés sur la route de Toscane. Ils exigeaient que dans ce permis, j'exprimasse l'ordre formel aux habitans de leur fournir les bœufs ou autres animaux nécessaires, pour transporter à Paris les statues de la Villa Borghèse. Je ne pus alors conserver plus long-temps la douceur que je m'étais prescrite, et je leur dis, avec toute la dignité et la fermeté convenables à un ministre, que je ne pouvais leur accorder ce qu'ils me demandaient; parce que leur entreprise était ouvertement contraire aux lois de l'Etat et aux ordre de mon Souverain.

Quelques heures après, un officier de l'état-major du général Miollis vint m'apporter des

plaintes sur le refus que j'avais fait aux voituriers. Alors je ne balançai pas à lui parler ouvertement, et à lui confier tout ce qui s'était passé. Je lui fis remarquer le soin que j'avais pris et les sacrifices que j'avais faits, pour éviter toute espèce de désagrémens entre le Gouvernement pontifical et le chef de l'armée française. L'officier ne savait que répondre et il retourna vers le général. J'appris le lendemain que l'on s'était porté à une nouvelle violence, et qu'on avait pris à main armée, dans Rome, les bœufs nécessaires pour le transport des statues, et on le fit ensuite de même dans tous les lieux situés sur la route de Toscane.

Peu de jours après, M. Garobeau, chef d'état major du général Miollis, vint me dire de la part de son maître que, dans la ville de Milan, il y avait une commission française chargée de revoir les originaux de tous les procès terminés ou seulement commencés à Rome, contre les coupables qui se trouvaient en prison dans les Marches et le duché d'Urbin, pays dernièrement réunis au royaume d'Italie; et qu'il me priait de donner des ordres pour qu'il pût obtenir et emporter ces pièces originales.

Je lui dis que je regrettais beaucoup de ne

pouvoir répondre aux désirs du général ; que comme ministre d'état, j'avais la garde des originaux des procès ; que je devais les conserver ; que les livrer ce serait en quelque sorte reconnaître le nouveau gouvernement ; qu'il connaissait parfaitement les réclamations et les protestations du Saint Père, publiées par ses ministres, au moment où l'armée française avait envahi les pays qui appartenaient au Saint-Siége. Alors M. Garobeau me répondit : « Ainsi donc, par suite de « la différence des intérêts politiques, on laisserait souffrir dans les prisons les malheureux qui, dans les Marches et le duché d'Urbin, se trouvent chargés de fers : ils y « languiraient long-temps et peut-être toute « leur vie, sans voir de terme à leur déten« tion ! »

Ces paroles, je l'avoue, me firent beaucoup d'impression, et je lui répliquai qu'il avait touché un point qui m'était bien sensible, et que je n'avais pu l'entendre sans émotion ; que ce jour-là même, j'allais en parler au Saint Père, et que l'on chercherait un moyen pour aller au secours de ces malheureux, sans porter atteinte aux droits légitimes du Souverain Pontife. En effet, j'en parlai à Sa Sainteté, et elle approuva ma réponse. Elle me chargea de

trouver le moyen d'arranger cette affaire. Je fis venir monseigneur Arezzo qui, pour lors, était gouverneur de Rome : je lui dis de faire faire, dans tous les tribunaux et les secrétaireries, la recherche des procès des coupables détenus dans les prisons des provinces enlevées au Saint-Siége et de m'en apporter la liste le plutôt possible. Je le priai de consulter monseigneur Bartolucci, le procureur fiscal et d'autres agens du Gouvernement, pour voir s'ils ne pourraient pas lui suggérer quelques moyens de satisfaire à la demande de la commission établie à Milan, sans blesser les droits du Souverain Pontife. Ce digne prélat ne mit aucun retard et fit tout ce qui était en son pouvoir, pour répondre aux intentions de son Souverain ; il mit en mouvement tous les employés du Gouvernement pour rechercher les procès et en faire la liste. Il voulut connaître ce que chacun de ces fonctionnaires pensait sur la manière de régler cette affaire, et chaque jour il me donnait connaissance de tout. Le troisième jour, il vint me trouver, me remit la liste des procès, et me dit que monseigneur Bartolucci et les autres agens lui avaient répondu qu'on ne devait pas faire la recherche des originaux des procès ; mais que, si la commission de Milan le voulait, le

Gouvernement pontifical pouvait lui permettre de faire cette recherche, ou de commettre telles personnes qu'elle jugerait convenable, pour demander, au nom des parties intéressées, des copies authentiques des sentences déjà prononcées, et même des extraits des procès, ou des copies même entières de ces procès. Que de cette manière, sans porter atteinte aux droits du Saint-Siége, on fournirait, aux juges des tribunaux du nouveau Gouvernement, tout ce qu'ils pourraient désirer, pour terminer les causes criminelles encore pendantes. Le Saint Père approuva ce projet et chargea monseigneur Arezzo de donner à M. Cristaldi, avocat des pauvres, connaissance de tout ce qui s'était passé. C'est à lui que j'avais adressé le Conseiller italique, pour l'exécution du plan projeté. Le matin de ce même jour, M. Garobeau revint me trouver. Je lui communiquai l'expédient que nous avions trouvé, et je lui fis remarquer l'extrême condescendance du Saint Père, et l'empressement de ses ministres à entrer dans ses vues autant qu'il dépendait d'eux. Il me parut très-satisfait, et, avant de sortir, il écrivit, sur une demi-feuille de papier, le nom de monseigneur Cristaldi, et prit note des fonctions qu'il remplissait. Dès le même jour,

le membre du conseil italique alla se présenter chez M. Cristaldi, et lui dit franchement qu'il était venu pour prendre les pièces originales des procès. Le Prélat lui répondit que cela n'était pas conforme aux instructions et aux ordres qu'il avait reçus de son Gouvernement, et qu'il lui avait été seulement permis de faire faire des copies authentiques pour les lui donner. Le Conseiller répartit qu'il s'embarrassait fort peu de tout cela, et se retira en faisant des menaces.

Le lendemain au matin, il vint avec M. Garobeau me trouver, et me fit la même demande que la veille il avait faite à M. Cristaldi. Je lui répondis d'abord avec beaucoup de calme, que c'était avec M. Garobeau lui-même, qu'il avait été convenu qu'on lui présenterait seulement des copies authentiques; que si cela ne lui suffisait pas, il ne devait pas se flatter d'obtenir facilement de notre Gouvernement les pièces originales qu'il demandait. Nous commençâmes alors à parler avec un peu de chaleur; mais toujours en termes mesurés et honnêtes. Quoique le général Garobeau ne comprît pas ce que nous disions le Conseiller et moi, il s'apperçut bien que nous n'étions pas d'accord: il se retourna deux fois vers lui et lui dit ces propres paroles: « Vous n'êtes donc pas con-

« tent des copies? » Paroles qui prouvent évidemment que je n'étais convenu avec lui de lui livrer rien autre chose que des copies. Cet entretien finit comme tous les autres par la menace de la force armée.

Je dis au Conseiller que depuis un an et quelques mois, nous étions accoutumés à ces menaces ; qu'une violence de plus ne nous effraierait pas, et nous abattrait moins encore; que rien ne pouvait détourner le Saint Père de sa résolution ferme, ni de sa constance héroïque. Les menaces furent presque aussitôt suivies de l'effet.

Dans le même jour, pendant qu'au sortir de table, je prenais un peu de repos, une patrouille française surprit la sentinelle, se jeta en armes dans le palais pontifical; mais soit ignorance du guide italien qui la conduisait, soit à dessein, au lieu d'aller dans les bureaux du ministère, où elle était envoyée, cette patrouille vint dans mon appartement. On mit des sentinelles à toutes mes portes, et, pendant un quart-d'heure, je fus en état d'arrestation. Enfin le chef de la troupe ayant été averti de son erreur, fit marcher la patrouille vers les bureaux de la secrétairerie, et demanda les originaux des procès. On lui dit qu'il était mal informé; que, dans les bu-

reaux du ministère, on ne gardait point les procès des coupables; que ces pièces étaient ordinairement conservées dans les archives et au secrétariat des divers tribunaux et congrégations.

Pendant ce temps-là, uue violence inouïe portait la terreur dans le palais du Souverain Pontife : deux autres fortes patrouilles de soldats français s'avançaient dans les appartemens du cardinal Vincenti, pro-camerlingue, et dans ceux de monseigneur Tesorière, et leur dirent qu'ils seraient en arrestation, jusqu'à ce qu'ils eussent donné l'ordre de livrer les procès-verbaux; que s'ils refusaient de donner les ordres convenables, la force armée allait s'en emparer.

Voilà quelle fut la récompense de mon empressement et de toutes les fatigues que l'on s'était données pour satisfaire le général Miollis et le Gouvernement de Milan.

Il y a plus encore; ce soir-là même, ce Général fit une visite au cardinal Arezzo, qui était malade et retenu au lit, pour s'excuser des violences qui venaient d'être commises. Il eut l'impudence (s'il m'est permis de me servir de cette expression) de lui dire que, depuis plusieurs jours, je le berçais de l'espoir de lui donner les procès originaux, et

que j'avais subitement refusé de le faire. C'est ainsi qu'il répondait au vif désir que tous les Ministres du Souverain Pontife et moi, nous avions manifesté d'éviter tout ce qui pouvait déplaire aux Français, et de leur fournir tout ce dont ils auraient pu avoir besoin. Nous avions fait les plus grands sacrifices, nous avions épuisé le trésor de l'Etat et nous avions mis tout en œuvre pour étouffer l'indignation des peuples lassés, irrités jusqu'à la fureur de tant d'infamies, et de l'insuportable fardeau des taxes extraordinaires auxquelles on les assujétissait. Car nous craignions que tous ces excès ne le portassent à rompre tout-à-fait l'espèce de concert qui existait encore, et que nous voulions conserver entre la cour de France et notre Gouvernement.

Je portais tous mes soins à tenir caché sous la cendre un feu qui n'était pas éteint. Une parole indiscrète, échappée, malgré tous mes efforts, aurait pu le faire revivre, et allumer le plus funeste incendie.

Je vais raconter un fait qui fournit au général Miollis un prétexte pour me faire arrêter le 6 septembre 1808, et me notifier l'ordre de sortir de Rome dans peu d'heures, et de me retirer à Bénévent, ma patrie.

Vers la fin du ministère de Son Eminence

le cardinal Gabrielli, le Général français leva des hommes dans diverses villes, pour former un corps de troupes, sous le nom de garde civique, sous prétexte d'avoir des hommes armés sûrs et fidèles, pour réprimer, en cas de besoin, les insurgés, que dès-lors on appelait brigands du royaume de Naples; mais dans l'intention réelle de s'en servir au moment où l'on voudrait détruire le Gouvernement du Souverain Pontife.

Je dois dire ici, pour l'honneur des peuples soumis au St. Siége, que, malgré les immenses promesses et les divers moyens de séduction employés par les Français, il n'y eut qu'un très-petit nombre de révolutionnaires et de rebelles. Quelques nobles ruinés des provinces, un banquier en faillite et un petit nombre d'hommes de même espèce s'en déclarèrent les chefs; ils firent annoncer publiquement que ceux qui voudraient se ranger sous leurs drapeaux, seraient indépendans des tribunaux et des magistrats locaux; qu'ils seraient exempts des impôts publics et qu'ils auraient impunité entière de leurs crimes. Ces promesses amenèrent sous leur bannière une troupe nombreuse d'hommes de la lie du peuple. Le cardinal Gabrielli protesta avec force contre un attentat si opposé au droit des gens. On lui

fit toujours de belles promesses ; mais ce fut avec la plus insigne mauvaise foi ; car, pendant qu'à Rome on lui faisait accroire qu'on allait mettre fin à ces graves désordres, en dissipant le corps des rebelles, on donnait secrètement, aux Officiers français qui se trouvaient en garnison dans les provinces, et aux chefs même de ces corps, l'ordre de pousser en toute hâte l'enrôlement des rebelles. On profita également de la douceur et de la modération que j'avais montrées dans les premiers jours de mon ministère, pour accroître et enrégimenter cette même garde civique.

Les réclamations continuelles des Gouverneurs, des Evêques, des Magistrats et de ces mêmes peuples, contre les violences et les excès de la nouvelle troupe, me forcèrent de parler et d'agir avec une fermeté conforme aux ordres du St. Père, qui était justement indigné d'une telle conduite.

Avant de publier aucune réclamation, et d'entreprendre rien de vigoureux, je suivis le système que je m'étais prescrit de tenter toujours les voies de la persuasion. J'en parlai plusieurs fois avec les Officiers français qui, chaque jour, venaient me trouver de la part du général Miollis. J'en entretins le Général lui-même : je le priai, je le conjurai de faire

cesser un si grand scandale, de ne pas irriter davantage le St. Père, et de ne pas me mettre dans la dure nécessité de donner des ordres qui déplairaient à l'Empereur et qui pourraient avoir des suites funestes. J'eus plusieurs entrevues avec le Général, et elles furent toujours calmes et en termes respectueux de part et d'autre. Une fois seulement la conversation s'échauffa et les paroles s'aigrirent un peu, parce que le général Miollis m'ayant dit qu'il avait ordre de la part de l'Empereur de faire pendre, fusiller ou punir de telle autre manière qu'il le jugerait convenable, quiconque, dans les Etats romains, résisterait aux ordres de sa cour, je lui répondis à peu près en ces paroles : « Monsieur le Général, vous devez « vous souvenir du deux février, jour où vous « entrâtes dans Rome. Vous savez que, depuis « cette époque, les Ministres du Pape ne se « sont point laissé intimider par les menaces. « Je vous assure que pour moi, j'exécuterai « fidèlement les ordres de mon Souverain, « sans jamais m'embarasser des suites. » A ces mots, il se radoucit, et la conversation continua sur un ton calme et paisible.

Cependant je n'eus pas un meilleur sort que le cardinal Gabrielli. On me donnait encore de belles paroles; on me promettait d'écrire

sur le champ dans les provinces, et d'ordonner aux Officiers français de ne plus permettre aux gardes civiques de porter la cocarde qu'ils avaient prise, et de former des attroupemens. On devait aussi les obliger à se soumettre aux tribunaux et aux magistrats des lieux où ils se trouvaient. On me donnait avis qu'un Officier d'un grade supérieur partait pour aller vérifier dans les provinces les dénonciations faites contre les gardes civiques et les punir, lorsqu'on les trouverait en faute. On me faisait mille autres promesses semblables; mais quelques jours après, les dépêches qui m'arrivaient de la part des Gouverneurs m'apprenaient que le nombre des cocardes croissait; que les gardes civiques étaient plus insolens qu'auparavant; que les Officiers qui venaient de Rome, sous prétexte d'examiner leur conduite et les plaintes portées contre eux, allaient s'établir dans la demeure des chefs de cette troupe; que les honnêtes gens n'osaient s'y présenter pour faire leurs réclamations, parce qu'ils s'exposeraient certainement à des injures et des mauvais traitemens. Je vis alors qu'il était temps d'agir, et je donnai ordre d'arrêter quelques-uns des gardes civiques, qui s'étaient rendus coupables de quelques délits, afin de ne pas heurter de front le Commandant français.

On trouva chez un de ces gardes des papiers et des lettres, qui mettaient au jour les trames sourdes et l'insigne mauvaise foi, avec laquelle on répondait à ma modération, à ma loyauté et à cet esprit de conciliation dont je n'avais cessé de donner des preuves, dès le commencement de mon ministère. Parmi les papiers qui furent saisis, je trouvai non-seulement l'organisation des divers corps de troupes, mais celle des commissaires de police, et, si je ne me trompe, celle des juges de paix.

Il fut donc certain que, outre les gardes civiques, on organisait secrètement un gouvernement, pour le substituer à celui du Pape, quand il en serait temps, Les Français avaient donc le projet d'exciter un soulèvement général dans tout le pays et de casser la Magistrature, qui avait été d'abord désignée. Sans doute, après cela, ils n'auraient pas manqué de répandre calomnieusement le bruit que les sujets du Souverain Pontife avaient secoué le joug du gouvernement sacerdotal, et avaient demandé à se réunir à l'Empire français.

Alors, il me fut démontré qu'il était inutile d'employer aucun moyen de modération. Je devenais coupable de prévarication dans l'exercice de ma charge, si je n'affermissais pas le

St. Père dans la résolution où il était depuis plusieurs semaines, de manifester publiquement son désaveu au sujet de ce corps de rebelles, que l'on augmentait.

Ce fut alors que le 28 août, je fis afficher dans toute l'étendue des Etats romains, une déclaration, signée de la main du Souverain Pontife et scellée du sceau de l'Etat. (1)

Il semble que cette opération fut en quelque sorte bénie du ciel. Car sur un si grand nombre d'hommes, que l'on avait employés pour l'exécuter, aucun ne fut ni soupçonné ni arrêté, et cependant ils eurent à surmonter des obstacles sans nombre, au milieu des espions et des agens français, qui faisaient une police continuelle et sévère. Pour l'exécuter, j'avais écrit à tous les Gouverneurs une lettre très-pressante. Un d'entre eux, par faiblesse et par crainte, la communiqua aux Officiers français, et le général Miollis prit la résolution de m'arracher au Pape et de m'éloigner de Rome.

En effet, le 6 septembre au matin, pendant que je traitais avec un Prélat de quelques affaires du tribunal de la Consulte, je m'entendis appeler, et je vis presqu'en même temps

(1) Pièces justificatives. N°. 1.

entrer dans ma chambre le major Muzio, officier piémontais attaché à l'état-major du général Miollis, et un Capitaine de l'armée française en garnison à Rome. Au trouble qui paraissait sur leur visage, je compris qu'ils venaient m'apporter quelque nouvelle fâcheuse. Je me tournai vers eux et leur demandai ce qu'ils désiraient. Le major Muzio répondit que le général Miollis l'envoyait me dire qu'il était fort irrité contre moi, parce que j'avais fait une chose qui l'offensait. Il me montra une copie de la lettre par laquelle j'avais ordonné aux Gouverneurs de faire afficher la déclaration du Souverain Pontife, et me notifia, de la part du Général, l'ordre de sortir de Rome le lendemain. Il ajouta qu'à la porte St.-Jean, je trouverais des dragons qui me conduiraient à Bénévent, ma patrie.

Je lui répondis tranquillement qu'à Rome, je ne recevais d'ordres de personne que du Pape : que si Sa Sainteté me défendait de quitter Rome, je ne partirais certainement pas. Je finis par lui dire que j'allais passer dans les appartemens du St. Père, pour recevoir ses ordres. Mais Muzio me dit que le général Miollis lui avait recommandé de ne me laisser sortir de ma chambre qu'au moment où je quitterais le palais Quirinal; qu'il ne pouvait

me permettre d'aller dans les appartemens du Pape ; que le Capitaine qui l'accompagnait avait ordre de me garder à vue, et de faire exécuter les ordres du Général ; que s'il en était autrement, il pourrait m'arriver quelque scène scandaleuse ; que si cependant je voulais sortir à l'instant du palais Quirinal, et aller à ma maison, sur la place Campinelli, il me permettait de rester deux jours de plus à Rome.

Je lui répliquai que, sans un ordre exprès du Pape, je ne quitterais pas mon poste ; que ne pouvant aller moi-même trouver le St. Père, j'allais lui écrire, pour le prier de me faire connaître sa suprême volonté.

Muzio ne s'y opposa point et sortit sur le champ. J'écrivis aussitôt au Pape tout ce qui venait d'arriver, et lui fis porter ma lettre par un des employés de la secrétairerie. Je me mis ensuite à parler de choses indifférentes avec le Capitaine; mais quelques minutes après, j'entendis ouvrir la porte avec fracas, et l'on m'annonça l'arrivée du St. Père. Je courus aussitôt à sa rencontre, et je vis en cette occasion une chose dont j'avais entendu parler plusieurs fois; mais dont je n'avais jamais été témoin, c'est-à-dire, que, dans une grande colère, les cheveux se dressent sur la tête et la vue se trouble. C'est dans cet état, que je

vis notre excellent et respectable Pontife. Il ne me reconnaissait plus, quoique je fusse revêtu de ma soutane rouge et de mon rochet. Il criait à haute voix : *Qui êtes-vous? qui êtes-vous? Je suis le Cardinal*, lui répondis-je, et je lui baisai la main. *Où est l'Officier*, reprit-il? Je lui fis remarquer qu'il était auprès de lui, dans une attitude respectueuse. Alors le Pape, se tournant vers lui, lui dit d'annoncer au Général qu'il était las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part de gens qui se disaient encore catholiques ; qu'il voyait bien où tendaient toutes ses violences ; qu'on voulait lui enlever tous ses ministres les uns après les autres, pour le mettre hors d'état d'exercer son ministère apostolique et les droits de la puissance temporelle ; qu'il me défendait, à moi Cardinal, présent, d'obéir aux ordres du Général ; qu'il m'ordonnait de le suivre dans sa chambre, pour être le compagnon de sa prison. Qu'enfin, si l'on voulait m'arracher d'auprès de sa personne, le Général devait enfoncer les portes du palais et faire pénétrer la force armée jusqu'à lui, et qu alors le Général devrait s'imputer toutes les conséquences d'une si excessive audace.

L'Officier, qui n'entendait pas assez l'italien, se tourna poliment vers moi et me pria de lui expliquer tout ce que le St. Père venait de

dire, pour en faire son rapport au Général. Je le lui rendis très-exactement en français, comme m'en assura le cardinal Arezzo, qui était présent, et l'Officier me pria de dire au St. Père, qu'il allait instruire le Général de la résolution de Sa Sainteté.

Alors, le Pape me prit par la main et me dit : *M. le Cardinal, venez.* Une foule de domestiques, accourus de toutes les parties du palais, entourèrent le Pontife, qui, par le grand escalier, retourna dans ses appartemens, au milieu de mille témoignages d'attachement et de respect qu'ils lui donnaient. Il parcourut lui-même les appartemens du palais, et désigna pour ma demeure, trois chambres contiguës aux siennes. C'est là, que, pendant dix mois entiers, j'eus l'honneur et l'inexprimable consolation de demeurer; c'est-à-dire, jusqu'au 6 juillet suivant, jour où le St. Père et moi, nous fûmes enlevés à main armée, bannis de Rome et conduits en France.

Le même jour 6 septembre, les Ambassadeurs des puissances étrangères près le St. Siége reçurent l'avis officiel de cet événement, et une note énergique leur fut communiquée. (1)

Les notes que je publiai pendant les dix mois de mon honorable prison dans les appar-

(1) Pièces justificatives. N°. 2.

temens du Souverain Pontife, ont fait connaître tous les événemens qui se succédèrent jusqu'au moment où le Gouvernement changea de forme dans la ville de Rome. Je n'ai pas besoin de les raconter ici.

Avant de terminer ce chapitre, je dois ajouter deux choses : la première, c'est que je n'ai pu approuver le style aigre et fier de ces notes. Il me semble qu'il ne convenait point à une correspondance ministérielle, surtout à une correspondance ecclésiastique. Mais je dois ajouter, et c'est la seconde chose dont je devais parler, que c'était la volonté du St. Père ; que toute la ville de Rome le demandait hautement, surtout les honnêtes gens. Je dois dire encore que les expressions les plus fortes, que je n'approuvais pas, étaient celles que les Romains, et plus encore les étrangers, louaient davantage. Je croyais donc devoir préférer l'opinion publique à la mienne, parce que ces notes énergiques servaient à entretenir dans le peuple la pensée, qu'elles annonçaient la constance et la fermeté du St. Père. Elles fortifiaient l'antipathie et l'aversion des Romains pour les Français, tenaient les sujets du St. Père en garde contre les séductions, que l'on mettait en œuvre pour les gagner. Enfin, elles les attachaient toujours davantage au Gouvernement pontifical.

CHAPITRE III.

Précautions prises dans le palais Quirinal, et motifs qui engagèrent le Pape à rester à Rome.

Tous les hommes sages prévoyaient que l'Empereur Napoléon exécuterait la menace qu'il avait faite, d'enlever au St. Siége la puissance temporelle, et de changer le gouvernement de Rome. Ils savaient qu'après cet événement, le Pape et le sacré Collége seraient transportés hors de la capitale; parce qu'il serait impossible au nouvel ordre de choses de marcher en paix et sans inconvénient, tandis que le Souverain légitime resterait à Rome. Car, si, dans les autres royaumes, on en a toujours agi ainsi, lorsque le Souverain avait abdiqué ou avait été déposé, cette mesure devenait encore plus indispensable vis-à-vis du Pape; parce que le Souverain Pontife, même dépouillé de la puissance temporelle, demeurait encore un personnage d'une très-haute dignité, et conservait encore, par sa juridiction spirituelle, une fort grande influence.

En effet, peu de jours après que les Français

se furent emparés de la ville de Rome, ils chassèrent les Cardinaux napolitains, sous prétexte qu'ils avaient refusé de prêter le serment d'obéissance et de fidélité à Joseph Bonaparte, que son frère avait nommé Roi des Deux-Siciles. Quelques semaines après, tous les Cardinaux, originaires des divers pays dont se composait le royaume d'Italie, eurent le même sort.

On commença dès ce moment à craindre plus que jamais que le St. Père ne fût enlevé avec violence de son siége et transporté hors de Rome; parce qu'on attendait de jour en jour le changement de Gouvernement.

Dès les premiers jours de mon ministère, un Cardinal m'avait dit qu'il avait reçu, d'un des Officiers de la légation française, une lettre, dans laquelle on disait qu'on avait écrit de Paris que le moment était arrivé, *d'éloigner l'ortolan de la vigne;* paroles qui désignaient le Pape et Rome.

Monseigneur Cristaldi me raconta, dans le mois d'août, qu'une lettre du cardinal de la Somaglia annonçait comme très-prochain le changement de Gouvernement.

Au commencement de septembre, on apperçut les avant-coureurs de quelque violente entreprise de la part des Français contre la

personne sacrée du Pape et son gouvernement. Sur le soir, on vit, dans le quartier qu'ils habitaient, la garde se renforcer sur la place du Mont Cavallo ; des sentinelles furent posées à l'ouverture des rues, qui, de là, conduisent au centre de la ville, et jusqu'à la colonnade du palais apostolique. Ils portèrent même l'audace jusqu'à vouloir visiter les caisses, les paniers et les paquets qui sortaient du palais Quirinal, et un grand nombre de chevaux de poste étaient prêts à partir.

La nuit du cinq au six septembre, un peu avant minuit, je fis sortir secrètement du palais, J. Tibère Pacca, mon neveu, et l'envoyai dans la maison Piccolomini, où il trouva Monseigneur Arezzo, gouverneur de Rome. Le Prélat me fit dire que les avis et les rapports qu'il recevait de toutes parts, lui faisaient craindre pour cette nuit-là même une attaque de la part des Français sur le palais apostolique; que leurs partisans s'en étaient vantés en présence de plusieurs personnes; que toute l'armée française était réunie dans ses quartiers; qu'à la poste, on tenait vingt-cinq chevaux prêts, quoiqu'on n'attendît aucune personne de marque ni de Naples, ni d'aucune ville de la haute Italie. Mon neveu m'ayant fait connaître toutes ces circonstances, j'or

donnai au sieur Amryn, chef des Gardes du palais Quirinal, d'observer si toutes les grandes portes en étaient exactement fermées. Je lui prescrivis de veiller pendant toute la nuit, par lui-même et par d'autres personnes fidèles, à la garde du palais. Je fis ouvrir toutes les portes de mon appartement, et celles des appartemens du Pape, qui correspondaient avec les miens, afin de pouvoir, en cas de besoin, courir plus promptement chez lui et l'avertir. Je ne voulus pas lui donner ce soir-là aucune connaissance de mes craintes, pour ne pas l'inquiéter mal à propos; parce qu'il n'était pas certain que les Français dûssent rien entreprendre cette nuit. Le lendemain, je reçus dès le matin la nouvelle de mon arrestation, et l'ordre de sortir de Rome dans les vingt-quatre heures, pour me rendre à Bénévent, ma patrie, comme je l'ai dit ci-dessus. Le même jour, on se saisit des cardinaux Antonnelli, doyen du sacré Collége, et Arezzo, gouverneur de la ville, et ils reçurent comme moi l'ordre de sortir de Rome. (1) Depuis ce moment, le St. Père fit tenir toujours fermée la porte principale du palais, qui donne sur la place, et il fit ouvrir seulement la petite porte, pour

(1) Pièces justificatives. N°. 3.

la commodité des gens du palais, des personnes qui venaient à son audience et de ses Ministres, afin de ne pas entraver la marche des affaires. Sa Sainteté donna également l'ordre exprès de ne laisser entrer aucun Français, quel que fût son grade. L'arrestation et l'exil de Messeigneurs les cardinaux Antonnelli et Arezzo, et la mienne à moi-même, étaient sans doute une disposition préalable au coup de main que l'on devait tenter sur le palais du Souverain Pontife. On voulait profiter du trouble, qui devait naturellement naître dans l'intervalle, qui séparerait le départ des Ministres de l'installation de leurs successeurs.

Mais on peut conjecturer que la résolution prise par le St. Père, de venir lui-même en personne me délivrer de la main des Français, le discours plein de noblesse, de force et de dignité qu'il avait adressé à l'Officier français qui me gardait à vue, le mécontentement du peuple, qui éclatait alors, et faisait connaître quels étaient ses sentimens pour le gouvernement du Pape et pour les troupes étrangères cantonnées à Rome, firent suspendre et différer pour quelque temps l'invasion du palais et l'enlèvement du Pape. Je cherchai alors à connaître quel pouvait être le plan que les

Français se proposaient de suivre dans l'exécution d'un tel projet, et j'appris qu'ils avaient le dessein de surprendre au milieu de la nuit la garde d'une des portes du palais, d'aller droit aux appartemens du St. Père, et de le forcer de partir sur le champ.

Voilà pourquoi je me hâtai de prendre si promptement les mesures, que je croyais capables de rendre vaines leurs tentatives, s'ils ne voulaient pas encore employer la force, comme pour prendre une place assiégée. Il faut ajouter que nous ne pouvions ni ne devions rien faire, qui nous exposât à voir le sang couler sous les yeux du Vicaire de Jesus-Christ. Nous devions encore moins imiter l'extravagante folie de Charles XII, Roi de Suède, qui, dans son palais de Bender, où il s'était réfugié avec soixante hommes, prétendait se défendre contre un corps de six mille combattans.

Voici les principales mesures que j'avais prises. Je choisis un homme fidèle, qui pendant la nuit parcourait tous les quartiers de la ville, pour m'avertir, si l'on apercevait quelque mouvement parmi les troupes françaises : je fis placer une garde derrière toutes les grandes portes du palais, qu'on avait soigneusement fermées ; j'en fis placer une sur le pé-

ristyle qui domine la petite cour, dite de la Paneterie : c'était le lieu le plus exposé et le plus dangereux. J'ordonnai au capitaine Amryn de veiller toute la nuit, à la tête des plus fidèles de sa troupe : je doublai la paie aux agens de la police : je plaçai dès-lors, dans le jardin du Pape, d'où l'on voyait au loin dans diverses rues, des hommes pour y faire sentinelle pendant la nuit. Enfin, pour qu'il ne transpirât rien des mesures que j'avais prises, j'allai en personne, dans la nuit déjà un peu avancée, visiter tous les postes, pour m'assurer par moi-même de l'exécution de mes ordres; et lorsqu'il ne me fut plus possible de sortir, j'y envoyai un des employés de la Secrétairerie d'Etat. Les dispositions, que j'avais faites dans l'intérieur du palais, eurent encore un autre avantage : elles fortifièrent la crainte que le peuple romain avait de voir les Français attaquer le palais : elles attirèrent, jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, des groupes nombreux, qui circulaient comme des patrouilles autour du palais du St. Père. Ces mesures firent comprendre aux Français qu'il leur serait difficile de tenter un coup de main, et d'exécuter leur projet, à l'insçu de la population, dont ils redoutaient le soulèvement. Ils se souvenaient des mémorables événemens

du quatre février et du vingt mars. Ils avaient alors connu quelle était l'affection extraordinaire des Romains pour le Pape et son gouvernement (1). Ils jugèrent donc à propos de suspendre l'exécution de leur projet, et de consulter l'Empereur des Français. Il se détermina à changer le Gouvernement avant d'entreprendre d'enlever le St. Père. On verra bientôt qu'il attendit pour cela jusqu'au dix juin, dans l'espoir d'enlever en même temps au Pape ses Ministres, les moyens et la volonté de s'opposer à ses desseins. Le Général en vint donc enfin à employer la force armée contre le palais, parce qu'il reconnut l'inutilité de toutes les tentatives pour gagner la grande majorité des Romains restés fidèles, et les engager à prendre le parti des Français. Il trouva dans le peuple une opposition extrême aux ordres du Gouvernement provisoire des Français et à tout ce qui en émanait; parce que chaque jour les Ministres du Pape faisaient publier les intentions et la volonté du Souverain légitime. (2)

Le lecteur pourra me dire : De quelle utilité devaient donc être toutes vos dispositions et toutes les mesures que vous preniez pour garder le palais; puisque vous ne vouliez pas

(1) Pièces justificatives. N°. 4.
(2) N°. 7 et suivans.

résister à la force par la force, ni appeler le peuple à votre secours? Voici ma réponse : Je n'avais d'autre but que de faire connaître à toute l'Europe les violences dont on usait sans cesse contre les droits du Souverain légitime et du Chef suprême de l'Eglise. Je voulais que l'on ne pût pas dire que l'envahissement du palais et l'enlèvement du Pape avaient été imprévus; que ses Ministres avaient négligé les moyens qui pouvaient empêcher ces violences, ou du moins les rendre difficiles et les retarder ainsi pendant quelque temps. On pouvait, non sans fondement, espérer quelque changement favorable dans les circonstances. La guerre était allumée entre la France et l'Autriche. L'armée autrichienne, sous le commandement de l'Archiduc Jean, venait d'entrer en Italie; elle y obtenait des succès. Les Anglais menaçaient d'entrer incessamment avec les Siciliens dans le royaume de Naples. Enfin, je ne voulais pas ôter aux Français l'inquiétude et la crainte de voir le peuple romain se soulever si je l'appelais, et s'opposer à leur entreprise. Cette inquiétude les retint en effet pendant quelque temps, et ils n'osèrent agir qu'au moment où ils crurent n'avoir plus à redouter un soulèvement du peuple. Ils apprirent, par un espion qu'ils

avaient dans le palais, que l'on n'y craignait, ni surprise, ni assaut à la chute de la nuit; parce qu'à cette heure, une grande partie de la population, était à prendre le frais dans les rues de la ville; ni après le lever de l'aurore, parce que les artisans se levaient pour aller reprendre leurs travaux; et que le peuple de Rome veillait avec la plus grande exactitude au-dedans et au-dehors du palais, jusqu'à l'approche de l'aurore.

Ils résolurent donc de tenter leur expédition au point du jour, et ils l'exécutèrent avec une violence et des circonstances atroces, dont je rendrai compte dans un autre ouvrage, si la divine Providence veut bien m'accorder le temps et les moyens de l'exécuter.

Je dois répondre à un reproche que l'on me fera sans doute : pourquoi n'ai-je pas mis en sûreté la personne sacrée du Pape, en l'emmenant hors de Rome et de l'Italie? Je pourrais me justifier en disant que ce n'est pas à moi que ce reproche doit être adressé; mais à ceux qui m'ont précédé dans le ministère; car lorsque j'y arrivai, la fuite du Saint Père était déjà devenue extrêmement difficile, si même elle n'était pas impossible. On ne pouvait la tenter que par mer, et déjà, non-seulement Civita-Vecchia, *Fiumi-*

cino et Porto-d'Anzio étaient occupés par les Français; mais dans tous les forts qui deffendent le rivage des Etats romains, il y avait des troupes de cette nation. Quand j'aurais pu tromper la vigilance des Français qui gardaient les portes de la ville, les clefs n'étaient-elles pas pendant la nuit entre les mains du Commandant de la place? n'y avait-il pas des sentinelles placées autour du palais? Mais quand j'aurais réussi à tromper la vigilance des Français, et à conduire le Pape hors de Rome, et jusque sur le rivage de la mer, qu'aurais-je fait alors? et que pourra-t-on me reprocher, lorsqu'on saura que mon prédécesseur immédiat, le cardinal Gabrielli, avait réellement formé le projet de faire évader le Pape, et de le délivrer de la prison dans laquelle les Français le tenaient; mais que Pie VII n'avait jamais voulu prendre un tel parti? Dans les derniers jours d'août 1808, on me dit un soir qu'il y avait dans l'antichambre, une personne inconnue qui venait de la part du cardinal Erskine, et qui voulait me parler. Je l'admis, et je vis venir à moi un homme d'une figure ignoble, le teint bronzé, mal vêtu. Il avait plutôt l'apparence d'un brigand de mer, d'un pirate, que d'un honnête homme, et cependant il était digne de toute ma confiance. Il

me dit qu'il était Français; qu'il s'était vêtu de la sorte pour mieux se dérober à la connaissance de ceux de sa nation; qu'il était venu de Sicile sur une frégate anglaise expédiée par le Roi Ferdinand, à la prière du cardinal Gabrielli, pour prendre le Pape à son bord, et le transporter en cette île. Que sa frégate croisait depuis plusieurs jours à la hauteur de *Fiumicino*, et portait le père Angiolini, jésuite, envoyé par le Roi, pour complimenter le Pape, et l'accompagner; que ne voyant sur le rivage aucun des signaux convenus avec le cardinal Gabrielli, il avait risqué au péril de sa vie, de descendre à terre; qu'il était venu à travers champs jusqu'à Rome; qu'il désirait repartir cette nuit-là même, et qu'il était venu me dire que, si le Saint-Père voulait profiter de son navire, il devait se transporter de nuit sur les plages de *Fiumicino* et annoncer son arrivée à l'équipage de la frégate, en ouvrant et refermant trois fois une lanterne; mais que la frégate ne pouvait rester dans ces parages que pendant trois jours seulement.

Cette confidence me mit dans une grande perplexité. J'ignorais que le cardinal Gabrielli eût traité avec la cour de Sicile. Je pouvais raisonnablement supposer que cet homme était un espion, envoyé par le Général fran-

çais pour découvrir si, comme on le disait à Rome, j'avais réellement le projet de faire partir le Pape, et de le mettre en sûreté. Je me fis violence, et, sans laisser paraître aucune altération sur mon visage, je lui répondis froidement que je ne concevais rien à ce qu'il me disait; que ni le Pape ni le cardinal Gabrielli à son départ, ne m'en avaient pas dit un mot. Je lui demandai ensuite, s'il n'avait pas une lettre, pour faire connaître sa mission. Il me répondit que, craignant d'être arrêté par les Français, il n'avait pas cru prudent de porter sur lui aucune lettre qui, dans le cas où il serait arrêté, aurait pu lui coûter la vie. En cela il avait raison, comme le prouve la mort de Danni (1). Il m'ajouta que le cardinal Erskine avait eu part au traité du cardinal Gabrielli, et qu'il était instruit de tout.

Je lui fis encore froidement quelques ques-

(1) Joseph Danni de Calderola, au service de Ferdinand IV, s'embarqua et fut arrêté auprès d'Ostie, et, comme espion, renfermé dans le fort Saint-Ange et condamné à mort par une commission militaire que nomma le Commandant français. Il fut exécuté le 27 septembre sur la place du Peuple, et ce fut une violation manifeste des droits du Souverain Pontife. J'en donnai note aux Ambassadeurs des Puissances étrangères.

tions et le congédiai. J'écrivis sur le champ au cardinal Erskine et le priai de venir dans la soirée à l'Eglise, où l'on faisait alors les prières des quarante heures. Il vint en effet, et, comme si je l'eusse aperçu par hasard, je le conduisis dans la sacristie, et lui racontai mon aventure : il me dit que cet homme avait été le trouver lui-même à sa maison ; mais qu'il l'avait promptement congédié ; que le cardinal Gabrielli lui avait confié l'idée de ce projet ; mais que, n'en ayant plus entendu parler depuis quelque temps, il le regardait comme abandonné.

Je me rappelai alors que ce cardinal était timide et qu'il voulait sans doute être étranger à toutes les démarches relatives à cette affaire.

Le lendemain matin, je racontai au Saint Père tout ce qui venait de m'arriver. Sa Sainteté me dit qu'effectivement le cardinal Gabrielli s'était mis dans la tête de le faire sortir de Rome ; qu'il avait même fait venir des vêtemens pour le travestir ; mais qu'il avait répondu au cardinal que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Rome, et qu'il ne l'avait pas encore (1).

(1) Pendant les années de ma prison, je n'ai plus

C'est ici que je puis placer quelques réflexions sérieuses, qui justifient pleinement la détermination prise par le Pape de ne pas sortir de Rome, et de se laisser plutôt arracher par la violence à son siége, que de l'abandonner de lui-même.

La fuite, comme je viens de le dire, présentait de grandes difficultés. Mais quand on aurait pu les vaincre; quand il aurait été vrai, que l'on ne se serait pas flatté en vain, et que tout aurait pu réussir au gré de nos desirs, il fallait donc se jeter entre les mains des Anglais, et faire transporter le Pape, en Sicile, en Sardaigne, ou en Espagne, pays tous alliés de l'Angleterre, soumis à sa puissance et ennemis de la France. Mais le prudent Pie VII, ce Pontife plein de douceur, qui, dès le commencement de son Pontificat, avait rappelé d'Angleterre monseigneur Erskine, déjà cardinal, parce que sa présence à Londres donnait de l'ombrage au

entendu parler de cette aventure; mais depuis j'ai su que tout ce que m'avait dit cet homme inconnu était vrai. J'ai su de plus que la frégate appartenait à la marine anglaise, et que tout s'était fait de concert avec le Cabinet britannique. On avait préparé dans la frégate de magnifiques chambres pour le Saint Père et pour les Cardinaux qui l'auraient accompagné.

Gouvernement français, Pie VII, qui avait fait tant de concessions et de sacrifices, pour condescendre aux désirs de l'Empereur des Français, que, dans le reste de l'Europe, on le taxait de partialité pour la nation française, allait-il s'exposer au reproche humiliant de s'entendre avec les Anglais? à la calomnie atroce, si elle n'eût pas été ridicule, d'enlever les trésors du Saint Siége à la religion, et de les employer à soutenir les Anglais? Si Pie VII avait déjà souffert tous ces reproches de la part de Napoléon Bonaparte, qui pendant plusieurs années l'appelait son ami intime, que serait-il arrivé? Qu'aurait-on dit, si, pour sortir de la prison, dans laquelle les Français le tenaient à Rome, le Pape se fût jeté dans les bras des Anglais, et eût fixé son séjour dans des pays qui étaient leurs alliés et dépendaient d'eux? Alors on aurait hautement répandu de toutes parts l'imputation calomnieuse, dont je viens de parler. Elle aurait acquis de la vraisemblance, une apparence de vérité.

On aurait soulevé l'Eglise gallicane dans laquelle il était à craindre, qu'il ne se trouvât des Evêques vendus au Gouvernement. Ils auraient cessé toute communication avec les tribunaux de Rome. Ils auraient refusé d'obéir

à un Pontife étroitement uni avec les ennemis de la France, et ils auraient enfin tenté de créer un Patriarche, comme ils en avaient tant de fois annoncé le projet.

D'ailleurs, si la fuite du Pape se fût exécutée comme on voulait l'entreprendre avant le changement de Gouvernement, et la réunion des Etats romains à l'Empire français, l'Empereur aurait aussitôt publié le décret, qui fut retardé jusqu'au 10 juin 1809. Alors, au lieu de recourir au rêve des droits supposés du successeur de Charles-Magne, il eût pris possession des Etats romains, comme d'un pays conquis sur un Prince qui aurait pris ouvertement parti contre lui, et se mettait sous la protection de ses plus irréconciliables ennemis. Non-seulement les malveillans auraient approuvé la conduite de l'Empereur; mais ils auraient dit dans le public, que ce Prince n'avait pas l'intention de dépouiller le Pape de ses Etats; que l'entrée des troupes françaises dans la ville de Rome, n'était qu'une opération purement politique, et qu'elle n'avait d'autre but, que d'intimider le Pape et le Sacré Collége, afin de les amener à une confédération.

D'un autre côté, les bons et le peuple romain lui-même, pouvaient être facilement

trompés, ajouter foi à ces calomnies, et croire, qu'en effet, en tolérant encore quelque temps avec patience, le Pape aurait pu se trouver en des circonstances plus favorables, éloigner la tempête, et peut-être éviter le coup fatal; qu'une sage politique ne permettait pas de faire une chose qui pouvait rompre le fil déjà si faible, qui rattachait encore la puissance temporelle à la puissance spirituelle.

En somme, la perte de Rome et de l'Etat, et bien plus encore la révolution qui aurait éclaté en France, peut-être même le schisme, avec tous les maux qu'il traîne à sa suite, auraient été imputés à la fuite du Pape, si, pour s'arracher des mains des Français, il eût abandonné Rome. On l'eût taxé d'irréflexion et d'imprudence. L'adage si fameux et si faux, *Post hoc, ergo ex hoc*, est malheureusement dans la pratique, la règle du jugement des hommes. De là, la postérité, juge impartial des événemens, n'ayant point d'autres lumières que ces jugemens, ni d'autres moyens de découvrir la vérité, est forcée d'adopter les erreurs du siècle qui l'a précédée.

Combien d'hommes en place n'ont-ils pas fait valoir, en des circonstances semblables, la voix du peuple, et l'opinion de la génération présente, pour se justifier? L'histoire des

Machabées contient un fait remarquable qui en est la preuve (1).

Triphon s'étant rendu maître de Jonathas par trahison, fit dire à Simon, son frère, qu'il n'avait retenu Jonathas prisonnier, que parce que ce Prince devait une somme d'argent au Roi, et que s'il voulait lui envoyer cette somme et les enfans de Jonathas pour otages, il mettrait leur père en liberté. Le texte sacré ajoute : « Quoique Simon reconnût que « Triphon ne parlait ainsi que pour le tromper, il lui envoya cependant l'argent et les « enfans, de peur d'attirer sur lui une grande « haine de la part du peuple d'Israël, qui aurait dit : Jonathas a péri, parce que l'on n'a « pas envoyé l'argent et les enfans. »

Il est vrai que nous lisons dans l'histoire des Papes, que plusieurs d'entre eux se sont échappés de la ville de Rome et se sont réfugiés en des pays étrangers ; mais nous y voyons aussi que la postérité les a taxés de faiblesse et a blâmé leur fuite. D'ailleurs, si nous examinons les circonstances où ces Papes se trouvaient, et si nous les comparons à celles où se trouvait Pie VII, nous verrons qu'elles étaient très-différentes.

(1) Machab., l. I, cap. 13.

Ces Pontifes prirent la fuite, ou pour se soustraire à la violence du peuple romain, qui alors n'était pas ce bon peuple de nos jours, si fidèle et si attaché à ses Papes, ou pour implorer du secours contre les Lombards, qui s'étaient emparés des Etats du Saint Siége, ou contre les grands de Rome et des environs, qui abusaient de leur puissance. Mais alors, ils étaient assurés de trouver un asile honorable dans les pays, où ils se réfugiaient, et ce qui devait les rassurer, c'est qu'ils avaient l'espoir bien fondé, ou plutôt une certitude morale, que, par la faveur des Souverains puissans, ils seraient bientôt replacés sur leur trône, ressaisiraient le sceptre de Rome et leur domaine.

Pendant les fameuses guerres entre le Sacerdoce et l'Empire, les Papes trouvèrent, dans l'Italie même, des Princes et des Etats qui les accueillirent, et prirent ouvertement leur défense contre les Empereurs schismatiques d'Allemagne; les Princes et ces Puissances leur fournirent tous les moyens de gouverner facilement et l'Eglise universelle et l'Eglise particulière de Rome.

Mais dans les circonstances où se trouvait Pie VII, où était la Puissance catholique, où était le Souverain, auquel on pût recourir

pour implorer du sécours ? Qui aurait pu lui donner l'espoir de se revoir bientôt sur son trône , et reprendre le gouvernement de l'Eglise ?

Il lui eût donc fallu non-seulement quitter l'Italie ; mais abandonner entièrement le territoire de l'Europe, dans laquelle se trouve la majeure partie du catholicisme ; il lui eût fallu se séparer pour long-temps et peut-être pour toujours du St. Siége et du peuple romain, son troupeau chéri. Il n'y avait nul autre lieu de refuge, que dans les îles voisines de l'Italie, dont les Souverains même ne se trouvaient pas en sureté sur leur trône, et d'où le Pape n'aurait pu entretenir aucune communication ni avec Rome, ni avec le reste de l'Europe. Car ce Pontife devait être bien persuadé que l'on aurait usé d'une police plus sévère dans les différens ports d'Italie, pour empêcher l'introduction de ses bulles, de ses brefs, de ses lettres, que celle qui veille maintenant, pour empêcher l'entrée des marchandises de manufactures anglaises et des denrées coloniales.

En fuyant de Rome, les anciens Papes eurent toujours une suite nombreuse de Cardinaux, qui les assistaient dans le gouvernement de l'Eglise, et qui, dans le cas de vacance du

St. Siége, pouvaient, en liberté comme en sécurité, élire un nouveau successeur de St. Pierre. Mais si Pie VII eût abandonné Rome, il ne lui eût pas été possible de réunir auprès de lui un nombre suffisant de Cardinaux. Le sacré Collége se trouvait dispersé et dans un véritable esclavage. Par la même raison, il aurait manqué de Ministres et de chefs de Congrégations. Il n'aurait pas même eu les employés nécessaires pour expédier les affaires spirituelles. On n'aurait donc pu se proposer d'autre objet que de sauver la personne seule du Pape, en le faisant fuir de Rome et de l'Italie. Certes, cet objet n'aurait été ni suffisant, ni glorieux pour un Vicaire de Jesus-Christ, qui a donné sa vie pour ses brebis, et pour un Souverain Pontife, dont les actions doivent porter l'empreinte du courage et de la grandeur d'âme; afin que tout annonce hautement la disposition intérieure où il doit être de s'offrir lui-même en sacrifice, pour le bien public et pour l'intérêt de l'Eglise.

Je sais encore que nous lisons dans l'Evangile ces paroles de Jesus-Christ à ses Apôtres : *Lorsque l'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre.* (1) Je sais que deux

(1) Math. X. 23.

grandes lumières de l'Eglise d'Afrique, St. Cyprien et St. Athanase, s'appuyèrent sur ce passage pour justifier leur fuite ; mais je dois faire observer que les circonstances, où se trouvait le Pape Pie VII, étaient bien différentes de celles qui engagèrent ces deux Saints à prendre la fuite. Si c'était ici le lieu d'examiner théologiquement la fameuse question agitée par les Saints Pères, *de la fuite en temps de persécution*, je pourrais prouver, par le texte même de St. Cyprien, la diversité des circonstances que je viens d'indiquer. (1)

J'ajouterai seulement que si l'Eglise ne désapprouve pas la conduite de ceux qui, pendant la persécution, ont pris la fuite pour se mettre en sûreté, elle a comblé d'éloges les Pasteurs et les Prélats, qui, pour ne pas abandonner leur cher troupeau, ont mieux aimé faire le sacrifice de leur propre vie. Les Thomas de Cantorbéry, les Stanislas de Gracovie, et bien d'autres saints Evêques et Pontifes que nous vénérons ont prouvé par leur conduite

(1) Opportet nos paci communi consulere, et interdûm quamvis cum tædio animi nostri deesse vobis, ne presentia nostra invidiam, et violentiam gentilium provocet.

St. Cipryani, lib. 3, Epist. 14, et lib. 2; Epist. 1 et 2.

que souvent on doit suivre le conseil que Tertullien donne dans son Ouvrage *sur la persécution.* Voici ses expressions : *Un soldat qui meurt sur le champ de bataille est préférable à celui qui se sauve par la fuite.* (1)

Lorsque j'étais Nonce du Pape à Lisbonne, j'ai entendu des protestans louer Pie VI, à cause de la résolution qu'il avait prise de demeurer à Rome, et de s'exposer à toutes sortes de dangers, à une prison certaine, et peut-être même à une déportation violente hors de ses Etats, plutôt que d'avoir fui à l'approche de l'armée républicaine.

Quel que soit le sort qui attend l'Eglise, on ne peut nous faire aucun reproche ; nos ennemis seuls, ou les dupes, *quorum infinitus est numerus*, pourraient l'imputer à Pie VII. Ils n'auraient pas manqué de le faire, s'il avait pris la fuite. Sa résolution de ne pas abandonner le poste sublime que la Providence lui avait assigné, sera pour la postérité une preuve irréfragable de sa grandeur d'âme, de son généreux mépris pour ses intérêts personnels, de la pureté de ses intentions et de la justice de sa cause.

(1) Pulchrior est miles in pugnâ prælio amissus, quàm in fugâ salvus. Tertul. de fugâ in persecutione.

CHAPITRE IV.

1°. Réponse à un reproche que l'on pouvait faire au Ministère ;

2°. Mesures prises pour conserver la tranquillité dans la ville de Rome, et pour ne donner, au Chef de l'armée française, aucun prétexte d'accélérer le changement du Gouvernement.

Je dois répondre à un autre reproche, que l'on pouvait me faire sur la conduite que j'ai tenue, pendant le dernier mois du séjour du Pape à Rome. On pouvait penser que les troupes françaises étaient réduites à un petit nombre ; parce que beaucoup étaient parties, pour retourner dans le royaume d'Italie ; d'autres étaient dispersées sur le rivage ; parce qu'on craignait une descente des Anglais, qui occupaient l'île de Ponza. Pourquoi donc ne pas appeler aux armes le peuple romain, qui avait donné des marques si extraordinaires d'attachement au Gouvernement et d'aversion pour les Français ? Pourquoi ne pas délivrer le Pape et Rome du joug honteux et tyrannique, sous lequel ils gémissaient depuis dix-huit mois ?

Pour donner plus de force encore à cette objection, je ferai connaître, avant de répondre, des faits que le public ignore. Délivrer Rome et le Souverain Pontife, massacrer le peu de troupes françaises qui étaient restées dans la ville, était une opération facile, et du succès de laquelle j'aurais pu répondre, Je n'aurais eu besoin, pour soulever le peuple, de recourir à aucun de ces moyens que les agitateurs ont coutume d'employer; au contraire, le Gouvernement était fatigué des efforts qu'il faisait, pour le retenir et l'arrêter. Un personnage notable fit savoir au Pape, qu'au premier signal, il viendrait à la tête de cinq mille hommes armés, s'emparer du palais Quirinal et le délivrer de sa prison. Un autre offrit de rendre au Pape les clefs du château St.-Ange, trois jours après que Sa Sainteté y aurait consenti. Enfin, plusieurs chefs du peuple firent dire au St. Père, qu'ils avaient le désir de tenter un coup de main, pour le soustraire à l'oppression dans laquelle il gémissait. Ils ajoutaient qu'ils connaissaient trop bien la douceur paternelle du St. Père, pour lui demander un ordre de sa part, ni même l'approbation de leur projet; qu'il leur suffisait d'être assurés qu'ils ne lui causeraient ni désagrément ni chagrin. Cet excellent Prince,

quoiqu'affligé de souffrir depuis si long-temps tant d'insultes et d'outrages, refusa tout, et fit connaître combien il était éloigné d'autoriser de semblables tentatives.

Voici donc la réponse que j'ai promise.

Chacun peut penser que le St. Père m'ayant donné connaissance de ces différentes offres, et m'ayant remis toutes les pièces, j'y réfléchis beaucoup, et je considérai l'affaire sur tous ses rapports; pour proposer ensuite mon opinion particulière à Sa Sainteté. Les divers points de cet examen me furent suggérés par ce beau passage de St. Bernard, livre 3, chapitre 4 de son excellent ouvrage (1) *de la Considération*, adressé au pape Eugène.

« L'homme de bien, doit envisager ses « actions sous trois faces différentes : 1°. « Sont-elles permises? 2°. Sont-elles conve- « nables? 3°. Est-il expédient de les faire? Car « si la philosophie chrétienne nous enseigne « qu'il n'y a de convenable que ce qui est « permis, et qu'il n'y a d'expédient que ce « qui est convenable et permis, il ne s'ensuit « pas pour cela, que tout ce qui est permis « soit expédient et convenable. »

(1) Cet ouvrage devrait être le manuel quotidien des Ministres du St. Siége.

Qu'il fût permis au peuple de se défaire de ses injustes aggresseurs, c'est une vérité hors de doute. Toutes les lois divines, naturelles et humaines donnent, à ceux qui sont injustement opprimés, le droit de repousser la force par la force, et de secouer le joug, qui leur a été imposé sans aucun motif. Ajoutons que l'invasion des Français et leur entrée dans Rome, furent accompagnées d'une perfidie et d'une trahison, dont on ne trouve peut-être pas d'exemple dans les annales des Sarrasins, ou des puissances barbaresques de l'Afrique.

Le général Miollis, à la tête d'un corps de troupes françaises, demanda le passage pour aller dans le royaume de Naples. Il désigna les différentes villes où il devait séjourner, afin que l'on pût lui préparer à l'avance des logemens et des vivres. Et, comme si la politique consistait dans le mensonge et l'imposture, et qu'il fût du bel esprit moderne de tromper, il fit dire au St. Père, qu'il voudrait que ses troupes et lui-même eussent des ailes pour passer plus rapidement, et être moins long-temps à charge à Sa Sainteté.

Cependant la ville de Rome se trouva inscrite au nombre de celles où les troupes françaises devaient séjourner. C'était une infraction au pacte convenu entre le général Miollis

et le Gouvernement pontifical. Car au moment où la guerre avait éclaté entre la France et Naples, ils avaient arrêté le nombre et désigné le nom des villes où l'armée devait passer ou séjourner, et Rome ne devait point y être comprise. Le St. Père fit adresser des réclamations à M. Alquier, ambassadeur par intérim, en remplacement du cardinal Fesch. Ce fonctionnaire eut l'impudence d'écrire de sa propre main une lettre au Souverain Pontife, qui, à la vue des troupes que l'on dirigeait sur Rome, était tourmenté et vivement affligé. Dans cette lettre, M. Alquier disait avec une assurance positive :

« Cet événement qui inquiète et afflige peut-
« être votre Sainteté, n'a rien d'alarmant. Je
« prends sur moi de le garantir ; j'oserai pro-
« mettre plus encore : si, comme votre Sain-
« teté m'a paru le croire, les troupes de Sa
« Majesté Impériale devaient rester pendant
« quelques jours à Rome, cette mesure ne
« serait que passagère : elle n'offrirait aucune
« apparence de danger, ni pour le présent,
« ni pour l'avenir : elle ne rendrait une con-
« ciliation ni moins possible, ni moins facile. »

Cette lettre, peut-être unique dans la diplomatie militaire, sera un éternel déshonneur pour celui qui l'a écrite, et une tache pour

le Souverain, si indignement représenté; car ce fut en foulant ainsi aux pieds tous les principes du droit des gens, et en violant la foi publique, sur laquelle repose la sureté et la tranquillité des Etats, que l'armée française entra en ennemie à Rome. Elle s'empara du château St.-Ange, et fit au St. Père lui-même un outrage sanglant. Elle environna dès son entrée le sacré palais de troupes nombreuses, et plaça des canons sous les fenêtres des appartemens du Pape. Depuis cette époque jusqu'au changement de Gouvernement, il y eut toujours à Rome une garnison française. Le général Miollis n'eut pas des ailes comme il le désirait; mais, *invenit terram bonam et occubuit*, et se comporta dans la ville de Rome en Souverain. (1)

Le véridique Alquier, qu'on peut compter au nombre de ceux

Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais,

continua pendant quelques semaines à rester

(1) L'ambassadeur Alquier voulut sur le champ présenter le général Miollis au St. Père. A peine Pie VII l'eut-il apperçu, qu'il lui dit : *M. le Général, vos canons ne m'ont pas fait peur*; et lui ayant adressé quelques paroles, il le congédia.

à Rome ; et eut la hardiesse de se présenter devant le St. Père.

Ainsi, après avoir sérieusement réfléchi sur cette question, il me sembla prouvé jusqu'à l'évidence, qu'il eût été permis au Gouvernement pontifical d'engager le peuple à se défendre, ou du moins de lui permettre, comme un grand nombre de personnes le demandaient, un soulèvement général, pour chasser les Français hors de Rome, et mettre le Saint Père en liberté. Cela devait être d'autant plus permis au Pape, que, dès l'entrée des Français dans la ville, et chaque fois que le Général usurpait l'autorité souveraine, il avait solennellement protesté contre ces actes, pour sauver ses droits légitimes; il avait déclaré à la face de toute l'Europe, qu'il ne consentait à rien de ce qui se faisait dans la ville par les troupes étrangères, et qu'il se regardait comme prisonnier dans son propre palais.

Mais supposons que le Saint Père, opprimé, outragé par les injures et les violences journalières, dont son peuple et lui-même étaient sans cesse l'objet, eût fléchi et eût en quelque sorte consenti au séjour des Français dans la ville, et à ce qu'ils faisaient contre les droits légitimes de son autorité souveraine, n'aurait-il pas encore pu profiter d'un moment favo-

rable et de la disposition générale de son peuple, pour secouer le joug honteux sous lequel il gémissait ? Ne lui aurait-il pas été permis de ressaisir la souveraine puissance dont on l'avait si injustement dépouillé ? Cela me paraît encore hors de doute. Pour le prouver, je n'ai pas besoin de citer un grand nombre de théologiens, de canonistes, et d'auteurs sur le droit public des diverses nations ; ils sont tous d'accord sur ce point. Je ne citerai qu'un seul passage d'un fameux publiciste. Il semble que ce passage ait été écrit précisément pour le cas dans lequel nous nous trouvons.

« Si jamais l'exception de la contrainte peut « être alléguée, c'est contre un acte, qui ne « mérite pas le nom de traité de paix, contre « une soumission forcée à des conditions, qui « blessent également la justice, et tous les de- « voirs de l'humanité. Qu'un avide et injuste « conquérant subjugue une nation qu'il a for- « cée à accepter des conditions dures, hon- « teuses, insupportables ; la nécessité la con- « traint à se soumettre : mais ce repos ap- « parent n'est pas une paix, c'est une op- « pression que l'on souffre, tandis que l'on « manque de moyens pour s'en délivrer, et « contre laquelle des gens de cœur se soulè-

« vent à la première occasion favorable. Lors-
« que Fernand Cortez attaquait l'empire du
« Mexique, sans aucune ombre de raison,
« sans le moindre prétexte apparent, si l'in-
« fortuné Montézuma eût pu racheter sa li-
« berté, en se soumettant à des conditions
« également dures et injustes, à recevoir gar-
« nison dans ses places et dans sa capitale; à
« payer un tribut immense, à obéir aux ordres
« du roi d'Espagne : de bonne foi, dira-t-on,
« qu'il n'eût pu avec justice saisir une occasion
« favorable, pour rentrer dans ses droits et
« délivrer son peuple, pour exterminer des
« usurpateurs avides, insolens et cruels? Non,
« non, on n'avancera pas sérieusement une si
« grande absurdité. Si la loi naturelle veille au
« salut et au repos des nations, en recom-
« mandant la fidélité dans les promesses, elle
« ne favorise pas les oppresseurs. Toutes ses
« maximes vont au plus grand bien de l'huma-
« nité. C'est la grande fin des lois et du droit.
« Celui qui rompt lui-même tous les liens de
« la société humaine, pourra-t-il les récla-
« mer, s'il arrive qu'un peuple abuse de cette
« maxime pour se soulever injustement et re-
« commencer la guerre? Il vaut mieux s'expo-
« ser à cet inconvénient, que de donner aux
« usurpateurs, un moyen aisé d'éterniser les

« injustices, et d'asseoir leur usurpation sur « un fondement solide (1). »

Si nous changeons le nom de Fernand Cortez en celui du général Miollis, et le nom de Montézuma en celui de Pie VII, il demeurera bien prouvé que l'excellent Pontife avait le droit d'en agir ainsi dans les tristes et douloureuses circonstances où il se trouvait. Rien ne peut être opposé à ce passage de Vattel, puisqu'il s'agissait de rendre la liberté et la puissance au Souverain légitime.

Examinons maintenant le second point de la question que je me suis proposée : c'est-à-dire, voyons si cette mesure était aussi convenable au Saint Père qu'elle lui était permise. J'avoue que, la chose considérée sous ce point de vue, me jette dans le doute et la perplexité.

D'un côté, je considérais la justice de la cause du Souverain Pontife, et l'oppression non moins évidente, que tirannique, sous laquelle il gémissait, sans ombre de raison, ni même de prétexte apparent; je me rappe-

(1) Le Droit des Gens, ou Principes de la Loi naturelle, par M. de Vattel, tome III, liv. 4, chap. 4, § 37. — Je me suis servi de cet auteur, parce que je n'ai point trouvé dans la forteresse d'autre ouvrage sur le droit public.

lais l'exemple de plusieurs Souverains illustres de différentes nations de l'Europe, qui, se trouvant dans des circonstances à-peu-près semblables, et opprimés comme le Pape, s'étaient jetés dans les bras de leurs peuples; je voyais que ces Souverains avaient armé leurs sujets; qu'ils s'étaient couverts de gloire, avaient repoussé l'ennemi oppresseur, étaient remontés sur leur trône; et tous les peuples ont admiré leur courage, applaudi à leur succès.

D'un autre côté, je réfléchissais sur la différence qui se trouvait entre le Pape et les Souverains séculiers; je pensais que peut-être il devait agir autrement qu'eux à cause de la dignité de chef de l'Eglise dont il était revêtu.

Le Pape, me disais-je, est souverain, comme eux, il jouit des mêmes droits; mais en même temps il est sur la terre le vicaire de ce Dieu, qui a voulu se faire annoncer sous le nom de Prince de la paix. Il est le chef, le premier docteur d'une religion qui ne respire que douceur, mansuétude et charité; qui commande non-seulement le pardon, mais l'amour des ennemis; il est le Père commun de tous les Fidèles; par conséquent dans les émeutes, dans les massacres des Catholiques, il a la douleur de voir couler le sang de ses propres

enfans. Il est vrai que, dans les circonstances où nous nous trouvions, c'étaient des enfans ingrats et révoltés; mais toujours étaient-ils ses enfans. Toutes ces réflexions me jettaient dans l'incertitude et l'indécision (1).

Mais, si je viens à examiner la chose sous son troisième rapport, c'est-à-dire, s'il était avantageux de mettre le Pape et la ville de Rome en liberté, en appelant le peuple aux armes (*Utrum, expediebat*), toutes mes réflexions me font voir jusqu'à l'évidence, que le Souverain Pontife ne devait ni soulever le peuple ni consentir même secrètement à ce qu'il s'armât contre les Français.

En effet, supposons que les mesures les plus sages eussent été prises, que tout eût réussi au gré de nos désirs, et que les Français eussent été chassés ou massacrés; alors qu'elles auraient été les suites? Tous les Généraux français qui se trouvaient dans l'Italie

(1) En relisant ceci avec un esprit plus calme et plus réfléchi, j'ai changé de sentimens. Il ne me reste aucun doute sur les raisons qui me frappaient. Ainsi, je déclare qu'il ne convenait nullement au Chef suprême de l'Eglise de permettre et bien moins encore d'ordonner cette résolution violente et cruelle, quoiqu'il lui eût été permis et qu'il eût pu le faire licitement, *non decebat*.

auraient réuni sur le champ leurs troupes, et les auraient fait marcher sur Rome. Quel eût été alors le sort de cette ville infortunée? Certainement on aurait voulu donner un exemple atroce et mémorable d'une vengeance politique. On aurait voulu retenir par la terreur les populations de l'Italie, que la force seule maintenait sous le joug de la domination Française, et rallumer la haine invétérée, la rage aveugle et fanatique de toutes les sectes contre cette nouvelle Jérusalem, et surtout la rage de la secte philosophique. Elle s'était si violemment irritée de la résistance admirable du bon peuple romain à toutes les séductions, à tous les artifices que l'on employait pour le détacher du Gouvernement pontifical!

Les désastres et les maux incalculables qui seraient venus fondre sur cette malheureuse cité, à qui les aurait-on imputés, sinon au Saint Père et à son ministère? Ne les aurait-on pas accusés d'avoir excité ou imprudemment permis le soulèvement du peuple? Et qu'aurait dit l'univers catholique? Qu'aurait pensé la postérité?

Nous ne pouvions fonder aucune espérance raisonnable, ni sur l'armée autrichienne, qui déjà était aux prises avec les Français, et trop éloignée encore de nos murs, ni sur les troupes

siciliennes et anglaises, qui, réunies dans l'île de Ponza, menaçaient nos rivages. Ces troupes étaient en si petit nombre, qu'elles étaient incapables de servir d'appui à une insurrection, et de résister aux forces de l'armée française. Leurs tentatives inutiles sur les côtes du royaume de Naples ne l'ont que trop prouvé. Leur faiblesse n'a-t-elle pas été mise en évidence? La Flandre, la Vendée et le Tyrol, qu'elles ont abandonnés, en sont une preuve irréfragable.

Lorsqu'il me fut bien démontré que je ne devais ni exciter ni même permettre une insurrection populaire, qui, tôt ou tard, aurait traîné après elle les suites les plus funestes, j'eus sans cesse les yeux ouverts sur les Romains et sur les Français. Je fis tous mes efforts, pour éloigner jusqu'au plus léger prétexte, jusqu'à la moindre occasion de rixe et de tumulte.

Tous les Gouverneurs de l'Etat pontifical peuvent en rendre témoignage; je leur recommandais sans cesse dans mes dépêches, de veiller au maintien de la paix et de la tranquillité des peuples. Pendant l'année entière de mon ministère, je défendis hors de Rome les feux d'artifice, la chasse du taureau et des autres bêtes fauves. J'interdis plusieurs pro-

cessions, surtout celles qui se faisaient la nuit; je pris toutes les mesures possibles, pour que dans la ville d'Assise et tous les lieux, où l'on célèbre la fête de la Portioncule, il ne se fît point de grands rassemblemens; parce que c'est là ordinairement, qu'il s'élève des rixes et des disputes, source ordinaire des plus grands désordres.

Malgré les vexations continuelles que le Saint Père et le Sacré Collége éprouvaient de la part du Général français, je réussis à maintenir la paix au milieu des bons habitans de la Capitale. Pendant tout le temps de la prison du Pape, ils tinrent une conduite admirable et montrèrent une patience inaltérable. Ils fuyaient les Français et témoignaient ainsi leur affection au Gouvernement du Souverain Pontife. Ils ne faisaient aucune société avec eux; mais ils ne les insultaient point, et obéissaient aux ordres et jusqu'aux désirs supposés du Pape. Cette conduite, que beaucoup de personnes attribuent à une protection spéciale de la Sainte-Vierge, à laquelle les Romains ont une dévotion toute particulière, n'a pas peu contribué à conserver pur et intact l'honneur du Gouvernement pontifical. Elle a fait l'admiration des étrangers qui se trouvaient à Rome, et de ceux qui, dans leurs pays, ont

entendu le récit fidèle de ce qui se passait dans cette grande ville.

Un Seigneur russe qui se trouvait à Rome à cette époque, disait qu'il était heureux d'être venu dans cette capitale, pour être témoin d'un phénomène inouï : c'est que deux gouvernemens diamétralement opposés entre eux se trouvaient en cette ville. L'un avait à sa disposition, les troupes, la gendarmerie, les forteresses, les prisons ; enfin tous les moyens de se faire obéir, de promulguer ses ordres et ses lois ; cependant personne ne lui obéissait volontiers, il lui fallait toujours employer la force pour faire exécuter ses volontés. L'autre, au contraire, privé de tous ces moyens, sans force armée, renfermé dans un palais comme dans une véritable prison, environné de troupes ennemies, ne pouvait faire connaître sa volonté que par des brefs écrits à la main et répandus dans le public ; et cependant tout ce qu'il ordonnait, se trouvait à l'instant exécuté par un mouvement général et spontané.

Preuve éclatante et bien capable de consoler nos cœurs, que, sans de nombreuses troupes, sans une police dispendieuse et souvent peu fidèle, les Princes ont toujours des moyens de se concilier l'amour et l'obéissance des peuples.

Cette admirable conduite du bon peuple romain mérite bien d'avoir place dans les annales de l'histoire et de passer jusqu'à la postérité la plus reculée.

Un ennemi comme celui-là est au-dessus de l'oppression et de toutes les violences. Plus vertueux que ses ancêtres même, à mesure qu'il voyait les Généraux français appesantir leur joug sur le Pape, ses Ministres et les Cardinaux, il s'efforçait de donner, à son légitime Souverain et à son Gouvernement, des marques publiques de fidélité, d'obéissance et d'un inaltérable attachement.

C'est un événement véritablement singulier et peut-être unique dans l'histoire, que ce qui se passa le 4 février 1809, jour où devaient commencer cette année, les mascarades, les courses de chevaux et les autres divertissemens du carnaval. Cette admirable conduite du peuple romain retarda quelque temps la chute du Gouvernement pontifical; parce que les Français et leurs partisans encore peu nombreux redoutaient un soulèvement du peuple. Comme ils savaient bien qu'ils étaient trop faibles, pour opposer de la résistance, et qu'ils seraient victimes de la fureur du peuple, ils prirent le parti d'attendre que quelque circonstance amenât une querelle entre leurs sol-

dats et les Romains ; que quelques-uns des leurs périssent dans la mêlée, afin de pouvoir renouveler les anciennes calomnies contre le Gouvernement , remettre sur la scène l'assassinat de Basville et de Duphant ; et avoir ainsi un prétexte pour s'emparer de Rome comme d'un pays ennemi.

Je ne puis nier que le général Miollis ne fit observer à ses troupes, une excellente discipline. J'ajouterai même, pour rendre hommage à la vérité, que les Officiers français, disséminés dans les maisons de Rome, ne m'avaient donné ni inquiétude, ni désagrémens ; que plusieurs d'entre eux désapprouvaient la conduite du Commandant ; qu'ils ne dissimulaient pas la peine qu'ils éprouvaient de se voir impliqués dans une affaire, qui était plutôt celle d'espions et de commissaires de police, que de militaires pleins d'honneur. Mais différens actes du général Miollis, qui, sans doute, lui avaient été conseillés par nos ennemis ou par des malveillans, firent croire, à un grand nombre de personnes sensées de la ville de Rome, qu'il cherchait un prétexte, pour considérer notre Gouvernement comme en état de guerre ouverte avec les Français.

En effet, ces actes étaient capables d'irriter le peuple et de le pousser à quelques excès. Tels

étaient l'entrée brusque dans la ville, l'insulte faite au palais du St. Père pendant une fête solennelle, les violences plus d'une fois faites aux Ministres, à la garde, aux amis et domestiques du Pape, par une patrouille de huit ou dix hommes, dans l'enceinte même du Palais, où demeuraient plus de cinq cents personnes : enfin l'autorisation des masques, l'ouverture du carnaval et la course des chevaux barbes, malgré la défense du gouvernement, et au mépris de la ville entière, qui avait annoncé d'une manière formelle, qu'elle ne voulait y prendre aucune part.

Dans ce mémorable et trop fameux 4 février 1809, je craignis qu'on ne voulût exciter à dessein quelque émeute, et je fis d'avance une proclamation, que je tenais toute prête à être affichée, pour rappeler le peuple à la soumission, et l'engager au nom du Pape, à conserver l'ordre, la paix et la tranquillité. Je défendis aux employés de la secrétairerie de sortir du Palais, afin d'avoir sous ma main et à ma disposition des hommes pour l'exécution de mes ordres.

Ces soupçons, qui, comme je l'ai dit, m'avaient été inspirés par des personnes d'un grand jugement, étaient encore confirmés par les étranges discours et les calomnies, dont

le général Miollis était sans cesse assourdi de la part du petit nombre de Romains qui s'étaient déclarés partisans des Français.

Ces rebelles ne pouvant réussir à faire naître les désordres qu'ils désiraient, s'efforçaient d'amener les Français à hâter le changement de gouvernement. C'est pour cela, qu'ils publiaient qu'une horrible conjuration, secrètement ourdie par les ministres du Pape, avait pour but le massacre général des troupes étrangères qui se trouvaient à Rome.

Le 4 septembre de l'année précédente, M. Garobeau, chef de l'état-major du général Miollis, vint me dire de la part de ce Général, qu'on venait de lui rapporter que j'avais donné l'ordre aux curés de la ville, d'exciter par leurs prédications, le peuple à un soulèvement général contre les Français; de choisir pour cela, un dimanche déterminé, au moment où les fidèles seraient réunis en grand nombre dans l'Eglise; et de les engager à prendre les armes, et à se jeter de toutes parts sur leurs ennemis.

Il ajouta que le Général lui avait ordonné de m'annoncer que, *je serais responsable de tout ce qui pourrait arriver de fâcheux*.

Je pris la chose comme je le devais, et je dis en souriant à M. Garobeau, que je

le priais de dire au Général que je répondais de la conduite des curés.

Dans les derniers jours du mois de mai 1809, ou peut-être au commencement de juin, je ne me rappelle pas l'époque précise, on répandit dans la ville, le bruit que j'avais sécrètement appelé auprès de moi tous les agens de la police, pour leur donner l'ordre de tenir le peuple prêt à voler en armes au secours du Palais pontifical, au moment où les troupes françaises viendraient à l'environner.

Sur ces entrefaites, le père Romolino, général des *Bonfratelli*, vint un jour de grand matin me demander audience. Ce religieux jouissait d'une grande considération auprès de Miollis. Il venait me dire que le comte B..... l'avait prié la veille de lui procurer une entrevue avec le Général, et de lui remettre sur le champ une lettre, dans laquelle il assurait avoir à lui révéler des choses de la plus haute importance, pour le service du très-puissant et très-auguste empereur Napoléon. Le père Romolino ajouta que le comte B..... lui avait dit en secret, que dans Rome, il se tramait une horrible conjuration contre les Français; et que cette conjuration se rattachait, par des fils imperceptibles, à tous

les points de l'Italie : qu'enfin de concert avec le Pape, j'étais à la tête de la conjuration.

Le père Romolino me demanda quelle conduite il devait tenir, et s'il devait remettre cette lettre au général Miollis. Je lui dis de la lui remettre, parce que le Général découvrirait bientôt la fausseté de l'accusation, et la perversité du comte B.... ; et je congédiai le père Romolino.

Je n'ai plus entendu parler de cette affaire ; mais voici une anecdote qui fera connaître le caractère des personnes qui favorisaient les Français, contre le Gouvernement légitime du Souverain Pontife. Dans les derniers jours de mai, si je ne me trompe, une femme qui se disait être la femme du comte de B.... me présenta un mémoire de la part de son mari, dont je reconnus l'écriture. Dans ce mémoire, il me priait de venir à son secours, parce qu'il se trouvait renfermé dans une prison étroite, ou dans le fort, à cause de son affection et de son inviolable attachement au Pape, son légitime Souverain. Mais Dieu seul peut connaître combien d'autres impostures, combien de calomnies auront été faites au général Miollis, contre les ministres du Saint Père, par ces hommes auxquels on peut appliquer cette parole de l'Evangile : *ils cherchaient des faux témoins*

contre lui.... pour le *livrer à la mort* (Matt. 26).
Mais l'imposture s'est toujours trahie elle-même, *et malgré le grand nombre de faux témoins qui se présentaient, ils n'en trouvaient point de convenables.*

Dans les jours qui précédèrent immédiatement la prise du palais Quirinal, le brutal enlèvement du Pape et son transport en France; on fit répandre le bruit que le vicaire de J. C. devait descendre du mont Cavallo un crucifix à la main, et parcourir ainsi les rues de la ville, pour appeler le peuple auprès de lui, et chasser les Français. Calomnie ridicule, qui transformait Pie VII, le plus doux des hommes, en Pontife ambitieux et guerrier, comme Alexandre VI ou Jules II; et qui, du cardinal Pacca faisait un cardinal de Retz; c'est-à-dire, non-seulement un factieux, un turbulent; mais un furieux qui soulevait les peuples, tramait des conspirations, et commandait des massacres!

Voici encore un autre fait qui ne permet guères de douter que l'on ne cherchât les moyens d'amener le gouvernement Pontifical, à faire quelques démarches imprudentes, qu'on n'aurait pas manqué de saisir, pour prouver aux Français qu'on tramait sourdement contre eux.

Un personnage remarquable par son éminente dignité, et par sa réputation méritée de vertu et de piété, vint un jour me confier la peine qu'il ressentait, que le Saint Père eût pris, dans les dernières semaines de son séjour à Rome, la résolution de ne plus paraître dans les fêtes qu'on avait coutume de célébrer au palais Quirinal, et que les fidèles fussent ainsi privés du précieux avantage de la bénédiction apostolique. Je lui répondis que cette affaire avait été arrêtée entre le Saint Père et le prélat, sacristain du Sacré Palais; que je n'y avais aucune part; mais que je croyais la chose prudente dans les circonstances critiques où nous nous trouvions; qu'on avait fait observer au Pape, que lorsqu'il tenait chapelle, il entrait beaucoup de monde dans le Palais; que des Français pouvaient se mêler à la foule, s'emparer des portes, et sous prétexte de rendre honneur au Saint Père, resserrer encore davantage sa prison.

Je m'aperçus aux mouvemens de sa figure, et à un léger rire sardonique, que ce personnage était un de ceux qui ne croyaient pas que jamais les Français pussent en venir à s'emparer du Palais, pour avoir sous leur main et comme en ôtage le Saint Père et ses ministres; alors, sans mettre aucune impor-

tance à ce que l'on me disait, je continuai d'écouter; et l'on me proposa un projet, dans lequel je reconnus toute la simplicité de la colombe; mais bien éloignée de cette prudence du serpent, que le Seigneur nous dit dans l'Evangile devoir en être la compagne inséparable.

Cet homme vénérable me dit que, si Sa Sainteté persistait dans la détermination de ne plus tenir les chapelles accoutumées dans le sacré Palais, il y aurait un moyen facile de ne pas priver les fidèles du bien spirituel qu'ils désiraient. Que ce serait de faire annoncer au peuple Romain, par les Curés, que tous ceux qui, à une heure déterminée, du premier jour de fête, se trouveraient dans les paroisses et les principales Eglises de la ville, et qui auraient les dispositions nécessaires, et l'intention de recevoir la faveur de la bénédiction apostolique, pourraient profiter du bien spirituel; parce que Sa Sainteté, de sa chapelle privée, donnerait la bénédiction, avec l'intention de la répandre sur nous tous.

Je lui fis une réponse évasive et vague, et je terminai notre entretien. Mais, d'après l'intimation que Garobeau m'avait faite de la part du général Miollis, je soupçonnai que, sous

le manteau de la Religion, quelque malveillant, avait surpris le zèle et la piété du personnage qui me parlait, en lui suggérant un projet, qui pouvait cacher une trahison.

Eh! qui ne voit, au premier coup-d'œil, sous quelles noires couleurs ce rassemblement général et à la même heure aurait pu être peint au chef de l'armée Française ? L'histoire nous apprend qu'un grand nombre de conjurations et de révolutions devaient éclater, à l'occasion du concours immense des fidèles dans les fêtes religieuses, èt qu'en effet plusieurs fois ces fêtes en avaient été le signal. Parmi ces conjurations, la plus célèbre de toutes, et les Français ne pourront le nier, est celle des Vêpres Siciliennes.

Ce projet me fut présenté quelques jours après, par un des premiers prélats de la cour de Rome, recommandable par sa piété, dont on avait surpris la Religion et la bonne foi. Tant il est vrai que nous ne sommes plus dans ce tems, où, selon le dire d'un fameux poéte :

Au fond du Vatican régnait la politique.

Avant de terminer cet article, je ne dois pas dissimuler que, malgré la résolution prise d'empêcher toute espèce de secousse et de

commotion du peuple, à cause des motifs, dont j'ai parlé plus haut, d'autres raisons m'engagèrent à laisser courir, sans les démentir, les bruits extravagans et les calomnies, que les malveillans répandaient; parce que je savais qu'ils produisaient un effet tout contraire à celui qu'ils en attendaient. Ils prétendaient engager par là les Français à l'exécution si désirée du changement du gouvernement. Mais ces faux bruits-là même, et les alarmes que l'on sémait chaque jour, retardaient l'exécution de ce projet. Les Français ne croyaient pas prudent de tenter, avec si peu de forces, une telle entreprise, dans un pays qu'on leur montrait si disposé à une insurrection générale. Par le même motif, ou je ne faisais point de réponse, ou je parlais de choses indifférentes, et me contentant de sourire, lorsque, d'une voix basse et timide, on m'interrogeait, j'imitais un homme qui, dans un grand péril, quoique faible et presque mourant, se montre armé d'un fusil, sachant bien que la vue de cette arme imprime la terreur et contient l'ennemi.

CHAPITRE V.

Histoire de la publication de la Bulle d'excommunication avec des notes (1).

Dans les soirées du mercredi et du samedi de la semaine Sainte de l'an 1806, on tint immédiatement après les chapelles, deux congrégations dans la maison du cardinal Antonelli, doyen du sacré Collége, et ces congrégations se prolongèrent plusieurs heures de suite. Les membres qui les composaient, sans compter le doyen, étaient les cardinaux de Pietro, Litta, Pacca, et Consalvi, secrétaire-d'état. Ce dernier communiqua à la congrégation des avis qui lui étaient venus de la légation de Paris et même d'ailleurs. On lui mandait, que l'on regardait, comme devant avoir lieu incessamment, l'entrée d'un corps de troupes Françaises dans les états Romains et dans Rome, pour en prendre possession au nom de l'empereur Napoléon.

(1) Je rapporte d'abord quelques faits antérieurs à mon ministère, parce que ce qui suit s'y rattache.

D'après l'ordre que j'en reçus de Sa Sainteté, je consultai les cardinaux qui se trouvaient présens, pour avoir leur avis sur les mesures à prendre dans une si triste conjoncture.

Sans parler de quelques mesures moins importantes, on s'arrêta à trois, que l'on crut fort utiles et même indispensables, dans le cas où viendraient à se réaliser les menaces de l'invasion et le changement de Gouvernement. On pouvait prévoir dès-lors, que, le Gouvernement venant à être changé, on ferait sortir de Rome le sacré Collége; on disperserait les Cardinaux à travers l'Italie, et probablement on empêcherait toute communication entre le Pape et les Cardinaux.

Ainsi, on se détermina à préparer une bulle, pour dispenser le sacré Collége, en cas de vacance du Saint Siége, de quelques cérémonies qui s'observent dans les conclaves, et déroger à plusieurs constitutions des Souverains Pontifes, qui règlent l'élection des Papes; mais que les circonstances rendraient dangereuses ou impraticables. Son Eminence, le Cardinal doyen, fut prié de mettre en ordre les matériaux et de dresser la minute de la bulle.

Il fut reconnu en second lieu, qu'il était nécessaire de publier et d'adresser à tous les Souverains un manifeste, dans lequel on pro-

testerait à la face de l'Europe contre l'usurpation des domaines du Saint Siége et l'on réclamerait en faveur de ses droits. Son Eminence, le Cardinal Consalvi, dit que ce manifeste était déjà en état de paraître et qu'on le trouverait dans ses bureaux.

Enfin tous, d'une voix unanime, convinrent que l'on avait gardé un trop long silence sur les innovations scandaleuses et multipliées, qui se trouvaient dans les lois et institutions anti-catholiques de la France; que le Pape devait du moins, quoiqu'il fût déjà tard, élever la voix et publier à la face de l'univers, un bref ou une bulle, qui fit connaître au monde tout ce que le gouvernement Français avait fait contre les lois sacrées de l'Eglise; qu'il fallait annoncer les censures encourues par les auteurs de ces innovations, leurs ministres et leurs agens. Le Cardinal de Pietro, fut prié de rassembler les matériaux et de former le projet de ce bref ou de cette bulle.

Qu'il me soit permis d'interrompre ici ma narration, pour faire une digression qui ne sera pas inutile.

Si les Cardinaux qui composaient alors cette congrégation crurent devoir conseiller au Pape d'agir avec vigueur, à cause des nouveautés

scandaleuses introduites en France et dans le royaume d'Italie, et de la menace que les Français faisaient de s'emparer de Rome et des Etats romains, qu'auraient-ils dit? qu'auraient-ils conseillé au Souverain Pontife, si, dès ce moment, ils avaient pu prévoir les cruelles persécutions, qui, dans la suite ont désolé l'Eglise romaine, et les violences tyranniques qui ont troublé l'Etat? Qu'eussent-ils proposé? Quelle détermination auraient-ils prise, s'ils eussent pu prévoir l'extension du concordat, au-delà des termes dans lesquels il avait été conclu; la publication du Code Napoléon; la suppression des ordres religieux, dans tous les pays soumis à l'Empereur des Français; l'abolition du Saint-Office en Espagne, de ce tribunal si utile à l'Eglise, si indignement calomnié par les incrédules et les soi-disant philosophes, qui triomphèrent de sa destruction, et qui exultent à la promesse que le Gouvernement leur a faite de le supprimer à Rome même?

Enfin, qu'auraient-ils fait, s'ils eussent pu lire dans l'avenir, et prévoir tant de choses que les Français ont faites hors de Rome et des états soumis au Saint Siége? et surtout s'ils avaient prévu l'entrée hostile des troupes dans la capitale; l'outrage fait au Sacré Palais,

au moment d'une cérémonie solennelle; la prison du Pape prolongée pendant dix-huit mois, dans sa propre demeure, et rendue plus cruelle encore, par le mépris et les attentats journaliers dont il était l'objet; l'expulsion de Rome et conséquemment de leurs siéges des Cardinaux Evêques suburbicaires, destinés, dès les premiers siècles de l'Eglise, à assister le Pape dans les grandes solennités; la dispersion violente et à main armée, de presque tout le Sacré Collége; l'emprisonnement des Evêques, des Prélats, des Chefs-d'ordre, et des autres Ministres du Saint Siége; la violation des lois de l'Eglise et de ses immunités; la promulgation du décret d'envahissement de nos provinces, dans lequel on a eu l'audace de dire, que le Pape s'était réuni aux ennemis de la foi, et qu'il enlevait à l'Eglise romaine, des biens et des domaines, qui ne lui avaient été donnés, que pour l'avantage de la Religion; qu'il se servait de ces biens pour détruire la Religion elle-même? s'ils eussent prévu la déportation de tant de vénérables Evêques du pays des Marches et du duché d'Urbin, et la misère à laquelle ils devaient être réduits; l'autorisation d'un journal imprimé au sein de Rome, dans lequel on publierait des outrages contre les puissances de l'Europe, et des maximes anti-catholiques

et injurieuses au Saint-Siége ; l'ouverture d'une loge de Francs-Maçons dans la capitale, quoiqu'ils fussent proscrits par les lois civiles et ecclésiastiques ; la tenue de leurs orgies dans le palais Conti, sous les yeux du Souverain Pontife ? A quoi se seraient donc déterminés les Cardinaux qui composaient la congrégation ? Qu'auraient-ils proposé au St. Père, s'ils eussent prévu cette suite d'injustices, d'outrages et de sacrilèges ?

Cette digression ne sera pas inutile pour ceux qui voudraient taxer d'imprudence et de rigueurs inutiles, les derniers actes du Pape dans la ville de Rome.

Je reviens maintenant à ma narration.

Plusieurs mois se passèrent après cette Congrégation, sans amener aucune nouvelle persécution de la part de l'Empereur des Français. Il était occupé des préparatifs de la guerre contre la Prusse. Il laissa un peu respirer le Pape et ses Ministres. Aussi, dans les Congrégations suivantes, il ne fut plus question, ni de manifeste, ni de bref, ni de la bulle, dont la rédaction avait été confiée au Cardinal de Piétro. On y discuta la bulle de réglement pour le Conclave futur, on en examina plusieurs projets.

Quelque temps après, le Cardinal de Piétro

me dit que son travail était achevé, et qu'il était entre les mains du Pape; et au bout de quelques jours, il me dit que le Saint Père l'avait approuvé. Pour moi, je ne l'ai jamais vu; mais je pense que ce pouvait être ce même bref, que le Pape et le Cardinal Antonelli me dirent, au commencement de mon ministère, avoir été imprimé secrètement dans le sacré Palais; et qu'on avait jeté au feu; parce qu'il était rempli de fautes d'impression. Sa Sainteté me dit qu'il était plus fort encore et plus énergique, que la bulle d'excommunication, qui fut publiée dans la suite.

L'événement du 6 septembre 1808, et le bruit répandu peu de jours après, que l'Empereur des Français, irrité de la fermeté du Saint Père, avait donné l'ordre de changer le Gouvernement, ou du moins de transporter le Pape hors de Rome, avaient engagé Sa Sainteté à reprendre l'affaire de l'excommunication. Dans une audience particulière, le Cardinal de Piétro parla sur ce sujet, et on lui donna la commission de dresser une autre bulle. Il fit le travail et le donna au St. Père, qui le remit entre mes mains. J'en fis faire plusieurs copies, par les employés les plus fidèles de la secrétairerie. Ces copies étaient toutes semblables, excepté dans le dernier

considérant, qui ne pouvait être arrêté d'une manière invariable; parce qu'on ne pouvait prévoir, si le changement du Gouvernement précéderait l'enlèvement du Souverain Pontife, ou si l'on transporterait Sa Sainteté hors de Rome, avant de publier la réunion des Etats du St. Siége à la France.

On fut donc obligé de tenir toutes prêtes, pour l'un et l'autre cas, des bulles parfaitement semblables entre elles, excepté dans la rédaction du dernier *considérant.* Depuis cette époque, le bruit se répandit de plus en plus, que l'on voulait de gré, ou de force, voir le Pape éloigné de Rome, et qu'on le tourmenterait dans son propre palais. Ce bruit se confirmait encore par des lettres de Paris. Ainsi l'on pensa à faire signer au St. Père, et à sceller du soeau de l'Etat, les copies de la bulle, dans lesquelles on donnait, pour dernier motif de cette publication, les violences faites au Sacré Palais, et la déportation sacrilège du Pape, exécutée à main armée.

Quelques semaines après que cette mesure eut été prise par le Souverain Pontife, j'eus des motifs de soupçonner qu'il avait transpiré quelque chose de cette signature; parce qu'une personne suspecte s'adressa à quelques-uns des employés de la secrétairerie, pour savoir

si Sa Sainteté avait pris une résolution si hardie, à cause du changement de Gouvernement, ou de la déportation du Pape. J'en parlai aussitôt au St. Père, et il prit le parti de signer aussi les autres exemplaires de la bulle, destinés à paraître dans le cas contraire. Il pensa que cette mesure serait utile, parce qu'il ne manquerait pas de se trouver quelqu'un dans le Sacré Palais, qui en donnerait avis au Général français, comme on pensait qu'il avait déjà été averti de la première signature; et que si cette nouvelle ne pouvait arrêter l'effet des menaces relatives au changement de Gouvernement, du moins elle mettrait les Français dans l'embarras, et pourrait suspendre, pour quelque temps, l'exécution de leurs projets.

Pour l'autre bulle, on ne prit pas alors la détermination de la publier. On remit la chose à un examen plus sérieux et plus mûr, dans le cas où l'on verrait le changement de Gouvernement sur le point d'avoir lieu.

Le Pape signa donc, et bientôt plusieurs faits, que la prudence ne me permet pas de rapporter, me fournirent de puissans motifs de soupçonner que les Français avaient eu avis de cette signature; qu'elle n'était pas pour eux un léger embarras dans leurs projets; et que l'exécution du décret impérial aurait été en-

core suspendue pendant quelque temps, si des propos indiscrets, tenus dans le Sacré Palais, ne leur eussent fait croire que le Pape avait changé de résolution, et qu'il ne publierait pas la bulle (1).

(1) Pour détourner le Pape de toute détermination vigoureuse, et l'engager à ne pas faire usage des armes spirituelles de l'Eglise, des agens secrets et des partisans des Français, qui approchaient le plus de Sa Sainteté, s'efforçaient de l'effrayer. Ils exagéraient les excès où la colère et la fureur de Napoléon pourraient le porter. Je soupçonne que parmi ces agens, se trouvait l'abbé Ducci, qui avait été au nombre des officiers de la légation du cardinal Caprara, et qui dans ces jours, était revenu à Rome. On disait alors qu'il avait gagné les bonnes grâces de l'Empereur, et que ce Prince lui avait donné la mission secrète de détourner le Pape de la publication de toute bulle, bref ou écrit quelconque sur le changement de Gouvernement. Il est certain que les menaces des agens des Français firent impression sur l'esprit de quelques-uns, même des personnages les plus marquans de la cour de Rome. Le fait suivant en est la preuve.

Le 9 juin au soir, un Cardinal respectable, prisonnier comme moi dans le Sacré Palais, vint dans mes appartemens et me demanda ce que j'étais résolu de faire, si les bruits, qui se répandaient dans Rome, venaient à se vérifier, c'est-à-dire, si le Gouvernement venait à être changé. Je lui répondis que dans ce cas, tout était prêt pour la publication de la bulle d'excom-

Cependant l'usurpation s'avançait de jour en jour, et les violences commises par les Français dans Rome et les états de l'Eglise, allaient toujours croissant. Le Pape justement indigné voulait que les notes et les lettres, qui

munication, si Sa Sainteté ne me donnait point d'ordres contraires. Mais, reprit-il, a-t-on bien réfléchi sur les conséquences d'une démarche semblable? Ne serait-il point prudent de la suspendre, et de consulter encore des personnes sages? Je le priai de me dire quels motifs pouvaient lui faire tenir un langage si différent de celui qu'il tenait les jours précédens, et j'ajoutai : Votre Excellence croit-elle cette démarche injuste? inutile? Ces deux raisons sont les seules, que je pourrais alléguer au Pape, pour l'engager à suspendre la publication de la bulle. Il me répondit naïvement, que, pour des causes mille fois moindres, les Souverains Pontifes, prédécesseurs de Pie VII, avaient lancé des anathêmes; que rien ne pouvait s'opposer à la bulle; mais qu'il fallait sérieusement examiner, s'il n'était pas dangereux de la publier. Il m'avoua ingénument qu'une personne bien informée lui avait dit sous le sceau du secret, que le premier acte un peu vigoureux de la part du Pape, mettrait l'Empereur dans une telle fureur, qu'il pourrait se porter aux plus grands excès, et peut-être même donner la mort au Souverain Pontife. Hé! bien, lui répliquai-je froidement, ce sera un saint Martyr de plus parmi les Pontifes; mais que fera-t-il des Cardinaux, qu'il supposera être ses complices et lui avoir donné des conseils? Il répondit :

partaient de la secrétairerie, fussent écrites avec force et d'un style énergique. Il voulait qu'on connût la résolution où il était de faire usage de tous les moyens, que la Providence avait mis entre ses mains, pour sauver les domaines de l'Eglise. Cette pensée du Souverain Pontife se trouvait exprimée dans une note, qu'il fit remettre directement au général Lemarrois. La ville de Rome apprit cette nouvelle avec une satisfaction extraordinaire; parce qu'elle comprit l'intention du Saint Père.

Je dois ajouter que le Pape fut affermi dans sa résolution par des personnes attachées à la Religion et au Saint Siége; et il commença à

on m'a dit qu'il les ferait fusiller. Loin de m'intimider cette menace me fit rire, et j'ajoutai : ceci n'est pas un motif canonique pour m'engager à détourner le Pape de son projet. Il en sera tout ce que Dieu voudra. Le Cardinal ne me fit point de réponse; et depuis ce moment, il tint une conduite pleine d'une fermeté et d'un courage apostoliques. De là, je conclus que tout ce qu'il m'avait dit, ne venait ni de faiblesse, ni de crainte; mais d'une conscience droite, qui voulait me faire connaître ce que la méchanceté lui avait persuadé. Les menaces des Français et de leurs partisans et la terreur qu'ils cherchaient à répandre, n'intimidèrent qu'un très-petit nombre de membres de l'excellent clergé romain.

n'en plus faire mystère. Dans une audience, il dit à monseigneur Tésorière, que, sans doute les Français ne se hasarderaient pas et retarderaient leur marche. Que pour lui, il tenait la mine toute prête, et qu'il n'avait plus qu'à prendre la mèche et y mettre le feu ; qu'alors, ils devraient s'imputer à eux seuls, tous les maux qui pourraient en être la suite. Dans une autre audience, Sa Sainteté s'exprima en ces termes, en présence de monseigneur Alliata : Je vois bien que les Français veulent nous obliger à parler latin, eh bien ! nous le ferons.

La veille du changement de Gouvernement, j'allai le soir à l'audience du St. Père, et je lui dis que les avis qui me venaient de toutes parts, m'annonçaient que nous touchions à la publication du décret impérial, qui devait réunir les Etats pontificaux à l'Empire français ; que je venais pour prendre ses ordres et lui demander si, dans le cas où ce que l'on m'annonçait se vérifierait, je devais faire afficher la bulle dans les lieux ordinaires. Le Pape me dit de suspendre, jusqu'au moment, où il aurait lu le décret. La raison qu'il m'en donna était très-sage ; c'est que nous traitions avec une nation qui répandait des bruits contradictoires, et qui, presque toujours annon-

çait le contraire de ce qu'elle voulait faire; que nous ne savions pas d'une manière précise ce que contenait le décret, quels en étaient les termes, les conditions; et s'il n'y avait point des restrictions qui pourraient y être exprimées; que par conséquent nous pourrions nous trouver en contradiction avec ce qui aurait été fait. La réflexion du St. Père me parut très-sage, et nous parlâmes d'autres choses.

D'ailleurs, je savais que la chute du Gouvernement pontifical était arrêtée dans les desseins de l'Empereur, et qu'elle était inévitable; mais je me flattais encore qu'elle n'était pas aussi prochaine qu'on le craignait; parce que la crainte de la bulle, dont ils étaient menacés, donnait des inquiétudes aux Français. J'imaginais que peut-être ils avaient reçu des instructions, et qu'ils n'en viendraient pas sitôt à la publication du décret, si auparavant ils n'étaient bien rassurés sur ce point. Il me semblait que je pouvais le conjecturer d'après la consternation, où les avait jetés le bruit répandu, que la bulle était publiée et affichée aux lieux ordinaires.

Mais à peine étais-je éveillé le lendemain matin, que je reçus un billet dans lequel on me disait que, la veille, on avait vu dans un

café, des partisans des Français, qui disaient entre eux avec une sorte de jubilation, que, dans le cas où le Gouvernement serait changé, le Pape ne ferait que publier une protestation, dont on ne ferait pas plus de cas, que de ses notes; et que des cardinaux l'avaient détourné du projet de faire rien de plus.

Ce billet me fit perdre toute espérance que l'exécution du décret impérial fût retardée; et je me persuadai que nous touchions au moment fatal. En effet, deux heures avant midi, l'artillerie du château Saint-Ange se fit entendre, les armes du Saint Père furent effacées, et l'on arbora le drapeau tricolore. D'un autre côté, le décret se publiait au son de la trompette, dans toutes les rues de la ville.

Je courus aussitôt dans les appartemens du Pape; et l'on peut bien imaginer quels sentimens agitaient mon cœur, lorsque j'y entrai. Cette parole de notre Seigneur sur la croix, *consummatum est*, sortit de la bouche du Saint Père en même-tems que de la mienne. Sa Sainteté ne laissa paraître aucune altération dans ses traits, m'engagea à prendre courage, et me donna une grande édification.

Presqu'aussitôt, je vis entrer Jean-Tibère Pacca, mon neveu. Il apportait le décret im-

périal imprimé, que les Français répandaient dans la ville. Je le pris et je priai le Pape de s'approcher d'une fenêtre, pour lui en faire la lecture, parce que les ridaux ne me permettaient pas d'y voir assez, dans le lieu où nous étions. Sa Sainteté se leva de son siége et me suivit. Je commençai à lire, et je voulais le faire avec le calme du sang-froid et de la réflexion ; car, de cette lecture devaient dépendre les mesures qui seraient prises ; mais il ne me fut pas possible. Ma voix s'affaiblit, se troubla; ce ne fut que d'une voix entrecoupée, et en m'interrompant sans cesse, que je parvins à lire les points les plus essentiels du décret. La juste indignation que me causait l'attentat sacrilége, qui se commettait alors; la présence de mon infortuné Souverain, le vicaire de Jesus-Christ, qui entendait de ma bouche la sentence de sa déchéance, et qui, en parcourant des yeux le décret fatal, voyait les impostures, les calomnies, que l'on vomissait contre lui; le bruit continuel du canon, par lequel on annonçait avec triomphe l'usurpation sacrilége, tout cela me faisait éprouver une telle émotion, que ma vue se couvrit, et que, comme je viens de le dire, je ne pus lire les principaux articles, que d'une voix altérée, et respirant à peine; tant mon âme était oppressée.

J'observais cependant le Pape avec attention, et je m'aperçus que les premières lignes causèrent une légère altération dans ses traits. Il me fut facile de remarquer, que ce n'était l'impression ni de la crainte, ni de la faiblesse; mais celle d'une trop juste indignation. Peu à peu son visage redevint serein, et il écouta la lecture avec calme et résignation.

Le Saint Père retourna auprès de la table, et signa de sa main la protestation rédigée en Italien, qui fut affichée la nuit suivante. Je lui demandai si je devais donner des ordres, pour faire afficher aussi la bulle d'excommunication. Il réflechit un moment et me dit (1): je tremble dans la crainte que ceux

(1) Ce récit est vrai pour la substance; mais comme j'écrivis dans la prison, et craignant que mon manuscrit ne tombât dans les mains du Gouverneur, je devais par prudence omettre certaines circonstances, que je puis maintenant publier, sans en craindre les suites. Je trouvai le Saint Père fort indécis sur l'acte important de la publication de la bulle. Il me dit qu'il l'avait lue de nouveau et que les expressions employées contre le gouvernement Français lui semblaient trop fortes. Je lui répondis que, dans la nécessité d'en venir à une démarche aussi vigoureuse, et qui devait faire autant de bruit, il avait fallu faire

qui seront chargés d'exécuter vos ordres ne viennent à être découverts. Ils seraient certainement condamnés à être fusillés, et j'en serais inconsolable. St. Père, lui répondis-je, je leur

un tableau sans exagération, mais assez effrayant des injustices et de la tyrannie du gouvernement Français ; pour que tous ceux qui liront cette bulle soient forcés de dire que le Pape avait encore trop tardé à élever la voix contre des excès si atroces et si multipliés. Et vous, reprit le Saint Père, que feriez-vous? Je répondis : puisque l'on a menacé les Français d'employer cette grande mesure et qu'on la fait espérer au peuple Romain, je le ferais, mais la question que m'adresse votre Sainteté m'embarrasse. Levez les yeux au ciel, très Saint Père, et puis donnez-moi vos ordres. Soyez assuré que les paroles qui vont sortir de votre bouche, exprimeront la volonté de Dieu. Sa Sainteté porta ses regards vers le ciel, et après un moment de réflexion, elle me dit : Hé! bien, publiez-la.

Lorsque je fus sorti de prison, j'appris que le 10 juin, le cardinal de Pietro avait fait demander par quelqu'un (je crois que cé fut par le cardinal qui porte maintenant le nom de Mazio), qu'il avait fait demander, dis-je, au révérend père Fontana, général des Barnabites, s'il pensait que l'on dût ou non publier la bulle. Ce respectable religieux, m'a-ton assuré, se mit en prière, et peu de tems après, répondit affirmativement. Mais sa réponse me parvint trop tard, et j'avais déjà donné l'ordre d'afficher.

recommanderai de prendre tous les moyens et toutes les précautions possibles, et de ne pas se hasarder témérairement; mais je ne puis pas répondre qu'il n'arrivera rien de fâcheux à aucun d'entre eux. Si Dieu veut cette opération, il saura bien la protéger et la faire réussir. En effet, la bulle fut affichée peu d'instans après, avec un bonheur si extraordinaire, que je puis dire sans exagération qu'il tenait du prodige. Ce fut un coup de foudre pour les Français, et un sujet d'étonnement pour toute la ville de Rome. (1)

Malgré tout ce qu'on avait pu dire aux employés, qui devaient afficher la bulle, pour les porter à prendre toutes les mesures de prudence, et à ne pas s'exposer mal à propos, ils eurent le courage de tenter de l'afficher dans les lieux accoutumés, et même dans les trois basiliques de St. Pierre, de Ste. Marie-Majeure, et de St. Jean, en plein jour, pendant que l'on chantait les vêpres, où une foule d'âmes pieuses se rendent. Un grand nombre de personnes dirent les avoir apperçus, et aucun d'eux ne fut découvert et arrêté, ni ce jour-là, ni depuis. Cependant, dans l'excès de sa rage, la soi-disant Consulte extraordi-

(1) Pièces justificatives. N°. 5.

naire fit faire les recherches les plus scrupuleuses, les perquisitions les plus sévères.

La nouvelle de l'affiche de la bulle se répandit bientôt dans Rome et y causa, je ne dirai pas une joie universelle, mais un véritable enthousiasme. Dès le lendemain, le Pape reçut, de la part d'un grand nombre de personnes, des félicitations et des remercîmens, surtout de celles qui jouissaient dans le public de la réputation de savoir et de piété. Elles lui firent dire, qu'il y avait déjà quelque temps, que le Seigneur voulait de lui cette marque de fermeté.

Le peuple ne se contenta pas d'applaudir à la fulmination de la bulle, il prit dès ce moment, la résolution d'observer tous ses devoirs, avec la plus scrupuleuse exactitude. Le dimanche où la bulle fut publiée, étant passé, dès le lundi, tous les habitans de cette grande cité semblèrent s'être concertés. Les personnes employées dans les grands, comme dans les petits offices de l'administration, s'abstinrent de paraître à leur poste, ou coururent au sacré palais, pour y apprendre s'ils devaient continuer ou non leurs emplois. Tous déclarèrent hautement qu'ils étaient prêts à suivre l'instruction qu'on voudrait bien leur donner, et à faire tous les sacrifices, plutôt que d'en-

courir les censures en servant le nouveau Gouvernement. Ceci paraîtra incroyable, et cependant c'est la vérité pure. Les portefaix de la douane eux-mêmes et les balayeurs des rues ne parurent point ce jour-là, aux lieux accoutumés, et refusèrent de faire leur travail.

On fut donc obligé d'envoyer une copie de la bulle au tribunal de la pénitencerie, afin que ce tribunal pût faire une instruction pour les confesseurs et les tribunaux ecclésiastiques, et que l'on fît connaître quelles étaient les personnes qui avaient encouru l'excommunication, et quels étaient les chefs et les employés, qui ne pouvaient continuer leurs fonctions, sans encourir les censures. Deux jours après, cette explication fut envoyée par la pénitencerie, et approuvée du St. Père.

Ainsi tomba cette cour de Rome, que les philosophes et les courtisans peignaient aux princes trop crédules, comme une puissance formidable, contre laquelle ils devaient toujours se tenir en garde, et être dans une défiance et une crainte continuelles. La divine Providence a voulu que Pie VII soutînt avec une admirable fermeté et un courage vraiment apostolique, les droits de sa primatie divine et ceux de sa puissance temporelle, en même temps qu'il souffrait avec une patience hé-

roïque, et une résignation chrétienne, les outrages et la spoliation sacrilége. Elle voulait qu'il imitât ce Maître dont il était le Vicaire sur la terre, et que les divines Ecritures appellent le lion de Juda, dont les rugissemens sont terribles, et l'agneau plein de douceur, qui souffre tout avec patience. Les Cardinaux, les Prélats et le Clergé romain ont marché sur les traces de leur vénérable Pasteur.



CHAPITRE VI.

Escalade du Sacré Palais.

Le Pape Pie VII est enlevé avec violence et transporté hors de Rome.

Je m'étais proposé de réserver la narration de cet événement pour la mettre à la tête des deux voyages que j'ai faits en France, comme je l'ai dit au troisième chapitre. Mais depuis, j'ai pensé qu'elle serait mieux placée ici, pour compléter l'histoire de mon douloureux ministère. Je vais donc exposer, avec ses principales circonstances, cet exécrable attentat.

Dans la nuit du 6 juillet 1809, plusieurs piquets de cavalerie occupèrent les rues qui, des diverses parties de la ville, conduisent au palais Quirinal. On plaça aussi de la troupe à différens ponts, pour empêcher les communications dans l'intérieur. Vers deux heures, un corps d'infanterie vint à marche forcée, mais en grand silence, des quartiers voisins, et s'arrêta sur tous les points environnans, à une certaine distance du palais. Au point du jour, les sbires (ce sont des sergens ou ar-

chers employés par la police), la gendarmerie qui avait suivi la troupe, et quelques révoltés, ennemis du Gouvernement pontifical, escaladèrent le palais. Après une journée d'angoisse et de fatigue, après avoir passé la nuit à veiller jusqu'à trois heures, j'apperçus les premiers rayons de l'aurore, et comme je n'entendais aucun mouvement sur la place du palais, ni dans les rues adjacentes, je me persuadai que le péril était encore passé pour ce jour-là; je me retirai dans mes appartemens pour prendre quelques momens de repos. Mais à peine m'étais-je mis au lit, que j'entends mon valet de chambre accourir en toute hâte, pour m'avertir que les Français étaient dans le palais.

Je me précipite de ma couche, je cours à la fenêtre, et j'aperçois une troupe de gens armés; ils couraient, à la lueur des flambeaux, à travers le jardin, et cherchaient les portes, pour pénétrer dans les appartemens.

Je les voyais se prendre par la main et s'entraider à escalader un mur, contre lequel des échelles étaient dressées. Une autre troupe en armes occupait la cour de la Panneterie.

En même temps d'autres montaient avec des échelles, dans les appartemens des domestiques du St. Père, du côté de la rue qui

conduit à la porte *Pia ;* ils l'enfoncèrent à coups de hache et entrèrent. De là, ils coururent à la grande porte, se la firent ouvrir et firent entrer dans la grande cour un corps nombreux d'hommes armés.

J'ordonnai aussitôt à mon neveu, Tibère Pacca, d'aller éveiller le Saint Père, comme nous en étions convenus, dans le cas de quelqu'événement extraordinaire, et peu de temps après, j'y courus moi-même en robe de chambre. Je trouvai le Pape déjà levé, calme et de sang-froid, en mozette et en étole. Il vint dans la chambre où il avait coutume de donner audience. Nous nous y réunîmes le Cardinal d'Esping, moi, quelques Prélats de ceux qui demeuraient dans le Sacré Palais, quelques chefs de bureaux, et des écrivains de la Secrétairerie d'Etat.

Cependant les assaillans enfonçaient à coups de hache toutes les portes du palais et pénétraient jusqu'à celle de l'appartement où était le St. Père. Sa Sainteté la fit ouvrir, pour éviter un plus grand désordre, et peut-être quelqu'accident fâcheux. Le Pape se leva et vint auprès de la table, vers le milieu de la chambre. Nous deux Cardinaux, nous nous plaçâmes à ses côtés, l'un à droite et l'autre à gauche. Les Prélats, les chefs de bureaux

et les employés formèrent comme deux ailes. Lorsque la porte fut ouverte, le général Radet entra le premier. Ce fut lui qui dirigea et exécuta l'entreprise. Il était suivi de quelques Officiers français, appartenant pour la plupart à la gendarmerie, et de deux ou trois Romains révoltés, qui avaient conduit les Français dans l'escalade du palais.

Radet se mit en face du St. Père, et ceux qui l'accompagnaient se rangèrent à ses côtés. Un profond silence régna pendant quelques minutes. Nous nous regardions les uns les autres, déconcertés, sans proférer une parole, et sans mouvoir de la place et de la position dans laquelle nous nous trouvions. Enfin, le général Radet, pâle, d'une voix tremblante, et comme s'il eût eu peine à trouver les expressions, dit au Pape : Qu'il était chargé d'une commission désagréable et pénible; mais qu'ayant fait à l'Empereur le serment d'obéissance et de fidélité, il ne pouvait pas ne pas la remplir; qu'il avait ordre de la part de l'Empereur de lui annoncer qu'il devait renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et des Etats qui en dépendaient; que si Sa Sainteté ne se prêtait pas à cette mesure, il devait la conduire au général Miollis, qui lui ferait connaître le lieu de sa destination.

Le Pape, sans trouble, d'une voix ferme et d'un ton plein de dignité, lui répondit : Si vous avez cru devoir exécuter les ordres de l'Empereur, à cause du serment d'obéissance et de fidélité que vous lui avez fait, songez de quelle manière nous devons soutenir les droits du St. Siége, auquel nous sommes liés par tant de sermens. Nous ne pouvons céder ce qui n'est pas à nous ; la puissance temporelle est celle de l'Eglise romaine ; nous, nous n'en sommes que l'administrateur. L'Empereur pourra nous mettre en pièces ; mais jamais il n'obtiendra de nous ce qu'il demande. Après tout ce que nous avons fait pour lui, même au-delà de notre devoir, nous ne nous attendions pas à un tel traitement. St. Père, répondit le général Radet, je sais que l'Empereur vous a beaucoup d'obligations. Plus que vous ne le savez, reprit le Pape, avec vivacité. Puis il ajouta : irons-nous seuls ? le Général répondit : votre Sainteté peut conduire avec elle son Ministre, le Cardinal Pacca. J'étais auprès du Pape et je lui dis : quels ordres le St. Père me donne-t-il ? aurai-je l'honneur de l'accompagner ? le Pape m'ayant répondu que c'était sa volonté, je demandai la permission d'entrer dans ma chambre, qui était contiguë. Deux Of-

ficiers de gendarmes m'y suivirent et firent sentinelle. Je pris mes habits de cardinal, le rochet et la mozette, dans la pensée que j'allais accompagner Sa Sainteté au palais Doria, où logeait le général Miollis.

Pendant que je m'habillais, le Pape fit de sa propre main, la liste des personnes qu'il désirait avoir avec lui. Il eut quelque entretien avec le général Radet, et l'on me dit entre autres choses, que le général voyant le St. Père mettre en ordre, je ne sais quelle chose dans sa chambre, lui avait dit : votre Sainteté doit penser que l'on ne touchera à rien; et que le Pape avait répondu : celui qui méprise sa propre vie, fait bien moins de cas encore de ses meubles. Radet aurait bien voulu que le Pape eût pris plus de vêtemens; mais il n'eut pas le courage de le lui dire.

A mon retour dans l'appartement du Pape, je trouvai qu'on l'avait déjà obligé de partir, sans donner, aux valets de chambre, le temps de mettre, dans une valise, le linge nécessaire pour le voyage. Je le rejoignis dans la grande salle, et l'un et l'autre, environnés de gendarmes, de révoltés, de sbires, et marchant avec peine sur les débris des portes abattues et les échelles couchées à terre, nous traversâmes la grande cour, où se trouvait déjà de

la troupe française et le reste des sbires. Nous arrivâmes à la grande porte du mont Cavallo, où nous attendait la voiture du général Radet. C'était une de ces voitures que nous appelons *batardes*. Nous vîmes là, sur la place, et rangées en bataille, beaucoup de troupes napolitaines, qui étaient arrivées depuis peu d'heures, pour soutenir la grande entreprise. On fit d'abord monter le Pape dans la voiture, puis on voulut que je montasse après lui. La persienne du côté où était le Pape était fermée. Alors un gendarme ferma aussi les portières à clef. Le général Radet et un certain Cardini de Toscane, maréchal des logis, s'étant mis sur le siége, placé au dehors, devant la voiture, on donna l'ordre de partir. Nous fûmes suivis jusqu'à la porte du mont Cavallo, par quelques prélats, des chefs de bureaux et des expéditionnaires. La tristesse et la pâleur étaient sur leurs visages. Là, on leur défendit de passer outre, et d'approcher de la voiture.

Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on tourna vers la porte *Pia*. Mais avant d'être en face de la rue qui conduit à la porte *Salara*, et en dehors de cette porte, nous longeâmes le mur, jusqu'à la porte *del Po-*

polo, qui était fermée, comme toutes celles de la ville.

Sur toute la route qui tourne autour des murs, nous trouvâmes de la cavalerie, divisée par brigades et par piquets, tenant le sabre nu, et le général Radet donnait des ordres aux brigadiers, avec un air de triomphe, comme s'il eût remporté une grande victoire. En dehors de la porte *del Popolo*, nous trouvâmes des chevaux de poste. Pendant qu'on les attachait à la voiture, le Pape fit quelques reproches avec douceur au général Radet, de ce qu'il l'avait trompé, en lui promettant de le conduire chez le général Miollis, et se plaignit de ce qu'on l'avait enlevé avec violence, en le faisant partir de Rome, sans suite, privé de tout, et n'ayant que les habits dont il était revêtu. Le général lui répondit qu'il serait bientôt rejoint par quelques-uns de ceux qu'il avait désignés sur le mont Cavallo, qui apporteraient tout l'équipage nécessaire; et pour accélérer leur départ, il expédia un gendarme à cheval au général Miollis; puis il me dit qu'il était fort content que sa commission eût réussi paisiblement et sans coup férir. Quoi? lui répondis-je, étions-nous donc dans une forteresse pour faire résistance? Je sais, ré-

pliqua-t-il, que Votre Eminence avait donné des ordres, pour que personne ne résistât aux Français, et qu'elle avait défendu à qui que ce soit d'approcher en armes du mont Cavallo.

Peu de momens après, le Pape me demanda si j'avais apporté de l'argent avec moi. Je lui répondis : « Votre Sainteté a vu que j'ai été « arrêté dans ses appartemens, et il ne m'a « pas été permis de retourner seul dans les « miens. » Alors nous fouillâmes dans nos bourses, et malgré l'affliction et la douleur, où nous étions trop justement plongés, par la violence qui nous arrachait à Rome, et à ce bon peuple romain, nous ne pûmes nous empêcher de sourire, lorsque nous trouvâmes dans celle du Pape un *papetto*, et trois *gros* dans la mienne. Ainsi le Souverain de Rome et son premier Ministre entreprenaient un voyage en véritables Apôtres, et conformément aux paroles du Sauveur à ses Disciples : *Nihil tuleritis in viâ*, *neque panem*, nous partions sans aucunes provisions : *neque duas tunicas*, sans autres vêtemens, que ceux qui nous couvraient, et ils étaient même très-incommodes ; car le Pape était en mozette et en étole, et moi, j'étais en rochet et mozette, sans même une chemise pour changer : *Neque*

pecuniam, avec trente-cinq *baïocs* (1). Le Pape montra en riant son *papetto* au général Radet et lui dit : Voyez ce que je possède de toute ma souveraineté.

Au commencement du voyage, il me vint une pensée, qui sans doute était fort injurieuse pour Pie VII ; mais qui alors me jeta dans un grand trouble. Je craignais que, dans l'horreur du sacrilège attentat, que l'on commettait alors, et frappé des conséquences funestes qu'il pouvait avoir pour l'Eglise, le Pape ne se reprochât d'avoir pris des mesures trop fortes, et que dans son cœur, il ne m'accusât de l'y avoir toujours engagé. Cependant je sortis bientôt d'inquiétude ; parce que sa Sainteté me dit en souriant : « Cardinal, nous « avons bien fait de publier le 10 juin la bulle « d'excommunication, car comment le fe« rions-nous maintenant ? » Ces paroles me rassurèrent et me donnèrent une nouvelle force, pour supporter les angoisses et les peines de tout genre, que je prévoyais avoir à souffrir dans un voyage désastreux (2).

(1) C'est-à-dire, la valeur de deux francs, et même un peu moins ; car le franc vaut 18 baïocs et deux tiers.

(2) Avant que mon manuscrit fût imprimé, j'ai lu

D'après les ordres que j'en avais reçus, je fis, au nom de Pie VII, afficher dans la ville de Rome, une adresse touchante, que l'on

dans un ouvrage français intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, par M. J. B. Salgues, Paris, 1826*, un fait absolument faux, et sans doute calomnieusement inventé, pour rejeter l'odieux de l'usurpation sacrilège de Rome et des Etats de l'Eglise, sur une action imprudente, que l'on attribue à Pie VII. L'auteur raconte que ce Pontife avait écrit, à la Junte suprême de Séville, aux Evêques et aux Ministres de la Religion d'Espagne, une lettre que l'on pouvait appeler une proclamation véhémente à la nation espagnole, pour l'exciter à la révolte contre les Français, à leur courir sus, et à porter la guerre dans le cœur de la France, contre l'usurpateur et apostat Napoléon. Que, malgré toutes les précautions prises pour en dérober la connaissance à l'Empereur, il l'avait découverte, et que, dans l'excès de sa colère, il avait juré d'aller détruire la puissance temporelle des Papes; qu'ennivré de la victoire, qu'il venait de remporter sur l'Autriche, il avait signé dans son camp de Vienne, le décret connu qui réunit les États de l'Eglise à l'Empire français.

La seule chose vraie dans cette histoire, c'est que Napoléon signa ce décret le 17 mai. Tout le reste est entièrement faux. C'est une calomnie sans doute inventée pour noircir aux yeux de la postérité, la mémoire du Pontife.

Il est assez étrange que l'historien de Salgues après

peut regarder comme les adieux d'un tendre père, forcé de se séparer d'enfans chéris : j'ai cru devoir l'insérer au nombre des pièces justificatives, n°. 6.

dix-sept ans, ait écrit un tel fait sur la foi d'un journal anglais (1), et que, sans vouloir le vérifier, il ait ajouté des réflexions injurieuses au Pape et au Saint Siége. Malgré toute la douleur que Pie VII ressentait de voir la dinastie légitime des Bourbons dépouillée du royaume d'Espagne, il s'était prudemment abstenu de toute démarche, et de toute expression sur les affaires de ce pays, qui pûssent fournir le plus léger prétexte à l'Empereur de lui faire des reproches. Quand j'entrai au ministère, toute correspondance régulière avec la nonciature de Madrid avait cessé. Nous n'apprîmes que par les journaux ce qui se passait en Espagne.

(1) *Annual register.*



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

Déclaration du 24 août 1808, affichée dans les états du Souverain Pontife.

PIE VII, PAPE.

Nous avons appris qu'en divers lieux de nos états, quelques malveillans, ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique, ont causé et causent encore un grand scandale, et soulèvent l'indignation de nos fidèles et bien aimés sujets. Ils portent l'audace jusqu'à s'enrôler dans des corps de troupes, appelées gardes civiques, qui sont sous la dépendance d'un commandant militaire étranger. Ils osent par-là, non-seulement se soustraire à notre obéissance naturelle et légitime, mais se mettre en état d'agir contre notre double puissance temporelle et spirituelle, et contre le Saint-Siége, toutes les fois qu'ils recevront l'ordre d'employer la force, ou contre nos ministres, pour résister à leur autorité, ou contre

les ministres du sanctuaire, pour en violer les lois sacrées : et nous avons appris, avec une extrême douleur, qu'ils l'ont déjà fait en quelques endroits.

Comme Souverain légitime, nous désapprouvons, nous condamnons toute espèce d'enrôlement sous un chef militaire étranger, sous quelque dénomination que ce soit ; nous le défendons à tous nos sujets.

Cependant, nous accordons, par la présente, amnistie et pardon général à tous ceux qui, par imprudence, s'y sont fait inscrire, pourvu qu'ils se retirent incontinent de ces corporations illégitimes, et nous déclarons en même-temps coupables de rébellion et de félonie, tous ceux qui resteront attachés à ces corporations, ou qui s'y feront inscrire à l'avenir.

En demeurant inscrits sur les rôles de ces troupes, ou en s'y enrôlant de nouveau, ils montrent qu'ils sont prêts à coopérer par la force, aux mesures qui pourraient être dirigées contre le sanctuaire, ses lois et ses ministres, de quelqu'ordre et dignité qu'ils soient. Qu'ils sachent qu'en participant à de tels actes, ils seront infailliblement frappés des censures déjà portées par les Saints canons, dont nous leur rappelons toute la rigueur ; et que ceux

qui ont pris part à ces mesures condamnables en ont déjà été frappés. Afin que personne ne puisse révoquer en doute notre présente déclaration, nous l'avons signée de notre propre main et scellée de notre sceau.

De notre palais Apostolique, le 24 août 1808,

PIUS, P. P. VII.

N°. 2.

Note du Cardinal secrétaire d'état, adressée aux ambassadeurs des diverses puissances sur l'attentat commis par le Général français envers la personne du cardinal Pacca.

AU PALAIS QUIRINAL, LE 6 SEPTEMBRE 1808.

Ce matin, sur les 6 heures et demie, deux officiers Français et un sergent se sont présentés dans les appartemens du cardinal Pacca, secrétaire d'état, et lui ont signifié, de la part du général Miollis, qu'il eût à partir demain pour Bénévent, sa patrie, escorté par la force armée; ils lui ont défendu d'entrer dans les appartemens de Sa Sainteté, en le prévenant qu'il pourrait lui arriver quelque scène qui ferait scandale. Et pour cela, l'officier supérieur a laissé un autre officier dans

la chambre du soussigné, pour le garder à vue, afin qu'il n'en pût sortir.

Le soussigné ne pouvant aller auprès de Sa Sainteté, pour connaître sa suprême volonté, avait pris le parti de lui faire connaître, par un billet écrit sous les yeux de l'officier, les termes mêmes dans lesquels on lui avait signifié son arrestation.

Le St. Père, pénétré de douleur à la lecture de ce billet, a daigné descendre dans l'appartement du soussigné. Alors il a, d'un ton ferme et plein de dignité, chargé l'officier de dire au Général : « Qu'il était las de souffrir « les violences et les outrages que l'on faisait « chaque jour à son sacré caractère ; qu'il « était également las de voir arracher d'auprès « de lui, les ministres qui l'aidaient, non-« seulement comme Souverain temporel; mais « encore comme chef de l'Eglise ; que sa vo-« lonté expresse était, que le cardinal Pacca « n'obéît point à une intimation émanée d'une « autorité qui n'a aucuns droits sur lui ; qu'il « voulait l'emmener dans ses appartemens, « pour partager dorénavant sa prison ; que « si l'on employait la force pour tenter au-« dacieusement de l'arracher de ses bras, « on devrait enfoncer toutes les portes qui « conduisent à sa chambre ; mais que, dans

« ce cas, il déclarait le Général responsable
« de toutes les suites qui pourraient en ré-
« sulter à Rome et dans l'univers catholique. »

Le St. Père ayant chargé l'officier de rapporter au Général sa volonté bien déterminée, a pris le Cardinal par la main, et l'a conduit dans son appartement, et lui a ordonné d'y rester prisonnier.

De ce moment, la garde Suisse a eu l'ordre de ne laisser entrer dans le Palais, aucuns soldats, et de dire avec politesse aux officiers qui pourraient se présenter, que le Cardinal, demeurant dans les appartemens de Sa Sainteté, ne pouvait plus recevoir aucun d'eux, sans manquer aux égards; mais qu'ils pouvaient communiquer avec lui par lettres.

Enfin, Sa Sainteté m'a ordonné d'écrire à tous MM. les Ministres, envoyés par les diverses puissances comme ambassadeurs auprès du St. Siége, afin qu'ils puissent informer leurs cours respectives, des violences faites au St. Père, de sa résolution et de ses protestations.

Fidèle exécuteur des ordres de Sa Sainteté, le Cardinal soussigné s'empresse de faire cette communication à votre Excellence, et lui renouvelle l'expression des sentimens de sa considération la plus distinguée.

Card. B. PACCA.

N°. 3.

Note du Cardinal sécrétaire d'état à MM. les ambassadeurs des puissances étrangères, au sujet de la violence faite aux cardinaux Antonelli et Arezzo, et aux Gouverneurs des états du St. Siége.

AU PALAIS QUIRINAL, LE 7 SEPTEMBRE 1808.

Le Cardinal secrétaire d'état a fait connaître à votre Excellence, par l'ordre du Pape, tout ce qui a été fait hier à la personne même de Sa Sainteté. Aujourd'hui, Sa Sainteté lui ordonne de vous informer d'une nouvelle violence, que la force militaire vient de faire à la personne du cardinal Antonelli, doyen du sacré Collége.

Hier, sur les deux heures après midi, un officier Français se présenta chez lui, avec huit grenadiers, pour lui signifier son arrestation; et plaça des sentinelles à sa porte, dans la salle d'entrée et dans son antichambre.

Deux heures après, l'officier rentra et lui signifia son départ de Rome pour la nuit suivante; et, sans égard pour sa vieillesse, son caractère d'Evêque, les services importans qu'il rendait à l'Eglise catholique, comme préfet

de la pénitencerie et comme secrétaire des brefs, il a été arraché de sa demeure par la force armée, et contraint de partir vers les six heures, escorté par six dragons Français.

La force armée s'est permis une autre violence hier, sur la personne de Monseigneur Arezzo, gouverneur de Rome.

Comme ce digne prélat était occupé à remplir ses fonctions dans le palais public du Gouvernement, il vit venir à lui un officier Français avec trente grenadiers. Cet officier lui signifia son arrestation, et le força de se retirer sur-le-champ dans son habitation; quinze grenadiers l'ont gardé à vue, sans lui permettre de parler à qui que ce soit, et l'ont fait partir vers huit heures par la route de Toscane.

Plusieurs Gouverneurs des provinces ont été arrêtés et amenés à Rome, pour avoir été fidèles à faire afficher la déclaration, par laquelle Sa Sainteté condamnait l'enrôlement de ses sujets dans la garde civique, qui portait la cocarde Italienne et Française.

Aujourd'hui dans la matinée, on a appris que l'Evêque d'Anagni avait été arrêté dans son diocèse et amené à Rome, où il est étroitement gardé dans le château St.-Ange.

Le sacré Palais lui-même est bloqué par la

troupe française, et des sentinelles sont jour et nuit autour de ses murs. L'audace est portée jusqu'au point de fouiller les voitures à la sortie du palais. On arrête aussi et l'on conduit, au Général commandant de la place, diverses personnes qui sortent du palais avec quelques objets, et elles sont assujéties à la visite. Cela est arrivé à un portier de la Secrétairerie, qui portait des lettres d'office à la Consulte.

Cette multitude d'audacieuses violences, que l'on ne peut voir sans effroi, et dont on ne pourra entendre le récit sans frémir, est une preuve manifeste, éclatante que la persécution s'allume de plus en plus contre le Chef de l'Eglise ; et que tout montre une tendance directe à lui rendre impossible l'exercice de son ministère apostolique, et à lasser enfin son héroïque patience.

Le soussigné proteste, au nom du St. Père, contre tant d'excès révoltans, et déclare que la persécution, quelle que soit sa gravité, ne pourra jamais l'éloigner des maximes et des principes fondés sur la sainte Religion. Il a l'ordre de porter tout ceci à la connaissance de Votre Excellence, afin que vous puissiez en informer votre cour.

Le Cardinal soussigné a l'honneur d'être.

B. PACCA.

N°. 4.

Evénements des 4 février et 21 mars 1809.

Les Français étant entrés à Rome d'une manière hostile en 1808, le Gouvernement pontifical eut la prudence de prohiber, au carnaval suivant, les mascarades, les courses de chevaux et les festins, pour éviter le tumulte et les rixes entre les troupes étrangères et la population, qui les voyait de mauvais œil. Le bon peuple romain aime les divertissemens du carnaval avec une passion qui passerait pour un vrai délire chez les étrangers; mais il connaissait le motif des ordres de son Souverain, et il souffrit avec résignation cette privation douloureuse.

L'année suivante, le général Miollis voulut se faire un mérite auprès du peuple, en le flattant. Dans la crainte que le Gouvernement ne fît une défense pareille à celle de l'année précédente, il fit insérer dans la Gazette romaine, qui, au grand déplaisir du Pape, s'imprimait et se distribuait dans la ville, un article dans lequel on disait que, par autorité supérieure, on permettait cette année la course des chevaux et les festins.

Le Pape, instruit de cette nouvelle audace, donna l'ordre au Cardinal Pacca de démentir la prétendue autorisation du Gouvernement, et de renouveler la défense des spectacles du carnaval, comme l'année précédente. Le Cardinal fit afficher, la nuit suivante, dans presque toutes les rues de la cité, la note suivante :

« Sa Sainteté, notre seigneur et maître, « vient d'apprendre que, dans la Gazette pros- « crite de Rome, qui parut hier, on annonce « publiquement que les masques, les festins « et les courses seront permis au carnaval « prochain. Elle nous a donné l'ordre exprès « de faire connaître, à ses fidèles sujets, qu'une « telle autorisation ne venait point de la part « de son Gouvernement. Au contraire, le St. « Père veut que chacun sache que, loin de « les permettre, il désapprouve hautement ces « signes de joie publique. Ils n'eurent point « lieu au carnaval de l'année dernière, et ils « doivent encore bien moins être permis à « l'avenir.

« Dans les circonstances actuelles, Sa Sain- « teté ne pense pas que ces spectacles bruyans « soient compatibles avec le repos public, « qu'elle a si fortement à cœur; et moins « encore avec la situation pénible dans laquelle

« elle se trouve. Elle invite plutôt ses peuples « à se rappeler la conduite des fidèles de la « primitive Eglise. St. Pierre était en prison, « et l'Eglise adressait sans cesse à Dieu des « prières pour lui.

« Le St. Père ne doute pas que ses bien- « aimés sujets n'imitent ce glorieux exemple, « et que, dans cette occasion, ils ne lui « donnent encore ces marques d'attachement, « dont il a reçu jusqu'à ce jour de si con- « solants témoignages.

« Le Card. B. PACCA. »

Malgré cette note, le général Miollis persista dans son projet. Il se flattait encore que la passion pour les divertissemens l'emporterait chez les Romains, sur leur amour pour le Souverain; mais, quand il voulut faire les préparatifs nécessaires pour l'exécution, il trouva, dans toutes les classes de citoyens et dans toutes les conditions, une résistance inattendue. Il se vit dans la nécessité d'employer la force. Il lui fallut l'employer, pour prendre au Capitole les housses et harnois destinés aux barbes vainqueurs; il lui fallut l'employer encore, pour contraindre les menuisiers et les serruriers à construire les échafauds; et les

voituriers à transporter les bois. Enfin, il eut besoin de la force, pour obtenir des juifs même les tapisseries qu'ils ont coutume de fournir pour la loge des juges.

Le jour si agréable aux Romains arriva le 4 février. Mais vers midi, à peine la troupe française commençait-elle à entrer dans la grande rue du cours (1), pour y maintenir l'ordre, que l'on vit à l'instant se fermer toutes les portes, les boutiques et les fenêtres des maisons; et cette rue longue et spacieuse n'offrit plus que l'apparence d'un quartier désert et abandonné. Il n'y parut aucune voiture, sinon celle du chef des sbires. A peine y vit-on une quarantaine d'observateurs envoyés par le Gouverneur, pour lui rapporter ce qui se passerait alors sur cette place, où les années précédentes, une foule immense de peuple accourait, de toutes les parties de la ville.

Cette journée, qui fait tant d'honneur au peuple romain, donna une véritable consolation au Souverain Pontife, au milieu de ses angoisses; et elle intimida le Général français,

(1) Grande place où se promènent les masques pendant le carnaval.

qui eut occasion de connaître l'opinion de la population entière. Elle fut aussi une preuve de ce mot d'un Romain : L'ours, et non pas l'homme, danse et se divertit sous les coups de bâton.

Le 21 mars ne fut ni moins glorieux pour le peuple romain, ni moins consolant pour Pie VII; c'était l'anniversaire du couronnement de ce Pontife. On avait autrefois coutume de voir ce jour-là des illuminations aux palais des Cardinaux, des Ambassadeurs, des Nobles, des Prélats et de quelques-uns des Ministres du Gouvernement; mais, dans cette circonstance, tous les habitans de la ville de Rome, sans en excepter aucune classe, voulurent donner une marque publique de leur attachement et de leur affection à leur bon Souverain. Les pauvres eux-mêmes demandaïent aux passans une petite aumône, pour illuminer leur chétive demeure; ainsi, pendant cette nuit, non-seulement les rues habitées par les riches, mais les faubourgs, les rues les plus pauvres et les petits coins de la ville furent illuminés. Ce fut un spectacle admirable et que jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu dans la ville de Rome.

N°. 5.

Bulle d'excommunication publiée et affichée à Rome le 10 juin 1809.

PIE VII, PAPE.

Lorsque l'armée française eut envahi les plus fertiles provinces de l'Eglise, et qu'elle vint, le jour mémorable du deux février, se jeter à l'improviste et en ennemie dans la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader qu'un tel attentat ne dût être attribué qu'à une de ces raisons de guerre ou de politique, que les usurpateurs avaient coutume de mettre en avant. Nous ne pûmes croire que ce fût pour s'y défendre eux-mêmes, ou pour éloigner leurs ennemis des terres de la sainte Eglise romaine, ou enfin pour tirer vengeance de la constance et de la fermeté, avec lesquelles nous avions refusé de nous soumettre à certaines prétentions du Gouvernement français. Nous aperçûmes bientôt que la chose avait un tout autre but qu'une mesure passagère, une précaution militaire, ou des démonstrations de mécontentement contre

nous. Nous vîmes renaître de leurs cendres et reparaître au jour, les complots impies de ces hommes qui, trompés eux-mêmes, cherchent à tromper les autres, par *une vaine et fausse philosophie* (1), *en introduisant des sectes de perdition* (2), et qui sont depuis longtemps unis, dans une conjuration commune, contre notre sainte Religion, dont ils ont juré la perte. Nous reconnûmes que, dans notre personne, toute faible et indigne qu'elle est, c'était le siége du Prince des Apôtres, que l'on attaquait, que l'on assiégeait, que l'on assaillait; dans l'espoir que, si l'on venait à le renverser, l'Eglise catholique bâtie sur ce siége, comme sur une pierre solide, s'ébranlerait nécessairement et croulerait de fond en comble.

Autrefois nous pensions, nous espérions même que le Gouvernement français, instruit par l'expérience des maux, dans lesquels cette puissante nation s'était plongée, en lâchant la bride à l'impiété et au schisme, et entraîné par le vœu unanime de la majeure partie de ses citoyens, se persuaderait enfin et se convainquerait, qu'il était du plus grand intérêt, pour sa sécurité, comme pour le bonheur

(1) Ad Coloss., cap. 2, v. 8.
(2) Petri II, cap. 2, v. 1.

public, de rendre franchement à la religion catholique, le libre exercice de son culte, et de la protéger d'une manière toute spéciale. Mus par cette pensée, animés par cette espérance, nous nous souvînmes que, tout indignes que nous en sommes, nous tenons sur la terre la place de celui qui est le Dieu de la paix. A peine eûmes-nous appris qu'il s'ouvrait une voie, pour réparer en France les pertes de la sainte Eglise, que nous sentîmes notre cœur soulagé. L'Univers entier est témoin de l'empressement, avec lequel nous entamâmes des négociations de paix; et de tout ce qu'il en coûta à l'Eglise et à nous-mêmes, pour les conduire au résultat que nous pûmes en obtenir. Mais, ô Dieu immortel! pourquoi cette espérance s'est-elle évanouie? Quel a été le fruit de tant de condescendance et de libéralité de notre part? . . .

Dès l'instant même de la promulgation de cette paix, nous fûmes forcés de nous écrier, en gémissant, avec le Prophète : C'est au sein de la paix, que les angoisses les plus cruelles déchirent notre âme. *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Nous n'avons point dissimulé nos amers chagrins; nous les avons fait connaître à nos frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, dans l'allocution que nous

leur adressâmes dans le consistoire du 24 mai 1802. Nous leur fîmes connaître qu'en promulgant le concordat, on y avait ajouté des articles qui nous étaient inconnus, et nous les désapprouvâmes sur le champ. En effet, non-seulement ces articles enlèvent, à l'exercice des devoirs essentiels de la Religion, cette liberté qui, dès l'origine du concordat, avait été arrêtée, formellement convenue et solennellement promise, comme devant en être la base et le fondement; mais quelques-uns d'entre eux attaquent de front la doctrine même de l'Evangile.

Tel aussi avait été le résultat du concordat que nous avions fait avec le Gouvernement de la république d'Italie. Les articles en avaient été interprétés d'une manière arbitraire, perverse, évidemment frauduleuse et injuste; quoique nous eussions pris toutes les précautions possibles, pour prévenir ces interprétations fausses et arbitraires de nos conventions.

Les conventions de ces deux concordats, arrêtées en faveur de l'Eglise, étaient ainsi violées et foulées aux pieds; et la puissance spirituelle se trouvant assujétie à l'arbitraire de la puissance temporelle, nous avons la douleur de voir les maux de l'Eglise de Jesus-Christ et ses plaies se multiplier, et se propager

de jour en jour: tant nous sommes loin de voir les salutaires effets, que nous nous étions promis de ces deux concordats!

Nous ne nous arrêterons pas à raconter tous ces maux en détail, ils sont assez connus du public; et ils ont fait verser assez de larmes aux gens de bien. D'ailleurs, dans nos allocutions du 16 mars et du 11 juillet 1808, nous en avons assez parlé, et nous avons pris toutes les mesures qui, dans la pénible situation où nous nous trouvions, pouvaient être à notre disposition. Tout le monde saura et la postérité apprendra quelles ont été nos pensées et nos sentimens, au sujet des attentats inouis et nombreux du Gouvernement français envers l'Eglise. On saura quelle longanimité et quelle patience il nous a fallu, pour garder si long-temps le silence. L'amour de la paix et la ferme espérance que nous avions conçue, que tant de maux auraient enfin un terme, nous engageaient à différer de jour en jour d'élever publiquement notre voix apostolique. On saura quels ont été nos efforts et notre sollicitude: comment nous n'avons cessé de prier, de conjurer, de gémir pour apporter un remède aux plaies de l'Eglise, et pour qu'il ne lui en fût pas fait de nouvelles. Mais inutilement nous avons épuisé tous les moyens de l'humilité,

de la modération et de la douceur, pour défendre les droits et le parti de l'Eglise auprès de celui qui s'était concerté avec les impies, pour la détruire ; qui montrait de l'affection pour elle, afin de la trahir plus facilement, et qui avait feint de la protéger, pour l'opprimer avec plus de sécurité. Long-temps et plus d'une fois, on nous a dit d'espérer, surtout lorsque l'on désira que nous allassions en France et qu'on nous en fit la demande. Mais depuis, on a éludé nos demandes par des tergiversations pleines de ruses, et par des réponses dilatoires et perfides. On a fini par n'y avoir aucun égard ; parce qu'on voyait s'approcher le temps fixé, pour exécuter les desseins arrêtés depuis long-temps contre le St. Siége et l'Eglise de Jesus-Christ.

Alors on a commencé à nous éprouver, à nous accabler par des demandes toujours nouvelles, exagérées et captieuses, dont la nature ne montrait que trop, que l'on avait en vue deux choses également pernicieuses et funestes au St. Siége et à l'Eglise. On voulait que nous donnassions notre consentement, et par là, nous aurions honteusement trahi notre ministère, ou que nous le refusassions, et alors, c'eût été une occassion de nous déclarer la guerre. Mais, parce que nous n'avons pu ac-

cueillir, contre le cri de notre conscience, de telles demandes, on a pris, de là un prétexte, pour envoyer hostilement des troupes dans la ville sainte; on s'est emparé du fort St.-Ange; on a mis des corps-de-garde dans les rues et sur les places; notre palais Quirinal, où nous habitons, a été assiégé, d'une manière menaçante, par de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie appuyées par des canons. Mais, soutenus par le Dieu, dans lequel nous pouvons tout, et par la conscience de notre devoir, nous n'avons été abattus, ni même ébranlés par ces menaces effrayantes, ni par cet appareil de guerre. Nous fîmes les cérémonies prescrites et nous célébrâmes les saints Mystères avec le calme et la paix de l'âme, comme il convenait à la solennité de ce saint jour. La crainte, ni le trouble, ni la négligence, ne nous ont fait omettre, dans ces dangereuses circonstances, rien de ce que notre devoir demandait de nous.

Nous nous souvenions avec saint Ambroise, *de la réponse* (1) *que fit Naboth au Roi qui lui demandait son champ, pour en arracher la vigne et y planter de vils oliviers. A Dieu ne plaise, dit cet homme, que j'abandonne*

(1) De Basil. tradend., n°. 17.

l'héritage de mes pères! Nous avons cru qu'il nous était bien moins permis encore de livrer un héritage si ancien, si sacré : nous voulons dire le domaine de l'Eglise, que par un dessein évident de la divine Providence, les Pontifes romains nos prédécesseurs ont possédé pendant une si longue suite de siècles. Nous ne pouvons même consentir tacitement que quelqu'un s'empare de la ville capitale du monde catholique, pour y troubler et y détruire la forme sainte du Gouvernement laissé par Jesus-Christ à la sainte Eglise ; abolir les saints Canons établis par l'inspiration du St.-Esprit, et leur substituer un Code, non-seulement contraire à l'Evangile; mais encore incompatible avec ses préceptes ; y apporter, y établir un nouvel ordre de choses, qui tend évidemment à unir et à confondre tout ensemble avec l'Eglise catholique, toutes les sectes et toutes les superstitions.

Naboth défendit sa vigne au prix de son sang : et nous, nous était-il permis, malgré tout ce qui pouvait s'en suivre, de ne pas défendre les droits et les possessions de la sainte Eglise romaine, après nous être engagés, par tant de sermens solennels, à les défendre autant qu'il serait en notre pouvoir? Pouvions-nous ne pas défendre la liberté du Siége apos-

tolique, si étroitement liée avec la liberté de l'Eglise universelle?

N'en eussions-nous pas d'autres preuves, que ce qui se passe maintenant, n'en serait-ce pas trop, pour démontrer combien cette principauté temporelle est utile, pour assurer au chef suprême de l'Eglise, le libre exercice de cette puissance spirituelle, que Dieu lui a donnée sur tout l'Univers? Nous n'avons jamais mis nos complaisances dans les honneurs et les richesses, ni dans le pouvoir attaché à cette principauté suprême; nos mœurs en sont infiniment éloignées, aussi bien que notre caractère, et le saint institut que nous avons embrassé dès notre jeunesse et que nous avons toujours chéri. Mais le devoir de notre charge nous a fait connaître que nous étions forcés, malgré la situation critique et dangereuse où nous nous trouvions, de publier, par le Cardinal notre premier ministre, une solennelle protestation après le 2 février 1808, pour faire connaître la cause des tribulations que nous endurions, et déclarer que notre volonté était, que les droits du St. Siége restassent absolument entiers et intacts.

Cependant, les usurpateurs voyant que les menaces ne leur réussissaient pas, ont résolu de prendre une autre marche envers nous,

Ils ont essayé d'affaiblir peu à peu et de décourager, par une persécution lente, mais cruelle et insupportable, notre constance, qu'ils n'avaient pu abattre par une terreur subite et inattendue. C'est pourquoi, depuis le 2 février, époque de notre détention dans notre Palais, il ne s'est pas passé un jour, qui n'ait été signalé par quelque injure nouvelle faite au St. Siége, ou par quelque nouveau chagrin causé à notre cœur. Tous les soldats, dont nous nous servions pour maintenir le bon ordre et la police, nous ont été enlevés, et incorporés dans les armées françaises. Nos gardes du corps, l'élite de la noblesse, ont été renfermés long-temps dans le fort St-Ange, et ensuite licenciés et dispersés. Des corps-de-garde ont été placés aux portes de la ville et dans les lieux les plus importans. La force armée s'est emparée des bureaux de la poste aux lettres, de toutes les imprimeries, et spécialement de celle de notre chambre apostolique et de la propagation. Ainsi on nous a enlevé la liberté d'imprimer, et même celle de proclamer nos ordres. Le cours de l'administration et de la justice publique a été interrompu et suspendu.

Sollicités par la fraude, par la ruse, par toutes sortes d'artifices, à former ce qu'on ap-

pelle des gardes nationales, nos sujets sont devenus rebelles envers leur Souverain légitime. Les plus audacieux et les plus corrompus d'entre eux, portant la cocarde tricolore française et italienne, et protégés par ce signe de révolte, comme par un bouclier, se sont répandus de tous côtés, tantôt en troupes et tantôt seuls. Ils se sont portés à tous les excès contre les ministres de l'Eglise, contre le Gouvernement, contre les gens de bien, soit qu'ils en eussent l'ordre ou une permission tacite. Malgré nos réclamations, des éphémérides, ou comme on les appelle, des feuilles périodiques ont été imprimées à Rome, répandues dans le public, et envoyées à l'étranger pleines d'injures, d'outrages et de calomnies contre la puissance et la dignité Pontificales. Plusieurs de nos déclarations, qui étaient de la plus haute importance et signées de notre main ou de celle de notre Ministre, et avaient été affichées par notre ordre aux lieux accoutumés, ont été, au grand chagrin des hommes de bien, arrachées par la main des plus vils satellites, déchirées et foulées aux pieds. Des jeunes gens sans expérience et d'autres citoyens ont été invités, attirés et enrôlés dans des Sociétés suspectes et sévèrement prohibées par les lois civiles

et ecclésiastiques, et sous peine d'excommunication, par nos prédécesseurs Clément XII et Benoît XIV; un grand nombre de nos magistrats de la ville de Rome et des provinces, hommes intègres et fidèles, ont été maltraités, incarcérés, exilés dans des pays lointains. On a fait avec violence des fouilles dans les bureaux et les papiers secrets de nos magistrats, sans même en excepter ceux de notre premier ministre. Trois fois nous avons remplacé notre premier ministre secrétaire-d'état, et trois fois il a été enlevé de notre propre Palais. Enfin la majeure partie des Cardinaux de la sainte Eglise romaine, c'est-à-dire, ceux qui nous aidaient de leur assistance, et qui travaillaient avec nous, ont été arrachés d'auprès de nous par la force armée et transportés au loin. Tous ces attentats et un grand nombre d'autres, commis avec une audace effrénée par les usurpateurs, au mépris des lois divines et humaines, sont si connus du public, qu'il serait inutile de s'arrêter à en faire le détail et l'énumération. Nous avons fait sur chacun d'eux, comme notre devoir nous le prescrivait, les réclamations les plus fortes et les plus expresses, pour ne pas paraître les approuver en aucune manière.

Ainsi, déjà dépouillés de presque tout l'appareil et de l'appui de la dignité, de tous les moyens de remplir les devoirs de notre charge, et mis surtout dans l'impossibilité de pourvoir à la sollicitude de toutes les Eglises : enfin, harcelés, tourmentés et opprimés, en butte aux injures, aux mauvais traitemens, à la terreur, et entravés dans l'exercice de notre double puissance, nous pouvons dire que s'il nous est resté jusqu'à ce jour une ombre, une apparence de cette double puissance, nous en sommes redevables uniquement, après le Dieu tout-puissant, dont la divine Providence nous a donné tant de marques de protection, à notre courage, à la prudence des Ministres qui nous restent, à la fidélité de nos sujets, et enfin à la piété des fidèles.

Mais si, dans cette ville capitale et dans les provinces qui l'environnent, notre puissance temporelle avait été réduite à une vaine et chimérique apparence, elle nous fut alors totalement enlevée dans les provinces fertiles des Marches, d'Urbin et de l'Ombrie. Nous n'avons pas laissé de faire entendre une protestation solennelle, contre cette usurpation manifeste et sacrilége, d'une si grande étendue des états de l'Eglise, et nous avons donné, à nos vénérables frères les Evêques, des instructions,

pour prémunir nos sujets bien-aimés contre les séductions d'un Gouvernement injuste et illégitime.

Mais quelle activité, quel empressement ce Gouvernement a mis à prouver, à démontrer par des faits, ce que dans nos instructions, nous avions annoncé et ce que l'on devait attendre de sa religion!

L'occupation et le pillage du patrimoine de Jesus-Christ, l'abolition des maisons religieuses, l'expulsion des Vierges sacrées de leurs cloîtres, la profanation des Temples, l'autorisation publique du libertinage, le mépris de la discipline de l'Eglise et des saints Canons, la publication du Code et d'autres lois contraires, non-seulement aux saints Canons; mais aux préceptes de l'Evangile et au droit divin; l'avilissement et la persécution du clergé, l'asservissement de la puissance sacrée des Evêques à la puissance laïque, les violences de tous genres faites à leur conscience; enfin leur expulsion de leurs siéges, leur déportation et les autres attentats sacriléges contre la liberté, les immunités et la doctrine de l'Eglise, commis dernièrement dans nos provinces, comme ils l'ont été, depuis déjà long-temps, dans les autres pays, qui sont tombés sous la puissance de ce Gouvernement : voilà

certes, voilà d'admirables gages, d'illustres monumens de ce zèle empressé pour la Religion, qu'il ne cesse encore de vanter et de promettre.

Pour nous, abreuvés depuis long-temps, et rassasiés de tant d'amertume, par ceux-là même, dont nous devions moins les attendre, nous nous affligeons moins sur notre peine présente, que sur l'avenir de nos persécuteurs; *car si le Seigneur notre Dieu est, pour quelque temps, en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs* (1); *mais l'auteur des maux de l'Eglise, comment se dérobera-t-il à la main de Dieu* (2)? *Non, Dieu ne fait acception de personne; il ne craint la grandeur de qui que ce soit; c'est lui qui a créé les grands et les petits; mais les plus puissans seront plus puissamment punis* (3), et plût à Dieu pouvoir, au prix de notre propre vie, éloigner la perte de nos persécuteurs, que nous avons tendrement aimés et que nous ne cessons de chérir de toute l'affection de notre cœur! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne jamais nous dé-

(1) Machab. 2, cap. 7, v. 21.
(2) *Idem.*
(3) Sap. cap. 6, v. 8.

partir de cette charité, de cette de douceur, que la nature a formé en nous, et que l'habitude nous a rendue familière. Plût à Dieu ne jamais nous en éloigner à l'avenir, comme nous avons été assez heureux, pour ne pas le faire jusqu'ici, et ne pas nous servir de la verge, qui nous a été donnée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour la garde du troupeau entier de Notre-Seigneur, pour la correction et le châtiment des brebis égarées et rebelles, et pour donner un exemple et imprimer une crainte salutaire aux autres!

Mais maintenant, il n'y a plus lieu à la douceur. Il faudrait fermer les yeux à la lumière, pour ne pas voir où tendent des attentats si nombreux, ce qu'ils anoncent et où ils aboutiront, si l'on ne s'empresse d'y apporter, autant qu'il est possible, un remède quelconque. D'ailleurs personne n'ignore qu'il ne reste plus aucun espoir de voir un jour les auteurs de ces maux; écouter ni conseils, ni avis, ni prières. Ils ne se laisseront pas toucher à nos exhortations; ils ne se réconcilieront pas avec l'Eglise. Depuis long-temps, ils résistent à tous ces moyens; ils ne veulent pas même en entendre parler, et ne répondent qu'en accumulant outrage sur outrage.

Il n'est pas possible qu'ils obéissent à l'Eglise comme des enfans à leur mère ; et qu'ils l'écoutent comme des disciples écoutent leurs maîtres, eux qui employent toutes les ruses, qui font tous leurs efforts, et ne négligent rien, pour la soumettre comme une esclave à leur puissance et la détruire de fond en comble.

Que nous reste-t-il donc maintenant, si nous ne voulons pas encourir les reproches de faiblesse timide et de lâcheté, ou peut-être même d'un honteux abandon de la cause de Dieu, sinon de ne plus écouter aucune considération humaine, de rejeter toute prudence de la chair et de suivre ce précepte de l'Evangile (1) : *Si votre frère n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un payen et un publicain ?* « Qu'ils comprennent enfin que « la loi de Jesus-Christ les a soumis à notre « trône et à notre empire ; car nous aussi, « nous exerçons un empire, et un empire « beaucoup plus noble, à moins qu'on ne « veuille dire que la chair l'emporte sur l'es« prit et les choses de la terre sur celles du « ciel. (2). »

Tant de Souverains Pontifes remarquables

(1) Math. c. 18, v. 17.

(2) St. Grég. de Naz., traité 18, édit. Mauz.

par leur savoir et leur Sainteté, en sont venus, lorsque la cause de l'Eglise l'exigeait, à cette extrémité contre des Rois et des Princes désobéissans, quelquefois même pour un ou deux de ces crimes, que les saints Canons frappent d'anathèmes! craindrions-nous de suivre enfin leur exemple, après des forfaits si nombreux, si atroces, si sacriléges, si connus, si manifestes aux yeux de tous? Ne devons-nous pas plutôt craindre le juste reproche d'avoir tardé trop long-temps, au lieu d'avoir agi témérairement et avec précipitation? Surtout, aujourd'hui, que nous sommes avertis par un dernier attentat plus grave encore que tous ceux, qui avaient été commis jusqu'ici contre notre souveraineté, que bientôt il ne nous sera plus libre ni même possible de remplir ce devoir si nécessaire de notre ministère apostolique.

« A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de Rome et du territoire ecclésiastique, après la violation sacrilège du patrimoine de St. Pierre, prince des Apôtres, commise par les troupes Françaises (attentats qui ont excité nos justes plaintes dans les deux allocutions consistoriales, ci-dessus mentionnées, dans plusieurs

protestations et réclamations publiées par nos ordres), nous déclarons que tous ceux qui ont violé, dans ladite ville et sur le territoire de l'Eglise, les immunités ecclésiastiques; tous ceux qui ont agi contre les droits mêmes temporels de l'Eglise et du St. Siége; tous ceux qui leur en ont donné l'ordre; tous leurs fauteurs, conseillers ou adhérens; tous ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violences, ou les ont exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure, et les autres censures et peines ecclésiastiques, portées par les saints Canons et constitutions apostoliques, par les décrets des Conciles généraux, et notamment par le saint Concile de Trente (1); et au besoin, nous les excommunions et anathématisons de nouveau. Nous les déclarons par-là même déchus de tous priviléges et indults accordés de quelque manière que ce soit, tant par nous que par nos prédécesseurs. Nous voulons qu'ils ne puissent être déliés ni absous de ces censures, par personne autre que nous-mêmes ou notre successeur (excepté néanmoins à l'article de la mort; car en cas de convalescence, ils retombent sous les censures). Nous les déclarons incapables et inhabiles à recevoir l'absolution, jusqu'à ce qu'ils aient publique-

(1) Sess. 22, chap. 4 des réformes.

ment rétracté, révoqué, cassé et annulé tous les attentats; qu'ils aient pleinement et effectivement rétabli toutes choses dans leur premier état, et qu'au préalable ils aient satisfait, par une pénitence proportionnée à leurs crimes, à l'Eglise, au St. Siége et à nous. C'est pourquoi nous statuons et déclarons, par la teneur des présentes, que non-seulement les coupables dont il est fait mention spéciale, mais encore leurs successeurs aux places qu'ils occupent, ne pourront jamais, en vertu des présentes, ni de quelqu'autre prétexte que ce soit, se croire exempts et dispensés de rétracter, révoquer, casser et annuler tous leurs attentats, ni de satisfaire réellement et effectivement au préalable et comme il convient à l'Eglise, au St. Siége et à nous; nous voulons au contraire que, pour le présent et pour l'avenir, cette obligation conserve sa force, si jamais ils veulent obtenir le bienfait de l'absolution.

Mais dans la nécessité où nous nous trouvons d'employer le glaive de la sévérité, que l'Eglise nous a remis, nous ne pouvons néanmoins oublier que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, en exerçant sa justice, ne cesse pas d'être le Dieu des miséricordes. C'est pourquoi nous

défendons expressément, en vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens, et surtout à nos sujets, de causer, à l'occasion des présentes lettres, ou sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage, à ceux que regardent les présentes censures, ni dans leurs biens, ni dans leurs droits ou prérogatives; car, en leur infligeant le genre de punition que Dieu a mis en notre pouvoir, en vengeant ainsi les nombreux et sanglans outrages faits à Dieu et à son Eglise Sainte, notre unique but est *de ramener à nous ceux qui nous affligent aujourd'hui; afin qu'il partagent nos afflictions* (1), *si toutefois Dieu leur accorde la grâce de la pénitence, pour connaître la vérité* (2).

Ainsi donc, levant les mains vers le ciel dans l'humilité de notre cœur, nous recommandons à Dieu la juste cause, pour laquelle nous combattons, puisqu'elle est plutôt la sienne que la nôtre. Nous protestons de nouveau, que par le secours de sa grâce, nous sommes prêts à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Eglise, ce calice que lui-même a voulu boire le premier pour elle. Nous le prions, nous le conjurons, par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas rejeter et d'écouter

(1) St.-August., in psal. 54, v. 1.

(2) 2 ad Timot., cap. 11, v. 25.

les prières ferventes, que nous lui adressons jour et nuit, pour la conversion et le salut de nos ennemis. Qu'il sera beau, qu'il sera doux pour nous, le jour où, exaucés par la divine miséricorde, nous verrons ces mêmes enfans, qui nous causent aujourd'hui tant d'affliction et de douleur, se jeter dans notre sein paternel et se hâter de rentrer dans le bercail du Seigneur!

Nous voulons que les présentes lettres apostoliques ne puissent être attaquées, sous le prétexte que ceux qui y sont désignés, et tous ceux qui ont ou prétendent avoir intérêt au contenu desdites lettres, de quelqu'état, rang, ordre, prééminence et dignité qu'ils soient, quelques dignes qu'on les suppose d'une mention expresse et personnelle, n'y ont pas consenti; qu'ils n'ont pas été appelés, cités et entendus à l'effet des présentes, et que leurs raisons n'ont point été présentées, discutées et vérifiées. Ces mêmes lettres ne pourront également, et sous aucun prétexte, couleur ou motif, être considérées comme entachées du vice de subreption, d'obreption, de nullité ou du défaut d'intention de notre part ou de la part de ceux qui y ont intérêt. Le contenu de ces lettres ne pourra non plus, sous prétexte de tout autre défaut, être attaqué, enfreint, re-

touché, remis en discussion ou restreint dans les termes du droit. Il ne sera allégué contre elles ni le droit de réclamation verbale, ni celui de restitution dans l'entier état précédent, ou tout autre moyen de droit, de fait ou de grâce. Jamais on ne pourra leur opposer, ni en jugement, ni hors de jugement, aucun acte ou concession émané de notre propre mouvement, certaine science et plein pouvoir. Nous déclarons que lesdites lettres sont, et demeureront fermes, valides et durables; qu'elles auront et sortiront leur entier et plein effet, et que toutes leurs dispositions doivent être inviolablement et rigoureusement observées par ceux qu'elles concernent et intéressent, ou qu'elles pourront concerner et intéresser dans la suite. Ainsi, nous ordonnons à tous Juges ordinaires ou délégués, aux Auditeurs des causes de notre Palais apostolique, aux Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, aux Légats *à latere*, aux Nonces du St. Siége et à tous autres, de quelque prééminence et pouvoir qu'ils soient ou seront revêtus, de s'y conformer dans leurs décisions et leurs jugemens; ôtant à toute personne le pouvoir et la faculté de juger et d'interpréter autrement, et déclarant nul et invalide tout ce qui serait fait au

préjudice des présentes, avec connaissance de cause ou par ignorance, et de quelqu'autorité qu'on ôse se prévaloir.

Et autant qu'il en est besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie, sur la conservation du droit acquis, et toutes autres constitutions et décrets apostoliques accordés à quelques personnes que ce soit, de quelle que manière qu'elles soient qualifiées, et de quelque dignité ecclésiastique ou séculière qu'elles soient revêtues, quand bien même elles prétendraient avoir besoin d'une désignation expresse et spéciale, qu'elles se prévaudraient de clauses dérogatoires, insolites et irritantes, et qu'elles réclameraient en leur faveur des réglemens, des coutumes, des usages d'une antiquité immémoriale, autorisés par serment ou par le St. Siége, des priviléges et des décrets émanés du propre mouvement, de la certaine science et de la plénitude de la puissance du Siége apostolique, en consistoire et ailleurs, et que ces concessions auraient été faites, publiées et plusieurs fois renouvelées, approuvées et confirmées; nous déclarons que nous dérogeons, par ces présentes, d'une façon expresse et spéciale, et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, priviléges, indults et actes quelcon-

ques, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux n'aient pas été insérés ou spécifiés expressément dans les présentes, quelques dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale, expresse et individuelle, ou d'une forme particulière dans leur supposition. Voulant que les présentes aient la même force que si la teneur des constitutions à supprimer, et celle des clauses spéciales à observer y étaient nommément et de mot à mot exprimées, et qu'elles obtiennent leur plein et entier effet, nonobstant toutes choses à ce contraires.

Etant de notoriété publique qu'on ne peut en sûreté publier les présentes lettres partout, et principalement dans les lieux où il serait le plus important qu'elles fussent connues: nous voulons que des exemplaires en soient, selon l'usage, publiés et affichés aux portes de l'Eglise de Latran et de celle de St. Pierre, ainsi qu'à la chancellerie apostolique, dans la grande cour au mont Citérius et à l'entrée du champ de Flore, et qu'ainsi publiées et affichées, tous et chacun de ceux qu'elles concernent, aient à s'y conformer, comme si elles leur eussent été intimées individuellement et nommément.

Nous voulons que les copies manuscrites ou

imprimées de ces lettres, pourvu qu'elles soient signées par un notaire public et revêtues du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, méritent dans tous les pays du monde, tant en jugement que dehors, la même foi et la même confiance que la minute des présentes, si elle pouvait être montrée.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 10 juin 1809, l'an 10e. de notre pontificat,

PIE VII, PAPE.

NOTIFICATION.

PIE VII, PAPE.

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que vous, et tous vos coopérateurs, d'après l'attentat que vous venez de commettre, avez encouru l'excommunication (comme l'ont annoncé nos bulles apostoliques qui, dans les occasions semblables, s'affichent dans les lieux accoutumés de cette ville). Nous déclarons avoir encouru l'excommunication, tous ceux qui, depuis la dernière invasion

violente de cette ville, qui eut lieu le 2 février de l'année dernière, ont commis, soit dans Rome, soit dans l'état ecclésiastique, les attentats contre lesquels nous avons réclamé, non-seulement dans le grand nombre des protestations faites par nos secrétaires d'état, qui ont été successivement remplacés, mais encore dans nos deux allocutions consistoriales des 14 mars et 11 juillet 1808. Nous déclarons également excommuniés tous ceux qui ont été les mandataires, les fauteurs, les conseillers, et quiconque aurait coopéré à l'exécution de ces attentats ou les aurait commis soi-même.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 11 juin 1809, et l'an 10e. de notre Pontificat (1).

† A la place du Sceau ;

PIE VII, PAPE.

(1) Cette notification ne se trouve point dans les mémoires du cardinal Pacca ; elle a été prise dans un recueil de pièces authentiques publié en 1814.

N°. 6.

NOTIFICATION

Publiée et affichée à Rome.

PIE VII

A ses fidèles sujets et en particulier à son bien-aimé troupeau.

Dans les fâcheuses extrémités où nous sommes réduits, nous versons des larmes d'attendrissement, et nous bénissons *Dieu, le père Eternel de notre Seigneur Jesus-Christ, le père des miséricordes, le Dieu de toute consolation*, (1) de ce qu'il nous donne un soulagement bien doux, en montrant en notre personne, ce que son divin fils, notre Rédempteur, annonçait autrefois à St.-Pierre, le chef des Apôtres dont nous sommes le successeur, quoique indigne, lorsqu'il lui disait : « Quand vous serez dans un âge « avancé, vous étendrez les mains; un autre « vous ceindra et vous menera où vous ne « voudrez point aller. » (2)

(1) 2. ad cor. 1. 3.
(2) Joan. 21. 18.

Nous savons néanmoins et nous déclarons qu'étant en paix avec tout le monde, et même priant sans cesse pour la paix entre les princes, on ne peut, sans un acte de violence, nous arracher de la ville de Rome, notre pacifique et légitime résidence; parce qu'elle est la capitale de nos états, le siége spécial de notre Sainte-Eglise Romaine, et le centre universel de l'unité Catholique, dont, par la divine Providence, nous sommes sur la terre le modérateur et le chef.

Nous livrons donc avec résignation nos mains sacerdotales, à la force qui nous les lie, pour nous entraîner ailleurs; et toutefois, nous déclarons les auteurs de cet attentat responsables envers Dieu, de tout ce qui peut en résulter. De notre côté, nous ne formons qu'un désir, nous ne donnons qu'un conseil, qu'un ordre, à nos fidèles sujets, à notre cher et bien-aimé troupeau de l'Eglise catholique, c'est qu'ils imitent avec ferveur la conduite des fidèles du premier siècle, à une époque où St.-Pierre était enfermé dans une étroite prison, et où l'Eglise ne cessait d'adresser pour lui ses prières au Seigneur.

Successeur, malgré notre indignité, de ce glorieux apôtre, nous aimons à croire que tous nos enfants bien-aimés rendront, à leur

tendre et commun père, ce charitable devoir qui sera peut être le dernier. Et nous, en récompense, nous leur donnons de toute l'effusion de notre cœur, notre bénédiction apostolique.

De notre palais Quirinal, le 6 juillet 1809,

† A la place du sceau,

PIE VII, PAPE.

DEUXIÈME PARTIE.

Nihil est enim aptius ad delectationem lectoris, quam temporum varietates, fortunæque vicissitudines, quæ, etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, in legendo tamen erunt jucundæ. Habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem.

Cicero L. Lucio, lib. V, epist. 12.

INTRODUCTION.

Quæ nisi his qui videre, nemini credibilia sunt.

SALLUST. CATILIN.

Ces choses ne sont croyables, que pour ceux qui les ont vues.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur, quand on se rappelle les scènes sanglantes, qui se sont passées sous nos yeux, et qui souilleront les pages de l'histoire de nos jours. Mille épouvantables événements politiques se sont succédés avec une telle rapidité, qu'ils ont fait dire, à plusieurs que la génération qui a vu 1789 et les années suivantes, a vécu plusieurs siècles. Si cela est vrai, pour ce qui regarde les secousses politiques, qui, dans cet espace de temps, ont fait plus d'une fois changer la face de l'Europe, cela ne l'est pas moins, pour ce qui concerne les révolutions survenues dans l'Eglise Catholique Romaine.

Tandis que, d'un bout de l'Europe à l'autre, les soi-disant philosophes prêchaient, aux Souverains et aux peuples, l'humanité, la philantropie, et surtout la tolérance religieuse; tandis qu'ils proclamaient jusqu'à satiété ces paroles de Voltaire : « Que les philosophes « ne se mêlent point d'inquiéter les autres, « pour la différence des opinions religieuses; « qu'ils n'ont jamais été persécuteurs, et qu'ils « ne le seront jamais », les coriphées de la secte, réunis à Paris, provoquaient deux sanglantes persécutions contre l'Eglise; l'une en France et l'autre en Italie.

Dans la première, ils ont marché sur les traces des Dèce et des Dioclétien. Ils en sont venus jusqu'à répandre le sang. Paris, Lyon, Nantes et les autres cités de ce royaume ont vu se renouveler les horribles scènes, où l'on égorgeait autrefois les martyrs.

Dans la seconde, c'est-à-dire, en Italie, les persécuteurs ont suivi une autre marche. L'expérience leur avait appris que, loin de nuire à l'Eglise, les persécutions sanglantes lui étaient favorables. Alors, ils ont suivi l'exemple que leur avait donné Julien l'apostat; ils ont cherché à séduire, à pervertir les bons. Tantôt ils ont employé les menaces, et tantôt de perfides caresses. Ils ont essayé de lasser la patience du clergé par l'exil, la privation des biens,

et par toutes sortes de tourments et d'outrages. Mais, dans la dernière persécution, comme dans la première, le clergé a courageusement soutenu la lutte. Les philosophes n'en ont retiré que la honte et le déshonneur; et ils ont donné un nouveau lustre, une nouvelle splendeur à cette Eglise, qu'ils voulaient avilir et rendre méprisable.

Ils avaient cru que le clergé de France était mou, efféminé; que, plongé dans des habitudes et des soins tout séculiers, il était incapable de résister à la séduction ou à la violence. Ils ont vu, avec une sorte de rage et de fureur; mais en même temps l'Europe a vu avec admiration plus de cent Evêques et plus de cent mille Ecclésiastiques affronter courageusement et en héros l'exil, la misère et la mort, plutôt que de prêter un serment que leur conscience réprouvait.

Ils s'étaient flattés de remporter une victoire encore plus facile sur l'Eglise romaine, qu'ils appelaient la cour de Rome. Leur espoir se fondait sur une condescendance inutile, pour ne pas dire une véritable faiblesse de quelques-uns des Pontifes envers les puissances du siècle. Mais quel a été leur étonnement, lorsqu'ils ont vu cette Eglise, qu'ils regardaient comme vieillie, décrépite et courbée sous le poids du dix-huitième siècle, lever

un front majestueux et reprendre toute la vigueur de la plus florissante jeunesse? Lorsqu'ils ont entendu, dans cette même ville de Rome, le langage des Léon, des Grégoire et des Sixte? Enfin, lorsqu'ils on vu, non un sévère Boniface VIII, ou un belliqueux Jules II; mais un Pontife doux et pacifique, lancer cette foudre du Vatican, que, par la plus étrange contradiction, ces mêmes philosophes méprisent et redoutent cependant tout à la fois.

La majeure partie des églises de l'Etat pontifical ont suivi l'exemple de leur mère et maîtresse. Les Prêtres de ces églises, déportés dans les îles de Corse et de Capraia, ont rappelé aux habitans de ces îles le souvenir glorieux des anciens Confesseurs de la foi, que les Empereurs païens de Rome et les Rois ariens d'Afrique y avaient exilés en d'autres siècles.

A la vue de ces admirables exemples et des soins empressés qu'ont pris des illustres exilés, toutes les nations de l'Europe, et même celles qui sont séparées de l'Eglise romaine, et qui, pour lors ont semblé s'être réconciliées avec elle, les philosophes ont poussé des cris de rage. Ils ont médité de nouvelles attaques et de nouvelles persécutions. L'expérience du XVIIIe. siècle avait été inutile

pour eux. Cependant elle leur avait prouvé que tous les violens assauts, qu'ils livraient à l'Eglise et au St. Siége, seraient sans succès ; qu'ils ne leur réussiraient pas plus que ceux de leurs prédécesseurs, les Celse, les Porphire, les Julien, ou que ceux de leurs maîtres modernes, les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert; parce que la durée de l'Eglise et du St. Siége n'est pas une œuvre humaine. Les persécutions portées jusqu'à l'effusion du sang, comme je le disais tout à l'heure, loin de resserrer les limites du christianisme, en reculeront les bornes. Ainsi se vérifiera cette belle pensée de Tertullien, que le sang des martyrs est une semence qui fait germer et produit de nouveaux chrétiens : *Sanguis martyrum semen christianorum.*

Parmi les événemens les plus remarquables de ces persécutions, on doit certainement compter l'usurpation sacrilège du patrimoine de St. Pierre et des domaines de l'Eglise, et l'enlèvement des Souverains Pontifes Pie VI et Pie VII, qui furent arrachés à leurs Siéges et à la ville de Rome. Autrefois le vulgaire et même les hommes instruits auraient regardé de tels événemens comme impossibles. Encore bien que l'auteur du fameux ouvrage qui a pour titre : *Defensio declarationis cleri Gallicani*, attribué par les Français à l'immortel

Bossuet, recueille et rassemble de toutes parts des documents et des preuves, pour affaiblir et resserrer, dans des bornes plus étroites, la suprême juridiction des Papes, cependant, lorsqu'il parle de leur souveraineté temporelle, il pense entièrement comme nous autres Romains, et déclare même *que les domaines temporels de l'Eglise sont une chose vouée à Dieu; que, comme tels, ils doivent être sacrés, et que l'on ne peut sans un sacrilége, les envahir, s'en emparer et les remettre sous la puissance séculière.* (1)

Dans des temps plus rapprochés de nous, le célèbre écrivain Louis Muratori fut vivement censuré par les rédacteurs d'un journal qui s'imprimait à Rome; parce que, dans ses annales de l'Italie, il parlait avec une sorte de complaisance de la souveraineté des Empereurs de Constantinople sur Rome; *de la condition de sujets*, à laquelle plusieurs Papes, disait-il, avaient été réduits; enfin de la juridiction que les Empereurs d'Allemagne ont quelquefois exercée sur le domaine de l'Eglise. Comme si par là, il eût voulu engager quelques-uns de leurs successeurs à révendiquer

(1) Ea.. ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi et ad sæcularia revocari posse. *Defensio declarationis cleri gallicani*, p. 1, lib. 1, cap. XVI.

leurs prétendus droits sur Rome et sur les Etats pontificaux.

Ce célèbre auteur fut très-sensible à un tel reproche. A la fin de ses annales, il se plaint amèrement des journalistes de Rome, et surtout de ce qu'ils avaient avancé, que ses annales étaient un des livres les plus dangereux à la souveraineté des Papes. On doit spécialement remarquer dans sa réponse les paroles suivantes :

« Si, par malheur, il se trouvait jamais un « Empereur assez pervers, pour vouloir porter « atteinte à la puissance temporelle des Papes, « puissance si juste, si ancienne, assurée par « le sceau de tant de siècles, et par le con- « sentement de tant de Souverains, il n'aurait « pas besoin de ces annales, ni d'autres livres, « pour faire le mal. Le conseil de ses pas- « sions impies et désordonnées lui suffirait. « Mais il faut espérer que jamais un Empe- « reur semblable ne se verra. » (1)

Ainsi s'exprimait Muratori. Mais, de nos jours, il n'a fallu que peu d'années, pour voir commettre deux fois ce grand sacrilége ; et cet Empereur pervers n'est que trop venu.

(1) Annali d'Italia, T. XII; part. 2. Roma. Anno 1754.

Au reste, le silence des gouvernements catholiques et la froide indifférence, avec laquelle ils ont appris ce coupable forfait, sont encore plus étonnants. Tout le Monde catholique apprit avec un sentiment d'horreur l'arrestation de Boniface VIII; cependant Guillaume de Nogaret, gentilhomme français, chargé par le Roi Philippe-le-Bel, de lui notifier l'appel de sa bulle au futur Concile, ne le retint que quelques jours prisonnier dans sa propre demeure à Anagni. Notre poète Le Dante, quoique gibelin, ennemi des Papes, et spécialement de Boniface, parle de ce fait avec indignation, et le compare à la prise de Jesus-Christ dans le jardin et à sa passion. (1)

Quelques années après, le sieur de Nogaret, bien moins coupable que Miollis (2) et Radet,

(1) Enfin, le crime paraît au jour. Je vois la fleur de lis entrer dans Anagni, et Jesus-Christ est chargé de chaînes dans la personne de son Vicaire. Je le vois outragé de nouveau, abreuvé de fiel et de vinaigre, et mis à mort entre deux voleurs vivants. Je vois le nouveau Pilate, dont la férocité n'est pas encore rassasiée, et qui, sans aucun motif, fait entrer, dans le temple sacré, ses avides bannières.

(2) Lorsque les Bourbons furent remontés sur le trône de France, le général Miollis eut une audience de Louis XVIII; il fut décoré de la croix de St. Louis, et nommé gouverneur de Marseille.

vint comparaître devant Clément V, qui présidait en France un Concile à Vienne. Il demanda pardon de sa faute et l'absolution de l'excommunication. Quoique le Pape fût Français et nullement favorable à la mémoire de Boniface VIII, il ne lui accorda l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, qu'à condition qu'il irait à la Terre-Sainte, et qu'il y demeurerait cinq ans (*Amaury, chez Baluze*). L'Europe fut également effrayée à la nouvelle de la prison du Pape Clément VII, lorsque Charles V le jeta dans le château St. Ange et l'y fit garder étroitement par ses troupes. Mais les Princes catholiques entamèrent sur le champ des négociations; ils formèrent une alliance, dont le premier objet devait être la délivrance du Pontife. Cependant le politique Empereur, pour ôter l'odieux de son action sacrilége, et jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux du peuple, fit faire, dans toutes les Espagnes, des prières publiques et des processions, pour obtenir la liberté du Pape, que sa propre armée tenait prisonnier.

A la nouvelle de l'expulsion et de l'enlèvement des deux Pontifes Pie VI et Pie VII, les nations frémirent, les bons firent entendre des gémissements; mais il ne partit, de la bouche d'aucun des Princes catholiques, une parole en

faveur de ces personnes augustes et sacrées. La Providence l'a ainsi permis, pour prouver de plus en plus l'importante vérité de ces paroles, que l'on adresse aux Papes et aux Ministres de l'Eglise, et que l'on trouve plusieurs fois répétées dans les livres saints, *de ne point mettre leur confiance dans les Princes de la terre.* Elle l'a ainsi voulu, pour donner aux incrédules une preuve palpable, qu'elle arrange et conduit elle-même tout ce qui arrive de bien au St. Siége et à l'Eglise. On a trop longtemps ignoré à Rome les conseils divins de cette adorable Providence. Aussi, que de malheurs ont été la suite d'une telle ignorance! Mais jetons un voile sur des événements d'une date trop ancienne, et que la prudence nous ordonne de taire: nous trouvons, dans ce qui s'est passé entre Pie VII et le Gouvernement Français, une preuve suffisante de cette importante vérité. Chaque demande et même chaque désir de Napoléon Bonaparte, premier consul, et puis Empereur, devenait aussitôt une loi pour Rome. Notre excellent Pontife, le bon Pie VII, s'était laissé persuader qu'il avait trouvé en cet homme un protecteur, un ami; mais, quand nous fûmes enfermés à clef dans une voiture lui et moi, comme deux malfaiteurs, et conduits en France, il me tint un langage bien différent.

J'ai déjà dit que la Providence avait voulu donner aux incrédules, une preuve évidente que la prospérité de l'Eglise est son œuvre à elle seule. L'histoire si intéressante de nos jours fortifie encore cette preuve. Tous les catholiques sont persuadés que c'est la main de Dieu, qui règle et conduit tout ce qui arrive en ce monde. Cependant elle ne se laisse pas toujours facilement apercevoir. Mais elle a voulu se montrer, dans un grand nombre des événements de nos jours, comme autrefois dans ceux de l'ancien testament, et des premiers siècles de l'Eglise. Elle a voulu forcer les hommes, même les moins religieux, à s'écrier : *Digitus Dei est hìc.* Le doigt de Dieu est ici. En effet, qui ne reconnaîtra cette main divine dans les événements suivants ?

1°. L'Italie fut délivrée des armées françaises en 1799, peu de jours avant que le grand Pontife Pie VI passât au repos des justes ; et ce temps qui dura bien peu, fut pourtant assez prolongé, pour que les membres du sacré Collége pussent se réunir à Venise, et y procéder, en liberté et avec toutes les cérémonies accoutumées, à l'élection de son successeur.

2°. Les domaines temporels ont été restitués au St. Siége et au Pape, par les armes de Princes

de communions différentes de celle de Rome, qui l'ont voulu et exécuté de concert, et même par les armes d'un prince ennemi du nom chrétien. N'a-t-on pas vu la ville d'Ancône assiégée simultanément par des troupes anglaises, russes et mahométanes, pour la rendre au Pape, son légitime souverain?

3°. La bulle d'excommunication eut de prompts et terribles effets sur la personne de Napoléon Bonaparte et sur sa destinée. Sa prospérité, alors prodigieuse, commença à décliner; et ce même Prince, qui avait fait trembler l'Europe et semblait lui avoir imposé silence, eut une fin déplorable. Semblable en quelque sorte à Nabuchodonosor, il fut ségrégé de la société des hommes et relégué dans un coin, où, sous la puissance d'un gouvernement ennemi, il est mort misérablement, privé de l'assistance des membres de sa famille, et de la consolation de leur faire ses derniers adieux.

4°. Enfin la mort effrayante et tragique d'Alexandre Berthier, de Salicetti et de Murat, complices de ce prince conquérant, et exécuteurs des deux sacrilèges usurpations de Rome, fournira une ample matière à celui qui, marchant sur les traces de Lactance, fera un traité sur la mort malheureuse des

persécuteurs de l'Eglise. Ce rapide et léger coup d'œil, sur les dernières révolutions de l'Eglise, nous fait clairement voir d'avance combien l'histoire de notre époque sera instructive pour nos neveux : combien elle leur sera utile et agréable, si elle est écrite par une main habile et fidèle.

Mais pourra-t-on avoir une histoire fidèle de ces événements, si ceux qui en ont été les témoins oculaires comme acteurs ou comme victimes, ne préparent pas à l'historien les matériaux dont il aura besoin ? s'ils ne lui fournissent pas des mémoires véridiques, exacts et pleins d'impartialité ? Nous n'avons pas seulement à craindre que des écrivains, ennemis du St. Siége, n'interprètent tout en mauvaise part, et qu'ils ne cherchent à obscursir les plus belles actions des Pontifes, tandis qu'ils feront ressortir les actes de faiblesse, dans lesquels ils ont payé, comme hommes, un tribut à l'humanité ; mais nous devons appréhender aussi, que des écrivains, animés de trop de zèle, et manquant de critique, ne recueillent avec trop de confiance, et sans discernement, tout ce qu'ils auront entendu raconter, et jusqu'aux bruits répandus dans le public.

J'ai lu quelques ouvrages composés en France, en Allemagne et même en Italie, dans

lesquels on parle des dernières révolutions de Rome, et du voyage de Pie VII. J'y ai vu tant de faits ou controuvés, ou tellement défigurés, que, si les écrivains veulent suivre l'histoire écrite par les contemporains, comme c'est une règle de saine critique, au lieu d'une histoire fidèle, ils ne transmettront à la postérité qu'un roman fabuleux. En voici les preuves.

Tout le monde sait que, le jour mémorable où des copies authentiques de la bulle d'excommunication, contre les auteurs et les exécuteurs de l'usurpation sacrilège, furent affichées dans la ville de Rome, aux lieux accoutumés et prescrits par les constitutions apostoliques, le Pape était renfermé sur le mont Cavallo; que des sentinelles françaises, placées à peu de distance de la grande porte du palais, ne permettaient qu'aux seuls domestiques d'entrer et de sortir. Hé! bien, j'ai lu dans un ouvrage allemand, intitulé : *De Pie VII*, composé par Alexandre Rennenlempff, et cité dans le *Correspondant prussien* (nos. 134, 135 et 136), que ce jour-là, il y eut chapelle papale sur le mont Cavallo, et qu'après les saintes fonctions, le Pape, avant de se retirer dans ses appartements, fit une allocution courte, mais énergique, dans laquelle il rap-

pela les événements, qui s'étaient succédés, depuis l'entrée des troupes françaises à Rome, sous le commandement du général Miollis, jusqu'à ce jour, et « qu'en vertu de son sacré « ministère, (ce sont les paroles de l'auteur) « et de la sublime dignité de vicaire du Christ « sur la terre, il avait prononcé l'anathème « contre l'Empereur des Français et contre « tous ceux qui l'avaient engagé à envahir les « biens de l'Eglise. » Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'auteur assure qu'il y était présent, et qu'il a entendu le Pape proférer ces paroles.

Dans quelques autres brochures françaises, sur l'enlèvement et la prison de Pie VII, et composées par de pieux ecclésiastiques, on trouve des faits absolument faux. On y raconte entre autres cette circonstance ridicule, que, dans la nuit où les troupes françaises escaladèrent le sacré Palais, et se saisirent du St. Père, le général Radet, pour accélérer l'entreprise, avait fait descendre le Pape dans une chaise, par une fenêtre, avec des cordes. Le général lui-même s'est plaint de cette fausseté, dans une lettre adressée à sa Sainteté, et dont je conserve encore l'original.

Vers la fin de l'année 1809, l'Empereur Napoléon voulut que tous les cardinaux qui

se trouvaient en Italie, et qui étaient en état de supporter un long voyage, vinssent à Paris. Ainsi dans les premiers jours de l'année suivante, 1810, il se trouva dans cette capitale, 29 cardinaux, y compris les trois cardinaux français Fesch, Cambacérès et Maury. De ce nombre, 5 appartenaient à l'ordre des évêques suburbicaires, 19 à celui des prêtres et 5 à celui des diacres.

Parmi les 19 de l'ordre des prêtres, 17 étaient honorés de la dignité épiscopale; et parmi les cardinaux diacres, le cardinal de Bayane était prêtre. Le seul cardinal Albani n'était point dans les ordres sacrés; il y avait donc 22 évêques, 3 prêtres et 4 diacres.

Cependant le sieur de Pradt, auteur de divers ouvrages condamnés par le St. Siége, lui, qui a vu tous les Cardinaux à Paris, qui a conversé avec eux, le sieur de Pradt, en parlant du cardinalat, qu'il appelle par dérision, *le cordon bleu de Rome*, ose dire, dans un de ses ouvrages, qu'il n'a aucun caractère religieux. Il s'étonne que les affaires les plus importantes de la religion soient soumises à la décision d'un corps non religieux; et que le chef de l'Eglise doive être élu, par des personnes qui n'appartiennent nullement à l'ordre des Prêtres; mais à celui des laïcs. Il

en donne la preuve dans une note, où il dit qu'on a vu à Paris, habillé en laïc, le Cardinal Albani, doyen du sacré Collége, qui, à la mort de son frère, avait renoncé au chapeau de Cardinal, et avait pris femme.

M. Savary, duc de Rovigo, ministre de la police sous l'Empereur Napoléon, a fait imprimer naguères ses mémoires sous le titre de: *Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon*, à Paris, 1828. Ces mémoires sont un panégirique continuel de Napoléon, son héros. Il voit avec des yeux de lynx, en Bonaparte, douceur d'âme, clémence, loyauté dans les affaires, cœur reconnaissant et généreux: mais en même temps il peint Pie VII avec les couleurs noires et le sombre pinceau de Tacite. Il le représente comme un homme dur, opiniâtre, dissimulé, et même intéressé et avare. Voici comment il s'exprime sur cette dernière accusation (tome 6, page 72):

« Le Pape était avare, et bien qu'il fût lar« gement pourvu de tout ce dont il pouvait « avoir besoin, il comptait avec une grande « attention, quelques douzaines de pièces « d'or qu'il avait dans son coffre; il tenait « compte des plus minces objets de sa toi« lette, depuis la simare jusqu'au plus petit « morceau de linge. »

N'est-ce pas une chose incroyable, que, si peu d'années après la mort de Pie VII, on ait pu taxer d'avarice et de lésinerie, un Pontife bienfaisant et charitable, qui jamais n'a renvoyé mécontent et sans secours, quiconque venait lui faire quelque demande? un Pontife qui, après avoir ramassé les sommes qui appartenaient au Pape, vidait presqu'aussitôt ses coffres, en faisant des aumônes et d'autres œuvres d'une charité chrétienne? un Pontife enfin qui, après 24 ans de règne, a laissé un si chétif héritage, que, pour exécuter ses dispositions testamentaires, on fut obligé de vendre à l'encan tout ce qui se trouvait dans sa chambre; mais la somme provenue de cette vente se trouva moindre, que celle qu'on retire souvent de la vente des meubles d'un particulier?

Au reste, ce qui m'a le plus étonné en fait d'erreurs historiques, c'est un manuscrit du comte Verri, mort à Rome, il y a peu d'années. Ce célèbre littérateur, auteur *des Notes Romaines*, écrivain pur et élégant, s'imagina d'écrire la partie de l'histoire du pontificat de Pie VII, où se trouvent ses difficultés avec le gouvernement Français. Il demeurait à Rome dans les années 1808 et 1809, quand les troupes Françaises occupèrent la

ville, chassèrent les Cardinaux et les Evêques, et emmenèrent le Pape, après avoir changé le gouvernement. Cet auteur chercha à se procurer des notes particulières sur le voyage du St. Père en France et sur son séjour dans la prison de Savone. Pour cela, il s'adressa au gens de Pie VII qui l'avaient accompagné. Après toutes les précautions prises, pour connaître la vérité, il écrivit une histoire assez courte, sous le titre de *Lutte du Sacerdoce contre l'Empire.* J'y ai trouvé pour le moins trente erreurs de fait ; et c'est un bonheur qu'elle n'ait pas été imprimée. Parmi les faussetés, que l'on publia dans ce temps-là, sur la prison du Pape, on doit compter les extases, les visions et les prétendus miracles opérés à Savone.

Il nous semble, à nous, que la sublime dignité de chef suprême de l'Eglise, alors méprisée et avilie, la vertu non commune de Pie VII, et surtout son héroïque patience dans les persécutions suscitées contre le Siége de Rome et contre son respectable clergé, auraient pu en quelque sorte lui mériter, pour confondre l'incrédulité alors triomphante, le don des miracles dont parle St.-Paul : *signa infidelibus.* Mais Dieu, dans ses jugements toujours justes et toujours tendant au véri-

table bien de son Eglise, n'a pas cru devoir accorder ces faveurs extraordinaire à ce juste et innocent Pontife persécuté. Ainsi, nous ne devons attribuer la publication de tels prodiges, qu'à un excès coupable d'un zèle mal entendu, ou à la méchanceté raffinée de gens irréligieux, pour en faire l'objet de leurs railleries, lorsque la fausseté en serait découverte.

Pendant que j'étais à Fontainebleau, je prévis qu'au milieu de cette inondation de récits mensongers, il serait bien difficile à un historien de discerner l'exacte et simple vérité. J'en parlai à quelques-uns de mes collègues; et je me souviens que, parmi les beaux et riants projets, que nos Cardinaux formaient, dans nos entretiens journaliers, je remarquai celui-ci: que, si la divine Providence restituait au St. Père ou à son successeur, le trône et les domaines temporels, on ferait composer, par un écrivain élégant et instruit, une histoire exacte et fidèle des grands événements, tout-à-la-fois si tristes et si glorieux du pontificat de Pie VII. Je me souviens encore que je fis part de mon opinion à chacun des Cardinaux en particulier. Je leur disais que nous devrions écrire séparément une relation abrégée des événements

dont nous aurions eu connaissance; que nos manuscrits seraient confiés à un homme de génie, dont le style fut pur et simple. Que, d'après ces renseignements authentiques, il formerait un corps d'histoire ecclésiastique générale de notre siècle, en choisissant les faits et les anecdotes dignes d'être transmis à la postérité.

Mon projet fut alors accueilli. Je commençai donc à jeter en abrégé sur le papier tout ce qui m'était arrivé, en remettant à un temps de repos, à en faire une composition mieux rédigée. J'ai été plusieurs années sans pouvoir jouir de ce repos, à cause de la multiplicité de mes occupations. Je n'ai pu, même dans le temps des vacances, entreprendre ce travail; parce que ma santé s'est toujours trouvée si affaiblie, qu'au lieu de me livrer à un travail littéraire, j'avais besoin de repos et de tranquillité, pour me rétablir.

J'avais presque renoncé à écrire ces mémoires; mais l'espoir qu'un jour enfin on essayerait à Rome de faire l'histoire de notre siècle; et qu'il pourrait se trouver un autre Palavicin, auquel ils fourniraient beaucoup de renseignements, et des notes exactes; les instances de mes parens et de mes amis, qui étaient frappés de ce que je leur racon-

tais de mes voyages en France; et, je dois le dire, un vif sentiment de reconnaissance pour la nation Française, tout cela m'a enfin déterminé à entreprendre cet ouvrage dans les moments où mes occupations et ma santé toujours chancelante me l'ont permis. A l'occasion de ce dernier motif, je dois faire remarquer que bien des gens mettaient, au nombre des événements extraordinaires, la guerre injuste que les Français ont faite à Rome, et l'envahissement des domaines temporels de l'Eglise. Il leur semblait étrange que la France, qui avait toujours offert un asile aux Papes persécutés, fût devenue pour eux une terre d'exil et une prison douloureuse. Ils ne pouvaient comprendre comment il pouvait se faire, que l'illustre nation Française, à laquelle le St. Siége devait presque totalement sa grandeur, et qui se glorifiait avec raison d'en être la protectrice, se repentît en quelque sorte de son antique générosité et perdît le mérite qui la distinguait entre toutes les nations de l'Europe, en détruisant l'œuvre de ses ancêtres. Ils ignoraient comment elle avait pu commettre un crime que ses écrivains eux-mêmes regardent comme un véritable sacrilége.

Mais l'historien que nous attendons verra,

dans mes mémoires, que si celui, qui gouvernait alors la France, n'a pas voulu suivre le glorieux exemple des Charles Martel, des Pepin, des Charles-Malagne, presque seuls fondateurs de la grandeur temporelle des Pontifes Romains et protecteurs du Siége apostolique, si Napoléon enfin a mieux aimé s'élever contre le Pape et le sacré Collége, et acquérir par-là le titre infâme de persécuteur de l'Eglise; certes, la nation entière ne mérite pas d'être regardée comme persécutrice. Il est certain que l'on verra passer, à la postérité la plus reculée, l'histoire des révolutions Françaises et des épouvantables forfaits, qu'à la honte du prétendu siècle des lumières et de l'humanité, elles ont traînés après elles. Il est donc bien juste que l'on conserve le souvenir des actions vertueuses de la majorité des Français. Car le plus grand nombre n'a pas dégénéré de la gloire et des maximes de ses pères.

Je ne fléchis pas le genou devant Baal; et je garde une constante obéissance, une entière soumission à la chaire de Pierre, et à l'Eglise Romaine. Mais nous, Cardinaux, nous avons été accueillis en France avec tant de bienveillance; tellement révérés et si généreusement secourus dans nos besoins! Ne

manquerions-nous pas au devoir sacré de la reconnaissance, si nous ne publiions pas les services et le tendre et charitable accueil que nous avons reçus ? Si nous ne payions pas, à cette généreuse nation, le tribut de gratitude que nous lui devons à tant de titres ? Chez elle, nous avons été comblés de bienfaits par une multitude de personnes de tout sexe et de toutes conditions.

Pie VII, et nous autres Cardinaux, nous pouvons dire de nos jours, ce que l'immortel Baronius disait de son temps ; que la France est un port sûr et ami, dans lequel la barque de Pierre, battue par les flots, trouve toujours un abri contre les plus violentes tempêtes (1).

Mes mémoires contiendront l'histoire de mes deux voyages en France et de mon séjour dans la prison de Fénestrelle, puis à Fontainebleau. Ils seront divisés en onze chapitres.

1°. Sortie de Rome, voyage à Grenoble.

2°. Séjour à Grenoble, voyage à Fénestrelle.

(1) Galliam portum Romanæ Ecclesiæ Fluctuantis naviculæ Petri.

Baron. ad. an. 1118, pag. 14.

3°. Séjour à Fénestrelle pendant le reste de l'année 1809.

4°. Séjour en cette prison pendant les années 1810, 1811 et 1812, jusqu'au 5 février 1813.

5°. Voyage à Fontainebleau et à Paris.

6°. Séjour à Paris, retour à Fontainebleau.

7°. Séjour à Fontainebleau, traités et conférence.

8°. Continuation du séjour à Fontainebleau.

9°. Voyage de Fontainebleau à Usez.

10°. Séjour à Usez.

11°. Départ d'Usez, retour en Italie.

Mon travail était terminé, lorsque j'ai lu quelques ouvrages Français sur les événements de cette époque. J'ai cru devoir faire quelques additions à mon ouvrage, soit pour prouver de nouveau ce que j'avais dit, soit pour démentir des faits dénués de vérité et calomnieux, méchamment répandus dans le public. Car un grand nombre d'auteurs Français ont imité dans leurs écrits, la fable du loup et de l'agneau : ils ont cherché à justifier Bonaparte, en attribuant faussement à Pie VII, ce Pontife plein de douceur, des actions et des maximes, qui n'ont jamais été les siennes.

AVERTISSEMENT.

Si ces mémoires tombent entre les mains de quelques personnes graves et sévères, elles condamneront peut-être la citation fréquente de vers, que j'y ai insérée. Mais je les prie de penser que, dans ma jeunesse, j'avais lu un grand nombre de poétes latins, Italiens et Français. Je puis dire aussi, que j'avais appris de mémoire beaucoup de passages de ces poétes. Mais des études plus sérieuses et plus importantes, auxquelles j'ai dû m'appliquer, pour entrer dans la carrière des nonciatures; et les affaires continuelles, qui m'ont sans cesse retenu dans les fonctions de ces ministères apostoliques, m'avaient presqu'entièrement éloigné de ces doux entretiens avec les muses; de sorte que je croyais ne plus me souvenir des études de ma jeunesse. Mais à peine arraché à la ville de Rome, et débarrassé des pensées et des soins graves des charges et des emplois, je ne sais comment mes anciennes idées et mes anciennes études se sont représentées vives et claires à mon souvenir. Au milieu des assauts et des tourments de la journée, venaient se présenter à ma mémoire des vers de nos plus célèbres

poétes, ayant du rapport à la situation dans laquelle je me trouvais.

Les insérer tous dans mes mémoires, eût été une pédanterie et même une puérilité; mais il me semble que la citation de quelques-uns, de ceux qui sont plus appropriés à ce que je dis, jette du jour sur ma narration, lui donne de la vivacité; et qu'ils sont un agréable ornement. Des auteurs très-célèbres, et parmi eux quelques saints Pères, ont cité dans leurs ouvrages des vers des poétes: et l'apôtre des Gentils lui-même n'a pas laissé de rapporter dans ses Epîtres quelques vers des auteurs Grecs.

HISTOIRE

DE

MES VOYAGES EN FRANCE.

PARTIE II[e].

CHAPITRE PREMIER.

Sortie de Rome, voyage jusques à Grenoble.

Dans la première partie, j'ai raconté les principales circonstances du sacrilége attentat, commis le 6 juillet 1809, vers le lever de l'aurore, dans la demeure du Pape, et l'enlèvement à main armée de la personne sacrée de Pie VII. J'ai dit qu'à la porte *del popolo*, nous avions trouvé des chevaux de poste, pour continuer le voyage.

Sur les six heures du matin, au sortir de Rome, nous fîmes route vers la Toscane. Pendant que l'on changeait les chevaux au

premier relais, que nous trouvâmes dans la campagne, nous aperçumes en face de nous quelques personnes qui, à l'aspect de la voiture, parurent frappées de tristesse et de stupeur. Lorsque nous passâmes par Monterosi (1), un grand nombre de femmes se présentèrent aux portes de leurs maisons : elles surent bientôt que le Pape était dans la voiture, environné par des gendarmes, qui portaient le sabre nu, et qu'il était conduit comme prisonnier. Touchées d'une tendre compassion, comme autrefois les femmes de Jérusalem, elles commencèrent à se frapper la poitrine, à verser des larmes et à crier, en tendant les bras vers la voiture : *on emmène le St. Père ! on emmène le St. Père !* Nous fûmes émus d'un tel spectacle. Mais la suite en fut triste pour nous ; car le général Radet craignant que la vue du Pape, enlevé par des gendarmes, n'excitât quelques tumultes dans les villes plus populeuses, pria Sa Sainteté de fermer tous les rideaux de la voiture, afin que son passage fût dérobé à la connaissance du peuple.

Le St. Père le fit avec la plus grande résignation, et nous continuâmes ainsi le voyage,

(1) Village dans la délégation de Civitta Vecchia, à 7 lieues de Rome.

renfermés dans la voiture, sans pouvoir respirer l'air, pendant les heures du jour, où le soleil brûlant de l'Italie lance, au mois de juillet, ses rayons les plus ardents. Vers le milieu du jour, le Pape montra le désir de prendre quelque nourriture : le général Radet fit faire halte sur la montagne de Viterbe (1), dans un lieu presque désert, auprès du bureau de la poste. Là, nous entrâmes dans une pauvre chaumière, où nous eûmes peine à trouver une vieille chaise : encore était-elle trouée, et la seule peut-être qui fût dans toute la maison. Le souverain Pontife s'assit dessus auprès d'une table, couverte d'une nappe sale et chiffonnée. Il mangea un œuf et une petite tranche de jambon. Aussitôt après, nous continuâmes notre voyage; il était devenu très-pénible à cause de l'excessive chaleur. Sur le soir, le Pape eut soif ; mais, dans la campagne où nous nous trouvions, nous n'aperçûmes aucune habitation où nous puissions avoir recours. Gardini, maréchal-des-logis, ramassa dans une bouteille un peu de l'eau, qui coulait le long du chemin, et la donna au St. Père, qui la porta à ses lèvres, et en but pour

(1) A-peu-près à douze lieues de Rome. C'est au pied de cette montagne que la ville de Viterbe est située.

apaiser sa soif. Dans les divers pays que nous traversâmes, nous ne rencontrâmes personne qui pût s'apercevoir que le Pape fût dans cette voiture fermée. A Bolsêne (1), nous fûmes témoins d'un fait curieux. Pendant qu'on changeait les chevaux, un certain religieux de cette ville, le père Cozza, vint aborder le général Radet. Comme il ignorait qui était là dans la voiture, à portée de tout entendre, il se fit connaître au Général, pour être la personne qui avait été avec lui en correspondance de lettres, et lui avait recommandé un avocat de Rome, dont je n'entendis pas bien le nom. Le général Radet se trouva fort embarrassé; et le Pape se tournant vers moi, me dit : *Oh! quel mauvais religieux!*

Après un voyage pénible de dix-neuf heures, le Pape extrêmement fatigué, me disait le long du chemin qu'il souffrait beaucoup. J'ignorais alors le mal qu'il endurait et que la course violente de la poste devait rendre encore plus douloureux. Vers les onze heures du soir, nous arrivâmes au haut de la montagne de Radicofani (2), et là, nous arrêtâmes à un petit hameau.

(1) A 16 lieues de Rome.

(2) Petite ville de Toscane sur une haute montagne, à quinze lieues de Sienne.

Comme nous n'avions pas de vêtemens pour changer, nous fûmes obligés de garder les nôtres, tout baignés de sueur et refroidis par l'air du soir, qui, dans ces régions, est toujours glacé, même au cœur de l'été. Ils séchèrent sur notre corps. Nous ne trouvâmes rien de préparé dans cette pauvre hôtellerie. On désigna pour le St. Père une petite chambre, et j'eus pour moi la plus voisine. Des gendarmes placés à nos portes, firent sentinelle pendant la nuit. En habit de Cardinal, avec le rochet et la mozette, comme je me trouvais alors, j'aidai à la servante de l'auberge à faire le lit de Sa Sainteté, et à dresser la table pour le souper. Le repas fut très-frugal, et le St. Père, auquel j'offris mes services, voulut bien m'admettre à sa table. Pendant le souper (et je puis dire qu'il en avait été de même pendant tout le jour), je fis en sorte de tenir l'esprit du St. Père élevé vers le ciel. Je cherchais à être ce Ministre fidèle dont parle l'Esprit-Saint dans l'Ecriture. *Il tient l'esprit de son maître dans le repos, comme la neige rafraîchit les ouvriers, aux jours brûlants de la moisson.* (1)

Malgré les pensées d'un lugubre et affligeant

(1) Prov. Cap. 25.

avenir, qui venaient assaillir mon âme, le Seigneur me conserva mon caractère naturellement porté à la gaieté et au badinage; de sorte qu'à peine arrivés à Radicofani, le général Radet m'en remercia et me dit que plusieurs fois il avait entendu le Pape rire de ce que je lui disais. Ce qui me soutenait dans ces horribles circonstances, c'était cette pensée consolante, que la Providence avait daigné me choisir, pour être le compagnon et le soutien du meilleur des Pontifes persécuté.

Après le souper, le St. Père, vêtu comme il était, se jeta sur son lit, qui était aussi dur que chétif, et je me retirai dans la chambre voisine, qui m'était destinée. Alors, une pensée douloureuse et tout-à-fait mélancolique vint m'affliger. Je laisse donc, me disais-je, seul, infirme, sans aucun secours, dans un pays étranger, au milieu d'une campagne, mon Souverain, le chef visible de l'Eglise! Je me couchai aussi avec tous mes habits de Cardinal, sur un matelas extrêmement dur. Ainsi se termina le six juillet, jour le plus mémorable de ma vie, qui a répandu tant d'amertume et de chagrin sur l'âme des bons catholiques.

Je dois faire remarquer ici que, par une disposition de la Providence, tout ce que

l'Eglise avait rassemblé pour ce jour-là, dans les prières de l'office divin et de la messe, semblait annoncer ce que nous voyions arriver alors. Tout inspirait la confiance, le courage et la consolation. On y lisait cette partie du chapitre 14 de l'Evangile St. Mathieu, où il est parlé de la barque de St. Pierre, image de l'Eglise, qui sur le lac de Génézareth, portait les Apôtres : on la voyait assaillie par la tempête et battue par les flots, parce que le vent était contraire (*Navicula in medio maris jactabatur fluctibus ; erat enim contrarius ventus*). Mais bientôt le Seigneur apparaît aux Apôtres sur l'onde agitée. Il entre dans la barque et le calme se rétablit (*Et cessavit ventus*). Puis nous avions récité, au second nocturne de l'office, ces éloquentes leçons de St. Jean-Chrysostôme, dans lesquelles il loue et félicite les Apôtres St. Pierre et St. Paul de leurs fatigues, et se réjouit avec eux des tourments qu'ils ont soufferts. Comme s'il se fût écrié : Que dirai-je de plus? Quelles paroles pourrais-je faire entendre, *lorsque je considère vos peines? Que de prisons vous avez sanctifiées par votre présence! Que de chaînes vous avez honorées! Que de tourments vous avez soufferts! O! Pierre, réjouissez-vous : Paul, tressaillez d'allégresse.*

Outre la consolation que l'Eglise offrait à tous les fidèles dans ces offices, j'en avais encore une autre; c'est que pendant tout le jour, non-seulement le Pape n'avait donné aucuns signes, ni proféré aucunes paroles, qui semblassent annoncer le repentir d'avoir usé de fermeté envers Napoléon et le Gouvernement français; mais il avait déployé une énergie, une force d'âme qui me jetèrent dans l'admiration. Il parla toujours avec la dignité d'un souverain au général Radet, quelquefois même d'un ton animé. Ses paroles avaient une sorte de rudesse qui ne lui était pas naturelle, et je crus devoir l'avertir respectueusement et le prier de se modérer, et de reprendre son caractère de douceur et de mansuétude.

Mais je reprends l'histoire de notre voyage. Il était facile de prévoir que le repos de cette nuit ne serait ni long ni tranquille. A peine l'aurore parut-elle, que je courus à la chambre où était le Pape. Il avait éprouvé un accès de fièvre, et avait rendu plusieurs fois de la bile; ce qui semblait l'avoir un peu soulagé. Cette matinée devait être bien pénible pour moi. Le général Radet avait reçu du Gouvernement les ordres les plus pressants (je pense qu'ils venaient de Milan), de transporter le soir de ce même jour le Pape à la chartreuse de

Florence, et il voulait partir immédiatement après le goûter. Le St. Père, au contraire, disait, non sans inquiétude, mais avec fermeté, qu'il ne se mettrait pas en route avant que ses domestiques, qui venaient de Rome, fussent arrivés; qu'on lui avait permis de les avoir à sa suite; qu'il était dénué de tout; qu'il craignait que ses gens ne pussent le rejoindre, si l'on continuait à marcher. Mais j'allai trouver le Général; je lui parlai avec douceur et je réussis à le persuader. Il était combattu. D'un côté, ses instructions étaient pressantes et lui prescrivaient d'accélérer le voyage; et de l'autre, il désirait ne point affliger le St. Père. Heureusement, à la grande satisfaction du Pape, un peu après midi, les deux voitures sorties de Rome depuis deux jours, avec une partie de la suite de sa Sainteté, arrivèrent à Radicofani; elles portaient Messeigneurs Doria, maître de la chambre, Pacca, J. Boglia, chapelain particulier, le chirurgien Ceccarini, Joseph Moiraga, valet de chambre, le cuisinier et le palefrenier.

Nous partîmes donc le 7 de Radicofani sur les 5 ou 6 heures du soir, et à peu de distance, nous trouvâmes une foule de monde à qui on avait défendu d'approcher du village. Le Général fit arrêter la voiture et

permit au peuple de venir recevoir la bénédiction du Pape; quelques personnes même lui baisèrent la main. Il est impossible de peindre la dévotion et la ferveur de ce bon peuple. J'en étais profondément ému, et je puis dire que toutes les populations de la Toscane, au milieu desquelles nous passâmes, nous montrèrent le même empressement et la même foi.

Nous voyageâmes toute la nuit, et vers l'aube du 8, nous arrivâmes aux portes de Sienne (1), où nous trouvâmes hors de la ville des chevaux de poste et une nombreuse escorte de gendarmerie.

Le général Radet ne dissimula pas au Pape qu'il avait dû prendre toutes ces précautions, parce qu'il craignait à son passage quelque émeute parmi le peuple de Sienne. Il lui dit que quelques jours auparavant on avait apperçu en cette ville du mécontentement à l'arrivée de Monseigneur le Patriarche Fenaja, vice-gérant de Rome, que des gendarmes emmenaient prisonnier.

Nous continuâmes notre route jusqu'à Poggibonsi, (2) où le général Radet voulut nous

(1) Ville célèbre de la Toscane, située dans un pays fertile, à 42 lieues de Rome.

(2) Petite ville à 5 lieues de Sienne.

faire reposer pendant les heures les plus brûlantes du jour. Lorsque nous fûmes arrivés à l'auberge, le Pape et moi, nous restâmes environ vingt minutes dans la voiture, sans pouvoir en descendre; parce que l'Officier de gendarmerie, qui avait la clef, était resté derrière pour accompagner une voiture de notre suite. Le Général admit dans l'auberge plusieurs personnes à baiser le pied et la main du Pape; ce furent presque toutes femmes.

Après un repos de quelques momens, nous partîmes vers les trois heures, pour aller à Florence, au milieu d'un peuple immense, qui était accouru en foule, et qui, avec des marques extraordinaires de dévotion, demandait à haute voix la bénédiction apostolique. Mais à peu de distance de l'auberge, soit par inadvertance, soit par maladresse, les postillons, qui, d'après l'ordre de Radet, couraient avec une vîtesse extrême, ne firent point attention à une petite élévation de terrain sur lequel ils firent passer la roue. La voiture fut renversée avec une grande violence, l'essieu se rompit, la caisse roula au milieu de la route, le St. Père sous moi et moi sur lui! Mais nous ne restâmes pas longtemps en cette situation : car une foule de peuple baigné de larmes et criant : *St. Père!*

réveiller en moi tous les souvenirs de la vénération, de la reconnaissance et du tendre attachement que j'éprouvais pour ce grand Pontife, mon illustre bienfaiteur. Je m'approchai du lit préparé pour le St. Père. C'était celui-là même qui avait servi à son prédécesseur, et mon imagination se reportant aux années antérieures, il me semblait voir de mes yeux l'action atroce des commissaires du directoire français, alors qu'ils soulevèrent brutalement les couvertures, pour voir si le vénérable vieillard était réellement dans un état de faiblesse et d'épuisement tels, que l'on ne pût, comme l'assuraient les médecins, continuer le voyage, sans l'exposer au danger prochain de succomber dans la route.

Je me retournai vers le Pape, et je le vis assis sur un canapé, triste, abattu de tant d'insultes et de mépris, et Dieu sait ce que je souffrais en ce moment; mais il me fallait dissimuler ma douleur et montrer du courage. (1)

Quelques instans après l'entrée du Pape, un Seigneur de la cour d'Elisa Bonaparte, Grande-Duchesse de Toscane, vint à la Chartreuse

(1) curisque ingentibus æger
Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem.
Æneïd. 1. 212—213.

le complimenter au nom de la Princesse et lui offrir des rafraîchissements, comme c'est la coutume. Je trouve dans mes papiers de ce temps-là, qu'il se nommait Dubois, et qu'il était sous-intendant de la police générale dans toute la Toscane; mais quelques années après, on m'a dit que c'était un Seigneur Florentin, dont je ne me rappelle pas le nom, et qu'il était chambellan à cette cour.

Le Pape était si fatigué, si épuisé, que, sans lever pour ainsi dire la tête, il prononça tout bas quelques paroles, qui ne furent pas entendues. C'est pourquoi je m'avançai, et en son nom, je priai l'envoyé de faire à la Princesse nos remercîments, et de l'assurer que si nous eussions eu besoin, nous aurions tous profité de ses offres gracieuses.

On nous fit alors entendre que nous pouvions reposer tranquillement cette nuit et le lendemain, qui était un dimanche, parce qu'il n'y avait aucun ordre de partir.

Dans cet espoir flatteur, nous nous retirâmes, après un fort bon souper, dans nos appartements, affamés de repos, et persuadés que nous allions réparer la perte des nuits précédentes. Mais à peine s'était-il écoulé deux ou trois heures depuis que nous étions au lit, qu'on vint me réveiller au plus fort de mon

sommeil, pour me dire qu'il était arrivé de Florence, un Colonel envoyé par la Grande-Duchesse Elisa, qui l'avait expédié avec ordre de faire lever le St. Père; qu'il avait amené une voiture, pour transporter Sa Sainteté, sans vouloir dire où, et sans lui accorder le temps de célébrer ou d'entendre la messe. Je fus tout étourdi de cette nouvelle, et mille pensées vinrent agiter mon esprit. Je me levai en toute hâte, et j'allais à la chambre du St. Père, lorsque je rencontrai l'Officier qui venait d'arriver. Il se nommait Mariotti, et était accompagné d'un Colonel de gendarmerie. Ils ne me confirmèrent que trop ce que l'on m'avait dit; et ils ajoutèrent de plus, que je n'accompagnerais pas Sa Sainteté; mais que je la rejoindrais à Alexandrie, où un gendarme me conduirait par la route de Bologne. La nouvelle de cette séparation me fit présager tout ce qui devait m'arriver dans la suite. Mais ces présages sinistres m'affligèrent beaucoup moins, que l'idée d'abandonner le Pape entre les mains de soldats inconnus, sans savoir si l'on avait laissé auprès de lui, ou à sa suite, quelqu'un qui pût le consoler et lui donner des conseils.

J'entrai alors dans l'appartement du St. Père, et je le trouvai véritablement abattu, le visage

livide, et laissant paraître toutes les marques de la plus profonde douleur. Aussitôt qu'il m'apperçut, il me dit : Je vois bien qu'ils veulent me faire mourir par tant d'outrages et de mauvais traitemens; et je prévois que cette vie ne pourra durer long-temps. Quoique j'eusse moi-même besoin de consolation, j'essayai de le consoler, le mieux qu'il me fut possible. Je lui appris qu'il y avait ordre de m'éloigner de sa personne sacrée; et il me sembla que cette nouvelle l'affligeait profondément. Sa Sainteté daigna me le faire connaître. Il ne me fut plus possible de rien ajouter. Car le sieur Mariotti survint et le St. Père fut contraint de partir. Je l'accompagnai jusqu'à la voiture, et je rentrai dans ma chambre, le cœur navré. J'ai appris depuis, que le St. Père était parti par la route de Gênes, accompagné de MM. Doria, maître de la chambre, Soglia, Joseph Moiraga, valet de chambre, et l'officier Mariotti. Le colonel Le Crosnier me dit alors, qu'avant midi, il était venu un Officier de gendarmerie et deux gendarmes à cheval, avec ordre de la Princesse Grande-Duchesse, de me conduire avec mon neveu à Alexandrie, et que là, nous apprendrions le lieu de notre destination.

A l'heure fixée, M. Bulla, officier génois,

vint nous prendre, et nous partîmes de la Chartreuse dans l'après-midi du 9 juillet. Nous eûmes beaucoup à souffrir dans ce voyage, qui dura quatre jours. Renfermés et serrés dans une voiture très-étroite, nous marchions pendant tout le jour, dans les chaleurs étouffantes de juillet, tourmentés par une poussière, dont nous ne pouvions nous garantir, ni même nous soulager en ouvrant les glaces, pour ne pas être suffoqués. A ces incommodités, il s'en joignait une autre. Nous nous voyons en spectacle partout où nous passions, et spécialement aux relais de la poste et à l'entrée des villes. Les gardes des portes demandaient aussitôt qui étaient ces deux prisonniers d'état. Ils écrivaient nos noms pour les donner à l'officier de garde. Quand il fallait attendre sa réponse, le peuple s'amassait en foule pour satisfaire sa curiosité, et quelques-uns nous suivaient jusqu'à la poste; et là se trouvait toujours un grand concours.

De Florence, nous allâmes à Coviglinio, où nous arrivâmes le soir du même jour; et le 11 au matin, nous fûmes à Bologne, où nous nous reposâmes le reste de la journée. Le lendemain, nous allâmes à Plaisance, où nous arrivâmes de nuit.

Notre passage à Bologne et à Modène dut

exciter la curiosité publique à un haut degré. L'officier Bulla qui nous accompagnait, nous dit qu'il avait appris à Bologne, qu'il y avait eu une émeute dans les campagnes voisines; que les paysans avaient pris les armes, et qu'ils ne voulaient pas payer un impôt que l'on venait d'établir. C'est pourquoi il voulut se prémunir contre les attaques auxquelles nous pourrions être exposés; il demanda un plus grand nombre de gendarmes à cheval, pour nous escorter; mais il ne s'en trouva qu'un seul. Il fut obligé de prendre avec lui cinq gendarmes à pied. Il en plaça trois sur le siége de devant, et deux derrière la voiture. Tous étaient armés de fusils. Le gendarme à cheval marchait à côté de la voiture. Ainsi, en comptant l'Officier, ils étaient six militaires, qui paraissaient autant de gardes des deux prisonniers. Les paysans ouvraient de grands yeux pour nous regarder; les femmes nous donnaient des marques de compassion; et sans doute plusieurs crurent que l'on conduisait de grands criminels, ou de fameux agitateurs révoltés.

Pendant toute la route, je ne voulus cacher ni dissimuler mon état et ma dignité : peut-être même y mis-je de la vanité. Je fus toujours revêtu des ornemens d'Evêque et de

Cardinal, et je m'offrais à la vue autant que je le pouvais. Je voulais que tout le monde sût que, quoique je fusse Evèque et Cardinal, je ne rougissais pas d'être arrêté, et conduit comme un prisonnier; et que je pouvais dire comme St. Paul aux Hébreux : *Je porte cette chaine pour l'espérance d'Israël.* (Act. ultimo cap.)

Nous partîmes de Plaisance, le 12, pour Alexandrie. Arrivés à Tortone, nous arrêtâmes à la porte d'une Eglise. Je portai mes regards dans cette Eglise et j'apperçus un garçon d'écurie qui préparait des harnais, pour les chevaux de poste. Je frémis d'horreur à la vue de cette maison du Seigneur, dont on avait fait une écurie, sans effacer les bas-reliefs du portail. Ils représentaient notre divin Rédempteur, la Ste. Vierge et quelques Saints. Je me souvins alors de ces vers de Cabrera : (1)

« Présage cruel! il viendra un temps où le
« chien aboiera dans le lieu même où Dieu
« était adoré. Les troupeaux rassemblés vien-
« dront y prendre leur pâture, et l'on y en-
« tendra, comme dans une étable, le hen-
« nissement du coursier. »

(1) Cabrera, le feste dell' anno cristiano. Lib. 1, in fine.

« A la vue de cette profanation, le voyageur « sentira se réveiller sa foi et sa colère ; voilà, « s'écriera-t-il, les trophées, et les souvenirs « de la fureur des conquérans : voilà le prix « de leurs victoires. »

Nous arrivâmes à la ville d'Alexandrie, quelques instants après midi, et nous descendîmes à *l'Hôtel d'Italie.* Le lieutenant Bulla courut aussitôt chez le général Despinois, commandant de la place, pour lui annoncer qu'il avait exécuté les ordres de la Grande-Duchesse de Toscane, et lui en demander de nouveaux. Le Général lui dit qu'il n'avait encore aucune instruction ; mais qu'il en avait écrit au prince Borghèse à Turin ; qu'en attendant la réponse, il fallait nous faire sortir de *l'Hôtel d'Italie*, trop fréquenté par les étrangers, et nous conduire à celui *de la Cité.*

Nous passâmes en effet sur le champ à cet hôtel, où nous restâmes six jours, étroitement enfermés dans deux fort petites chambres, et gardés à vue par des gendarmes. Nous ne pûmes jamais obtenir, de l'inflexible général Despinois, la permission de sortir de la maison, pas même le dimanche, pour dire ou entendre la messe dans une Eglise, qui était en face. En examinant les appartements

de l'hôtel, je reconnus facilement le motif pour lequel on nous y avait envoyés. Car je vis, peints sur les murs d'une salle, les emblêmes des Francs-Maçons, et j'appris que c'était là qu'ils se rassemblaient. Je pensai donc que le propriétaire était un de leurs initiés, et qu'il avait la confiance du Général.

Le troisième jour après mon entrée dans Alexandrie, le Pape y arriva et fut logé dans la maison du général. Il ne nous fut pas permis d'avoir aucune communication avec lui. Le St. Père resta en cette ville ce jour-là et les deux suivants, qui étaient le 15 et le 16. Ce Pontife était si étroitement gardé, qu'il ne pouvait admettre personne à son audience, et que ce n'était qu'en présence d'un officier, qu'il pouvait parler à ses domestiques.

Là, le St. Père fut rejoint par le docteur Porta, son médecin, l'adjudant de la chambre Morelli, le palfrenier, et un jeune homme nommé Campa, attaché à la culture des fleurs. Le général Miollis leur avait permis de partir de Rome, pour compléter la suite du Pape. Dès le second jour, j'avais eu aussi la consolation de voir arriver à Alexandrie, mon secrétaire, D. Cosino Pedicini, le valet de chambre Michel Schonneshoffen, Allemand,

natif de Sibourg, dans le duché de Berg, et un autre domestique.

Enfin, après cinq jours d'attente, le général Despinois reçut des instructions sur notre destination, et donna ordre au sieur Galliot, chef d'escadron de gendarmerie, de nous conduire en France à la suite du Pape; mais toujours à une certaine distance, sous prétexte que l'on ne trouverait pas assez de chevaux de poste, pour tant de voitures.

On fit partir le Pape de bonne heure, le 17 juillet au matin, avec quelques gens de sa suite; et, sur les neuf heures, M. Galliot vint nous prendre avec le reste de la suite du St. Père. Nous ne passâmes point par Turin; mais on fit changer de chevaux à deux milles de cette ville, et, par un chemin de traverse, nous arrivâmes à Rivoli, à la chute de la nuit. Lorsque nous entrâmes dans le pays, à peine le bruit se fut-il répandu que des voitures passaient, que nous vîmes aussitôt paraître des lumières aux fenêtres, et dans les boutiques. Diverses personnes sortirent aussi tenant des lumières à la main, et vinrent environner la voiture en demandant : *où est notre Roi? où est notre Roi?* Nous apprîmes alors que, le matin du même jour, au passage du Pape, le bruit s'était répandu que

le Gouvernement français faisait aussi conduire en France, le roi Charles-Emmanuel, qui, après son abdication, avait fixé sa demeure à Rome. C'est pourquoi ce bon peuple attendait l'arrivée de son ancien Souverain, pour avoir la consolation de le revoir et de lui donner des marques de son respect et de son amour. Nous passâmes la nuit à Rivoli. Le lendemain, nous continuâmes notre voyage, et vers le soir, nous arrivâmes au haut du Mont-Cénis. Nous trouvâmes le St. Père dans l'hospice des bons Religieux. Il s'y était arrêté pour prendre du repos. J'obtins du chef d'escadron Galliot, la consolation de baiser la main de Sa Sainteté et de l'entretenir un quart d'heure. Je la trouvai bien, et elle me parut d'un esprit calme et même assez gai.

Le lendemain, nous nous remîmes en route, et le soir, nous arrivâmes à Lanebourg, où nous passâmes la nuit. On savait en Savoye que le St. Père était arrivé au Mont-Cénis, et qu'il passerait bientôt. Les populations se mirent en mouvement, et un concours immense de peuple bordait le chemin par où on l'attendait. Lorsqu'ils aperçurent trois voitures, et une d'elles qu'on prenait facilement pour celle du Pape, tous accoururent en foule pour le voir. Les uns se jetaient à genoux,

les autres fondaient en larmes, d'autres demandaient la bénédiction. Nous leur disions que Sa Sainteté ne passerait que le lendemain; mais un grand nombre ne nous croyaient pas.

Pendant que l'on relayait dans une petite ville de Savoye, je crois que c'était à Modane, une foule de peuple se rassembla autour de ma voiture. Ils commencèrent à s'informer si j'étais le Pape. L'un disait : *c'est le Pape, je le vis très-bien quand il passa l'autre fois, et je le reconnais à sa physionomie.* Un autre répondait : *non, ce n'est pas lui, je l'ai vu aussi, moi, l'autre fois; il était plus vieux que celui qui est là dans la voiture.* Un troisième ajoutait : *certainement ce n'est pas le Pape; regardez, il est vêtu en cardinal. Mais,* reprenait le premier, *ils lui ont fait prendre des habits de cardinal, afin qu'il ne soit pas reconnu.* Pendant ce débat, il sortit d'une maison voisine un vieillard vénérable. La foule s'ouvre à sa présence et lui laisse un large passage, pour venir à la voiture. Tous le regardent en silence et attendent l'oracle qu'il va prononcer (1). Le vieillard

(1) Conspexêre, silent arrêctisque auribus adstant.
VIRGIL. *Æneïd.*

me considère attentivement, puis il se retourne vers la foule et dit : *celui-ci n'est point le Pape ; parce que les Papes portent la barbe longue*. Ce bon vieillard avait vu sans doute le portrait de quelques Papes des siècles passés, qui portaient la barbe longue ; et il ignorait qu'en d'autres choses, encore bien moins frivoles que celle-là, les Papes ont changé l'usage de leurs glorieux prédécesseurs.

Nous arrivâmes le soir du 19, à Saint-Jean-de-Maurienne, et nous y passâmes la nuit. Le lendemain, en passant par Montmélian, dernière ville de Savoye de ce côté-là, autrefois forteresse et maintenant démantelée (1), nous entrâmes dans le Dauphiné, et, à la chute de la nuit, nous arrivâmes à Lumpin, village distant de Grenoble, d'environ dix milles. Comme il n'y avait pas d'auberge capable de nous loger tous, notre suite fut placée en différentes maisons. Mon neveu, le chef d'escadron Galliot et moi, nous eûmes notre logement dans la maison de M. Savoy, conseiller de la préfecture du département de l'Isère. C'était une maison de campagne, où il venait passer quelque temps avec sa famille.

(1) Elle a été démantelée par les Français.

C'est-là, que pour la première fois, je commençai à connaître combien la nation française est hospitalière; mais j'en ai reçu bien d'autres preuves pendant mon séjour en France. Mme. Savoy unissait à une éducation soignée, de l'instruction, et les vrais principes d'une solide piété. Elle ne craignait pas de manifester, en présence de M. Galliot, sa surprise et son désaveu, pour la conduite du Gouvernement français envers un Pape, qui avait tant fait pour la France, et qui avait donné à l'Empereur régnant tant de preuves d'estime et d'amitié.

Nous ne partîmes point le 21 au matin. Nous attendîmes le Pape; parce que l'instruction donnée au chef d'escadron portait, que nous ne précéderions pas le St. Père à Grenoble. Vers les dix heures, le Pape et sa suite arrivèrent à Lumpin. Il descendit chez M. Savoy. Après quelques moments de repos, vers quatre heures, nous nous remîmes en route, pour aller à Grenoble. Le colonel qui escortait le St. Père et M. Galliot me permirent d'entrer dans la voiture de Sa Sainteté et de l'accompagner, jusqu'au palais destiné pour la recevoir en cette ville. Nous trouvâmes le chemin bordé par une foule de peuple, qui accourait de tout ce pays et des environs.

Plus nous approchions de Grenoble, plus la foule était considérable. Nous étions véritablement émus, attendris, en voyant ce bon peuple se mettre à genoux du plus loin qu'il apercevait la voiture, et attendre avec inquiétude le passage, pour recevoir la bénédiction. Un grand nombre de personnes nous accompagnaient en courant, et plusieurs jeunes filles fort bien vêtues, et qui semblaient être de familles distinguées, jetaient des bouquets de fleurs dans la voiture, afin que le Pape les bénît. Elles lui manifestaient à haute voix leurs sentiments de respect et de vénération. Je me rappelle en avoir vu une fondre en larmes, et s'écrier : *comme il est amaigri le St. Père ! ah ! ce sont les chagrins que nous lui donnons !* Quoique la voiture courût avec vitesse, lorsque le Pape étendait sa main pour donner la bénédiction, quelques-uns, et même des femmes, s'élançaient pour la baiser comme à la volée, au risque d'être écrasés par la voiture, ou foulés aux pieds par les chevaux des gendarmes.

En entrant dans la ville, nous vîmes les fenêtres pleines de spectateurs, et les rues encombrées d'un peuple qui demandait à genoux la bénédiction. Alors, on put dire de l'entrée de Pie VII à Grenoble, ce que l'on

avait dit quelques années auparavant du passâge de Pie VI : qu'il ne paraissait pas être un prisonnier conduit par ses gardes, à la prison qui lui était destinée; mais un père chéri qui, après une longue absence, retourne dans sa patrie et rentre dans sa famille, où il est accueilli par les applaudissements de ses enfants et par les larmes que la joie leur fait répandre.

J'ai toujours trouvé quelque chose de prodigieux, et je dirais presque de surnaturel, dans ce concours extraordinaire des peuples, dans leurs démonstrations de joie, dans les actes d'un humble respect et d'une religieuse vénération pour le St. Père.

En Europe, non seulement dans les pays où dominaient les sectes séparées de l'Eglise romaine, et où l'erreur et les préjugés, sucés avec le lait, portent naturellement les écrivains à déclamer contre Rome et contre les Papes; mais encore dans quelques-uns des pays catholiques, et spécialement en France, on a toujours écrit depuis quelques siècles, et on écrit encore avec aigreur contre cette métropole du christianisme. On la représente comme l'ancienne Rome, tyrannisant le monde; mais par une oppression d'un nouveau genre. On avilit le clergé romain par le mensonge

et l'imposture; on peint toutes les actions du Souverain Pontife sous les couleurs les plus noires et avec le sombre pinceau de Tacite. Il me semble donc que, si nous en jugeons humainement et selon le cours ordinaire des choses, les peuples devraient être saisis d'horreur contre le St. Siége et les Papes; qu'ils devraient fuir à leur aspect, comme à l'aspect de monstres, et vomir contre eux des imprécations.

Cependant il arrive tout le contraire; car à peine les Pontifes romains paraissent dans un pays étranger, soit en voyageant comme Pie VI dans l'Allemagne, en 1782, soit comme Pie VII en France, en 1804, ou environnés de gendarmes et emmenés prisonniers, comme il est arrivé en Italie à ces deux Pontifes, à peine paraissent-ils, qu'aussitôt, par un mouvement subit et extraordinaire, les cités, les villages se remplissent de monde, les provinces entières vont à leur rencontre, impatientes de les voir et de recevoir leur bénédiction: elles leur prodiguent toutes les marques et toutes les démonstrations d'une religieuse vénération. Il est donc évident que ceci n'est pas naturel.

Il est plus facile d'imaginer, que d'exprimer l'impression que faisait sur mon cœur,

ce spectacle touchant, et qui se prolongeait sans interruption. Mais il ne fut pas permis au clergé de venir au-devant du Pape à son arrivée, ni de le complimenter, et l'on n'entendit point le son accoutumé des cloches. Nous fûmes conduits à l'hôtel de la Préfecture. Là, nous trouvâmes pour recevoir le Pape, M. Gérard, premier conseiller de Préfecture, qui faisait alors les fonctions de Préfet, M. Renandon, maire de la ville, et le général Constantini, Corse de nation. Ils conduisirent le St. Père dans un grand appartement qui lui était destiné.

Alors M. Gérard s'approcha de moi, et me dit que pour moi, et pour ceux de ma suite, on nous avait destiné un autre hôtel peu distant de celui-ci. Je le priai de me permettre de rester auprès de Sa Sainteté, me contentant du moindre appartement dans cette maison; mais il me répondit qu'on m'avait préparé une demeure convenable à mon rang et à ma dignité, où je serais logé commodément avec ma suite. Je compris que, sous le spécieux prétexte de me traiter avec plus de distinction et d'égards; on voulait m'éloigner du St. Père. Il me fallut dissimuler et faire de nécessité vertu.

Je baisai la main du Pape, en lui faisant

entendre quel était le but de cette séparation; et, accompagné de M. Gérard, du Maire et du général Constantini, je fus conduit à travers une foule immense de peuple qui, baigné de larmes, me regardait avec des yeux de compassion, à un hôtel situé dans la rue du Quai, sur le bord de l'Isère, et qui appartient à la commune. En allant de la Prefecture à la maison qui m'était assignée, je vis, au milieu de la foule du peuple, quelques soldats, qui portaient l'uniforme et la cocarde portugaise. Je demandai au général Constantini, si je ne me trompe, comment ces Portugais se trouvaient à Grenoble. Il me répondit qu'une partie de la garnison de la ville était composée de troupes de cette nation; qu'ayant été réunis dans la ville de Lisbonne à l'armée française, ils l'avaient suivie, lorsqu'elle avait été obligée de se retirer du Portugal; qu'ils avaient mieux aimé suivre les Français, que de se réunir à ceux de leur nation, et rester dans leur patrie. Dans la maison où j'étais, M. Galliot, le Secrétaire et deux domestiques, eurent leur logement.

CHAPITRE II.

Séjour à Grenoble et voyage à Fénestrelle.

Depuis le 21 juillet, jusqu'au soir du 1er. jour d'août, le Pape fut retenu avec nous tous à Grenoble, pour attendre les ordres de l'Empereur sur notre destination. Ce Prince faisait alors la guerre en Autriche. Voici le journal des principales choses qui m'arrivèrent pendant ce séjour.

Le 22, M. Gérard dit au St. Père que, s'il voulait sortir pour la promenade, il allait faire préparer les voitures. Le Pape lui répondit que, si les voitures devaient le reconduire à Rome, il sortirait volontiers; mais qu'étant prisonnier, il ne sortirait point pendant le temps de son séjour à Grenoble. Néanmoins, il se promenait quelques instans de la journée dans un jardin contigu au palais. Le même jour, je m'habillai pour aller voir le Pape; mais on me dit ouvertement que, s'il n'arrivait pas de Paris des instructions que l'on avait demandées à M. Fournier, préfet du département, qui se trouvait alors dans la

capitale, on ne pouvait me permettre aucune communication avec le St. Père.

Je fus traité dans ma demeure avec une véritable magnificence, pour la table et pour toutes les commodités de la vie, dont je pouvais avoir besoin; mais j'eus toujours un officier de garde dans mon antichambre, et un caporal avec des soldats à la porte; de sorte que je ne pouvais communiquer avec personne. Ce même jour, mon Secrétaire vint à parler avec un soldat portugais qui était à la porte, et, par lui, nous apprîmes avec autant d'indignation que de surprise, que ces soldats portugais étaient commandés par le marquis d'Alorna, que j'avais connu, et avec lequel j'avais eu des relations à Lisbonne. Nous apprîmes aussi que, parmi les officiers, il se trouvait quelques seigneurs des premières familles de la capitale, des Vicomte de Ponté, de Lima, des Marquis de Valinza, et des Comtes d'Obidos, familles sur lesquelles la cour de Portugal avait répandu les bienfaits à pleines mains, et jusqu'à exciter l'envie jalouse des autres. Le chef d'escadron Galliot s'imagina que j'aurais désiré m'aboucher avec quelques-uns de ces officiers; et il me dit qu'il ne pouvait me le permettre; que le Gouvernement l'avait défendu. Je lui répondis que,

quand même il me serait permis de m'entretenir avec ces officiers, je ne le ferais point, à cause de la conduite qu'ils avaient tenue. *Vous avez raison*, me dit-il, *ceux qui ont trahi leur propre pays, ne méritent pas même un regard.*

Je me rappelle qu'étant à Cologne, j'avais entendu dire à des émigrés français que plusieurs seigneurs de leur nation avaient été comblés de bienfaits par Louis XVI et Marie-Antoinette; et qu'à l'explosion de la fameuse révolution de l'année 1789, ils avaient été les premiers à se réunir au parti des révoltés, et qu'ils étaient devenus les plus ardents ennemis de la cour. Combien nous devons plaindre le sort des souverains, qui ont à souffrir des actes d'une aussi noire ingratitude de la part de ceux auxquels ils ont fait tant de bien! Cependant si, dans la distribution de leurs faveurs et de leurs bienfaits, ils n'ont pas envisagé le mérite des personnes, et s'ils ont eu d'autres vues, de qui pourront-ils se plaindre? Mais retournons à notre journal.

J'obtins la permission d'élever un autel dans une chambre de mes appartements, pour y dire, ou entendre la Messe pendant mon séjour; et je fis venir de la Bibliothèque

publique divers ouvrages classiques des auteurs français, pour me donner quelque occupation dans ma prison.

Le dimanche 23, je priai l'officier Galliot de me faire venir un Prêtre approuvé, pour me confesser. Mais il me répondit qu'il lui était strictement enjoint de ne faire entrer aucun ecclésiastique. Il écrivit aussitôt au Maire, et lui fit part de ma demande. Quelques moments après, un Prêtre entra dans ma chambre. Avant de me confesser, je lui fis diverses questions, pour savoir quelle conduite il avait tenue dans le schisme qui désolait la France, et, pour m'assurer qu'il n'était pas un des Prêtres constitutionnels intrus; parce que c'eût été un grand scandale pour les bons Catholiques, s'ils avaient appris que je me fusse confessé à un de ces Prêtres.

Je dis la Messe, et plusieurs dames vinrent l'entendre. Elles m'édifièrent beaucoup par le recueillement, la modestie et la dévotion avec lesquels elles y assistèrent. Au moment du St. Sacrifice, les Francs-Maçons tenaient leur loge dans l'appartement qui était au-dessus de nous, pour admettre dans leur société, ou pour avancer en grade le colonel Boissard, qui avait amené, et qui gardait le St. Père à Grenoble. Toutes ces circonstances méritent d'être observées.

Dans l'après-midi du 24, le conseiller de préfecture, M. Gérard vint me voir et me fit sortir en voiture, par une porte où nous ne rencontrâmes presque personne. Lui et le maire, M. Renaudon, homme aimable et instruit, vinrent me voir presque tous les jours pendant mon séjour en cette ville.

Le 25, le prêtre vint pour me confesser; mais l'officier de garde lui refusa l'entrée de mes appartemens. Il pria M. Galliot de la lui permettre; mais l'officier lui répondit qu'il ne pouvait lui donner une telle permission; que le maire avait été blâmé par le conseiller de préfecture pour l'avoir accordée le dimanche précédent, et qu'on avait écrit à Paris, pour avoir des instructions nécessaires. Cependant je dis la messe, et je communiai de ma main quatre de ces jeunes demoiselles, qui étaient venues au-devant de nous, sur la route de Grenoble, et qui avaient jeté des fleurs dans la voiture.

Je dis également la messe le 26, et plusieurs dames y assistèrent. On laissa entrer quelques hommes; mais aucun ecclésiastique ne put en obtenir la permission. Dans l'après-midi de ce même jour, le général Constantini autorisa, par écrit, une dame à venir me voir. Elle prononça son nom si vite que je

ne l'entendis pas bien. Cette dame avait avec elle son fils, encore jeune, une ex-religieuse et une femme déjà avancée en âge, qu'elle me dépeignit comme une personne d'une grande sainteté et qui avait annoncé plusieurs mois d'avance tout ce qui arrivait alors au St. Père. Pour bien entendre l'objet de cette visite, il faut savoir que le clergé de France était alors divisé en quatre classes, pour ne pas dire en sept.

Une de ces classes se composait des ecclésiastiques, qui, infectés de jansénisme, et toujours sourds à la voix de Rome, avaient prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé, et ne l'avaient pas rétracté après la condamnation prononcée par le Pape Pie VI, en l'année 1801. Ces prêtres, attachés au gouvernement Républicain, n'avaient pas voulu, par haine contre le St. Siége, se soumettre au concordat passé entre Pie VII et le premier consul Bonaparte. Ils étaient, en quelque sorte, séparés de tout le reste du clergé, et s'appelaient encore prêtres constitutionnels.

Une seconde classe, encore plus nombreuse, était formée de ceux qui, dès le commencement, avaient désobéi, ne s'étaient point soumis à la décision du souverain Pontife,

et n'avaient point encore rétracté le serment qu'ils avaient prêté à la constitution civile du clergé; mais en l'année 1801, les uns, par repentir du passé, et les autres en plus grand nombre, pour obtenir des places dans le nouveau clergé, s'étaient soumis au concordat.

Dans la troisième classe, on comptait les ecclésiastiques qui avaient refusé avec horreur, et plusieurs fois, le serment qu'on leur demandait, et qui, par un zèle vraiment louable, étaient restés cachés en France, au milieu de la persécution, pour assister les fidèles dans leurs besoins spirituels, pour administrer les sacremens à ces bons catholiques, qui détestaient le schisme déjà établi dans ce Royaume, et qui ne voulaient, ni reconnaître les intrus, ni communiquer avec les pasteurs illégitimes que leur envoyait l'assemblée nationale. Ces ecclésiastiques, zèlés et dignes jusqu'alors des plus grands éloges, tombèrent, à la publication du concordat, dans une faute grave. Ils ne voulurent point se soumettre à la bulle et aux brefs du souverain Pontife. Ils savaient, qu'à la tête du Gouvernement, étaient des personnes connues par leur aversion pour l'Eglise, et ils n'ajoutèrent aucune foi à tout ce qui se publiait au nom des Consuls; parce

qu'en matière de réligion, ils craignaient toujours de nouveaux pièges et de nouveaux artifices. Quelques-uns tenaient le concordat pour faux et apocriphe. D'autres le croyaient altéré par le Gouvernement et pensaient qu'on ne le publiait pas tel qu'il avait été approuvé par le St. Père. Ils s'affermissaient dans cette opinion par l'astucieuse addition des articles erronnés, appelés *organiques*, que l'on joignait au concordat, comme s'ils eussent fait partie de ce qui avait été convenu. Enfin, quelques-uns regardaient le concordat comme nul et de nulle valeur. Ils soutenaient que le Pape avait été amené à le signer à force de menaces et de violences. Ceux-ci s'appelaient *puristes*; c'est-à-dire qu'il n'avaient été souillés par aucunes communications avec le clergé reconnu par le Gouvernement; la bonne foi avec laquelle ils avaient agi dès le principe les rendait excusables.

A ceux-ci, s'unirent les prêtres qui suivaient l'opinion des Evêques Français rélégués en Allemagne et en Angleterre. Ces Prélats ne voulaient pas donner leur démission que le Pape demandait. Ils soutenaient que le concordat était de nulle valeur, et qu'ils devaient se regarder comme les seuls pasteurs légitimes de leurs diocèses. Cette classe des *pu-*

ristes dégénéra tellement dans la suite, qu'elle produisit un schisme. Quelques Prêtres Français de ce parti renouvelèrent le fanatisme et la folie des Donatistes. Ils se regardèrent comme les seuls catholiques dans l'univers, déclarèrent tombés dans l'erreur et le souverain Pontife et le reste de l'Eglise, qui reconnaissait les Evêques, nommés par suite du concordat, et solennellement confirmés par le St. Siége.

Enfin, dans la quatrième classe, étaient les ecclésiastiques attachés aux vrais principes. Pleins de respect et d'attachement pour l'Eglise Romaine, ils avaient obéi, en 1791, aux brefs de Pie VI, et en 1801, ils professèrent une égale soumission aux brefs du Pape alors régnant.

Reprenons notre narration. La dame qui était venue me trouver et ses deux compagnes avaient probablement pour confesseur un prêtre puriste; elles ne voulaient point reconnaître Monseigneur Simon, évêque de Grenoble, pour légitime pasteur; et refusaient de communiquer avec lui et avec le Curé qu'il avait nommé. Je me rappelle encore ce que me dit le jeune fils de cette dame, qu'une personne les avait engagés à s'aboucher avec moi pour savoir, s'ils pouvaient en sû-

reté de conscience rester ainsi séparés de leur pasteur. Je les laissai parler en toute liberté, puis je leur répondis :

Que le concordat, publié par le gouvernement Français, jusqu'à la signature du cardinal Consalvi et des plénipotentiaires du premier Consul, était celui-là même que le Pape avait ratifié; que le nouvel Evêque, Monseigneur Simon, avait été nommé par suite de ce concordat, reconnu et confirmé par le Pape; que pour cela, il était leur légitime Evêque ; qu'ils devaient le reconnaître comme tel et lui obéir ; que leur séparation d'avec lui pouvait, jusqu'à ce moment, être excusée et ne pas être taxée de faute grave; parce qu'elle venait d'une fausse opinion, qui était une preuve évidente de la droiture de leur intention. Je finis par leur dire qu'elles ne devaient plus différer leur réunion avec leurs légitimes pasteurs. J'ajoutai que le St. Siége avait protesté contre les articles *organiques* et contre le Code, et qu'il n'avait pas donné son consentement et son approbation à quelques décrets du cardinal légat. Je m'aperçus que mes paroles avaient fait impression sur l'esprit de la dame et sur celui de la religieuse ; mais, malgré tout ce que je pus dire, je ne pus vaincre l'obstination de la vieille.

Elle soutint opiniâtrément qu'on ne devait point se soumettre au concordat ; parce que le Pape n'avait point été en pleine liberté. Elle répondit à tous mes argumens par ces paroles : *le St.-Père a toujours été dans les fers. Le St. Père a toujours été dans les fers.* Elles me quittèrent satisfaites de l'accueil que je leur avais fait ; mais je suis bien persuadé qu'elles suivirent plutôt le conseil de la vieille que le mien ; car elles la regardaient comme une Sainte. Les événements postérieurs les auront sans doute affermies dans leur erreur.

Le même jour 26, Monseigneur Simon, évêque de Grenoble, rentra dans sa ville épiscopale. Alors il convint, avec les conseillers de Préfecture, qu'il était prudent de ne point faire de visite au Pape, jusqu'à ce que l'on eût reçu les instructions qu'on avait demandées.

Cet ordre rigoureusement exécuté, d'empêcher toute communication entre le St. Père et le clergé, était non-seulement scandaleux et peut-être sans exemple dans les annales de l'Eglise ; mais il était encore imprudent et produisait un effet contraire à celui que les ministres du Gouvernement s'étaient proposé. Par cette conduite, on rendait évidente, aux

Ce Seigneur s'était alors rendu à Grenoble, pour offrir au St. Père ses services et les secours dont il pouvait avoir besoin. J'ai appris qu'il aurait voulu s'aboucher avec moi ; mais on ne le lui permit pas. Je crois qu'il aura pu voir le St. Père ; parce qu'on permettait aux séculiers de venir chaque jour baiser les pieds du Pape.

Je sais que le 29 de juillet, plusieurs dames de Grenoble eurent cette consolation. Elles obtinrent du Pape lui-même, quelques grâces spirituelles, pour une œuvre pieuse, dont je ne puis me dispenser de parler. Comme j'ai voyagé chez différentes nations de l'Europe, je dois, pour l'honneur de la vérité, confesser ingénument que, dans aucun autre pays, je n'ai trouvé, comme en France, cet esprit de charité fervente, qui porte les femmes à soulager les misères et les infirmités humaines. Il y a un fort grand nombre d'œuvres de piété, auxquelles les dames françaises se livrent avec ardeur. Personne n'ignore tout le bien que font dans les hôpitaux les Sœurs de la Charité, instituées par l'aimable St. Vincent de Paul.

A Grenoble, on voit depuis deux siècles, une œuvre pieuse appelée des *Dames de la Miséricorde*, qui non-seulement est de la plus

grande édification; mais qui étonne, qui ravit. C'est une société de dames, qui, surmontant les répugnances de la nature; et l'horreur que l'on éprouve en mettant le pied dans les sombres prisons, et au milieu des scélérats accusés de forfaits atroces, se sont vouées au soulagement des pauvres détenus et des infortunés, condamnés à la peine capitale. Cette société a construit à ses frais une chapelle dans la prison, sous l'invocation de la Ste. Croix. On y célèbre tous les jours le saint sacrifice, et on y accomplit les autres devoirs de la religion. Pendant les persécutions suscitées contre le clergé catholique par la Convention nationale et le Directoire, les Dames de la Miséricorde introduisaient furtivement des prêtres dans la prison, pour procurer aux détenus et surtout à ceux qui étaient condamnés à mort, tous les secours spirituels de la religion; et ce qui est plus digne encore d'admiration, c'est que les prêtres venant à manquer, ou n'osant paraître en public pen dant le feu de la persécution, ces pieuses dames poussaient la charité, jusqu'à venir elles-mêmes accompagner les condamnés à l'échafaud; elles leur rappelaient dans le chemin, les saintes maximes de la religion, les encourageaient, et quelquefois même au péril de

yeux de tout le monde, la prison du Pape et la persécution qui affligeait l'Eglise. On augmentait la vénération et le respect des peuples, pour l'auguste prisonnier et pour celui qui avait l'honneur de l'accompagner.

La rue sur laquelle étaient les deux hôtels que nous habitions, était toujours remplie de monde. Chaque matin, le St. Père avait à sa messe une foule de dames et de gens de la ville, qui venaient ensuite entendre la mienne avec la dévotion la plus exemplaire. Dans l'après-midi, le Pape allait se promener dans le jardin du palais qu'il habitait. Ce jardin donnait sur la rue, et n'était fermé que par une grille de fer, derrière laquelle venait sans cesse une multitude de personnes de toutes conditions, pour avoir la consolation de voir le St. Père et de recevoir sa bénédiction. Il était ordinairement accompagné du conseiller de préfecture Gérard et du Maire. Il arriva qu'un jour le conseiller Gérard mit son chapeau, parce qu'il tombait quelques gouttes d'eau; mais aussitôt tout ce peuple s'écria : *à bas le chapeau! à bas le chapeau!* Et il l'ôta sur-le-champ.

Un grand concours de peuple vint, pendant les 27, 28 et 29, de la campagne et des villes voisines et spécialement de Lyon, pour avoir le bonheur de voir le Pape. Parmi

les personnes de marque qui étaient venues pour cet objet, se trouva le vicomte Mathieu de Montmorency. La famille des Montmorency est une des plus anciennes et des plus illustres de la France et même de l'Europe. Leurs ancêtres portent de temps immémorial le titre de premiers barons de France, et ils y ajoutent le titre de *chrétien*. Un historien a écrit que le chef, d'où cette famille est sortie, avait reçu le baptême avec le roi Clovis (1); que peut-être même il était déjà chrétien avant ce Prince. Le vicomte de Montmorency, venu alors à Grenoble, avait été élu, encore jeune, député de la noblesse aux trop fameux et trop funestes états généraux de l'année 1789. Là, séduit par les grands mots d'humanité, de bienfaisance et de bien public, que les soi-disant philosophes répétaient sans cesse, il se laissa entraîner au torrent de la révolution. Sa chute étonna les gens de bien et leur causa une douleur profonde. Mais bientôt rentré en lui-même, il a désavoué les erreurs de sa jeunesse, s'est livré tout entier à des œuvres d'une charité chrétienne, a donné des preuves éclatantes de dévouement et de fidélité au Monarque, et s'est montré le digne descendant de ses illustres ancêtres.

(1) Hist. généalo. de la maison de Montmorency-Laval. Par André du Chesne.

conduite. Ensuite, passant à l'objet que j'avais principalement en vue, je lui disais que toute l'Europe avait les yeux fixés sur sa personne; que, se trouvant alors sans ministres, tout ce qu'il dirait, tout ce qu'il ferait, serait attribué à lui seul. (Il est facile de comprendre quel motif me portait à faire cette réflexion.) Je le prévenais que le Gouvernement lui enverrait des Cardinaux pour l'assister; mais qu'ils ne seraient pas *de semine virorum illorum, per quos salus in Israël* : pour lui faire entendre qu'ils ne lui donneraient pas de bons conseils. Proposition presque prophétique, qui ne se vérifia que trop trois ans après, dans la ville de Savone. Je finissais en lui disant que, s'il arrivait que mon neveu Tibère, ou quelqu'autre personne de ma suite, eussent le bonheur de l'approcher, il connaîtrait à leur langage, quelle serait ma manière de penser sur les affligeantes circonstances où nous nous trouvons.

Le dimanche 30, il y eut un grand concours à ma messe; et pendant ce temps-là, les francs-maçons tenaient leur loge au-dessus de nos têtes, pour la réception d'un nouveau candidat. Nous entendions la voix du *Vénérable*, qui faisait le discours : on savait que c'était le père Ollivier, ex-religieux doctri-

naire, qui exerçait alors la médecine en cette ville. Ils chantèrent quelques chansons, dont nous ne pûmes entendre que quelques paroles. J'ai voulu raconter ce fait comme une preuve de l'entière liberté, dont les sociétés secrètes jouissaient alors en France. Peut-être les francs-maçons voulaient-ils tenir leur loge ces jours-là, pour étaler leur triomphe à nos yeux.

Le 31 du mois se passa sans aucun événement remarquable. Mais le premier jour d'août s'annonça sous des auspices consolants, et se termina d'une manière assez douloureuse. J'entrai dans la chapelle à huit heures du matin, pour dire la messe, et je la trouvai remplie comme à l'ordinaire. On y voyait surtout beaucoup de femmes. J'ai su que, malgré les ordres donnés par le chef d'escadron Galliot, pour ne laisser entrer qu'un certain nombre de personnes, il n'avait pas été possible de refuser l'entrée à une foule de gens qui s'étaient introduits dans les cours et jusque dans les appartements. Ce concours journalier de Fidèles qui venaient à ma messe, me touchait véritablement et m'attendrissait. Lorsque je pensais à tout ce que l'on avait fait et que l'on faisait encore, pour éteindre la foi dans le cœur des Français, je ne pouvais

m'empêcher d'admirer la divine miséricorde, qui avait miraculeusement sauvé tant de personnes de la corruption et de la fausse philosophie. La messe de ce jour-là contribua encore à ranimer mon courage, et à m'inspirer de la confiance. On y lisait à l'épître, la délivrance miraculeuse de St. Pierre de la prison, et on y remarquait que l'Eglise faisait de ferventes prières pour son chef. Ces faits avaient une merveilleuse ressemblance avec les circonstances, dans lesquelles le Pape et moi, nous nous trouvions. Dans l'Evangile, on voyait Jesus-Christ annoncer à St.-Pierre, qu'il le destinait à être le chef de son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais.

Après la messe et rentré dans ma chambre, je reçus une nouvelle assez consolante : on m'apprit que deux vicaires-généraux étaient venus de Lyon, pour complimenter le Pape au nom du Cardinal Fesch, Archevêque de cette Métropole. Ils assuraient que le même jour, arriverait de Paris, l'ordre de laisser communiquer avec le St. Père quiconque le demanderait; et que le Pape, avec nous tous et sa suite, irait habiter une maison de campagne à deux milles de Grenoble. Je fus confirmé dans cette espérance par MM. Galliot

et Renaudon. Ils me dirent que la ville était dans la joie ; que beaucoup de dames se faisaient des visites mutuelles, pour se communiquer une si heureuse nouvelle ; qu'elles faisaient toutes cette remarque, qu'elle était arrivée le jour même, où l'Eglise rappelle à notre souvenir, la délivrance miraculeuse de St. Pierre, et qu'elle en fait la fête.

Cette belle aurore se couvrit bientôt de nuages. Quelques momens après midi, le militaire qui précédait le Pape en fourrière, pour préparer des logemens, dans les lieux où Sa Sainteté devait s'arrêter, dit en secret à mon valet de chambre Michel, que, dans la nuit, le Pape partirait, non pour la campagne, comme le bruit s'en était répandu, mais pour Avignon. Il l'engagea à tenir mes malles prêtes; parce qu'il supposait que je ferais le même voyage. J'appris encore que le chef d'escadron Galliot avait été mandé chez le colonel Boissard et à la préfecture. Nous restâmes jusques au soir entre la crainte et l'espérance. Mais à neuf heures, l'énigme s'expliqua. Nous vîmes arriver inopinément le Colonel et M. Gérard, conseiller de préfecture. A leur maintien sérieux, il me fut aisé de comprendre, qu'ils venaient m'annoncer de tristes nouvelles. En effet, M. Gérard me dit qu'il avait reçu, du

Ministre de la police de Paris, l'ordre de me signifier mon arrestation (il murmura quelques paroles entre ses dents, pour faire entendre que c'était à l'instigation de Rome), et que dans la nuit même, j'allais partir pour le Piémont; que là, j'apprendrais quelle serait la détermination du Gouvernement à l'égard de ma personne. Je lui répondis froidement, et sans laisser paraître aucune altération, qu'il était inutile de me signifier mon arrestation; parce que depuis mon départ de Rome, je me croyais arrêté; que je me voyais environné de gendarmes, qui me gardaient à vue; que dans Rome, j'avais exécuté, comme je le devais, les ordres du St. Père; et que mes dispositions étaient faites, pour partir cette nuit-là même. Je sentis parfaitement où tendait ce voyage vers le Piémont; et je me confirmai plus encore dans ma pensée, lorsque le colonel Boissard me dit que mon neveu et mon Secrétaire allaient me suivre dans une autre voiture, et que chacun porterait ses effets dans la voiture où il serait lui-même.

Lorsqu'ils furent sortis de ma chambre, je donnai des ordres afin que tout fût prêt pour le départ. Je pris ensuite un peu de nourriture, et me retirai dans ma chambre pour me livrer quelques instans au repos. M. Galliot

entra bientôt, me prit la main, la serra affectueusement, la baisa et s'attendrit; des larmes coulèrent sur ses joues. Cette marque inaccoutumée de respect et d'une tendre affection, me fit assez comprendre qu'il connaissait les desseins du gouvernement Français sur ma personne, et qu'il n'ignorait pas le sort qui m'attendait.

On peut facilement penser que pendant cette nuit-là je ne fermai pas l'œil. Je comptai toutes les heures, et mon imagination fut remplie d'une foule de pensées qui se succédaient avec rapidité. Une de celles qui se présentaient à moi avec plus de vivacité, c'est que je pourrais être transporté à Turin, pour y subir la peine du dernier supplice. On croira peut-être que cette étrange pensée venait, ou d'une grande frayeur, ou d'une imagination exaltée; mais on en jugera tout autrement, lorsque l'on connaîtra les anecdotes qu'on va lire.

Dans une des dernières dépêches de la funeste et trop malheureuse légation du cardinal Caprara en France, on écrivait que, dans une audience secrète, l'Empereur avait déclaré que si, au moment où ses troupes s'empareraient de Rome et des états pontificaux, quelqu'un des ministres osait faire

imprimer ou répandre aucun écrit contre cette opération, il ferait fusiller quiconque l'aurait composé, signé, distribué, ou en aurait fourni les matériaux, quels que fussent son rang et sa dignité. Cette menace s'adressait évidemment aux Cardinaux. Or, j'avais signé et publié les notes ministérielles les plus vigoureuses. Elles avaient été traduites et imprimées en presque toutes les langues de l'Europe. J'avais donné des ordres et signé des proclamations au nom du Pape. Le jour même où le Gouvernement fut changé, j'avais envoyé, à tous les ambassadeurs des puissances, résidents à Rome, une copie de la bulle d'excommunication. Je leur avais fait passer des copies authentiques des allocutions du Pape, adressées au sacré collége, contre les hostilités journalières, et l'usurpation de tous les droits de la Souveraineté, qui s'exécutaient au sein de Rome même, par le Général français. J'avais signé la protestation qui, pendant la dernière nuit, avait été affichée dans tous les quartiers de la ville, et les trois petites brochures imprimées et remplies de renseignemens sur l'histoire des dernières années de notre Gouvernement et du Gouvernement Français.

Je dois ajouter que, comme je l'ai déjà raconté dans la première partie, un véné-

rable membre du collége des Cardinaux était venu tout tremblant me trouver le soir du du jour qui précéda le changement de Gouvernement, pour m'apprendre qu'il tenait, d'une personne bien informée de ce qui se passait en France, que, dans le cas où le Pape viendrait à publier quelque pièce menaçante, par exemple, une bulle d'excommunication, l'empereur Napoléon ferait fusiller les Cardinaux qu'il soupçonnerait avoir eu part à la détermination du Pontife. Je ne pris point alors la chose au sérieux, et je ris d'autant plus que je connaissais le caractère timide de mon collégue. Mais dans cette nuit, je me rappelais cet avertissement, et il me semblait que des soupçons seulement pourraient peser sur les autres Cardinaux; mais que pour moi, qui avais alors l'honneur de servir le Pape en qualité de son ministre, le fait était évident et manifeste.

J'ajouterai même que, deux jours après la promulgation de la bulle d'excommunication, comme j'annonçais au Pape, dans l'audience du matin, que, la nuit précédente, le cardinal Mattei avait été arrêté et emmené hors de Rome, le St. Père me dit qu'il avait appris que, dans le conseil tenu par la consulte extraordinaire, destinée à gouverner Rome

et les états, sur les mesures à prendre par suite de l'excommunication, si elle était fulminée, le ministre Salicetti, aveuglé par sa fureur, et dans l'excès de sa colère, avait proposé de faire subir le dernier supplice au cardinal Mattei, au docteur Marchetti, et aux auteurs, conseillers et instigateurs de la bulle.

Je reviens maintenant à ce que je disais. Sans doute le soupçon pouvait tomber sur tout autre Cardinal; mais pour moi, il n'y avait plus de soupçon. Comme secrétaire d'état, j'avais dû donner d'office tous les ordres, pour publier et afficher la fameuse bulle: le fait était évident: je ne pouvais m'en défendre. Ma crainte n'était donc pas sans fondement. Elle ne pouvait être prise pour l'effet d'une imagination échauffée.

Je me rappelais encore deux faits qui se sont passés de nos jours. Ils sont une preuve effrayante de l'esprit de vengeance, dont les Gouvernemens étrangers sont animés contre les ministres du St. Siége, qui exécutent fidèlement les résolutions fortes des souverains Pontifes. Le meurtre, commis par l'ordre de la république de Gènes, sur la personne de Crescenzio de Angelis, évêque de Segni, que Clément XIII de Sainte mémoire avait envoyé dans l'île de Corse, comme visiteur

apostolique, et le massacre barbare de Monseigneur Antonnelli de Velletri. Ce gentilhomme fut poignardé de la main d'un sicaire, que l'on croit communément avoir été envoyé par le ministre du duc Philippe de Parme, pour se venger du même Pape Clément XIII (1).

(1) Sous le Pontificat de Clément XIII, il y avait à Rome deux Seigneurs du nom d'Antonelli, qui n'étaient liés par aucune parenté. L'un, évêque de Mantelletta, d'une famille noble de Sinigaglia, puis cardinal : il est mort depuis peu de temps, doyen du sacré collége. L'autre, simple gentilhomme d'honneur de la chambre du Pape : il était issu d'une famille noble de Velletri. Le jeune évêque de Sinigaglia fut chargé de dresser un monitoire contre Parme: il s'en acquitta à la satisfaction du Pontife. Mais, soit indiscrétion de la part de quelqu'autre, soit imprudence de la sienne (fruit peut-être d'une vanité de jeune homme), il transpira qu'il était l'auteur du bref.

Peu de temps après, arriva la mort tragique d'Antonnelli de Velletri. On le trouva assassiné, assis à son bureau, sur lequel il était penché, et l'on ne s'aperçut pas qu'il manquât rien dans sa demeure. Ainsi, on soupçonna, non sans fondement, que quelqu'un des ministres du duc de Parme, irrité de la publication du monitoire, avait envoyé un sicaire à Rome, pour tuer l'évêque Antonelli, auteur du bref; que le sicaire s'était trompé et qu'il avait donné la mort à Antonelli de Velletri.

Ce Pontife avait publié un bref, dans lequel il déclarait que tous ceux qui, dans le duché de Parme, avaient proposé et publié des innovations scandaleuses et anticatholiques, avaient encouru les censures.

Au milieu de mille pensées qui m'agitaient, je faisais une réflexion, qui se présentera sans doute à tous ceux qui liront mes Mémoires; c'est que, si le Gouvernement français eût prévu la surprise et l'horreur que le monde catholique devait éprouver, à la vue d'une conduite si criminelle envers le Pape, il n'en aurait sans doute pas agi ainsi. Mais cette réflexion, qui pouvait rendre un peu de calme à mon âme, était bientôt suivie d'une autre qui la replongeait de nouveau dans le trouble. Je pensais que celui qui avait fait fusiller le duc d'Enghien, étroitement uni par les liens du sang avec presque tous les Princes et les Souverains de l'Europe, ne trouverait sûrement aucune difficulté à faire subir le même supplice à un Cardinal; enfin, je pensais que j'étais dans un Royaume, où le faible et vindicatif Henri III fit autrefois cruellement massacrer le cardinal de Guise, de la maison de Loraine. C'est au milieu de ce tourbillon de pensées, que je passai quelques heures étendu sur mon lit.

Mais je dois ajouter que cet orage fut suivi du calme d'une véritable paix, dans laquelle mon cœur se trouva bientôt. Je considérai avec un sang-froid, dont je ne me croyais pas capable, le danger plus que probable d'une mort prochaine. C'était sans doute un effet de la grâce de mon Dieu, qui n'abandonne jamais, dans les périls et les angoisses, ceux qui ne s'y trouvent pas par leur faute; mais que l'accomplissement de leur devoir y expose.

En sortant du lit, je pensais à faire une lettre de consolation pour mon frère, et je préparais dans ma tête les dispositions d'un testament en faveur des plus anciens de mes domestiques. Quelques instants après minuit, j'entendis le bruit de diverses voitures, et l'on me dit que l'on emmenait le Pape avec sa suite vers Valence ou Avignon. Tandis que ce bruit retentissait encore, même de loin, à mes oreilles, il me semblait que je n'étais pas entièrement séparé du St. Père; mais lorsque je cessai de l'entendre, je sentis toute la douleur de cette séparation, et, comme j'ignorais de quoi se composait sa suite, je fus navré, en pensant qu'il allait être abandonné à lui-même; qu'il n'aurait peut-être auprès de lui personne capable de lui donner

un conseil et de le soutenir au milieu de ces douloureuses circonstances.

Un moment avant le lever de l'aurore, quelques agens de police et des gendarmes vinrent (du moins je le suppose), faire la consigne de ma personne et de celles de ma suite au chef d'escadron Galliot. Ce militaire donna l'ordre au brigadier de gendarmerie, qui devait conduire mon neveu et le secrétaire, de sortir de Grenoble une heure au moins après notre départ, et de se tenir toujours à quelque distance de nous.

A peine étions-nous sortis de la ville, qu'en repassant par ces lieux, où peu de jours auparavant, toute la population était accourue en foule, et nous avait donné tant de marques de vénération et d'attachement, je me sentis profondément ému, et j'éprouvai une tristesse plus mélancolique, que tout ce que j'avais souffert dans le voyage, et même au moment terrible, où nous fûmes enlevés du sacré Palais et de la ville de Rome. Cette sombre mélancolie s'augmentait encore par la circonstance du voyage. La journée fut fort mauvaise : une pluie continuelle nous accompagna depuis Lumpin jusqu'à St-Jean-de-Maurienne, où nous arrivâmes à une heure après minuit. Dans la route, nous fûmes

témoins d'une scène lugubre et désastreuse. De Montmeillant jusqu'à Aigues-Belle, nous trouvâmes la majeure partie des arbres arrachés ou rompus. Le chemin était jonché de branches et de feuilles. Les grains de toute espèce et l'herbe des pâturages, tout avait disparu, comme si la faulx du moissonneur y eût passé. Les vignes étaient couchées par terre, et n'offraient plus que des débris. Les postillons nous dirent, qu'à neuf heures du soir précédent, une grêle extrêmement grosse était tombée avec une épouvantable impétuosité; qu'elle était accompagnée d'un violent ouragan, qui avait causé tous ces ravages. Quand notre cœur est en proie à la mélancolie, les objets qui, dans d'autres circonstances, l'effleuraient à peine, réveillent alors dans notre âme des pensées de tristesse et de désolation. Ce spectacle me suggéra mille réflexions sur l'état dans lequel allaient se trouver tant de familles de cet infortuné pays, qui s'étendait à plus de trente milles.

Nous passâmes la nuit à St.-Jean-de-Maurienne. J'espérais qu'en ne nous arrêtant pas pendant le jour, nous arriverions au sommet du Mont-Cénis; mais une roue de la voiture se rompit entre Modana et Bramant. Cet accident nous fit perdre six heures de temps,

et nous ne pûmes arriver que vers minuit à Lanebourg.

Le lendemain, quatrième jour d'août, nous partîmes peu de temps avant midi, et vers une heure, nous arrivâmes à l'hospice des religieux. Ils nous accueillirent avec cordialité, et nous préparèrent un excellent repas, que les Français appellent déjeûner à la fourchette. Nous remontâmes en voiture à quatre heures. En ce moment, il tombait une neige si épaisse, qu'il est rare d'en voir une semblable en Allemagne. Ce phénomène au 4 d'août, jour de la fête de Notre-Dame-des-Neiges, me rappela la pluie des fleurs blanches, pendant les vêpres solennelles de la chapelle de Borghèse, où le sacré Collége se réunissait tous les ans. Ce souvenir des fêtes de Rome me fit pousser un soupir, et je disais en moi-même: *Nous nous sommes assis sur les rives des fleuves de Babylone, et là, nous avons versé des pleurs au souvenir de Sion* (1). *Les chemins de Sion pleurent, parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités* (2). Comme nous descendions le Mont-Cénis, une perspective admirable s'offrit à nos regards. Nous

(1) Psaume 136, v. 1.
(2) Lam. Jerem., v. 4.

découvrions la vallée de Suse, parfaitement cultivée. La Dorai, dont le cours décrit mille sinuosités, l'abaissement et la disparition des montagnes, qui laissent apercevoir entre leurs cimes, un lointain admirable, où se dessinent les superbes campagnes du Piémont, tout ce vaste et magnifique horison, me rappelait le souvenir de l'entrée en Italie par le Tirol. Là, on voit aussi les Alpes s'abaisser insensiblement jusqu'aux collines du Véronnais, et la vue se prolonge fort au loin sur les campagnes fertiles de la Lombardie vénitienne. Cette vue me fit un véritable plaisir en 1794, lorsque je revenais de l'Allemagne, et tout hors de moi-même, je m'écriai comme Acate : *l'Italie! l'Italie!*

Mais la perspective du Mont-Cénis fit naître en moi des sentiments bien différens. En voyant l'Italie cette fois-ci, je ne pus me défendre de comparer ces deux retours. Alors, je rentrais en Italie, après avoir terminé une nonciature à l'entière satisfaction du Pape et de toute la cour de Rome; j'étais assuré d'être bien accueilli, et fêté partout où je passerais. Je reçus en effet partout des félicitations, non seulement pour la charge honorable à laquelle j'avais été appelé; mais surtout et plus encore pour la bienveillance avec laquelle

on savait que le Souverain me reverrait. J'espérais avoir au bout de quelques jours la consolation de revoir Pie VI, et d'embrasser mes parents; consolation que je n'espérais plus, lorsque je partis pour l'Allemagne.

Au contraire cette fois-ci, en revoyant l'Italie, je n'étais plus libre; mais emmené comme prisonnier d'état. Je craignais avec trop de fondement, d'être renfermé dans quelque forteresse, pour y rester un temps dont j'ignorais la durée, chargé de fers et loin de tout ce que j'avais de plus cher au monde. Cependant c'était cette pensée qui m'affligeait le moins; parce que du moment où j'avais été appelé au ministère, j'avais prévu cet événement. Je puis même dire avec franchise que j'en avais eu le pressentiment, et que j'avais fait part de cette crainte à quelques amis.

Les pensées qui me déchiraient le cœur, se reportaient toutes, tantôt sur le Pape : il était transporté comme en spectacle de ville en ville, isolé, emmené avec violence loin de toutes les personnes, qui auraient pu lui donner des conseils et soutenir son courage; tantôt sur le sacré Collége : il se trouvait dispersé dans l'Italie, à travers la France, et dans l'impossibilité de se réunir; parce que

l'on avait assigné, à chacun des Cardinaux, le le lieu de son exil. Cette circonstance pouvait avoir les plus funestes conséquences, dans le cas où le St. Siège eût malheureusement été vacant. Enfin, je pensais aussi quelquefois à Rome et au bon Peuple Romain. Il était la première et la véritable victime de l'injuste changement de gouvernement, et les dernières preuves qu'il avait données de son affection pour le St. Père et pour son gouvernement, lui méritaient humainement parlant, un tout autre sort.

Pendant que je roulais dans ma tête, ces idées sombres et lugubres, nous arrivâmes à St-Antonin, où nous nous arrêtâmes. Aussitôt que je fus entré dans la chétive auberge qui s'y trouve, la maîtresse de l'hôtel vint tout auprès de moi, tenant une lumière à la main, me regarda fixement pendant un moment et avec une grande attention. Ensuite elle me conduisit dans la chambre où je logeai. Ses domestiques me donnèrent des témoignages d'un respect, dont je ne devinais pas la cause. Ils faisaient de profondes révérences, et me regardaient sans cesse et d'une manière respectueuse. Le lendemain au matin, avant le départ, j'eus le mot de l'énigme. Pendant qu'on mettait les chevaux, je me présentai à un bal-

nouvelle ne me faisait aucune impression; parce que je m'y attendais depuis le jour où le Pape m'avait appelé au ministère.

Alors, il me dit qu'il n'allait pas me confier à un brigadier de gendarmerie, comme le portait l'ordre qu'il avait reçu de Turin; mais qu'il m'accompagnerait jusqu'à ma prison, pour me donner tous les secours possibles dans le voyage, et à mon arrivée dans la forteresse. Je lui témoignai combien j'étais reconnaissant et combien il m'en coûterait d'y arriver avec des personnes inconnues.

De la poste, on alla à la caserne où logeait le brigadier de gendarmerie, et pendant ce temps-là, M. Galliot écrivit plusieurs lettres à Turin; sans doute pour accuser la réception du paquet, et pour instruire le ministre de la police de la résolution qu'il avait prise, de m'accompagner à Fénestrelle. Pendant qu'il écrivait, dans la chambre où il m'avait fait entrer, que nous appellerions en italien *guardiola*, c'est-à-dire corps de garde, je pris un goûter dans le calme le plus profond, je fortifiai mon estomac d'un verre de l'excellent vin de Nizza. En me levant de table, je portai mes regards vers le Barreau qui se trouvait sur la rue, et j'aperçus en face de ma chambre, deux femmes et une jeune fille, qui

se tenaient éloignées de la fenêtre, et dans le fond de leur maison, pour n'être pas vues des personnes qui passaient; elles pleuraient et me donnaient des marques de la douleur qu'elles ressentaient en me voyant prisonnier. Elles portèrent les mains au front et s'agenouillèrent, pour m'indiquer qu'elles me demandaient la bénédiction. Je la leur donnai et me sentis véritablement touché. J'ai observé pendant tout mon voyage, quelle force, quelle puissance la compassion exerce sur le cœur des femmes, à la vue des personnes qu'elles croyent être dans la peine et l'affliction. J'en ai vu un grand nombre verser des larmes; et dans ces temps désastreux de guerre et de conscriptions militaires; ne m'eût-il pas été facile de leur adresser les paroles, que notre divin Rédempteur adressait aux femmes du Calvaire? *Ne pleurez pas sur moi; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfans?* (1)

Lorsque M. Galliot eut fermé ses lettres, il les donna au brigadier, et nous partîmes par la route de Turin, accompagnés d'un gendarme à cheval. Mais, quand nous fûmes arrivés au lieu où la route se partage en deux branches, dont l'une conduit à None et à Pignerol, le

(1) Luc XXIII. v. 29.

gendarme qui escortait la voiture, dit au postillon de quitter la direction de Turin et de prendre l'autre. A peu de distance de là, se trouve Stupinice, maison de campagne du Roi de Sardaigne. Ce palais me parut bien situé, vaste et propre à loger toutes les personnes de la suite d'une cour royale.

Après avoir été quelques instants à None, nous poursuivîmes notre chemin vers Pignerol, où nous arrivâmes, si je m'en souviens bien, à quatre heures après midi. Le marché du samedi durait encore. Le concours y est si considérable, qu'on pourrait le regarder comme une foire. Il s'y réunit un grand nombre de marchands des diverses contrées du Piémont, qui l'avoisinent. L'arrivée d'un Cardinal, arrêté et conduit par des gendarmes, attira la foule autour de la voiture, et piqua, comme on devait s'y attendre, la curiosité générale sur la personne arrêtée, et sur l'objet du voyage. Quand nous fûmes entrés dans l'auberge, j'aperçus en regardant par la fenêtre, une voiture à quatre places. On me dit que c'était celle de l'Evêque. Il s'arrêta devant la maison du Sous-Préfet. C'était un sieur Geymet, ministre de la religion réformée dans une paroisse protestante des vallées du Piémont. De là, il alla à l'hôtel de la municipalité. Je pensai que ce Prélat,

monseigneur Della Marmora, (1) avait appris que j'étais arrivé à Pignerol, et qu'il désirait me faire une visite; mais, pour ne pas s'attirer des désagrémens, il avait voulu connaître d'abord, si les agens du Gouvernement le lui permettraient, et s'il pourrait le faire, sans être accusé d'imprudence, et sans donner lieu à aucun soupçon.

Je dois dire que les magistrats ne mirent point d'opposition, et lui dirent qu'il devait s'adresser à l'officier chargé de me conduire. En effet, je vis la voiture quitter la mairie, et bientôt, un des gens du Prélat vint parler à M. Galliot; car je crois qu'il n'eut pas la permission de s'adresser à moi-même. M. Galliot me dit que l'Evêque avait un grand désir de me voir, qu'il avait envoyé un de ses domestiques, pour savoir si on le lui permettrait; qu'il avait répondu qu'il allait aller lui-même parler au Prélat. Il me fit entendre qu'il ne croyait pas cette visite à propos, parce qu'elle pourrait déplaire au ministère de Turin. Ainsi, je le priai de faire à l'Evêque mes remerciemens, pour la politesse dont il voulait bien user envers moi, et de lui dire que je le priais moi-même de s'en abstenir. En effet, M. Galliot y

(1) Maintenant très-digne Cardinal de la sainte Eglise.

fut en personne, et, à son retour, il me dit que l'Évêque aurait bien désiré venir me voir, mais qu'il s'était rendu à ses observations.

Le six au matin, nous partîmes avec quatre chevaux de louage; parce que il n'y a point de poste de Pignerol à Fénestrelle; et j'eus le plaisir d'observer la campagne et les environs de Pignerol. Ils sont charmants et annoncent une excellente culture et une grande fertilité.

Pendant que l'on faisait rafraîchir les chevaux au village de la Pérouse, je désirai entendre une messe; parce que c'était un dimanche. On me conduisit à l'Eglise, où un prêtre estimable se revêtit aussitôt des ornements et célébra la messe. J'avoue que je l'entendis avec beaucoup de distractions. Je désirais, non sans raison, qu'elle finît promptement. Les murs de l'église étaient sillonnés en dedans comme en dehors, par de larges crevasses. Elle n'était soutenue que par une forêt d'étamperches, et ressemblait à un échafaudage, au milieu de poutres qui le soutenaient. Nous partîmes immédiatement après la messe, et à midi, nous arrivâmes au village de Fénestrelle, qui est situé au pied de la forteresse.

CHAPITRE III.

Prison à Fénestrelle et séjour en cette forteresse pendant le reste de l'année 1809.

Fénestrelle causait alors en Italie une terreur semblable à celle, que la Sibérie a coutume de répandre dans le nord de l'Europe. J'ignore combien il peut être douloureux pour un Russe ou un Polonais, de quitter leur pays et d'aller habiter à Tobolsk ou au Kamschatka; mais je sais bien que le séjour sur la cime inhospitalière et glacée des Alpes est pénible, pour un homme qui est né sous le doux climat de l'Italie méridionale, dans un pays voisin de la province agréable de la Terre de Labour, non loin du Vésuve.

La forteresse de Fénestrelle est bâtie sur une des Alpes, dont la chaîne sépare le Piémont du Dauphiné. Pour le village qui se trouve au pied de cette montagne, il appartient à la vallée du Pratgelat. (1) Cette vallée est une de celles qui, par le traité de 1723, furent prises au Dauphiné, et cédées à la maison Royale de Savoye.

Elles sont connues dans la géographie, pour

(1) Les Italiens l'appellent *Prato Gelato*.

être l'unique contrée de l'Italie, où la religion protestante soit tolérée, avec le libre exercice de son culte. Ces vallées sont habitées par plusieurs milliers d'hérétiques appelés Barbets; parce que leurs prédicants portaient autrefois la barbe longue. Avant la prétendue réforme de Luther et de Calvin, ils suivaient les erreurs des Vaudois, et des Pauvres de Lyon; mais depuis, ils se sont réunis aux Calvinistes, et ont embrassé toutes les fausses doctrines de ces sectateurs.

Fénestrelle est un petit village d'environ huit cents habitants : il n'aurait sans doute pas l'honneur de figurer sur les cartes géographiques, s'il n'eût pas donné le nom à cette célèbre forteresse. Pendant plusieurs mois de l'année, il y règne un hiver rigoureux; et sur la cime de quelques-unes des montagnes qui l'environnent, la neige ne fond jamais entièrement; mais il en tombe de nouvelle avant que la première ait disparu. (1) On en voit encore çà et là des traces pendant les mois de juillet et d'août. Quelques jours après la chute de la neige, dans l'automne, lorsqu'elle a voilé tous les objets qui s'offraient à la vue, et sou-

(1) Ubi delicuit nondum prior, altera venit.
Ovid. Trist. Eleg. X.

vent même les murs des maisons, contre lesquels elle est chassée par un vent impétueux, elle se durcit et devient comme un enduit de matière vitrée. Alors, on croit être dans un pays tout bâti de cristal. Quelques jours après, il tombe une neige si épaisse, qu'elle dérobe à la vue et le ciel et les objets les plus rapprochés. C'est dans un de ces jours nébuleux, que vint à Fénestrelle l'estimable marquis Jean Patrizi, dont j'aurai occasion de parler dans la suite. Le domestique Romain qui l'accompagnait, effrayé de cet horrible spectacle, demanda la permission de s'en retourner à Rome. et comme le commandant de la forteresse lui reprochait d'abandonner son maître dans un état si affreux : *Hé ! comment, lui répondit-il, peut-on vivre dans un pays où l'on ne voit ni ciel ni terre ?* En un mot, pendant l'hiver, ce pays ressemble à une habitation infernale. Si le Dante y eût été renfermé, il en eût fait une description digne de sa plume pittoresque ; il ne se fût pas contenté de dire dans son chant trente deux : *Je me retournai et je m'aperçus que je marchais sur un lac glacé, qui s'étendait au loin, et qui ressemblait plus au cristal qu'à l'élément liquide.*

Les nuits d'hiver y sont très-pénibles à cause de leur longueur ; on y a pendant quel-

que temps seize heures d'épaisses ténèbres. Le silence morne et triste qui règne dans cette vaste solitude, n'est interrompu que par le sifflement d'un vent impétueux, ou quelquefois par l'épouvantable fracas des masses de neiges qui croulent, et forment des *avalanches*, ou enfin par les hurlemens des bêtes féroces, qui, pressées par la faim s'avancent jusques sous les murs de la forteresse. Il est bien rare d'y voir un seul oiseau pendant l'hiver. Les aigles viennent faire leur nid sur la cime des montagnes, et quelquefois on les voit passer majestueusement au-dessus de la forteresse, se balançant sur leurs ailes étendues.

Les habitans de Fénestrelle et des petits hameaux voisins, renfermés dans leurs maisons, ou plutôt dans leurs tanières (car la plupart sont creusées sous terre), passent cette saison avec la vache et la chèvre, qui les nourrisent alors de leur lait. Ils vivent en parfaite société avec ces animaux, et avec un chat noir et un chien. Vers la fin du printemps, cette vallée qui, jusques-là avait été si triste et si affreuse, présente un spectacle aussi curieux qu'il est agréable. A la fonte des neiges, on découvre de petites prairies dans les vallons. En peu de jours, elles

se revêtent d'une herbe qui grandit à vue d'œil, et de belles fleurs qui paraissent alors disposées avec simétrie. On peut dire avec le Tasse : *que la nature imitatrice d'elle-même cherche en folâtrant à se surpasser.* On voit encore de plus belles fleurs et des herbes odoriférantes, éclore spontanément en très grande quantité sur un plateau qui couronne la montage que l'on nomme *Catinat*, parce qu'un fameux maréchal de France y campa pendant quelque temps.

Je reviens maintenant à la forteresse. Elle est partagée en deux forts, qui ne sont séparés, que par un escalier, où l'on compte plus de mille marches. Sur la crête de la montagne, est le fort des Vallées, et un peu plus bas, en descendant vers le village, est le fort St. Charles. C'est là que l'on met les détenus et la garnison. Entre le pied de cette montagne, et une autre fort élevée, que l'on nomme *l'Alberjan*, se trouve un petit vallon arrosé par un ruisseau qui porte le nom de *Cluson*. Au pied de l'Alberjan ; en face du fort St. Charles, est un autre fort surnommé *Mutin*. On dit que Louis XIV le fit bâtir d'après le dessin du fameux maréchal Vauban, pour contenir les Barbets qui se soulevaient sans cesse.

La forteresse de Fénestrelle fut construite par le Roi Charles-Emmanuel, aïeul du Roi actuellement régnant, pour fermer de ce côté là, l'entrée de l'Italie aux armées Françaises. La nature et l'art ont également contribué à la rendre très-forte, et je dirais presque inexpugnable. Elle est, d'un côté, assise sur le roc, et de l'autre, défendue par de petits forts bien situés et bien bâtis.

Avant de former le vaste projet de porter les confins de la république au-delà de Alpes, le gouvernement Français avait décrété que cette forteresse serait démolie, comme le furent le fort de la Bonnette, et quelques autres du Piémont. Les préparatifs étaient déjà faits pour la détruire; mais, sur la représentation d'un général français, on en suspendit l'exécution, et quelque temps après, cette forteresse devint une des mille prisons d'état de ce libéral et tolérant Gouvernement. Celui qui conseilla de lui donner une telle destination, ne connaissait pas le pays, ou n'avait écouté aucun sentiment d'humanité. Ce lieu, destiné quelques années auparavant par le Gouvernement de Turin, à recevoir les condamnés aux galères, que l'on y transportait des ports de mer, ne paraissait pas propre à renfermer des hommes d'un

rang non vulgaire. L'inclémence et l'âpreté du climat, la pauvreté des villages voisins, qui ne peuvent fournir les choses nécessaires aux commodités de la vie, le défaut de médecins et de drogues nécessaires en cas de maladie, rendaient ce séjour trop triste et trop pénible, pour ceux qui avaient eu le malheur d'y être renfermés.

Mais je reprends l'histoire de mon voyage. J'ai déjà dit que j'arrivai au village de Fénestrelle, le dimanche sixième jour d'août. M. Galliot me conduisit à travers une foule d'habitants du hameau, tout ébahis de voir un cardinal prisonnier au milieu des gendarmes, s'avancer directement vers la maison, que le commandant avait louée au centre du village. Celui-ci me reçut avec assez de politesse; mais avec une froideur que je pris alors pour de la fierté. Cependant, lorsque je l'ai mieux connu, j'ai pensé que cette froideur ne venait que de l'embarras où le mettait l'arrivée d'un cardinal. Après les complimens d'usage, M. Galliot montra plus de réflexion et de sentiments, que ne l'avaient fait les ministres de Napoléon. En effet, supposant que j'étais dénué d'argent; parce que j'avais été enlevé de Rome avec violence et à l'improviste, il demanda au

commandant si on avait pensé à me procurer un logement et les autres choses convenables à un cardinal. Le commandant prit un air sérieux, et répondit, qu'il n'avait point reçu d'ordres du gouvernement, et que l'on me donnerait le lit et la nourriture que l'on donne aux autres détenus. Cette réponse surprit et affligea M. Galliot; parce qu'il savait quels sont le lit et la nourriture que les Gouvernements donnent aux prisonniers, et il vint m'en rendre compte, le cœur navré. Alors je le priai de demander au commandant et aux majors des forts, qui étaient présents, si, en payant de leurs deniers et comptant, les prisonniers avaient la permission de se procurer quelque chose de plus. A ces mots : *payer comptant et de ses propres deniers*, le visage de quelques officiers s'ouvrit, et ils répondirent qu'on le permettait volontiers. Un des majors, issu de la famille Gazan, piémontaise, s'offrit aussitôt, et me dit, de la meilleure grâce du monde, qu'il allait donner les ordres convenables au concierge, pour qu'il trouvât, sur-le-champ, à louer un bon lit, une chaise, une table et quelques autres meubles nécessaires pour ma chambre.

De la maison du commandant, nous pas-

sâmes à l'auberge, avec M. Galliot, pour y dîner. Pour un petit village comme Fénestrelle, il ne fut pas trop mesquin, et je dirais même, à la honte de notre Italie méridionale, que nous n'en aurions trouvé autant dans aucun bourg plus peuplé que Fénestrelle, et même dans aucune ville des Etats Pontificaux ou du royaume de Naples. A la fin du repas, nous vîmes entrer dans l'appartement le commandant et le major Gazan, qui étaient venus pour me conduire à la forteresse. Ils prirent le café avec nous, et nous partîmes pour ma destination. M. Galliot m'accompagna jusqu'au lieu, où l'on commence à monter pour aller au fort St.-Charles; et là, il me quitta en versant des larmes abondantes. Je l'embrassai en m'attendrissant moi-même, et je le remerciai de toute la bienveillance, dont il m'avait donné tant de preuves pendant le voyage. Il me promit de venir me voir, s'il pouvait en obtenir la permission; mais il ne put tenir sa parole; car il fut expédié quelque temps après pour l'Espagne avec un corps de gendarmes, et y devint, comme tant d'autres de sa nation, victime de cette guerre injuste et insensée: il y trouva le tombeau.

Nous passâmes le pont-levis, et nous pé-

nétrâmes dans le fort, dont l'entrée ressemble à une caverne, ou du moins à une grotte obscure. Nous trouvâmes, sur la petite place, devant la demeure et les cachots des détenus, le major Jamas, avec quelques soldats de la garnison; mais nous n'aperçûmes aucun des prisonniers. On leur avait donné l'ordre de se trouver dans leur chambre à l'heure à la quelle on pensait que je pourrais arriver à la forteresse. A peine étions-nous entrés dans le fort, qu'il se présenta devant nous un corridor peu éclairé; parce qne le plancher en est fort bas, et qu'il n'y a qu'une seule fenêtre à l'extrémité. A droite, je vis les chambres bien closes et fermées avec de gros cadenas. Nous trouvâmes la dernière ouverte; elle m'était destinée. Aussitôt que nous y fûmes entrés, le commandant me dit d'un air sérieux, mais poli, qu'il avait reçu les instructions et les ordres les plus rigoureux concernant ma personne; qu'il ne me serait permis de communiquer avec personne du dehors, ni même avec aucun des prisonniers; qu'en conséquence, il ne pouvait m'accorder la promenade sur la place du fort où ils avaient coutume de prendre l'air; qu'il m'était absolument défendu d'écrire sur aucun papier; que les lettres qui me seraient

adressées, ne me seraient remises, qu'après avoir été ouvertes, lues et examinées, soit à Turin, soit à Fénestrelle. Comme je lui disais qu'il me suffirait d'écrire en sa présence quelques lignes aux membres de ma famille, de les remettre, sans être cachetées entre ses mains, il me répondit qu'il ne pouvait me le permettre.

Qui aurait pu prévoir alors, que peu d'années après, ces ordres rigoureux, ou des ordres semblables seraient donnés à Napoléon lui-même et qu'il en serait ému jusqu'à la colère ? Le général de Montholon, fut du petit nombre de ceux qui voulurent le suivre dans l'infortune. Le 25 août 1816, il écrivait de Ste.-Héléne, par ordre de Napoléon, à sir Hudson-Lowe, gouverneur de cette île, une longue lettre, pleine de réclamations et de plaintes amères sur la manière dont il était traité (1).

Il se plaignait que le terrain sur lequel on permettait à l'Empereur de se promener et

(1) Lettre du Comte de Montholon, adressée par ordre de l'empereur à Sir Hudson-Lowe, gouverneur de Sa Majesté Britanique à l'île Ste.-Hélène. V. Itinéraire de Bonaparte à l'île Ste.-Hélene, tome 11. 1817. A Paris, chez le Normant.

de faire des courses à cheval avec ses gens, était trop resserré, quoiqu'il s'étendît à plus d'un mille; que le Gouvernement d'Angleterre eût défendu de laisser passer librement les lettres que l'Empereur écrivait à sa famille, ou qu'il en recevait, sans que les unes et les autres eussent été auparavant ouvertes et lues par les Ministres d'Angleterre, ou les officiers de Ste. Hélène; il disait qu'une telle mesure aurait été désavouée à Alger. Enfin il trouvait fort mauvais qu'il ne fût pas permis à Napoléon de s'abonner à aucuns journaux de France. *Cette défense*, disait-il, *n'est faite que dans les cachots de l'inquisition.*

C'est ainsi que le Comte de Montholon écrivait en l'année 1816; mais il aurait dû se rappeler que ces ordres rigoureux, qui auraient été blâmés à Alger, et qui ne s'exécutaient que dans les cachots de l'inquisition, avaient été donnés par Napoléon contre un grand nombre de personnages illustres de diverses nations; qu'ainsi, tout ce qui lui arrivait alors, devait être regardé comme une nouvelle preuve de cette divine Providence, qui règle les vicissitudes humaines, et qui, par une sorte de loi du Talion, frappe et punit ici-bas les coupables.

Je reviens à ma narration. Le commandant

finit par me dire qu'en tout ce qui ne lui avait pas été défendu par le Gouvernement, il chercherait toujours à faire ce qui pourrait m'être agréable; qu'il ferait ses efforts, pour adoucir autant que possible, la rigueur de ma situation; qu'il m'avait destiné cette chambre, parce qu'elle était en face de la chapelle. Je le remerciai de la bonne volonté qu'il me manifestait, et il se retira avec le major.

Aussitôt que je me trouvai seul dans ma chambre, je courus à une fenêtre pour observer si je n'aurais pas du moins l'agrément d'une belle vue; car il me semblait que cela pouvait être au milieu de ces montagnes sauvages; mais je trouvai que cette fenêtre donnait sur un escalier intérieur de la forteresse, et qu'en face, une haute muraille m'ôtait toute espèce de vue. J'allai à l'autre fenêtre; car il y en avait deux à ma chambre, et je vis devant moi une des Alpes nommée l'Alberjan, dont je ne découvrais que la cime; et quoique nous fussions au cœur de l'été, la neige la couvrait en plusieurs endroits. Au bout de trois ans et demi de prison, je la laissai encore maîtresse de la place.

Le logement dans lequel je passai tout ce temps était au rez-de-chaussée. La voûte en était fendue et crevassée par les secousses du

tremblement de terre de l'année précédente : les murs noirs et enfumés ressemblaient à ceux d'une cuisine, ou de la boutique d'un forgeron. Depuis le pavé jusqu'à la voûte, où se termine ordinairement la peinture appelée *ziccolo*, les murs étaient barbouillés et salis de ces matières fétides, qui soulèvent le cœur, et dont Monseigneur Jean de la Casa dit, dans sa *Galatée*, que la langue se refuse à en prononcer le nom. Le parquet était de planches à moitié brisées, et couvertes d'une poussière grasse et sale, tout-à-fait propre à loger des rats et des souris ; et, en effet, il s'y en trouvait.

Je n'apperçus dans cette demeure d'autres meubles, que ceux que j'avais loués à mon compte avant d'entrer ; et ils consistaient dans un lit, quatre vieilles chaises trouées, dont le siége était en cordes, une table de bois ordinaire, grossièrement travaillée, et semblable à la banquette d'un cordonnier. Ce qui m'environnait, ce qui se présentait à ma vue, ce que j'avais entendu de la bouche du commandant en entrant dans la forteresse, tout se réunissait pour me jeter dans le trouble ; et mon inquiétude s'accroissait encore, parce que je ne voyais point revenir le domestique, du village, où je l'a-

vais laissé avec mes effets. La pensée où j'étais, que j'allais être totalement abandonné entre les mains des agents du Gouverneur, plongea mon âme dans la tristesse. J'eus recours aux consolations que nous donne la Religion : je me jetai à genoux, j'adressai quelques prières à Dieu : aussitôt mon âme reprit sa sérénité. Bientôt après, je vis arriver mon fidèle valet de chambre, et l'on m'assura qu'il resterait auprès de moi.

Le soir, le major Jamas, qui demeurait dans le fort, vint me voir. Il me demanda comment je me trouvais, et s'il me manquait quelque chose. Après l'avoir remercié de la bonté dont il usait envers moi, je lui dis qu'étant Prêtre, et même Archevêque, je voulais dire la messe dans la chapelle du fort, et que j'étais bien persuadé que cela ne me serait pas refusé. Je le priai de dire au commandant de me faire venir un prêtre; parce qu'il s'était passé plusieurs jours depuis que je ne m'étais confessé. Le Major me répondit qu'il ne pensait pas trouver de difficulté auprès du commandant, pour la célébration de la messe; mais qu'il lui paraissait très-difficile d'obtenir un confesseur; parce qu'il y avait, de la part du Gouvernement, des défenses rigoureuses, et qu'on ne pouvait

permettre à qui que ce soit de me parler. Au reste, ajouta-t-il, vous pouvez dire la messe autant de fois que vous le voudrez. Je n'ai pas le bonheur d'être impeccable, lui répondis-je, et si l'on ne m'accorde pas un confesseur, j'aurai la douleur de me voir privé de célébrer la messe. Il finit par me dire, qu'il allait faire part de ma demande au commandant, et qu'il me rapporterait la réponse. Malgré tous les désagrémens de cette journée, je dormis d'un sommeil calme et profond, pendant la première nuit de mon séjour à Fénestrelle.

Je passai moins tranquillement le second jour. Je commençais à sentir les incommodités physiques et morales que l'on éprouve dans ce séjour. Il se leva pendant la nuit un vent impétueux, qui soufflait avec fureur, comme il arrive souvent dans ces pays montueux, où le vent se précipite avec un bruit épouvantable dans la gorge des montagnes, et cause souvent de grands dommages aux habitations. Il arrache quelquefois de dessus les toits de grosse pierres, qui y sont clouées pour servir de couvertures, et les passants sont exposés aux plus grands dangers. Un jour, pendant que j'y demeurais, il enleva dans les airs la guérite de la sentinelle, et

la transporta fort loin. Le vent, qui s'était levé cette nuit, causa dans l'atmosphère un grand froid, surtout dans cette habitation ; et il fit une vive impression sur moi ; car je n'étais pas trop bien pourvu de vêtements. J'allai faire du fèu à la cheminée ; mais il fallut l'éteindre aussitôt, parce que la fumée remplit la chambre, et j'avais peine à respirer. Je fus même obligé de boucher le foyer de la cheminée ; car le vent ébranlait et renversait par terre les petits meubles que j'avais.

A ces souffrances du corps, vinrent se joindre les chagrins de l'âme. J'avais demandé la veille quelques livres pour me distraire et passer le temps, et l'on m'envoya par un officier un volume de Voltaire. J'entendis sonner dans le corridor une cloche, presqu'en face de ma chambre, et j'appris qu'un prêtre detenu allait dire la messe dans la chapelle. J'envoyai aussitôt mon valet de chambre demander au major Jamas, si je pouvais aller l'entendre avec les autres prisonniers. Il me fit dire qu'il n'avait là-dessus aucune instruction du commandant, qu'il allait en demander, et qu'il me ferait dire ce que j'aurais à faire pour le lendemain. Cette contrainte rigoureuse commençait à m'affliger. Pour un

Evêque et un Cardinal, elle était vraiment étrange. Je demande un confesseur, et l'on me dit qu'il est impossible de me l'accorder; je demande un livre, et l'on m'envoie un tome de Voltaire; je manifeste le désir d'entendre une messe, et je n'en obtiens pas la permission! On me dit même qu'on va s'informer si, pour l'avenir, cela me sera permis ou refusé! Comment n'être pas pénétré de douleur d'un procédé si dur?

Tout semblait dirigé dans le dessein de m'ôter les consolations que la Religion peut seule fournir dans ces douloureuses circonstances. Je gardai le silence. Je souffris avec patience, *espérant le bien et supportant le mal.*

Après le dîner, le commandant, accompagné du major Gazan, vint me voir, et je lui parlai aussitôt de la messe et du Confesseur. Je le suppliai instamment de m'accorder ces deux objets importants. Il me répondit qu'il allait donner au concierge, l'ordre de venir m'avertir le matin, quand on dirait la messe, et de m'accompagner à la chapelle. Mais qu'il n'était pas à son pouvoir de m'accorder un confesseur, à cause de l'ordre exprès qu'il avait reçu du Gouvernement, de ne me laisser parler à qui que ce soit. Je le priai alors d'écrire

du moins à Turin, pour demander de nouvelles instructions ; et j'ajoutai que j'étais persuadé qu'elles seraient favorables ; parce qu'il n'était pas possible que le Gouvernement voulût me refuser, dans les circonstances où je me trouvais, l'unique consolation qui me restait ; c'est-à-dire, l'exercice des actes de ma Religion ; que l'on ne refusait pas un confesseur, même aux personnes condamnées à mort ; et comment pouvait-on le refuser à un Cardinal Evêque ? Je prononçai ces dernières paroles avec une telle expresssion de douleur et d'affliction, que le commandant en fut ému, et me promit d'écrire par le prochain courrier à Turin. Il ajouta que, chaque jour, lui-même ou un officier viendraient me prendre, pour me promener autour de la forteresse, et je le remerciai de cette condescendance. Je priai encore le major Gazan de me procurer des livres plus convenables à mon état et à ma vocation ; et en particulier la Sainte Bible.

La seconde nuit que je passai à Fénestrelle, fut moins calme que la première, à cause des désagréments de la veille, et du bruit épouvantable d'un vent furieux, qui dura plusieurs heures. Le huit commença sous de meilleurs auspices, et me rendit la paix de l'âme. J'eus la Bible et divers autres ouvrages de théologie.

Lorsque la messe allait commencer, le concierge vint me prendre et m'y conduire. J'y allai avec la simare, la croix épiscopale, et les marques du Cardinalat. Je ne voulais pas paraître rougir de ma situation actuelle. Les autres prisonniers, qui étaient déjà dans la chapelle, voyant arriver un Cardinal-Evêque, accompagné du Concierge, qui ne me quitta pas un instant, furent frappés d'étonnement. J'entendis un frémissement d'indignatiou, ils murmurèrent à voix basse, et me donnèrent toutes les marques du respect et de la vénération.

La messe étant finie, le Concierge me conduisit jusqu'à ma chambre, et garda soigneusement le coussin sur lequel je m'étais appuyé, dans la crainte, sans doute, que je n'y eusse mis quelques lettres.

On pouvait alors appliquer au fort St-Charles ces deux vers faits pour le fameux château de la Bastille :

« Dans cet affreux château, palais de la vengeance,
« Qui renferme souvent le crime et l'innocence. »

Sans doute pendant les trois années de ma prison, il y en eut toujours quelques-uns qui méritaient cette peine et peut-être de plus grande encore; mais la majeure partie fut composée d'ecclésiastiques pieux et vénérables,

de seigneurs fidèles à leur légitime souverain, et d'autres personnes soupçonnées d'être peu attachées au Gouvernement.

On y tenait renfermés, depuis trois ans si je ne me trompe, neuf ou dix Napolitains, qui avaient suivi le parti de Ferdinand contre les Français. Ils étaient pour la plupart de basse extraction, et quelques-uns même, souillés de crimes, étaient d'un caractère turbulent et inquiet; ils s'étaient attiré cette disgrâce par leur imprudence, et peut-être en servant une bonne cause par des moyens illicites. J'y trouvai encore divers Piémontais qu'on y avait amenés depuis peu, parce qu'ils avaient été soupçonnés d'avoir entretenu des intelligences avec les Autrichiens, lorsque la guerre éclata en 1809. Ils furent rendus à la liberté l'année suivante, après la paix de Vienne.

Le nombre des ecclésiastiques alors détenus était assez petit, et ce n'était pas pour les affaires de l'Eglise qu'ils avaient été arrêtés; mais lorsque la persécution s'alluma contre le clergé, il augmenta tellement qu'ils formaient plus de la moitié des prisonniers.

En y entrant, j'y trouvai l'archiprêtre de Fontenelle en Parmesan. *Vir simplex et timens Deum.* (Job). Homme simple et bon. Il était condamné depuis peu à trois mois de déten-

tion, pour avoir écrit de Parme, où il se trouvait pendant la saison de l'été en 1809, à quelques-uns de ses paroissiens, que l'archiduc Jean s'avançait vers l'Italie, à la tête d'une armée autrichienne. Le bon Lombard ne parlait que des chapons gras et des excellens vins qu'il avait laissés dans son habitation. Dans sa disgrâce, il paraissait plus affligé de la perte de ces objets, que de toute autre chose.

Le prêtre Toguetti, de Pise, condamné pour six mois seulement, ou pour un an, je ne sais pas bien lequel; parce qu'il avait imprudemment récité à un ami, une satyre contre l'Empereur.

Le prêtre D. Girolamo Ricci, de Forli, maintenant chanoine de la cathédrale de cette ville. Cet ecclésiastique avait fait une composition, qu'il supposait poétique, à la louange des Autrichiens, lorsqu'en 1800 ils chassèrent les Français de l'Italie.

Le prêtre Sébastien Léonardi di Modigliano, de Forli. Il était économe d'une paroisse de la campagne, fort bon homme, mais un peu grossier. Il avait été condamné, autant que je puis le conjecturer, pour avoir tenu des propos imprudens contre Bonaparte et le Gouvernement de France. Le temps de la détention de ces deux derniers Prêtres n'était pas fixé;

et ils ne recouvrèrent leur liberté qu'à la chûte de Bonaparte. En les transportant à Fénestrelle on les avait fait passer en plein jour à travers les villes populeuses de la Lombardie : le premier avec des entraves aux mains, et le second avec une chaîne de fer au cou. Je me souviens avoir vu les traces de cette chaîne encore imprimées sur son corps. Je pense qu'on en agissait ainsi, pour faire accroire au peuple, que ces deux Prêtres étaient coupables de crimes atroces, et pour avilir ainsi le corps ecclésiastique. (1)

(1) Je me suis confirmé dans cette conjecture en lisant les mémoires de M. Savary, duc de Rovigo. Pour laver de la tache de cruauté, son héros Napoléon, qui avait entassé dans des cachots les prisonniers d'état de toutes les classes et de toutes les conditions, et spécialement les ecclésiastiques, il voulait donner à entendre, que le nombre des prisonniers d'état était peu considérable, et que les prêtres détenus ponr long-temps dans les fers, étaient coupables de crimes honteux. « Il faut encore comprendre parmi « ceux-ci, (il s'exprime ainsi en parlant des prisonniers d'état), il faut comprendre parmi eux les cou- « pables qui furent arrêtés pour avoir abusé de leur « ministère, en portant la discorde et les dissentions « dans les familles. Par exemple, j'ai connu quelques- « uns de ces misérables, qui se prévalaient de la con- « fession, pour engager de jeunes dames assez faibles,

Depuis plusieurs mois, il se trouvait encore dans le fort St-Charles, le comte André Baccili de Ferme, sous-précepteur de monseigneur Guardoqui, auditeur de Rotte, espagnol, et sous-secrétaire de la Révérende Fabrique, homme d'un grand génie, très-versé dans les lois civiles et canoniques, et possédant d'assez belles connaissances dans la littérature. A ces belles qualités, il réunissait une probité patriarchale, trop rare de nos jours. pendant le court espace de temps, que Rome fut sous le gouvernement républicain, il s'était réfugié à Venise, et de là, il envoya un opuscule, qu'il avait écrit contre le Gouvernement républicain, alors en vogue, et l'avait fait répandre dans les provinces de l'Etat de l'Eglise. Lors de la seconde invasion des Français sous le général Miollis, quelques malveillants peignirent cet ecclésiastique au Général, comme un homme dangereux et ennemi des Français.

« à suivre leurs conseils, et à rompre le lien conju-
« gal qui les unissait à leurs maris, sous prétexte
« qu'ils avaient servi l'état et acquis des biens natio-
« naux. Il y en avait d'autres, qui avaient refusé de
« baptiser des enfants nés de mariages contractés dans le
« temps de la révolution. Enfin il y avait encore d'autres
« prêtres qui » . . . Ma plume se refuse à transcrire
les infamies qui suivent.

Miollis le fit arrêter, et, après avoir été détenu pendant plusieurs mois dans le château St-Ange, il fut conduit à la prison de Fénestrelle.

Peu de jours avant que j'y arrivasse, plusieurs seigneurs Espagnols, renfermés dans le fort St.-Charles, comme prisonniers d'état, pendant les révolutions de leur pays, furent transférés dans le fort Mutin. Voici en peu de mots qui ils étaient; pour quelle cause, ou, comme on le disait alors, à quelle forteresse ils étaient condamnés.

Le plus remarquable était le comte de Transtamare, fils aîné du duc d'Altamira, grand d'Espagne de première classe, et l'un des seigneurs les plus illustres de ce royaume. Sa famille jouit de l'importante prérogative de proclamer le nouveau Roi d'Espagne. Le duc d'Altamira, père du comte, ayant appris l'abdication de Charles IV, proclama le souverain actuel, Ferdinand VII, et non Joseph Bonaparte.

C'est pourquoi, à peine les Français se furent-ils rendus maîtres de Madrid, qu'ils le cherchèrent. Mais ne pouvant l'arrêter, parce qu'il s'était mis en sûreté; ils arrêtèrent et envoyèrent à Fénestrelle, son fils, qui vivait séparé du père avec sa famille, et n'avait eu aucune part aux événements politiques.

Un autre seigneur, également grand d'Espagne, était Joseph Sylva, marquis de Santa Cruz. Ce jeune seigneur se trouvait à Bayonne, quand le Roi Ferdinand fut forcé, par les mesures violentes de Napoléon, de renoncer à la couronne. Effrayé par ces terribles circonstances, il crut devoir céder au temps, reconnut Joseph pour son Roi, et lui prêta serment d'obéissance et de fidélité. Mais, à peine se vit-il libre, et hors des lieux occupés par les armées françaises, qu'il rétracta solennellement son serment et alla se réunir à l'armée nationale. Quelques mois après il eut l'imprudence de se faire prendre à Madrid, lorsque les troupes ennemies y entrèrent. On lui fit son procès, et il fut condamné à la peine de mort, qui, dans la suite, fut commuée en une prison perpétuelle.

Outre ces deux grands d'Espagne, on voyait à Fénestrelle, le chevalier D. Antonio Vergas, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près le St Siége. C'était un homme plein de l'antique loyauté espagnole, dont Rome se souviendra toujours, et lui conservera des sentiments d'estime et de reconnaissance. Ce chevalier n'a point suivi l'exemple trop fréquent des ministres, qui, envoyés comme des conciliateurs et des anges de paix, près des

cours; en deviennent les détracteurs coupables et les ennemis cachés. Mais il a su réunir en même temps, la fidélité et le zèle pour le service de son souverain, et tous les égards pour le Prince auprès duquel il résidait. Aussi a-t-il été regardé de l'un et de l'autre avec un œil de bienveillance.

Avec le chevalier Vergas se trouvaient le seigneur Elexaga, secrétaire de la légation, les cheveliers Baramendi et Pando, attachés à la même légation. Ils avaient tous refusé de prêter le serment d'obéissance et de fidélité qu'on leur demandait.

On avait également transféré du fort St-Charles, au fort Mutin, le seigneur Canavéri, d'une famille distinguée de Nizza, qui se faisait appeler le commandeur de St Laurent. C'était un homme religieux et honnête; mais d'un caractère singulier et du nombre de ceux que l'on appelle vulgairement *originaux*. Il se trouvait à Rome, où il faisait sa demeure depuis long-temps, lorsqu'en l'an 1808 les troupes françaises y entrèrent. Soit par dévouemet à ses anciens souverains de la maison de Savoye, que les Français avaient dépouillés de leurs domaines, soit par indignation, à la vue de l'excès de puissance que le général Français exerçait à Rome, il parlait impru-

demment dans les sociétés qu'il fréquentait, contre l'empereur Napoléon. Il disait même en confidence à quelques-uns, qu'il écrivait la vie de Bonaparte, quoique il ne me semblât pas avoir lu beaucoup de livres. Cette vanterie et les paroles imprudentes qui sortaient de sa bouche, le firent arrêter et lui valurent plusieurs mois de prison dans le château St Ange, et puis enfin sa translation à Fénestrelle.

Le 16 du mois d'août, mon neveu Tibère Pacca fut amené à Fénestrelle comme prisonnier d'état. Le commandant lui permit de venir dans ma chambre, pour que je pusse le voir et l'embrasser. Il me dit que d'après les ordres qu'il avait reçus, il ne pouvait me permettre d'avoir de relation avec aucun prisonnier; qu'il devait donner à mon neveu une chambre séparée, sans pouvoir lui permettre de communiquer avec moi. Cette mesure me parut véritablement étrange, et la séparation me fut bien amère, mais je baissai la tête; je recommandai mon neveu au commandant; je le priai de l'admettre à la table des prisonniers sages et honnêtes. Ma demande fut accueillie, car le commandant lui permit de se lier avec l'excellent comte Baccili. Depuis le huit du mois, le commandant tint à la promesse qu'il m'avait faite. Il envoya fidèlement sur les cinq

heures d'après midi, un des majors me conduire à la promenade autour du fort et me reconduire en prison au coucher du soleil. Mais je ne jouis pas long-tems de cet espèce d'allégement à mes maux. Avant la fin du mois, nous vîmes arriver un soir à Fénestrelle, le sieur Delmas, aide-de-camp du prince Borghèse. Le lendemain, après avoir visité les forts, et interrogé quelques prisonniers, il partit, et laissa l'ordre au commandant de ne plus me permettre la promenade hors de la forteresse, et de faire passer mon neveu au fort Mutin. Les motifs de ces nouvelles rigueurs ne sont point venus à ma connaissance.

Il ne m'est pas possible de faire une histoire exacte des trois années suivantes de ma prison. Je manque de matériaux; parce que, pour une personne séparée de la société et renfermée dans une prison, un jour ressemble à un autre jour, et rarement elle est l'objet d'événements qui méritent d'être racontés. Je dirai sommairement ce qui m'est arrivé de particulier chaque année, et je rassemblerai les faits et les changements politiques, qui sont nécessaires, pour faire entendre ce que j'ai à dire dans la suite.

Le seize septembre vers le soir, M. Dauzers, directeur général de la police à Turin, parut

à l'improviste à Fénestrelle. On vint en avertir le commandant, qui se trouvait dans ma chambre, et qui était venu un moment auparavant, pour me faire une visite. Il sortit aussitôt, et un quart-d'heure après, il rentra et me dit de le suivre, et d'aller dans la chambre du major du fort, où je serais plus commodément, et où je pourrais m'aboucher plus promptement avec M. Dauzers, qui avait affaire à moi.

Il me conduisit en effet à l'appartement du Major, et me laissa dans une chambre seul à seul avec M. le directeur de la police. Celui-ci me salua et prit dans un portefeuille un papier d'une écriture qui m'était inconnue: Il me dit d'un ton imposant, qu'il importait au Gouvernement Français de savoir à qui avait été adressée ma lettre, dont il me présentait copie.

Pour bien entendre tout ce qui fut dit dans mon entrevue avec M. Dauzers; je dois raconter un fait qui s'était passé à Grenoble. Le second ou le troisième jour que j'étais en cette ville, une vieille dame, qui avait déjà fait la connaissance de mon neveu et de mon secretaire don Cosino Pédicini, s'approcha, un matin dans la chapelle, de don Cosino et lui remit de la part d'un prêtre très

bon, disait-elle, dévoué au St Siége et qu'elle connaissait depuis plusieurs années, un billet qu'elle le pria de me remettre à moi-même.

Le billet n'était pas signé. On y disait à la vérité, qu'il était envoyé par un des vicaires généraux de l'Evêque de Grenoble; et il contenait les trois questions suivantes :

1°. Pourquoi le Pape est-il emmené hors de Rome?

2°. Que doit faire le Clergé dans ces circonstances?

3°. A qui doit-on avoir recours pour les affaires réservées au St Siége?

Au commencement du billet, se trouvaient les expressions d'attachement et de dévouement à la chaire de St. Pierre. Après en avoir pris lecture, je dis à don Cosino qu'il me paraissait plus prudent de répondre de vive voix, et de ne pas écrire. Mais il me fit observer que l'on ne permettait pas aux ecclésiastiques d'entrer dans la maison où nous habitions, et que lui même ne pouvait parler long-temps à la vieille dans la chapelle, parce qu'il deviendrait suspect aux gardes, qui ne le perdaient jamais de vue. Je lui dis de répondre de manière que, le billet venant à tomber en d'autres mains, on ne pût deviner de qu'elle part il venait; parce que je ne voulais pas le signer. Je fis les réponses suivantes aux trois questions.

A la première, que le Pape était emmené hors de Rome, parce qu'il n'avait pas voulu condescendre à certaines demandes que lui faisait le Gouvernement Français, et auxquelles il ne croyait pas pouvoir en conscience donner son consentement.

A la seconde, qu'il n'y avait rien autre chose à faire, que s'adresser à Dieu, et le supplier de conserver l'unité de son Eglise, et de rendre la liberté à son chef visible.

A la troisième, que les Evêques Français avaient reçu du St Siège, différents pouvoirs extraordinaires pour les circonstances actuelles; que pour les choses qui exigeaient nécessairement l'autorité du souverain Pontife, on pouvait s'adresser à moi, par l'intermédiaire de la même dame, pendant que je serais à Grenoble; et qu'après en avoir secrètement informé le St. Père, je lui ferais connaître la réponse. Don Cosino exécuta fidèlement mes ordres, dans un petit billet latin, en conservant entièrement le sens de ma réponse. Mais il usa d'un laconisme capable de donner des soupçons aux personnes qui le liraient avec prévention, et de faire croire qu'il voulait dire plus que l'écriture ne disait, elle-même. La chose réussit très-bien à Grenoble. Le Vicaire-Général, qui avait reçu ma réponse, ne récrivit plus.

Le 16 ou le 17 d'août, D. Cosino fut arrêté à Turin, après avoir été séparé de mon neveu, lorsque il fut amené à Fénestrelle, comme je viens de le dire. Quel fut le motif de son arrestation? Sur quoi fut-il interrogé? Où fut-il conduit? Je n'en avais alors aucune connaissance. Par tout ce qui arriva dans la suite, et que je vais rapporter, je conjecturai que des lettres lui avaient été enlevées, et parmi elles, un petit souvenir sur lequel étaient les minutes des lettres, où l'on trouva celle qui avait été écrite à Grenoble. Tout fut envoyé à Paris. On ne trouva rien à redire sur la lettre; mais l'imagination vive de la nation française soupçonna que j'avais ouvert une correspondance avec les Evêques Français, et spécialement avec le Cardinal Fesch.

Je reviens à l'histoire de l'entrevue; et je l'abrégerai, pour ne dire que ce qui a rapport à notre affaire. Je demandai à M. Dauzers, s'il avait l'intention de me faire subir un interrogatoire juridique; parce que je devais dans ce cas, lui déclarer qu'un Cardinal a fait serment de ne reconaître d'autre juge que le Pontife Romain, de ne répondre à qui que ce soit, sinon à ceux qui seraient députés de sa part, en vertu d'une commission spéciale. Alors, il me dit que ce n'était point son intention, ni celle du Gouvernement;

qu'il était venu en personne, pour que l'affaire restât secrète, et qu'il m'avait engagé à passer dans cette chambre, afin que notre entretien ne fût connu que de nous deux, et n'eût d'autre caractère, que celui d'une conversation amicale.

Il me fit entendre que cette lettre avait fait naître une infinité de soupçons dans l'esprit des Ministres de Paris ; que pour cela, il désirait recevoir de ma part des renseignements qui pussent l'éclairer, pour en faire un rapport exact. Il ajouta que, pour ne pas avancer des propositions qui me feraient dire plus que je n'aurais véritablement dit, il allait écrire en ma présense, et sous mes yeux des notes courtes, pour son propre souvenir, et que je pourrais les voir moi-même. En effet, il me les montra. Je me déterminai alors à lui répondre. Je ne dissimulai rien, et je dis l'exacte et simple vérité. Je lui dis d'abord, que la lettre ne me semblait contenir rien qui pût offenser, ni in indisposer le Gouvernement. Il me répondit aussitôt : *au contraire, elle est pleine de sagesse ;* paroles qu'il me répéta plusieurs fois. Je lui racontai donc que, étant à Grenoble, j'avais donné ordre à D. Cosino, mon secrétaire, de répondre à un billet qui m'avait été secrète-

ment envoyé par un ecclésiastique ; que la réponse dont il avait alors en main la copie, contenait mes sentiments, tels que je les avais exprimés à mon secrétaire ; que je n'avais pas vu la personne qui avait donné le billet et pris la réponse ; que je ne la connaissais pas, que je savais cependant, qu'elle était une de celles qui venaient le matin assister à ma messe, pendant que j'étais à Grenoble. Quant à l'auteur du billet, qui contenait toutes les questions que l'on me faisait, je lui dis que je ne connaissais ni son nom, ni sa personne ; mais que je pensais que ce pouvait être un grand-vicaire, ou un curé de Grenoble.

Il semblerait ici peut-être que j'avais altéré la vérité, en ne disant pas d'une manière absolue, comme je le savais, que c'était un Vicaire-général ; mais il n'en est pas ainsi. Pendant que j'étais à Grenoble, je demandai un jour à M. Gérard, Conseiller de préfecture, combien l'Evêque avait de vicaires-généraux dans la ville. Il me répondit que les Evêques de France, pouvaient avoir pour la discussion des affaires, et pour leur conseil, autant de vicaires-généraux qu'ils voulaient ; mais qu'ils devaient en présenter deux au Gouvernement, qui ne reconnaissait comme

tels, que ces deux là. D'après cela, comme je ne savais pas si le grand-vicaire qui m'avait écrit, était un des deux vicaires-généraux reconnus par le Gouvernement, je ne pouvais sans crainte assurer, à un agent de ce Gouvernement, que ce fût un vicaire-général. Je devais donc répondre d'une manière dubitative, pour ne pas m'éloigner de la stricte vérité.

J'assurai à M. Dauzers, que, depuis mon départ de Rome, je n'avais écrit à aucun Evêque de France, ni au cardinal Fesch. Il s'empressa d'en faire la note. Il me dit qu'on leur expédiait de Rome une infinité de Bulles et de Brefs du Pape; et il me demanda s'il existait réellement une lettre de Sa Sainteté à l'Empereur, de laquelle on pouvait conclure, que le Prince avait demandé au Pape son approbation sur le divorce et sur le Code Napoléon. Je lui répondis que j'ignorais l'existence d'une telle lettre; qu'à Rome même, il se répandait divers écrits apocriphes; que, pour éviter toute équivoque, je voulais moi-même lui indiquer ce qui avait été publié d'Authentique à Rome jusqu'au moment de mon départ. Je lui nommai les quatre petits volumes imprimés de l'histoire des différends survenus entre le St. Siége et la cour de

France, les deux allocutions consistoriales des mois de mars et de juillet 1808, la bulle d'excommunication et la petite proclamation affichée à Rome. Je ne me souviens pas si je lui parlai de la protestation italienne, signée de la main même du Pape, scellée du sceau Pontifical, et affichée à Rome, la nuit qui précéda le 11 juin. Mais je me rappelle bien que je ne lui dis rien d'un autre écrit également signé de la main de Sa Sainteté, et muni de son sceau, qui devait être publié et affiché, dans le cas où l'on viendrait à transporter sa personne sacrée hors de Rome. Je croyais alors qu'il n'avait été ni publié ni affiché. Je ne l'ai su que quelques mois après. Je crus devoir lui découvrir la fausseté de cette prétendue demande de l'Empereur au Pape, sur l'autorisation du divorce; afin que l'on ne pût soupçonner en France qu'aucun ministre du Pape l'eût composée et répandue, pour rendre l'Empereur plus odieux auprès des catholiques, en lui imputant calomnieusement une demande qu'il n'avait pas faite. Lorsque nous eûmes fini de traiter l'affaire, pour laquelle M. Dauzers était venu, je ne lui fis aucune plainte sur ma situation douloureuse : je me bornai à lui demander pourquoi, l'on me traitait avec tant de ri-

gueur, pourquoi l'on m'interdisait toute communication avec qui que soit, pourquoi enfin on allait jusqu'à me refuser un confesseur. Je compris par ses réponses, qu'on avait fait accroire au Gouvernement français, que j'étais un homme d'un talent distingué dans la diplomatie, d'un caractère turbulent et séditieux, comme les Cardinaux de Retz et Alberoni, et que le Pape suivait aveuglément mes conseils. Il me dit, en confidence, et comme s'il l'eût conjecturé, que le Gouvernement avait ouvert ou allait ouvrir directement avec le Pape des voies d'accomodement; qu'on m'ôtait toute espèce de communication hors de la forteresse, dans la crainte que je ne m'en servîssse, pour entrer en correspondance avec le St. Père, et que je ne l'engageasse à soutenir fortement le système, qu'il avait suivi pendant mon ministère. Je lui répondis avec beaucoup de calme que, pendant mon ministère, on avait continué le même système que le Pape avait adopté depuis quatre ans, sous le ministère de mes prédécesseurs; que j'avais dû, dans les derniers mois, exécuter ce que longtemps auparavant on avait résolu de faire, dans le cas de la chute du Gouvernement; Mais que si, parce que j'étais secrétaire d'é-

tat, l'on me regardait comme une personne suspecte et dangereuse, on pouvait m'envoyer loin du Pape, sous l'inspection de quelque magistrat, comme on l'avait pratiqué pour d'autres Cardinaux; et que me croire du génie et des talens, n'était pas un motif suffisant pour appesantir la main sur moi. Je finis par ces paroles qui semblèrent faire quelque impression sur lui : *ceci me confirme en-encore dans ma maxime*; *que le talent et la sensibilité font souvent notre malheur.* Enfin je le priai de m'obtenir de Paris, la permission de pouvoir me confesser, pour avoir la consolation de dire la messe, comme les autres prêtres détenus avec moi. Au sortir de la chambre où nous étions, nous allâmes dans une pièce contigue, où nous trouvâmes le commandant et le major. Après m'être un peu réchauffé, je pris congé de ces messieurs, et rentrai dans ma cellule. Depuis cette époque, je n'ai plus entendu parler de l'entrevue.

L'année 1809 finit par un événement qui pouvait avoir des suites funestes, si les révolutions politiques qui arrivèrent quelques années après, n'eussent amené dans l'Europe un nouvel ordre de choses. L'Empereur fit dire à tous les Cardinaux, qui étaient en état d'en-

treprendre le voyage de France, de se trouver à Paris à la fin de l'année. Je crois devoir rapporter ce qu'un autre français, témoin oculaire et bien informé en a publié à Paris, sur ce voyage de la majeure partie des Cardinaux, et sur l'objet de cet appel. (1)

Cependant j'interromprai quelquefois sa narration, pour faire connaître des faits, que l'auteur ignorait, ou que, par égard, il a cru devoir passer sous silence.

« Les Cardinaux ne furent pas exempts de « la persécution soulevée contre leur chef. Nous « avons déjà vu que la majeure partie d'entre « eux avaient été transportés hors de Rome « par la force. Ceux qui s'y trouvaient encore, « lorsque Pie VII fut arraché à son Siége, « en furent éloignés dans la suite. Dans l'in« vasion de Rome, de l'année 1798, on avait « commis la faute de laisser aller libres les « cardinaux en divers pays, et on leur avait « ainsi procuré la possibilité de se réunir à « Vénise après la mort de Pie VI. Le nou« veau persécuteur de l'Eglise crut être plus « sage et plus adroit, en réunissant tous les

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle. 2.° édition. 1815.

« Cardinaux sous ses yeux. Il les fit venir à « Paris, pour les dominer avec plus de faci- « lité, et pour n'avoir pas à craindre de leur « conduite, dans le cas d'une nouvelle vacance « du St. Siége. On ne laissa en Italie que « ceux-là seulement, à qui leur grand âge ou « leurs infirmités rendaient un si long voyage « impossible. Le Cardinal Antonelli, doyen « du Sacré Collége, avait été l'année précé- « dente emmené hors de Rome, par la force « armée, et confiné à Spolette. Il fut de- « puis transféré à Sinigaglia, et mourut « dans cet exil. Le Cardinal Casoni obtint la « permission de rester à Rome, parce qu'il « était infirme. On crut faire grâce au Cardi- « nal Caraffa, infirme et octogénaire, en lui « permettant de demeurer à Tolentino (1). Le « Cardinal Braschi fut laissé à Césène, parce « qu'il était tourmenté de la goutte. Le Cardi- « nal de la Porta, dans son voyage pour la « France, tomba malade à Florence, et mou- « rut peu de temps après. Le Cardinal Cri- « velli fut rappelé à Milan, et le Cardinal

(1) De là, il passa peu de temps après au mont Alboddo.

« Carandini à Modène (1). Les Cardinaux « Carraccioli et Firrao, napolitains, évitèrent « la déportation; le premier, pour cause de « maladie ; et le second, en acceptant la « charge d'aumônier du nouveau roi de Naples. « Le Cardinal Locatelli, évêque de Spolette, « se procura la tranquillité, avec quelques « concessions, excusables à cause des infir- « mités habituelles qui avaient affaibli son « physique (2). Tous les autres Cardinaux ita- « liens furent conduits en France, et le per- « turbateur de l'Eglise paraissait prendre un « plaisir particulier à les mettre en spectacle « à Paris, et à les contraindre de comparaître « à sa cour. Il se divertissait à les humilier en « public, et à blâmer leur propre conduite « et celle du Pape. Il leur parlait, en se mo- « quant de l'excommunication lancée contre « lui, et il ne manquait aucune occasion de « les mortifier. »

J'interromps la narration de l'auteur fran-

(1) Ces deux Cardinaux se trouvaient à Modène quelques mois avant l'enlèvement du Pape.

(2) L'auteur avait été trompé. Le cardinal Castiglioni, Evêque d'Osimo, fut dispensé d'aller en France, à cause des accès frequents de la goutte dont il souffrait; mais il n'était point affaibli comme on le disait, et il a relevé cette erreur.

çais, pour faire connaître certaines choses qu'il a négligées. L'Empereur assigna en dot, aux cardinaux appelés en France, une pension de trente mille francs pour leur train. La majeure partie d'entre eux, qui en avaient besoin, l'acceptèrent, et elle leur fut payée jusqu'à la chute de Napoléon. Quelques-uns, auxquels on persuada que cette somme leur était donnée en compensation des biens ecclésiastiques, dont ils avaient été dépouillés en Italie, l'acceptèrent également; mais quelques mois après, étant mieux informés de l'intention du St. Père, ils cessèrent de la recevoir. Enfin d'autres la refusèrent généreusement dès l'instant qu'elle leur fut offerte. Dans le premiers mois de leur séjour à Paris, la conduite de quelques-uns de mes collégues n'était convenable, ni aux circonstances douloureuses du temps, ni à leur dignité. Ils oublièrent leur propre honneur; et ne pensaient pas que le St. Père étant en prison, et l'Eglise sous le fer de la persécution, les membres du sénat apostolique devaient donner, dans toutes leurs actions, des marques de leur tristesse et de leur douleur. Plusieurs d'entre eux s'introduisirent dans les cercles bruyans de cette capitale: ils fréquentèrent la maison du soi-disant Ministre des

Cultes : ils allèrent le soir lui tenir compagnie, et ils n'eurent pas honte de se faire voir auprès de l'Archichancelier Cambacérès, qui, plein des principes philosophiques, était diffamé dans Paris même par sa conduite immorale. Tous les Cardinaux allèrent plusieurs fois le dimanche à la chapelle impériale des Tuileries, et y entendirent la messe en présence de Napoléon. Ces nouvelles affligeantes, qui pénétraient jusques dans ma prison, me remplirent d'amertume et aggravèrent encore ma pénible situation. Je n'ai voulu ni dissimuler ni passer sous silence ces actions inconsidérées de mes collègues ; parce que je veux être impartial, et remplir les devoirs que m'inspirent la véracité de l'histoire. Je l'ai fait avec d'autant moins de crainte, qu'un grand nombre d'entre eux ont réparé plus que suffisamment, par une conduite pleine de zèle, de courage et de fermeté, le peu d'édification, pour ne pas dire le scandale qu'ils avaient donné aux fidèles.

Je reviens à la narration de l'auteur français des mémoires. Il continue ainsi :

« Le projet d'un nouveau mariage fournit « à Napoléon un prétexte pour sévir contre « eux. Il fit déclarer nul son mariage avec « sa première femme, et en contracta un

« autre avec une princesse d'Autriche. Jus-
« qu'à nos jours, une coutume constante et
« fondée sur les plus solides raisons, avait
« réservé aux Papes le jugement de ces sortes
« d'affaires, quand il s'agissait de souverains. On
« avait craint des inconvénients qui pourraient
« avoir lieu, si un Prince, abusant de son
« autorité sur ses sujets, tentait d'extorquer
« des décisions et des sentences favorables à
« ses désirs ; et on avait réservé ces causes
« majeures à une autorité supérieure et in-
« dépendante. Cette règle avait toujours été
« observée dans l'Eglise, et notre histoire en
« offre plusieurs exemples. C'est pourquoi
« divers Cardinaux considérèrent comme une
« lésion des droits du St. Siége, l'opération
« de l'officialité de Paris, qui avait osé dé-
« cider à elle seule, une affaire d'une si
« grande importance. Ils s'abstinrent d'assis-
« ter à la cérémonie du mariage de Bonaparte
« avec l'Archiduchesse d'Autriche. Treize
« Cardinaux n'y parurent point ; et ce furent
« Mattei, Pignatelli, de la Somaglia, Litta,
« Brancadoro, Gabrielli, Scotti, de Pietro,
« Louis Ruffo, Saluzzo, Galeffi, Opizzoni
« et Consalvi. Le cardinal Despuigh n'y pa-
« rut point, parce qu'il était malade ; le
« cardinal Dugnani prit également le prétexte

« de la maladie, le cardinal Ersckine fit la même « chose pour se dispenser d'aller au mariage « ecclésiastique ; mais il s'était présenté à celui « qu'on appelait alors civil. Tous les autres « Cardinaux assistèrent aux deux cérémonies ; « mais l'Empereur fut moins satisfait de la pré- « sence de ceux-ci, qu'irrité de ne point voir « les autres. Il conjectura sur-le-champ le mo- « tif de leur absence, et il en fut vivement « piqué. Les treize Cardinaux que nous ve- « nons de citer ne tardèrent pas à en porter « la peine. Ils eurent l'ordre de laisser les insi- « gnes du cardinalat, et de ne paraître en pu- « blic que vêtus tout en noir. C'est de là, que « naquit la distinction des Cardinaux noirs et « des Cardinaux rouges. On ôta aux premiers « la pension, qui leur avait été accordée en « compensation des bénéfices ecclésiastiques « dont ils avaient été dépouillés.

Les treize Cardinaux, avertis du mépris et de l'indignation de l'Empereur, cherchèrent aussitôt à justifier leur conduite, en lui faisant présenter la remontrance suivante :

« Les cardinaux soussignés, frappés de l'in- « dignation de Votre Majesté Impériale et « Royale, qui leur a été exprimée par son mi- « nistre dans les termes les plus forts, parce « qu'on les a crus coupables de rébellion, « pour n'être pas intervenus à la cérémonie

« religieuse du mariage, déposent au pied de « de votre trône cette humble déclaration, « par laquelle ils font connaître, avec vérité « et franchise leurs sentiments infiniment éloi- « gnés de cette inculpation, qu'ils ont tant « en horreur.

« Ainsi, ils protestent qu'il n'y a eu ni in- « trigues, ni coalition, ni complot d'aucune » espèce; que leur opinon a été le résultat de « quelques communications confidentielles et « fortuites; qu'ils n'ont jamais eu pour objet « les graves conséquences qui leur ont été ma- « nifestées par le ministre. Ils n'ont point as- « sisté à la susdite cérémonie, par le seul motif « que le Pape n'était point intervenu dans la « dissolution du premier mariage.

« Ils déclarent en outre qu'ils n'ont jamais « eu dans la pensée, ni de se faire juges, ni de « vouloir douter de la validité de la dissolu- « tion du premier mariage, ni de la légitimité « du second, ni de jeter de l'incertitude « sur les droits des enfants qui en naîtront, à « la succession au trône.

« Enfin, ils supplient Votre Majesté d'agréer « leur humble et sincère déclaration unie aux « sentiments du profond respect, de l'obéis- « sance et de la soumission qu'ils ont l'hon- « neur de lui vouer.

Paris 5 avril 1810 »

Cette humble et respectueuse remontrance ne produisit aucun effet ; et l'on devait bien s'y attendre. Peu de temps après, les treize cardinaux furent exilés de Paris et dispersés en différentes villes des provinces voisines. (1)

Enfin je dois ajouter que la conduite de ces treize cardinaux n'avait pas besoin de justification. Mais une chose bien plus étonnante, c'est que le plus grand nombre intervint à la cérémonie religieuse du mariage. Cependant ils n'ignoraient pas ce qui était arrivé en 1804, lorsque Pie VII, se transporta en France pour sacrer et couronner l'Empereur Napoléon Bonaparte. A peine le Pape fût-il arrivé à Fontainebleau, que le Cardinal-légat Caprara vint lui dire que l'Empereur désirait que le St Père sacrât et couronnât aussi le même jour, son épouse l'Impératrice Joséphine. Le Pape, auquel plusieurs Cardinaux avaient conseillé

(1) Les Cardinaux Mattei, doyen du Sacré Collége, et Pignatelli à Rhetel en Champagne : à Mézières, les Cardinaux de la Somaglia, et Scotti : à Sédan, puis à Charleville, les Cardinaux Saluzzo et Galeffi : à Rheims, les Cardinaux Brancadoro et Consalvi : à St-Quentin en Picardie, les Cardinaux Louis Ruffo Scilla, Archevêque de Naples et Litta : à Semur en Bourgogne, les Cardinaux de Piétro, Gabrielli et Oppizoni.

à Rome, de s'informer si le mariage de Napoléon avec Joséphine, veuve de Beauharnais, était valide, afin de régler la conduite qu'il devait tenir envers cette dame, demanda ouvertement au légat, si Joséphine était réellement femme de l'Empereur; parce que dans ce cas il ferait volontiers pour elle la cérémonie du sacre. Le Cardinal Légat et d'autres personnages de la Cour Impériale attestèrent à Pie VII, que Joséphine était femme légitime de Napoléon. C'est sur cette assurance, que le Pape consentit à donner encore à l'Empereur cette marque de condescendance.

En 1805, le Pape étant retourné à Rome, fit au sacré collége une allocution, et déclara solennellement en plein consistoire le 26 juin, à tout l'univers catholique, (1), que le 2 du mois de décembre 1804, il avait procédé, avec toute la pompe et la solennité des cérémonies prescrites par l'Eglise, à la consécration et au couronnement de l'Empereur et de sa très-chère fille en J. C., excellente épouse de ce Prince. *Imperatoris et charissimæ in Christo filiæ nostræ Josephinæ Mariæ optimæ*

(1) Cette allocution et cette déclaration au Sacré Collége furent imprimées et publiées dans toute la Chretienté.

ejus conjugis. . . . . sacro solemnique ritu consecratio et coronatio peracta est. Or, d'après une déclaration si solennelle, de la part d'un Pontife religieux comme était Pie VII, comment les Cardinaux pouvaient-ils prendre part à une affaire d'une si haute importance, sans une nouvelle déclaration du même Pontife? Ils ne pouvaient trouver aucun motif de sécurité, ni dans le procès mystérieux qui avait été fait secrètement; ni dans la décision d'un petit nombre de prêtres, sujets de l'Empereur, qui composaient le tribunal de la soi-disant officialité de Paris; parce que cette décision ne pouvait être opposée à ce que les Cardinaux avaient entendu de la bouche même du chef suprême de l'Eglise.

« La majeure partie des Cardinaux exilés « vécurent avec les oblations volontaires des « âmes généreuses qui compatissaient à leur « sort. Des collectes furent faites en leur fa- « veur. Le Pape lui-même se trouva réduit à « la nécessité de recourir à la charité des fi- « dèles; et l'excès de la tyrannie ne put empê- « cher que leurs dons gratuits ne parvinssent « dans ses mains. La tyrannie même dut rougir « de sa propre faiblesse et de son impuissance, « en voyant s'accroître, dans les âmes reli- « gieuses et sensibles, le dévouement et le

« respect pour ce Pontife, quoique prisonnier.
« Toute l'Église était en prière pour lui, comme
« elle y était pour Pierre dans les premiers
« temps. Rome gémissait sous le joug de l'u-
« surpateur; et la violence et la confusion y
« régnaient, au lieu d'un gouvernement doux et
« paternel. Les Prélats, les Chefs des ordres
« religieux et tous ceux qui avaient des em-
« plois furent ou chassés ou conduits en France.
« Les tribunaux furent cassés, les congréga-
« tions supprimées, les archives de Rome
« transportées à Paris à grands frais; et les
« marques de la dignité pontificale emportées.
« L'anneau du pêcheur fut conservé comme
« un trophée. »

Les femmes se distinguèrent surtout à Paris dans l'assistance généreuse que la nation française prodiguait aux Cardinaux et aux autres Ecclésiastiques Italiens. Quelques dames remarquables de cette capitale prirent pour modèle les Olympiade et les Procule, dames de Constantinople, qui firent tant de bien et qui souffrirent de si grands maux à l'occasion de l'exil du grand docteur de l'Église, St-Jean Chrysostôme, les Paule et les Marcelle, dames Romaines si recommandables et si célèbres dans les épîtres de St-Jérôme. Elles établirent de leur propres deniers, et

du produit des quêtes qu'elles faisaient, une caisse qu'elles avaient coutume d'appeler la caisse des confesseurs de la foi. C'est avec ces fonds, qu'elles fournissaient chaque mois des secours aux Cardinaux qui en avaient besoin. Ces dames généreuses n'oubliérent pas, comme bien d'autres l'avaient fait, qu'il y avait à Fénestrelle un Cardinal prisonnier. Elles me firent offrir des secours, par l'entremise d'un seigneur Français, et elles eurent l'attention flatteuse de me faire dire que personne n'avait plus de droits que moi à leur caisse. Je leur fis faire mes remerciements ; parce que je ne me trouvais pas alors dans le besoin. Mais pendant mon séjour en France, je fus admis à partager leur bienfaisance.

Dans la suite de ma relation, j'aurai plus d'une fois l'occasion de faire observer le bon accueil et les bons soins d'autres dames Françaises, dont je conserverai toujours le plus doux souvenir, et pour lesquelles je ne cesserai d'avoir la plus vive reconnaissance.

A mon retour de France, je priai le St. Père de faire une mention honorable de la générosité de ces pieuses Dames, dans sa première allocution consistoriale. Il leur paya un tribut d'éloges en ces termes : « Nous de« vons également faire l'éloge de la France. . .

« et spécialement des Dames les plus illus-
« tres de cette nation, dont nous avons reçu
« tant de marques et tant de preuves de vé-
« nération, de bienveillance et d'une si grande
« générosité, qu'oubliant presque notre pri-
« son, nous rendions grâces au Très-Haut de
« nous avoir fait spectateurs et témoins de tant
« de vertus. »



CHAPITRE IV.

Continuation de mon séjour à Fénestrelle pendant les années 1810, 1811 et 1812, et jusqu'au 5 février 1813.

Pendant l'hiver de l'année 1810, j'écrivis quelques notes sur mon ministère. Je les ai fait imprimer et elles forment une première partie, qui précédera l'histoire de mes deux voyages en France. J'ai tracé également un tableau des principales affaires traitées sous mon ministère. J'ai indiqué l'état de celles qui n'étaient point encore terminées, ponr servir de notes à mon successeur, lorsque le Pape serait de retour à Rome, et qu'il aurait recouvré sa souveraineté.

Depuis mon entrevue avec M. Dauzers, dont j'ai parlé ci-dessus, je ne cessai de faire des instances auprès du commandant pour qu'il m'obtînt du Gouvernement la permission de communiquer avec un Prêtre, et de me confesser; mais les mois d'octobre et de novembre se passèrent, et même une partie de celui de décembre, sans qu'il me vint de Turin aucune réponse favorable. Je songeai

alors à recevoir les sacrements, même malgré le Gouvernement. Je fis prier par mon valet de chambre, le Prêtre de Modigliano, D. Sébastien Léonardi, de venir me voir, et d'essayer la veille de Noël de pénétrer secrètement dans ma chambre pendant la nuit pour me confesser. Il exécuta ce que je lui avais conseillé ; il se cacha dans le corridor, saisit le moment où la sentinelle était un peu éloignée, se glissa, en marchant sur les genoux et sur les mains, jusqu'à ma porte qui s'ouvrit au signal convenu et entra dans ma chambre. Si je n'avais pas été frappé de la grandeur de l'action redoutable que j'allais faire, je n'aurais pu m'empêcher d'éclater à la vue d'un spectacle véritablement comique, lorsque j'aperçus ce prêtre nu pieds, et marchant sur ses mains pour entrer chez moi. Je me confessai, je le remerciai de son action pleine de charité ; je lui dis en riant de n'aller pas se faire voir, que je serais inconsolable si, pour me rendre service, il devait recevoir de nouveau l'ordre de la couronne de fer. Je faisais allusion à la chaîne qu'il portait au cou, lorsqu'il fut amené dans la forteresse. Avant qu'il partit, je lui indiquai la manière dont il pourrait prendre la Sainte Eucharistie, sans qu'on s'en aperçut dans le fort. Les Prêtres prisonniers célébraient la messe

avec un méchant calice et des nappes sales et déchirées que l'on avait empruntées à la pauvre paroisse de Fénestrelle. Dans les grandes fêtes on avait coutume de demander à mon valet de chambre ma chasuble, les autres vêtements sacrés et le calice que j'avais avec moi; ils s'en servaient ces jours-là; et vers le soir, ils venaient les rapporter dans un panier. Je priai donc le Prêtre Léonardi de consacrer une hostie de plus à la fête de l'Epiphanie, de la mettre dans mon calice et de venir le soir comme à l'ordinaire me le rapporter. Le soir de l'Epiphanie, Léonardi vint ponctuellement, il donna le panier à mon valet de chambre, qui le reçut à la porte et le remit entre mes mains. Je pris le calice et j'y trouvai la Sainte Hostie. Je la posai sur l'appui d'une fenêtre, que j'avais orné en forme d'autel, et j'y tins toujours deux bougies allumées pendant la nuit. On peut s'imaginer qu'elle était ma confusion de me voir obligé de faire dans ma chambre toutes les actions qu'exigent les besoins de la vie. En me préparant à manger et en me rendant ses services, mon excellent valet de chambre faisait la génuflexion comme dans une église, toutes les fois qu'il passait devant le calice; spectacle capable d'ex[illegible]isée des personnes qu[illegible]uraient [illegible]l avait un

objet aussi sacré. Le lendemain, je me communiai de bonne heure, et ce bonheur inespéré me remplit de courage et de consolation.

Au commencement du mois de mai, je renouvelai mes instances auprès du Commandant pour avoir un confesseur. Je lui dis que j'avais envie d'écrire au directeur-général de la police à Turin. Il me répondit qu'auparavant, il devait savoir du directeur, s'il pouvait me permettre de lui écrire. Quelques jours après, il vint m'annoncer que j'avais la permission. Alors, comme si je n'avais eu ni plumes ni papier, je le priai de me donner ce dont j'avais besoin pour écrire. Voici la lettre que j'adressai à M. Dauzers, en date du 11 mai:

LETTRE A M. DAUZERS, DU 11 MAI 1810.

Monsieur,

Quand vous vîntes à Fénestrelle, dans le courant du mois de septembre dernier, vous eûtes la bonté de me dire que, s'il me survenait quelque chose; je pouvais m'adresser à vous. Dès ce moment, je vous priai de me permettre, ou de m'obtenir la permission [illegible] de temps en temps un prêtre pour

dans les harangues publiques on vantait la clémence de l'Empereur. Ainsi, chez la Nation française, se vérifia la fable de l'ingénieux Esope : *les grenouilles qui demandent un Roi à Jupiter*.

Par le décret dont nous venons de parler, l'Empereur ordonnait qu'un ou plusieurs membres de son conseil fissent, au moins une fois l'an, la visite de toutes les prisons d'état de l'Empire, pour écouter les réclamations et les plaintes des prisonniers et lui en faire le rapport (1).

Ce règlement, recommandable en lui-même et digne d'être imité par les Gouvernements qui ne sont pas sourds à la voix de la justice et de l'humanité, était assez profitable aux conseillers ; parce qu'il leur assignait une

(1) Au titre second de la visite des prisonniers d'état, article 9 : toute prison sera visitée au moins une fois l'an.... par un ou plusieurs conseillers d'état, qui seront nommés par nous, sur le rapport de notre grand juge ministre de la justice, le 1er. de septembre de chaque année. 1°. Nos commissaires visiteront tous les lieux des prisons pour s'assurer s'il n'y a personne détenu sans les formalités prescrites, et si la sûreté, l'ordre, la propreté et la salubrité sont maintenus dans la prison. 2°. Ils entendront séparément les réclamations de chaque détenu.

somme de plusieurs milliers de francs pour leur voyage. Mais, d'après ce que j'en ai vu et éprouvé moi-même à Fénestrelle, il était d'une utilité peu considérable, ou plutôt entièrement nulle pour les prisonniers. Messieurs les conseillers visiteurs arrivaient à l'improviste, et, dans l'espace de quatre ou cinq heures, ils voulaient terminer leur commission. Les prisonniers appelés l'un après l'autre, étaient interrogés en présence du commandant. On leur demandait qui ils étaient: pourquoi ils avaient été amenés à la forteresse. Qu'ils eussent bien ou mal répondu, les conseillers écrivaient en abrégé la réponse; après quoi tout était terminé: on n'en entendait plus parler.

Au mois d'octobre 1810, nous vîmes les conseillers d'état, Faure et Dauzers, qui remplaçait un autre conseiller.

Dans le courant de l'année 1810, on publia en France des lois et des décrets, dont je dois parler ici pour l'intelligence de ce que je dirai dans la suite.

L'Empereur fit publier, le 17 février, un senatus-consulte, pour la réunion à l'Empire Français, de Rome et des états pontificaux, envahis par la dernière usurpation, et pour le gouvernement, tant spirituel que temporel de

Rome et de l'Eglise. Entre autres dispositions; on y voyait celle-ci :

« Au moment de leur installation, les Pa-
« pes prêteront le serment de ne jamais rien
« faire contre les quatre articles de l'Eglise
« Gallicane, décrétés dans l'assemblée du clergé
« de 1682. »

Idée étrange et bizarre ! La puissance laïque prétendait dicter et prescrire des règles de conduite au chef suprême de l'Eglise ! Mais ne fut-il pas encore plus étrange et plus scandaleux de voir en l'année 1811, quelques Evêques de France prendre sur eux la charge d'amener le Pape à donner lui-même le premier exemple, en faisant une promesse si injurieuse à ses prédécesseurs ? On disait encore dans le sénatus-consulte, que

« Les quatre propositions de l'Eglise Galli-
« cane étaient déclarées communes à toutes les
« églises catholiques de l'Empire. »

On voulait ensuite que la signature des quatre fameuses propositions fût obligatoire par une loi de l'Empire, sans faire attention à la contradiction dans laquelle on tombait avec une autre loi de la constitution, sur la tolérance des diverses religions, et avec le serment solennel, que l'Empereur avait fait à son sacre, de respecter et de faire respecter

tous les cultes ; en sorte qu'en vertu de cette loi et de ce serment, il était permis alors au pasteur, au professeur calvinistes d'enseigner dans leurs écoles, que l'Eglise Romaine était la prostituée de Babylone ; que le Pape était l'Antéchrist ; et que le très-St. Sacrifice de la messe était un culte idolâtrique ; et, par suite du même décret, il était défendu au professeur catholique d'enseigner dans les écoles que le Pape était supérieur aux conciles : maxime enseignée depuis tant de siècles dans l'Eglise universelle, et sur laquelle on ne commença à élever quelques doutes, qne vers le grand schisme d'Occident.

Dans un autre décret, du 18 juin de la même année, l'Empereur exerçait, en matières ecclésiastiques, un acte d'autorité permis à peine aux Pontifes Romains, lorsqu'il s'agit de choses urgentes, et de grande importance dans l'Eglise. Ce fut la suppression de dix-sept siéges épiscopaux dans les deux départements de Rome et de Trasimène. Il s'appuyait sur cette raison, qu'ils étaient superflus et onéreux pour les peuples. Il en conservait quatorze, réduits ensuite au nombre de treize par la suppression du siége de *Bagnoréa*, et il réunissait à ces évêchés le territoire des églises supprimées.

Ces diocèses méritaient une pareille distinction de la part de l'Empereur ; parce que leurs Evêques avaient fléchi le genou devant la statue d'or, et prêté le serment voulu par le Gouvernement ; quoique le Pape l'eût déclaré illicite et même prohibé. Les vénérables Prélats des églises supprimées, pour la plupart chargés d'années, faibles, et d'une santé chancelante, aimèrent mieux encourir la perte de leurs biens et l'exil en France, que de prêter le serment qu'on leur demandait, et souiller ainsi leur vieillesse.

Plusieurs personnes ont pensé que je devais compter, au nombre des moments les plus malheureux de ma vie, les trois ans et demi que j'ai passés dans le fort à Fénestrelle, parce qu'elles ne connaissaient pas la vérité. Sans doute les souffrances du corps étaient graves et multipliées, et celles du cœur ne l'étaient pas moins. La privation de la liberté, dont on ne connaît bien le prix, que lorsqu'on l'a perdue ; la séparation presque totale de la société des hommes, et spécialement des personues qui nous sont chères, et auxquelles nous tenons par les liens du sang ou de l'amitié; la pensée d'un avenir incertain, qui, dans la solitude de la prison, se présente sous un

aspect plus triste, plus effrayant; c'étaient de véritables maux qui affligeaient mon cœur. Ajoutons encore à ces maux l'horreur d'un pays couvert d'une glace presque éternelle, la dureté du climat, le manque de presque toutes les commodités de la vie, et surtout d'un aliment convenable à un tempérament faible, à un estomac débile, ce sont autant de choses désagréables et douloureuses pour le corps.

Mais ces maux, qui sont véritables, étaient largement compensés par d'autres biens; je veux dire, par la paix et le calme de l'âme, qui se trouvent difficilement au milieu du monde, et dont on ne jouit presque jamais dans les dignités et les charges. Ils l'étaient encore par la pensée consolante que je souffrais pour la bonne cause. Sous ce rapport dumoins, je devais être content de moi-même, et cette satisfaction est bien rare dans le cours de la vie. Dieu, dans son infinie bonté, m'accorda cette année une santé beaucoup meilleure, de la gaité et de l'enjouement; je connus par expérience la vérité de ce passage de l'Ecclésiastique : *il n'y a point de richesses préférables à la santé du corps, et il n'est point de jouissance qui l'emporte sur celle*

du cœur. (1) Ainsi je dois ajouter que je sentais en moi-même que cette humeur gaie et joviale était véritablement une faveur du ciel, et que, par le laps du temps, à mesure que les rigueurs de la prison diminuaient, la joie intérieure s'évanouissait. L'oisiveté eût été un tourment pour moi, et l'ennui, son triste compagnon, serait devenu mon tyran. Car on peut dire de lui, ce qu'Horace disait de l'envie : *Les tyrans n'ont point inventé de plus grand supplice.* Mais l'amour de l'étude et de la lecture, que j'ai eue dès mon enfance, et l'abondance des livres que des amis me procurèrent, me délivrèrent d'un si cruel ennemi. Alors je connus mieux que jamais (et et j'en fis une longue épreuve), je connus la vérité d'un passage de Cicéron (2). J'avais tellement partagé mon temps entre la religion et une lecture, tantôt sérieuse, et

(1) Cap. 30. Ver. 17. *Non est sensus super sensum salutis corporis, et non est oblectamentum super cordis gaudium.*

(2) *Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundàs res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent; delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.* Cir. orat. pro Arch. poetâ.

tantôt agréable, que je passais sans ennui les jours et les nuits, qui sont là comme les nuits d'un hiver continuel. Voici la règle que j'ai suivie pendant trois ans et demi, et le genre de vie que j'y menais. A peine levé, dès le matin, j'avais coutume de lire quelque chapitre de l'écriture sainte, de l'ancien ou du nouveau Testament; mais plus souvent les Prophètes et les épitres de St.-Paul, qui exigent une étude plus approfondie, une méditation plus sérieuse. Je passais ensuite à la chapelle pour entendre la messe, comme je le fis pendant les six premiers mois, que l'on ne me permettait pas de me confesser, et d'offrir le St.-Sacrifice. Rentré dans ma chambre, je prenais un peu de chocolat, et je lisais la vie du saint dont on faisait la fête. J'entendais ensuite une seconde messe, et je terminais mes petites heures; à cet acte de religion, je faisais succéder une lecture assez courte, de quelque auteur classique latin ou italien : enfin, lorsque je voyais le moment convenable, j'allais respirer l'air dans un endroit que l'on m'avait assigné au bas du fort, et qui était assez étroit, et séparé des autres prisonniers. Là, je me promenais seul, avec mon valet de chambre jusqu'à midi. Alors, de retour dans ma chambre, je m'oc-

cupais pendant deux heures à l'étude sérieuse de la Théologie et du droit du canon. Pour cela, je me servais des controverses de Bellarmin, et de quelques-uns des traités de Gerson. Ces ouvrages pouvaient me servir de flambeau, dans les temps calamiteux qui semblaient nous menacer. Je lisais aussi les volumineux ouvrages des conférences d'Angers, de Bossuet, et d'autres auteurs français.

A deux heures, je dînais, et je prenais quelques instants de repos, selon la coutume de Rome. Je terminais l'office en récitant les vêpres et les complies; je disais matines et laudes du jour suivant. Venait ensuite la lecture des livres d'histoire, soit ecclésiastique, soit profane. Après cette lecture, j'allais un moment à la promenade au bas du fort pour me donner du mouvement. Dans l'hiver, je continuais la lecture jusqu'au soir. Au coucher du soleil, je lisais la Gazette, ou quelque autre journal; puis j'allais chez le commandant, pour passer quelques moments dans sa compagnie et celle de sa femme, et pour ne pas me fatiguer par une lecture trop prolongée. Lorsque j'étais rentré dans ma chambre, je lisais ordinairement les ouvrages de Cicéron. Dans ma longue prison, cet auteur me pro-

cura un délassement véritablement utile. Je finissais les études de la journée par la lecture de l'écriture sainte, du fameux Granelli, ou de quelque autre jésuite. Enfin, après avoir fait quelques actes de religion, je soupais sobrement, et j'allais prendre le repos nécessaire.

Les dimanches et les jours de Fêtes, on donnait la bénédiction vers le coucher du soleil, dans une chambre que nous avions convertie en chapelle, et dans laquelle, m'appuyant sur le privilége dont jouissent les Cardinaux, je faisais garder le Saint-Sacrement. Tous les autres prisonniers, le commandant avec son épouse, et le petit nombre de soldats de la forteresse, venaient se réunir à nous, et recevoir la bénédiction. Nous avions coutume de célébrer, avec la plus grande pompe, les fêtes de St. Charles Borromée, patron du fort, et de St. Pierre aux liens, par la puissante protection duquel nous espérions, comme il arriva dans la suite, être aussi délivrés de nos chaînes.

Les tristes nouvelles qui nous venaient de temps en temps de la persécution contre le clergé de Rome et des autres villes d'Italie, jetaient quelques-uns de mes compagnons d'infortune dans une profonde tristesse, et

dans l'abattement; mais elles produisaient sur moi un effet tout opposé. Versé dès ma plus tendre jeunesse, dans la lecture de l'histoire des premiers siècles du christianisme, je ne voyais arriver aucun événement, sans le regarder comme la suite de ceux qui l'avaient précédé. J'en prévoyais le terme, et je me réjouissais d'avance de l'idée de la gloire future et du triomphe de l'Eglise. Lorsque je voyais mes compagnons pensifs, affligés, je faisais la comparaison d'eux avec moi. Je me transportais par l'imagination sur un des vaisseaux hollandais qui vont à Batavia, et qui franchissent le passage du Cap de Bonne-Espérance, fameux par tant de naufrages. Je me figurais voir un jeune marin, qui faisait ce voyage pour la première fois. Le sifflement terrible des vents, l'épouvantable vue des trombes et des triphons qui le menacent de loin, le mouvement tumultueux des vagues qui viennent battre le vaisseau, le remplissent de frayeur: pâle, tremblant, et les yeux fixés vers l'Europe, il croit être au dernier jour de sa vie. Il me semblait voir auprès de lui un vieux nocher à cheveux blancs, qui faisait ce voyage pour la neuvième ou dixième fois, toujours sorti sain et sauf de cette mer orageuse. Assis sur la poupe du

bâtiment, il fumait tranquillement sa pipe.

J'ai dit que ces événements produisaient sur moi un effet tout opposé à celui que je voyais dans mes compagnons d'infortune ; c'est que j'étais persuadé qu'il en reviendrait de grands avantages à l'Eglise, et spécialement au St. Siége. Je me consolais ; parce que je regardais comme certain, qu'au milieu de ces tribulations, le cœur des fidèles s'affectionnait d'avantage au chef suprême de la religion catholique ; qu'on découvrait la fausseté des calomnies atroces des écrivains philosophes, sur les maximes et la conduite des Cardinaux et des Prélats les plus remarquables de la Cour de Rome. C'était un trait de lumière pour les hérétiques, qui pouvait leur faire discerner, au milieu de tant de sectes chrétiennes, la véritable Eglise de Jésus-Christ. C'est certainement par une admirable disposition de la divine providence, que l'Eglise Romaine possédait le souverain domaine d'un vaste territoire, afin que les Papes, n'étant sujets d'aucuns Princes, pussent plus librement, et avec plus d'impartialité, guider la barque de saint Pierre. Mais cette puissance temporelle, si utile, si avantageuse pour conserver l'idépendance du St. Siége, pourrait même lui devenir nuisible dans quelques cir-

constances. Pendant qu'un Royaume ou un Empire sont en proie aux horreurs d'une persécution allumée contre l'Eglise Romaine, la vue des Papes assis sur un trône, souverains des plus agréables et des plus fertiles provinces de la belle Italie, et environnés de deux millions et demi de sujets; cette vue, dis-je, est capable de refroidir, et peut-être d'éteindre dans les peuples cette pitié affectueuse que l'on est porté à ressentir pour ceux qui sont opprimés. Mais la vue de Pie VII dépouillé de toute grandeur humaine, et première victime de la persécution des philosophes, faisait naître dans tous les cœurs une tendre compassion pour le successeur de saint Pierre opprimé. Elle rappelait, elle ranimait l'antique vénération, l'antique attachement pour la chaire de Rome.

Les Cardinaux, que les prétendus philosophes avaient dépeints, comme des hommes qui n'étaient entrés dans le sanctuaire, que par l'attrait des richesses et de l'ambition, et capables de tout sacrifier à cette puissante passion, paraissaient alors abandonner et perdre, avec une édifiante résignation, leurs dignités, leurs biens, leur patrie, et quelques-uns mêmes leur liberté, plutôt que de manquer au serment qu'ils

avaient fait de soutenir les droits du St. Siége.

Les hérétiques qui lisent de bonne foi les saintes écritures, peuvent remarquer ici ce que le divin Rédempteur avait tant de fois prédit à ses Apôtres, au sujet des persécutions qu'ils devaient souffrir. Ils voient que la philosophie dominante laisse en paix les pasteurs et les ministres de toutes les sectes, tandis qu'elle combat, qu'elle persécute, qu'elle opprime les seuls pasteurs, les seuls ministres de l'Eglise catholique. Ils peuvent donc tirer cette conséquence, que c'est dans ces derniers, et non dans leurs propres ministres qu'ils doivent reconnaître les vrais successeurs des Apôtres, et dans la foi romaine, la véritable Eglise.

Au commencement de l'année 1811, l'Impératrice Marie-Louise se trouvant au sixième mois de sa grossesse, les prisonniers se flattèrent que, si elle mettait un Prince au monde, l'Empereur, au comble de la joie par la naissance d'un héritier de sa couronne, imiterait les autres souverains. Dans ces occasions, ils répandent les grâces à pleines mains et font des actes de clémence. Ils rendent la liberté à un grand nombre de prisonniers, et surtout aux prisonniers d'état. Mais Napo-

léon n'en usa pas ainsi. Le 21 mars, à deux heures après minuit, un gendarme arriva de Turin apportant la nouvelle de l'heureux accouchement de l'Impératrice. A l'instant même, le commandant exécuta l'ordre qu'il avait reçu; et fit entendre ces paroles emphatiques : *Cent et un coups de canon vont annoncer à l'Italie la naissance du Roi de Rome.* Mais aucune dépêche ne vint accorder des grâces, et l'espérance des prisonniers s'évanouit encore au milieu de la fumée des canons. Le nombre des détenus avait été réduit par la délivrance de plusieurs Piémontais, et Napolitains, qui n'étaient en prison que pour cinq ans. Mais nous avions vu à différentes reprises arriver d'autres victimes de la tyrannie du Gouvernement. Presque tous ces nouveaux détenus, étaient d'une condition plus élevée, et les motifs qui les avaient fait jeter dans les fers, leur faisaient honneur. Je vais en dire un mot.

Peu de temps après mon entrée à Fénestrelle, j'y vis arriver le comte Cassini, d'une famille distinguée de Piémont. Dans sa jeunesse, ce Seigneur avait fait un voyage en Russie. Il avait pris du service dans les troupes de cet empire. Il était beau de sa personne, d'un caractère aimable et ouvert. Quoique le savoir et les talens trouvent souvent de l'oppo-

sition dans les cours, il eut le bonheur de plaire au fameux prince de Potemkin, ministre et favori de l'Impératrice Catherine II, et il obtint de l'avancemement dans l'armée. Il passa bientôt dans la soi-disant carrière diplomatique. Il fut ministre. Il fut envoyé par l'Empereur Alexandre, en Italie, à la résidence de Rome. On ne sait pour quel motif, au moment où il passait par les états de Vénise, dans un temps de paix entre la France et la Russie, le Gouvernement Français le fit arrêter et conduire à Fénestrelle. Il était souffrant lorsqu'il y entra, et après deux ans de maladies presque continuelles, il y mourut dans une résignation chrétienne tout-à-fait édifiante. Il fut assisté à la mort par de bons prêtres, et son corps fut inhumé dans le cimetière du village.

Après lui, on y amena Evasio des Conti-Dani d'Asti, chanoine et vicaire capitulaire du Siège alors vacant. Trois autres chanoines de la même cathédrale; trois chanoines de la métropole de Florence; Mancini, Evêque de Massa Populonia (1); Barrera et Gobert; D. Giovanni Soglio, chapelain secret du Pape; le chirurgien Ceccarini; deux valets de chambre de Sa Sainteté, et le palefrenier Bertoni. Je parlerai dans la suite des motifs de leur arrestation.

(1) Maintenant très-digne Archevêque de Sienne.

On y amena encore l'abbé Dominique Sala, administrateur de la componende dans la daterie apostolique. C'était un homme d'une probité patriarchale, très-versé dans la connaissance des affaires romaines, et fort zélé défenseur des droits et des prérogatives du St. Siège. On disait alors qu'il avait été arrêté et conduit à Fénestrelle, parce qu'on le soupçonnait d'entretenir une correspondance secrète avec le St. Père, qui était détenu à Savone.

Il fut suivi du Prêtre Nucciarelli, archiprêtre de Civitella, dans le diocèse de Bagnoréa; du Prieur Barbetti, curé d'Orviette, et du curé Cruciani du même diocèse. Ces trois prêtres furent chassés de leur pays et relégués en Lombardie, pour n'avoir pas voulu prêter le serment prescrit par le Gouvernement Français. Le premier, pour une lettre imprudente, mais pleine de vérité, écrite de Civitella; et les deux autres, pour quelques paroles échappées de leur bouche contre le Gouvernement, furent arrêtés de nouveau et conduits à Fénestrelle.

Après ceux-là, vint l'Archiprêtre Pino, curé de Bastia en Corse. Le jour de l'Assomption, (que l'on voulait consacrer à la mémoire de St Napoléon), le curé de Bastia prêchant en présence de la magistrature, avança quelques propositions que l'on regarda comme des sa-

tyres et des censures de la conduite de Napoléon dans les affaires de l'Eglise. On lui imposa silence avant qu'il eût terminé son discours, on le fit descendre de la chaire et il fut mis en arrestation ; de là, il fut transporté à Livourne et ensuite à Fénestrelle.

Les autres Prêtres Italiens furent renfermés dans le même fort, et trois Ecclésiastiques Français y arrivèrent à différentes époques. M. Desjardins, curé des Missions étrangères à Paris, homme d'un très-grand mérite qui, après quelques jours de détention à Fénestrelle, fut transféré dans la prison de Compiègne ; un Prêtre du diocèse de Grenoble; puis M. Hannon, supérieur général des Prêtres de la mission et des sœurs de la Charité ; parce qu'il n'avait pas voulu consentir aux changements que l'Empereur voulait introduire dans le gouvernement de ces religieuses.

Ce digne Ecclésiastique trouva le moyen de s'introduire un jour dans ma chambre, et nous eûmes une longue conversation sur les affaires religieuses de la France. Nous parlâmes beaucoup de l'abbé Maury, et je me rappelle encore la conversation que nous eûmes ensemble sur cet orateur. A la fin de notre entretien, je lui disais : « M. Hannon, on m'a fait un grand « éloge d'un panégyrique de St Vincent de

« Paul, composé il y a long-temps par l'abbé
« Maury, qui maintenant est Cardinal. Je suis
« persuadé que vous l'aurez entendu ; est-ce
« réellement un chef-d'œuvre d'éloquence?
« — Oui, Monseigneur, il peut passer pour
« tel. — Pourquoi donc l'abbé Maury ne l'a-
« t-il pas fait imprimer, comme ses autres
« ouvrages de littérature? — Je le soupçonne,
« M. le Cardinal. Il ne l'a pas livré à l'impres-
« sion, et peut être ne le publiera-t-il jamais,
« pour ne pas avoir le démenti d'un fait qu'il
« y raconte. — Qu'est-ce à dire? — Il sait
« que nous autres Lazaristes, nous avions été
« surpris d'entendre dans ce panégyrique, un
« fait dont il n'est parlé, ni dans la vie du
« Saint, ni dans les mémoires que nous con-
« servons. Nous demandâmes à l'abbé Maury
« où il avait pris un fait si important de la vie
« du Saint, qu'aucun de nous ne connaissait;
« il répondit qu'il l'avait trouvé dans les pro-
« cès-verbaux de la canonisation. Comme nous
« avions l'original de ces procès-verbaux, nous
« avons fait la recherche de ce fait ; mais nous
« ne l'avons pas trouvé. Il est donc croyable
« qu'il l'a inventé. Mais puisque nous parlons
« de l'abbé Maury, je veux vous raconter une
« anecdote curieuse. Nous avons coutume de
« faire prêcher le panégyrique de St Lazare au

« jour de sa fête. Le prédicateur est invité « à dîner avec nous, et il peut amener avec « lui quelques personnes de sa confiance et « de ses amis. L'abbé Maury ayant accepté « l'invitation, nous amena ce jour-là trois « de ses amis, hommes de lettres, membres « de l'académie; mais connus dans Paris par « leur incrédulité et par les ouvrages impies « qu'ils ont publiés. Votre Eminence n'aura « pas de peine à croire que cela déplut « beaucoup à toute la communauté. Quelques-« uns même des anciens religieux refusèrent « de venir au réfectoire, pour ne pas se trou-« ver à table avec ces prétendus philoso-« phes. »

Enfin, outre les prisonniers dont je viens de parler, il nous vint trois prêtres Espagnols. Ils avaient été renvoyés de Rome comme étrangers. Dans la suite, ils furent jetés en prison, parce qu'à Parme ou à Plaisance, ils avaient parlé en public contre l'injuste et cruelle guerre faite à leur nation par la France. Leur plainte était bien juste; mais aussi bien imprudente; puisqu'elle se faisait dans les lieux soumis à l'Empereur des Français. Dans les derniers temps, dix-neuf prêtres se trouvaient dans le fort et ils disaient tous la messe chaque jour. Peut-être n'y avait-il alors aucune

cathédrale où un si grand nombre de messes fût célébré.

Le 4 du mois d'août, le Commandant reçut l'ordre de mettre en liberté mon neveu Tibère Pacca.

Le 11 d'octobre 1811, arrivèrent à l'improviste à Fénestrelle, vers les cinq heures du soir, deux conseillers d'état impériaux, Dubois et le comte Corvetto : ils venaient visiter la prison, et entendre séparément les demandes et les réclamations des prisonniers.

A six heures, à peine étais-je rentré de ma promenade sur la terrasse, que je les vis m'aborder avec le Commandant. M. Dubois me dit qu'il venait en ce moment pour voir seulement le lieu que j'habitais dans la prison et qu'il entendrait après les observations que je voudrais lui faire. Je lui répondis que je n'avais point d'autres observations à faire, que celles que j'avais présentées l'année précédente, au conseiller Faure ; d'autant plus, que depuis un an, je n'avais pas encore reçu de réponse. M. Dubois ajouta que je pourrais présenter de nouvelles observations ; mais je m'en tins à ma première réponse, et je lui dis que je n'avais point d'autres demandes à faire.

Vers sept heures, le Commandant vint à ma chambre, et me dit que les conseillers étaient à dîner au village, et qu'ils revien-

draient à huit heures pour commencer à interroger les prisonniers; qu'ils finiraient assez tard; parce qu'ils voulaient terminer dans la même nuit, et qu'ils avaient résolu d'appeler les prisonniers par ordre alphabétique. Il m'engagea à les prier de m'entendre avant les autres prisonniers. Je fus un peu surpris, je l'avoue, que cette pensée ne fût pas venue à l'esprit des conseillers, et qu'ils manquassent assez d'égards, pour traiter indifféremment et pêle-mêle des hommes d'une condition inférieure, parmi lesquels il y avait plusieurs domestiques, avec des hommes d'une condition élevée et des Cardinaux. Je voulus donc voir jusqu'où ces commissaires impériaux pousseraient l'ancien principe républicain d'une parfaite égalité entre tous les hommes. Je priai le Commandant de ne leur en rien dire et de laisser aller les choses telles qu'elles seraient. En effet, ces Messieurs revinrent au fort après huit heures, et ils commencèrent l'interrogatoire des prisonniers par un nommé Asseretto de Savone, parce que la première lettre de son nom est un *A*. Ensuite ils appelèrent le comte Baccili, Barrera, et continuèrent ainsi en suivant l'ordre alphabétique. Je fus donc obligé d'attendre, avec beaucoup de peine et d'incommodité, jusqu'à une heure après minuit. Alors, arriva la lettre P., et le Commandant

vint me prendre et me conduisit dans sa chambre, où étaient les conseillers. Lorsque j'entrai, ces Messieurs ne se levèrent point : je ne sais même s'ils jetèrent les yeux sur moi. A peine étais-je assis, que le sieur Dubois, d'un ton qui ressemblait plutôt à celui d'un juge criminel, qu'à celui d'un conseiller-d'état, me demanda : *quel est votre nom?* je ne lui fis aucune observation sur l'indécence d'une telle question, adressée à un Cardinal, premier ministre du Pape, qui depuis deux ans était dans la forteresse. Je répondis donc : « Je vous prie, M. le Conseiller, de me dire « si vous prétendez me soumettre à un in« terrogatoire judiciaire ; parce que dans ce « cas, je vous déclare que je ne puis vous « faire aucune réponse. Cela serait contraire « au serment que j'ai fait lors de mon exal« tation au Cardinalat. S'il ne s'agit que « d'un entretien, je ne ferai aucune difficulté « de vous répondre sur tout ce que vous dé« sirerez savoir. »

Alors, M. Corvetto m'expliqua quelle était leur commission : il me dit qu'ils désiraient seulement savoir, si j'avais quelques demandes ou quelques représentations à faire ; que l'Empereur les avait envoyés dans les prisons d'état, pour l'avantage des détenus qui pourraient se

trouver maltraités. Cependant le sieur Dubois s'était levé et avait pris, parmi d'autres papiers, une copie du décret de l'Empereur qui leur donnait, à lui et à son compagnon, la commission de visiter les prisonniers : il me la donna à lire. Je lui dis que je respectais les ordres des Souverains ; parce que je connaissais les principes de ma religion ; mais que je respectais encore plus ceux de Dieu, qui me défendait le parjure ; et je finis par leur dire qu'à titre de conversation, je répondrais à leurs demandes.

Il me demanda ensuite mon nom, mon état, ma patrie, le temps qu'il y avait que j'étais en prison. Je lui répondis que je n'avais rien à ajouter à ce que j'avais dit l'année précédente, au conseiller Faure C'est que l'on ne m'avait jamais dit le motif de mon arrestation ; que, par conséquent, je ne pouvais rien dire pour ma justification ; que je m'étais restreint à demander, à M. Faure, mon transport dans un autre lieu, où le climat fût plus doux et où je pourrais, en cas de maladie, trouver plus facilement qu'à Fénestrelle, les secours des médecins et des médicaments ; parce que ma santé était extrêmement affaiblie. J'ajouterai que si je ne faisais pas d'autres remontrances, il ne fallait l'attribuer

ni à hauteur, ni à mépris de personnes, pour lesquelles j'avais beaucoup d'estime; mais bien aux circonstances dans lesquelles je me trouvais, et qui étaient les mêmes que celles de l'année précédente. Le conseiller Dubois fit un extrait de ma réponse, m'en donna lecture, et, comme je lui disais qu'il avait saisi ma pensée, il me proposa de la signer. Je lui répondis que je ne le ferais pas; parce que ma signature annoncerait que je me serais soumis à un interrogatoire judiciaire. Il ne répliqua point, écrivit ma réponse, m'en donna encore lecture, et me dit d'un ton fort gai : *va benissimo*, *c'est fort bien.* Puis il commença à me parler d'une nouvelle qu'il avait reçue de Turin, par une personne bien informée; c'est-à-dire, d'un accommodement entre le Pape et l'Empereur. Il m'assura que le Pape avait approuvé par un bref le décret du Concile national sur la confirmation des Evêques; qu'il avait écrit une lettre à l'Empereur lui-même, dans laquelle il lui donnait le titre de fils; et qu'enfin le St. Père, l'Empereur et les pères du Concile, étaient très-contents de l'issue de cette affaire.

Je remarquai dans ce discours deux propositions. La première, que les résolutions

d'un concile national reçoivent leur force et leur autorité de l'approbation du Pape. La seconde, que lePape, même après avoir approuvé le décret du concile sur la confirmation des Evêques, ce que j'ignorais alors, peut toujours rejeter ou refuser les Evêques nommés, quand il ne les croit pas dignes. Je ne fis à M. Dubois, d'autre réponse que celle-ci : *Je suis convaincu que tout ce que fera le Pape sera bien fait.* Alors, je me levai et retournai à ma chambre.

L'année 1811 se termina par l'entrée à Fénestrelle d'un illustre personnage, qui mérite une mention particulière. C'était le marquis Jean Naro Patrizi. Il nous arriva le 28 décembre, jour destiné par l'Eglise à célébrer le massacre des Saints Innocens. Il s'attira sa disgrâce, parce qu'il refusa de livrer ses deux enfants au gouvernement Français, qui voulait les faire instruire dans un de ses lycées. Il craignait pour eux, avec beaucoup de raison, un malheur bien plus grand, c'est-à-dire, la perte de leur innocence et de leur religion.

J'avais vu ce seigneur plusieurs fois à Rome ; mais je ne l'avais jamais entretenu. Ce jeune chevalier ne fréquentait pas les cercles bruyants et les sociétés du bel esprit ; mais il se faisait remarquer dans les églises, et assistait avec une

grande édification aux offices des confréries dont il était membre, et dont il portait courageusement l'habit. C'en fut assez pour qu'il devint bientôt l'objet de la risée : il fut regardé comme un homme de peu de génie, et plus propre pour le cloître que pour le monde. On connut à Rome, au moment de l'invasion des Français et de la chûte du Gouvernement, combien cette opinion était fausse. Tandis que d'autres jeunes gens de la première noblesse, soit par une lâche timidité, soit par le motif encore plus méprisable de l'intérêt, ambitionnaient des emplois et des charges dans le Gouvernement usurpateur, et rampaient aux pieds du général Miollis et des autres agents Français, Patrizi conserva les sentiments élevés et généreux d'un noble Romain. Il en donna une preuve éclatante, lorsque l'Empereur demanda à plusieurs pères de famille, leurs enfants, pour faire, comme je viens de le dire, leur éducation dans les lycées de France. Il comprit bientôt quel était le motif perfide d'une pareille sollicitude. Il fut saisi d'horreur. Il aima mieux s'exposer à toute l'indignation de Napoléon, que de livrer ses enfans pour être sacrifiés à l'idole de Moloch. Aussi fut-il arrêté, retenu d'abord dans le fort de Civita-Vecchia, et de là conduit à

Fénestrelle. Comme on s'était un peu relâché de l'extrême rigueur, dont on avait usé envers moi pendant la première année de ma prison, et que l'on permettait à quelques détenus de venir à ma chambre pour me tenir compagnie, j'eus l'avantage de l'entretenir; et il me fut facile de l'apprécier. Je puis assurer qu'il me parut d'un talent peu ordinaire, bien cultivé et même savant. Mais il avait en outre une religion, une piété qui firent l'édification des prisonniers. Lorsqu'il partit pour le château d'If, où il fut transféré au bout de quelques mois, il laissa dans le fort de Fénestrelle, la bonne odeur de ses vertus.

Au commencement de 1812, la gloire et la puissance de Napoléon étaient arrivées à leur comble. On pouvait dire alors sans exagération que l'Europe se taisait devant lui. Empereur des Français, c'est-à-dire, d'un très vaste empire qui, à l'ancien territoire de la France, avait réuni les provinces de la Belgique Autrichienne, celles qui composaient la république de Hollande, un grand nombre de principautés de l'Allemagne en-deçà et au-delà du Rhin, la Dalmatie, tous les états du Roi de Sardaigne, le duché de Parme et de Plaisance, la Toscane et Rome. Il était aussi Roi d'Italie, et s'il ne l'était pas de nom, il était encore de

fait Roi de cette partie d'Espagne que ses troupes occupaient. Il était également maître du royaume de Westphalie et de celui de Naples ; sous le titre fastueux de protecteur, il dominait sur une partie de l'Allemagne, qui formait la confédération du Rhin. Il avait élevé les Princes de ces états à la dignité de Rois et de Grands Ducs, comme ils l'avaient éte autrefois par le Sénat Romain, et comme les petits Rois de l'Asie, par les Césars. Ils dépendaient de lui et lui payaient tribut. Il faut ajouter qu'il avait contracté alliance avec la maison d'Autriche ; que la succession à son trône était assurée par la naissance d'un fils, environ un an après son mariage. Hé bien ! au moment de tant de gloire et de puissance, Dieu, ce Dieu *qui dissipe les conseils des Princes*, préparait dans ses impénétrables conseils, un événement qui devait éclipser cette gloire, et il dirigeait tout pour la chûte de cette puissance colossale.

Il n'arriva rien de remarquable dans le fort pendant le cours de cette année. Vers la moitié du mois de juin, nous apprîmes que pendant quelques heures on avait suspendu le passage des étrangers par le mont Cénis. Nous en sçûmes bientôt la cause : c'était l'arrivée du Pape à l'hospice des Religieux. Il

partait de Savone, et quoiqu'il fût infirme, et en danger de succomber en chemin, il fut transporté avec la plus grande vitesse à Fontainebleau.

Dans la suite, j'aurai plus d'une fois occasion de parler de ce voyage. Je ne fais ici qu'une seule observation; c'est que ce transfert violent et presque barbare du Pape, de Savone à Fontainebleau, fut pour Bonaparte, ce dernier crime qui, selon l'Écriture, lasse enfin la patience du Seigneur. *Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam.* (1) En effet, on remarque que le 25 juin, le Pape captif arrivait presque mourant à Fontainebleau; et le 22 du même mois, Napoléon, enivré d'une prospérité véritablement prodigieuse, de trois lustres, faisait passer son armée sur le Niémen, et s'avançait sur le territoire russe. Il commençait ainsi une guerre qui devait lui être si fatale. Elle le renversa du trône, et lui fit perdre en peu de mois le fruit de tant de victoires et de triomphes. Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette mémorable expédition de l'armée française, ni le voyage en Russie de l'an 1812, où la main de Dieu et non celle des hommes détruisit une des plus

(1) Amos, cap. 1. v. 3.

nombreuses et des plus vaillantes armées dont l'histoire fasse mention.

Je dois ajouter une anecdote, et faire une observation, qui sera sans doute accueillie avec dérision par nos modernes penseurs; mais que je soumets aux âmes religieuses qui, dans les événements du monde, reconnaissent toujours les opérations d'une main supérieure et invisible qui dirige les vicissitudes humaines. Dans une lettre écrite par l'Empereur Napoléon au Prince Eugène, vice-roi d'Italie, où il se plaint de ce que Pie VII n'avait voulu condescendre à aucune de ses demandes, on lit ces paroles remarquables : *Ignore-t-il combien les temps sont changés ? me prend-il pour un Louis-le-Débonnaire ? ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ?* (1)

Lorsque le Pape eut fulminé la bulle d'excommunication, Napoléon, en adressant la parole au Cardinal Caprara, lui disait souvent au milieu des ironies et des sarcasmes, qu'il se moquait de la bulle, et qu'elle ne ferait pas tomber les armes des mains de ses sol-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, par J. B. de Salgues, Paris 1826.

dats. J'ai lu avec étonnement, je dirais même avec effroi dans l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'an* 1812, écrite par le comte de Ségur, l'un de ses généraux et témoin oculaire de cette grande catastrophe. (1) *Elles* (les armes) *parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable. Dans les chûtes fréquentes qu'ils faisaient, elles s'échappaient de leurs mains, elles se brisaient ou se perdaient dans la neige. S'ils se relevaient, c'était sans elles; car ils ne les jetèrent point, la faim et le froid les leur arrachaient.* Le même fait se trouve rapporté dans le tome vingt, chapitre cinq, des *Mémoires pour servir à l'histoire*, de M. de Salgues : *Le soldat*, dit cet auteur, *ne put tenir ses armes, elles s'échappaient des mains des plus braves.* Et au chapitre sept, page 164 : *Les armes tombaient des bras glacés qui les portaient.*

Nos penseurs modernes diront que ce furent la neige et les frimats qui produisirent cet effet, et qui firent tomber les armes des mains des soldats; Mais à qui ces météores obéissent-ils? L'Ecriture sainte nous le dit au pseaume 148 : *La neige, la glace et le souffle des tempêtes obéissent à la voix du Seigneur.*

(1) Lib. IX, cap. XI.

La nouvelle de cette prodigieuse catastrophe pénétra bientôt dans notre prison, et vers la fin de l'année 1812 et le commencement de 1813, un rayon d'espoir vint briller aux yeux des prisonniers de Fénestrelle. Quelques-uns d'entre nous qui lisaient quelquefois ce vers du Dante, écrit sur la porte du fort: *Perdez tout espoir, ô vous qui entrez ici*, n'en furent plus aussi frappés; des idées plus agréables se présentèrent à leur esprit. Ils purent se promettre un avenir moins sinistre. Mais je n'osais encore me flatter que le jour de ma délivrance fût aussi proche qu'il l'était en effet. Le 30 janvier au soir, de l'année 1013, comme je me trouvais dans la chambre du commandant, le chanoine Barrera vint me dire qu'on avait appris, par une lettre arrivée de Turin, que le 19, l'Empereur Napoléon et l'Impératrice étaient arrivés à l'improviste à Fontainebleau; qu'ils avaient eu une entrevue avec le St. Père, et que tout Paris attendait avec impatience le résultat de cette entrevue. Cette nouvelle, qui pouvait être l'avant-coureur de ma délivrance, comme elle l'était en effet, au lieu de me remplir de consolation, me jeta dans le trouble et l'agitation. Je prévis qu'elles en seraient les suites. Je connaissais le caractère doux et

complaisant du Pape. Ce Pontife était abattu, presque anéanti par la maladie, les peines et les incommodités d'une longue prison : je savais qu'il était circonvenu par des personnes entièrement vendues à l'Empereur, ou lâchement timides, et imbues des maximes de la Cour. Je compris aussitôt que la lutte entre le Pape et Bonaparte devait être trop inégale, et je prévis de quel côté serait la victoire. Le lendemain, un message, expédié par un ami de Turin, nous apprit qu'il s'était fait un accomodement entre le Pape et l'Empereur ; que les Cardinaux déportés en différentes villes, ou détenus dans les prisons d'état, seraient mis en liberté ; et qu'ils devaient être autorisés à se rendre auprès du St. Père à Fontainebleau. En effet, le soir du même jour, un gendarme apporta un paquet au commandant, de la part du directeur de la police de Turin. On lui ordonnait entre autres choses, de me mettre sur-le-champ en liberté, et de me donner une lettre, que m'adressait le Ministre des Cultes de Paris (1). Cette lettre disait, que le 25 du mois, on avait conclu à Fontainebleau un concordat solennel entre le Pape et l'Empe-

(1) Pièces justificatives, n° 2.

reur ; et qu'un des premiers effets de cet heureux événement, était ma liberté. On y disait encore que je pouvais me rendre à Fontainebleau, pour remercier le St. Père d'avoir intercédé pour moi auprès de Sa Majesté l'Empereur. Je ne puis dissimuler que ces paroles, *grand et heureux événement*, et le triomphe que manifestait le Ministre de Napoléon, bien connu par ses maximes plus que gallicanes, et par son aversion pour le St. Siége, me remplirent d'amertume. Elles troublèrent le plaisir que devait naturellement me causer le recouvrement de ma liberté, après une longue et pénible détention. Je restai encore cinq jours dans la forteresse, pour faire les préparatifs nécessaires d'un long voyage au cœur de l'hiver. Le 5 février, après trois ans et demi de prison, je me mis en chemin pour aller à Fontainebleau (1).

(1) Pièces juitificatives, n°. 2.

CHAPITRE V.

Voyage à Fontainebleau et à Paris.

Ce jour mémorable de ma vie fut accompagné de telles circonstances, d'une suite variée de scènes si subites et si flatteuses pour moi, qu'aujourd'hui même, je ne puis les retracer sans émotion. Lorsque je sortis du fort, le ciel était, comme à l'ordinaire, obscurci par une neige épaisse. Tout ce qui se présentait à la vue était couvert de neige, et cette neige était tellement durcie sur la route, que pour descendre dans la plaine et faire passer la voiture, il fallait envoyer en avant des paysans rompre la glace. Mais trois heures après, nous arrivâmes à la délicieuse campagne de Pignerol. Elle ne le cède en rien à la terre du Labour. Je trouvai non-seulement le ciel pur, mais serein, comme dans une des belles journées d'hiver, dont on jouit assez souvent sous le doux climat de Naples.

Si ce changement de scène dans la nature

me fut agréable, et me fit un très-grand plaisir, je fus infiniment plus touché, et je versai même des larmes d'attendrissement à la vue du changement politique et moral envers ma personne. Je m'arrachai avec peine et avec douleur des bras de mes compagnons d'infortune, qui, fondant en larmes, vinrent me conduire jusqu'à la porte du fort. En m'éloignant, j'entendis sonner la cloche de la paroisse : je trouvai le curé du village, avec une grande partie de la population, qui demandait la bénédiction. Un peu plus loin, je rencontrai les magistrats, qui venaient me complimenter et se réjouir de ce que j'avais recouvré ma liberté. Toute cette population m'accompagna jusqu'à la voiture, et ne cessa de me donner des marques non équivoques d'attachement et de vénération. Sur le chemin, partout où il y avait une église, le curé venait, à la tête de ses paroissiens, m'adresser les compliments les plus tendres et les plus affectueux. Le peuple se mettait à genoux et demandait la bénédiction. Le son des cloches de toutes les églises, qui se trouvaient sur la route, se fit entendre pendant long-temps. Il produisait un effet singulièrement harmonieux dans ces vallées, où l'écho des hautes montagnes le répétait au

loin. En approchant de Pignerol, je rencontrai une députation du chapitre de la cathédrale, qui venait me féliciter sur le recouvrement de ma liberté, et me dire toute la part que le chapitre entier prenait à un si heureux événement. Je trouvai à l'entrée de la ville, un peuple nombreux rassemblé hors des murs, pour être témoin de mon arrivée, et lorsque j'entrai, toutes les cloches de la ville furent mises en branle. Les rues par lesquelles je passai, les boutiques et les fenêtres des maisons étaient remplies de personnes de toutes les classes, qui manifestaient leur joie par leurs regards et leurs gestes. Elles semblaient tressaillir d'allégresse. Lorsque j'arrivai sur la place, en face de l'auberge où je devais descendre, il s'offrit à mes yeux un spectacle encore plus touchant. Là, s'étaient réunis tous les prêtres et les ecclésiastiques de l'état romain, qui demeuraient à Pignerol et dans les environs. Ils avaient été relégués en cette contrée, pour n'avoir pas voulu prêter le serment exigé par le Gouvernement Français. A peine m'eurent-ils aperçu, qu'ils firent entendre un murmure d'applaudissement et d'acclamation. Ils m'environnent, ils me descendent de la voiture, l'un baise mon anneau, l'autre mes

vêtements, celui-ci pleure, celui-là bat des mains : ils me parlent tous à-la-fois et se réjouissent avec moi. La vue de tant d'illustres confesseurs de la foi, leur visage amaigri et décharné, leurs habits vieux et déchirés, qui annonçaient la misère et la pauvreté dans laquelle ils vivaient, me causèrent une si vive émotion, que je ne pus leur répondre, sinon par mes larmes et mes sanglots. Je les embrassais, je serrais la main aux uns et aux autres; par mes regards, je leur faisais connaître à tous ma sensibilité et ma reconnaissance. J'entrai dans l'auberge, au milieu d'une foule immense qui demandait à genoux ma bénédiction. Je vis sur les balcons et dans toutes les maisons, la réunion de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans le pays. Après m'être reposé à peine un quart-d'heure, j'allai, accompagné et suivi de tout ce clergé exilé, et d'une foule de peuple, à l'église des religieuses de la Visitation. Je les avais fait avertir, pendant que j'étais encore à Fénestrelle, qu'à mon passage, j'entrerais chez elles. A mon arrivée, je trouvai l'église magnifiquement parée. On exposa le Saint-Sacrement, et on donna la bénédiction. J'entrai ensuite dans le monastère, et j'eus la satisfaction de faire connaissance avec plu-

sieurs religieuses des familles les plus distinguées du Piémont. Elles avaient été, comme toutes les autres religieuses, chassées de leur cloître, et dans la suite, elles avaient obtenu la faveur de pouvoir y rentrer, et de continuer leur institut, en faisant l'éducation d'un assez bon nombre de jeunes demoiselles. Je retournai à l'auberge, où je reçus de nouveau les complimens du chapitre et je fus invité à dire le lendemain la messe à la cathédrale. Je remerciai, et je promis d'aller pour l'entendre. J'y fus en effet le lendemain. Je reçus quelques-uns des agents du Gouvernement, et après le coucher du soleil, je me mis à table. Une société de jeunes amateurs vint exécuter diverses pièces de musique instrumentale. Tant de signes non équivoques de la satisfaction et de la joie qu'éprouvait la population entière d'une ville soumise à l'Empereur des Français, et dans un temps où l'on usait d'une si grande rigueur envers le clergé, snrtout envers les Cardinaux et les Prélats Romains, me touchèrent et m'attendrirent à un tel point, qu'à peine je pus prendre un peu de nourriture, et qu'il me fut impossible de me livrer au sommeil pendant la nuit.

Le matin, j'allai de bonne heure à l'Eglise,

environné des ecclésiastiques exilés des états Romains. Les Chanoines l'avaient fait parer pendant la nuit comme on le fait pour les fêtes solennelles. Je fus reçu par le chapitre avec les cérémonies accoutumées. Pendant que j'assistais à la messe, plusieurs motets furent chantés avec accompagnement d'un orchestre choisi. J'allai ensuite à la chambre capitulaire, j'y pris le chocolat; je remerciai le chapitre des démarches qu'il avait faites envers moi, et je retournai à l'auberge.

Je voulus connaître en détail le nom et la patrie de chacun des ecclésiastiques exilés. Parmi eux, plusieurs jeunes gens m'intéressèrent vivement. Ils n'étaient point encore entrés dans les ordres majeurs; mais comme ils avaient été nommés à quelques prébendes, et par-là même appelés à prêter serment au gouvernement usurpateur, ils l'avaient refusé et avaient été jetés en exil. Je leur adressai à tous des paroles de consolation et d'encouragement. Je louai leur généreuse constance. Je les assurai que la divine providence ramenerait le St. Père à Rome: qu'elle le ferait remonter sur son trône et lui rendrait ses domaines temporels; que l'on n'oublierait certainement pas le mérite du sacrifice qu'ils avaient fait à l'Eglise; et que leur conduite

édifiante et vertueuse ne resterait point sans récompense. Je faisais cette promesse de bonne foi ; j'avais l'espoir flatteur qu'elle s'accomplirait ; mais je ne pouvais prévoir qu'après le retour des Souverains légitimes, il y aurait, dans leurs conseils et dans leurs délibérations, un esprit de lâche condescendance pour les partisants et les employés du Gouvernement usurpateur, qui les mettrait hors d'état de donner aucunes récompenses aux sujets restés fidèles. Daigne le ciel éloigner de nouveaux bouleversements et de nouvelles révolutions !

Je montai en voiture et je traversai une foule immense de peuple. Les cloches résonnèrent de toutes parts, et je sortis de Pignerol, ému, attendri jusqu'aux larmes. J'avais fait venir de Turin deux voitures à quatre chevaux, ponr aller plus lentement jusqu'à Chambéry.

Je me proposais d'y prendre la poste et de continuer ma route pour Fontainebleau. Le premier jour, je m'arrêtai à Rivoli pendant quelques heures. J'y trouvai le marquis d'Azelio. Ce seigneur joignait, à une illustre naissance, des connaissances étendues et une solide piété. Il m'avait apporté de Turin plusieurs choses qui pouvaient me servir pendant la route. Le premier, il me parla des funestes

clauses du Concordat de Fontainebleau; mais il ne les connaissait lui-même que d'une manière imparfaite. Pendant que M. Azelio était avec moi, le père Ferreri, directeur du collège Clémentin de Rome, et M. Scarcelli, avocat de Turin, vinrent me prier d'accepter un repas préparé pour moi chez le père Ferreri. Je ne pus me dispenser de m'y rendre; je passai ces moments avec une extrême satisfaction dans la compagnie de personnes excellentes, qui avaient pris et qui prenaient encore le plus vif intérêt à mon passage et à ma destinée future. Elles étaient venues exprès de Turin, pour me voir et pour m'offrir des secours avec une extrême bienveillance. Elles me firent en effet toutes les instances possibles, pour que j'acceptasse tout ce dont je pourrais avoir besoin dans ma route. Je ne puis passer sous silence ce que le marquis d'Azelio et M. Gonnella, banquier à Turin, avaient fait à Savone pour le St. Père, pendant sa prison. Ils s'étaient exposés aux plus grands dangers, pour lui donner des preuves de leur zèle et de leur attachement pour sa personne sacrée et pour le St. Siége. Ils me prirent à part et m'offrirent en don la somme nécessaire pour aller jusqu'à Paris.

Je n'acceptai point cette offre, parce que j'avais assez; mais je les remerciai avec une véritable effusion de cœur, et je n'oublierai jamais des offres si généreuses.

De Rivoli, j'allai à St. Antonin, où je passai la nuit. Le lendemain qui était un dimanche, j'entendis la messe dans une paroisse de Suse. Le curé annonça qu'on allait chanter dans la matinée un Te Deum, pour le Concordat conclu entre le Pape et l'Empereur Napoléon. Au coucher du soleil, j'arrivai à l'hospice des religieux du mont Cénis qui m'attendaient. Ils me reçurent avec la plus tendre affection et me traitèrent splendidement. Je m'informai aussitôt de ce qui était arrivé au Pape pendant son voyage de Savone à Fontainebleau. J'appris que le St. Père était arrivé au mont Cénis, le 11 juin 1812, pendant la nuit; qu'il était alors dans un état qui faisait craindre pour ses jours; que le mal ayant empiré, on lui avait administré le St. Viatique, le 14 au matin; que malgré les instances et les prières des religieux et du chirurgien Clara, qu'on avait fait venir de Lanebourg, malgré tous les efforts qu'ils firent pour persuader à M. Lagorse, colonel de gendarmerie, que le Pape ne pourrait pas supporter les fatigues

du voyage et qu'il mourrait en chemin, le colonel voulut absolument que, dès le 14 au soir, il se mît en route pour Fontainebleau; et ce voyage se poursuivit de jour et de nuit avec la plus grande vitesse. Je ne dois pas passer sous silence un fait qui regarde le colonel. On me dit qu'il avait écrit à Turin, soit par un courrier, soit par le télégraphe, pour instruire le Gouvernement de l'état dangereux dans lequel était le St. Père; qu'il avait demandé s'il devait ou non poursuivre le voyage, et qu'on lui avait répondu qu'il devait suivre exactement les ordres qu'il avait reçus de Paris. Mais ces ordres ne lui permettaient pas de différer davantage de partir. Je descendis à Lanebourg, et j'y passai toute la journée du 8, pour faire raccommoder une roue de la voiture; et là, le chirurgien Clara vint me voir à l'auberge et me donna des nouvelles du dernier voyage du Pape. Cet homme estimable me raconta qu'il avait accompagné le St. Père dans ce voyage désastreux; qu'il avait été seul avec lui dans la voiture, pour l'assister et en avoir soin. Que, pendant quatre jours et cinq nuits, on avait marché sans s'arrêter et sans permettre au St. Père de descendre; et qu'enfin, pendant que les domestiques,

qui accompagnaient l'illustre prisonnier, prenaient le soir quelque nourriture, on mettait la voiture où était le Pape sous la remise de l'auberge.

Le 9 au soir, je couchai à Saint-Jean de Maurienne et le dix à Montmeillant. Le lendemain, j'arrivai à Chambéry, vers une heure après-midi. J'y demeurai le reste du jour, comme je me l'étais proposé ; parce que je voulais en connaître l'Evêque, Monseigneur de Solles. On avait dit que, dans l'assemblée des Evêques tenue à Paris, sous le titre impropre de Concile national, et, si je ne me trompe, dans la quatrième session, M. Maximilien de Droty, évêque de Jérico, *in partibus*, avait proposé à ses collègues, d'aller tous, avant de prendre aucune autre détermination, se jeter au pied du trône, pour demander la liberté du St. Père Pie VII; que Monseigneur de Solles approuva la pensée du digne Evêque Allemand ; et qu'aucun autre des membres du prétendu Concile n'éleva la voix ; ce qui me paraît difficile à croire. Néanmoins cela m'avait fait concevoir une opinion favorable de ce Prélat, et je voulus le voir en passant par Chambéry et lui faire mes remercîmens. Il avait en effet de bonnes opinions et du dévouement au St. Siége. Cepen-

dant dans la suite, il a, en certaines occasions, montré moins de fermeté. Dans l'entrevue que j'eus avec lui, il me dît qu'il avait reçu d'un de ses amis de Paris, qui, par sa piété, méritait toute confiance, des nouvelles peu consolantes du Concordat de Fontainebleau. Il ajouta que le Pape en était très-affligé; qu'en ce moment il avait quelques infirmités; qu'il n'y avait qu'une voix à Paris, pour dire que l'Empereur avait appelé à Fontainebleau un grand nombre d'Evêques de la France et de l'Italie; que ces Evêques devaient ouvrir des négociations avec les Cardinaux qui se trouvaient dans cette ville, pour applanir toutes les difficultés, qui s'opposaient à l'exécution du Concordat. Je compris alors au sein de quelle mer orageuse j'allais me jeter, et je regrettai sincèrement la tranquillité de ma prison.

Dans la matinée du 12, je partis en poste de Chambéry et je couchai à Verpilliére. Le lendemain, j'arrivai avant midi à Lyon. Je descendis à l'hôtel de l'Europe, où je savais que le vicomte de Montmorency était venu d'une de ses terres, pour me voir, et s'aboucher avec moi. J'ai déjà parlé de ce Seigneur et de son illustre famille, dans l'histoire de mon premier voyage en France. Je l'avais vu

au moment où je fus transporté avec le St. Père, à Grenoble. Il vint à ma chambre, et lorsque je l'aperçus, je lui dis : *Comment ! le premier baron chrétien vient visiter un criminel d'état à peine sorti des prisons !* Alors nous nous embrassâmes, et après les compliments d'usage, nous eûmes un long entretien sur les affaires ecclésiastiques et politiques de la France. Il me confirma tout ce que m'avait dit l'Evêque de Chambéry, de l'affliction des bons catholiques, qui gémissaient du concordat de Fontainebleau. Il me dit que tous les fidèles Lyonais, et lui-même, auraient bien désiré m'avoir pendant quelque tems dans leur ville mais qu'ils renonçaient bien volontiers à cette consolation, et me conseillaient d'accélérer mon voyage, afin de me réunir le plutôt possible au Pape et aux autres Cardinaux, que l'on supposait déjà rassemblés à Fontainebleau, pour aider à Sa Sainteté à sortir de sa pénible et dangereuse situation. J'appris qu'un grand nombre de Lyonnais attachés au St. Siège et fidèles catholiques avaient un ardent désir de me voir à mon passage ; qu'ils allaient à chaque instant à l'hôtel, pour connaître plutôt mon arrivée.

M. de Montmorency me demanda combien de temps je comptais rester à Lyon. Je lui ré-

pondis que j'espérais partir le lendemain, qui était un Dimanche; mais qu'auparavant je dirais la Messe dans l'église la plus proche, qu'il me dit être consacrée à St-François-de-Sales et avoir pour curé M. Giulard, pieux et savant pasteur. Après nous être entretenus assez long-temps sur la santé du Pape, sur le bruit qui se répandait, que sa résidence serait fixée à Avignon, sur les Cardinaux qui avaient pris part au concordat, et sur ceux qu'on appelait Cardinaux *noirs*, qu'il croyait être déjà réunis à Fontainebleau, il se retira, en me disant qu'il allait prévenir M. Giulard de l'intention que j'avais de dire la Messe le lendemain dans son église, et qu'il allait l'annoncer aux bons Lyonnais, à qui cette nouvelle devait faire un très-grand plaisir. Lorsque M. de Montmorency fut parti, plusieurs ecclésiastiques vinrent me voir, et entr'autres l'abbé Gérard, auquel j'avais fait remettre une lettre que M. le marquis d'Azelio lui écrivait. Ce digne ecclésiastique était dans la tristesse et la douleur. Il me lut une lettre qu'il avait reçue d'un de ses amis de Paris; on lui parlait dans cette lettre en termes qui exprimaient le chagrin et l'inquiétude, sur quelques-uns des articles du concordat de Fontainebleau, tels qu'ils se répandaient alors dans le public.

Je l'avoue ingénuement, quoique je fusse persuadé que le concordat de Fontainebleau devait contenir des concessions souverainement préjudiciables aux droits du St. Siége, et contraires à la discipline actuelle de l'Eglise, parce que j'en jugeais par le tiomphe des ministres du Gouvernement, cependant je ne croyais pas possible tout ce que l'on disait dans la lettre de Paris. Je manifestai mon sentiment à M. Gérard; et je le croyais si vrai, qu'en ce moment même où j'écris mes mémoires (1), les deux tiers de la France et de l'Italie comptent encore au nombre des impostures de Bonaparte, celle d'avoir inventé les articles du concordat, et d'avoir trompé le monde, en voulant faire croire qu'ils étaient approuvés et signés par le Pape.

J'allai un instant dans l'après-midi, voir la cathédrale; je parcourus ensuite en voiture les principales rues de Lyon. Je vis en passant les grandes fabriques, le palais de la Cour, de beaux ponts sur la Saône et sur le Rhône; enfin les passages qui bordent ces fleuves, et que les Français appellent les *quais*. Ils me parurent très beaux. Quoique je n'aie jeté qu'un coup-d'œil en passant sur la ville de

(1) En 1818.

Lyon, il me semble, d'après l'idée qui m'en est restée, qu'elle est plus belle et plus régulièrement bâtie que Paris.

M. de Montmorency revint plusieurs fois me voir dans la soirée. Je reçus aussi la visite d'un des vicaires généraux du Cardinal Fesch, celle de M. Giulard, de plusieurs ecclésiastiqnes, et de quelques séculiers. Tous à l'envi me témoignaient l'estime et la vénération qu'il avaient, disaient-ils, conçue pour ma personne, à cause des chagrins et des traverses, que j'avais éprouvées. Ils me faisaient véritablement rougir, et me donnaient occasion de m'humilier et de me confondre en la présence de Dieu, qui connaît ma faiblesse et mon indignité. J'appris dans ces visites, que le Cardinal Fesch, était parti quelques jours auparavant pour Paris; qu'il gouvernait bien son diocèse; qu'on l'y voyait d'un bon œil; et que quand il avait reçu la nouvelle du concordat de Fontainebleau, il n'avait donné aucun signe de joie; mais qu'il avait dit que l'Eglise avait dû faire de grands sacrifices.

Au nombre des séculiers qui vinrent me voir, étaient deux jeunes messieurs d'un air distingué, et d'un abord aimable. Ils se firent annoncer comme venant de la part du

banquier, auquel je venais d'envoyer une lettre de change. Ils me comptèrent la petite somme que je lui avais demandée pour mon voyage, et, après m'avoir fait signer le réçu de cette somme, qu'ils avaient écrit d'avance, ils me prièrent de faire retirer mon valet de chambre, qui était alors auprès de moi, parce qu'ils désiraient me voir seul. Michel sortit : les deux jeunes gens se mirent aussitôt à genoux, et me demandèrent la bénédiction, avec beaucoup d'humilité. Je restai confus et tout étonné de ce spectacle ; mais pour ne pas les tenir long-temps dans cette posture, je leur dis, que ma bénédiction leur vaudrait bien peu de chose ; que cependant j'interprétais la volonté et l'intention du Pape ; qu'en son nom, je leur donnerais la bénédiction apostolique, et je les bénis. Ils se levèrent aussitôt pleins de satisfaction, et me demandèrent à quelle heure, je dirais la messe le lendemain, puis il se retirèrent.

J'ai voulu raconter cette anecdote, pour donner une idée de la ferveur religieuse des bons Lyonnais et de leur dévoûment envers les ministres du St. Siége, dans un temps surtout, où le Gouvernement Français faisait tous ses efforts, pour l'opprimer et l'avilir. Le 14, la voiture de M. de Montmorency

vint me prendre et me conduire à l'église St.-François-de-Sales. A peine nous étions à la vue de l'église, que les cloches furent mises en branle. Au sortir de la voiture, je fus reçu par le clergé revêtu de ses ornements. Le curé, M. Giulard, me présenta l'encens, me fit entrer dans l'église, se mit à genoux, fit agenouiller tout le peuple qui la remplissait en foule, m'adressa, au nom de tous les assistants, un discours plein de feu et d'énergie, discours relatif à la circonstance malheureuse du temps où nous étions. Depuis cinq ans et plus, qui se sont passés dans un tourbillon d'affaires et d'occupations, il ne m'est pas possible de me rappeler l'enchaînement de ce discours, et tout ce qu'il contenait. Je me souviens seulement de quelques propositions fortes, et marquées au coin d'une liberté vraiment apostolique, qui me firent une vive impression; parce qu'il était prononcé dans une église de France, sous le règne de Napoléon Bonaparte, dans un temps de persécution, au milieu d'une foule immense, où se trouvaient certainement des espions de ce Gouvernemcnt vigilant et soupçonneux. Je me souviens des propositions suivantes, exprimées à peu près en ces termes: *Nous baisons vos chaînes, nous vous considérons comme un confesseur de la foi, qui avez souffert*

pour la cause de Jésus-Christ. A la fin de son discours, il m'adressa ces paroles : *Ministre du chef de l'Eglise, vous lui direz que nous voulons vivre toujours unis avec lui, toujours soumis à ses ordres.* Il termina ainsi : *Donnez-nous votre sainte benédiction. Nous sommes bien sûrs que celle que vous allez nous donner sur la terre, va être ratifiée dans le ciel.*

Pendant qu'il parlait, le peuple faisait des signes d'approbation, et il les redoublait au moment où les paroles du Pasteur exprimaient un plus grand courage, et un mépris total du respect humain. Pendant ma messe, un peu avant la consécration, quelques jeunes gens environnèrent l'autel et entonnèrent un hymne, qui inspirait la dévotion et le recueillement. Après la communion du précieux sang, M. le curé me dit à voix basse, que divers fidèles désiraient recevoir la sainte Eucharistie de ma main ; et comme je lui faisais un signe de tête pour lui annoncer que j'étais prêt à faire ce qu'il me demandait, il me présenta un grand ciboire plein de saintes hosties. En me tournant vers le peuple pour le bénir, je vis s'approcher de l'autel, plusieurs personnes, avec une dévotion vraiment exemplaire. Les trois premiers étaient

M. de Montmorency, et les deux jeunes gens qui étaient venus la veille, comme commissionnaires du banquier, et quelques autres personnes distinguées. Quelques-unes d'entre elles m'avaient fait visite avec M. de Montmorency. Je descendis ensuite à la balustrade, que je trouvai remplie; et je donnai la communion à plus de cent fidèles, dont la plupart étaient des femmes. Ce spectacle consolant est demeuré gravé dans ma mémoire; et il ne s'effacera jamais. Je ne m'attendais pas à pouvoir en jouir en France. Quelques années auparavant, je croyais que notre sainte religion était éteinte, ou du moins sur le point de s'éteindre en ce Royaume. La modestie et la componction avec lesquelles ces bons catholiques, ces pieux Lyonnais s'approchaient du St.-Autel, pour recevoir le corps du Seigneur; le profond recueillement avec lequel ils retournaient à leurs places, et le silence qui régnait dans l'église, où j'entendais ma voix retentir, me touchaient jusqu'aux larmes. Après la messe, je dis au bon curé, que la consolation que je venais d'éprouver, m'avait plus que récompensé des peines et des désagréments d'une année de prison. Lorsque j'eus fini mon action de grâces, je retournai à l'hôtel, où m'accompagnèrent M. le

Vicomte de Montmorency, plusieurs jeunes Lyonnais et une jeune dame, épouse d'un négociant, qui me donna un tableau en broderie, où le St. Père était représenté bénissant ses enfants.

Peu d'instants après, ces personnes estimables m'accompagnèrent jusqu'à la voiture, et me donnèrent toutes les marques du respect et de la vénération. Je sortis de Lyon, ému, attendri, et répétant ces paroles du Sauveur : *non inveni tantam fidem in Israël.* Je n'ai pas trouvé une aussi grande foi dans Israël. Je me disais en moi-même : si quelques années avant la fatale et trop mémorable révolution de France, lorsque la paix et l'harmonie régnaient encore entre le St. Siége et le Gouvernement, un Cardinal fût arrivé à Lyon avec un pompeux équipage, environné d'un nombreux cortège, suivi de plusieurs voitures, il aurait été salué respectueusement par les personnes qui l'auraient rencontré : il aurait reçu à son hôtel quelques visites d'usage : la magistrature l'eût complimenté ; mais tout se serait terminé là. Au contraire, aujourd'hui que l'Eglise gémit sous l'oppression de la tyrannie, je passe à Lyon : je n'y séjourne qu'un moment : j'y viens dans un équipage, non-seulement modeste, mais de beaucoup

au-dessous de celui qui convient à la dignité de Cardinal ; et des centaines de personnes de tout rang et de toute condition se sont mises en mouvement, pour me donner des témoignages du plus grand attachement, de la plus profonde vénération. Mon entrée, dans l'Eglise de la paroisse de St. François de Sales, peut être considérée comme un véritable triomphe sur les persécutions de l'Eglise. Cette réflexion ranima mon courage. Il me sembla reprendre haleine et recouvrer de nouvelles forces, pour affronter les combats que je prévoyais avoir à soutenir à Fontainebleau, contre Napoléon et son ministère. J'arrivai le soir à Roanne, ville du Lyonnais. Il y avait autrefois un collége de jésuites, qui jouissait d'une grande réputation. Je passai la nuit du 15 à Moulins, capitale du Bourbonnais, et celle du 16 à la Charité. Cette ville est dans une fort belle situation sur la Loire. Là, je lus la Gazette de France qui venait d'y arriver, et j'acquis la cruelle certitude que les articles funestes du concordat de Fontainebleau n'étaient que trop vrais et qu'ils étaient tels qu'on me les avait annoncés à Lyon ; mais alors je m'étais refusé à les croire.

Le 17, j'arrivai à Montargis. J'y passai la nuit, et le lendemain, j'arrivai à Fontaine-

bleau un peu avant midi. En approchant du palais impérial, je m'imaginais que j'allais y trouver un grand concours de monde; parce que je savais qu'il y avait auprès du Pape plusieurs Cardinaux, des Evêques Français et quelques-uns des ministres de l'Empereur. De plus, comme la communication avec le St. Père venait d'être ouverte, après cinq ans d'interruption, je croyais que, de Paris et des villes voisines, beaucoup de personnes devaient se rendre auprès du St. Père pour affaires de cousciençe; mais je n'aperçus que quelques personnes d'une condition vulgaire. L'une d'entr'elles appela le concierge du Palais, qui vint m'ouvrir la grille. J'entrai dans une vaste cour terminée par un escalier à deux volées, qui conduit au château. Dans toute la cour, je ne vis qu'une sentinelle, placée au haut de l'escalier. Toutes les portes et les fenêtres de la face du château étaient fermées. Il régnait là un tel silence, qu'il ne me semblait pas entrer dans un château Royal; mais dans une prison d'état. Je n'y trouvai personne à qui m'adresser, pour demander une audience. Je fus obligé d'envoyer mon valet de chambre, qui revint bientôt après avec Hilaire Palmieri, l'un des domestiques Romains qu'on avait laissés

auprès du Pape. Ce domestique me dit d'aller tel que j'étais, en habit de voyage; parce que le St. Père allait me recevoir. En entrant dans le Palais, je rencontrai le cardinal Joseph Doria, qui vint m'embrasser en versant des larmes, et qui me donna tous les signes de la plus tendre affection. Il ne cessait de témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de ma délivrance. Je trouvai, dans les anti-chambres du Pape, quelques Prélats Français, et lorsque j'entrai dans les appartements, je l'aperçus lui-même qui faisait quelques pas pour venir au devant de moi. A son aspect, je fus saisi d'étonnement et de douleur. Il était courbé, pâle, décharné; ses yeux étaient enfoncés, immobiles, comme ceux d'un homme qui est devenu stupide. Il m'embrassa et me dit avec froideur, qu'il ne m'attendait pas sitôt. Je lui répondis que je m'étais empressé de venir, pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds, et de lui témoigner mon admiration pour la constance avec laquelle il avait souffert une si dure et si longue prison. Il me dit avec la plus profonde douleur ces propres paroles : *mais à la fin, nous nous sommes déshonorés. Ces Cardinaux...... m'ont traîné à la table et m'ont forcé de signer.* Puis il me prit par la main, me conduisit

auprès de son siége, me fit asseoir, et après m'avoir fait quelques questions sur mon voyage, il me dit : *vous pouvez vous retirer, parce que bientôt les Evêques français vont venir. Vous avez un logement préparé dans le palais.* En quittant le Pape, je fus conduit dans un fort petit appartement qui m'avait été destiné. C'était une chambre divisée en trois. Elle donnait sur une grande galerie, où d'autres Cardinaux furent également logés. Il y avait déjà des Evêques français.

La solitude du palais, le silence et la tristesse peinte sur les visages, la profonde douleur dans laquelle je voyais le Pape plongé, la froideur inattendue de son accueil, me jetèrent dans un étonnement, dans un serrement de cœur, qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Peu de temps après, M. Bertazzoli, aumonier de Sa Sainteté, vint me dire que le St. Père m'avait congédié promptement, pour se débarrasser plus tôt de l'audience ordinaire des Evêques français, et qu'il me reverrait volontiers avant le dîner. Il ajouta que je ne devais parler qu'avec réserve en présence des gens de la maison du Pape. Je compris ce qu'il voulait me dire.

Je retournai auprès de Pie VII. Je le trouvai dans un état digne de compassion, et qui me fit craindre pour ses jours. Il avait été informé par les Cardinaux de Pietro, Litta et Gabrielli, arrivés les premiers à Fontainebleau, de l'effet produit par la signature qu'on lui avait surprise. Le Pape en avait conçu une juste horreur. Il voyait de quelle élévation et de quelle gloire l'avaient fait descendre des conseils perfides et les suggestions de la faiblesse. Il ne me parlait de cet événement, qu'avec une profonde mélancolie, et l'expression de la plus vive douleur. Il finit par me dire que cette pensée faisait son tourment ; qu'il ne pouvait la chasser de son esprit ; qu'il ne goûtait aucun repos pendant la nuit ; qu'à peine il prenait assez d'aliments pour pouvoir se soutenir, et qu'enfin (ce sont ses propres paroles), *il mourrait bientôt comme Clément XIV.* Je fis alors tout ce qu'il me fut possible pour le consoler : je le conjurai de calmer son inquiétude. J'ajoutai que, de tous les maux qui pouvaient affliger l'Eglise, le plus grand, le plus funeste serait celui de sa mort. Je lui dis que tous les Cardinaux seraient bientôt réunis autour de sa personne ; que ceux qui avaient donné des preuves non équivoques de leur zèle

pour les intérêts du St. Siége, et de leur dévouement à sa personne sacrée, se trouvaient en France; qu'il pouvait se reposer sur eux avec toute confiance; qu'en les appelant à son conseil, il pourrait trouver un remède au mal sur lequel il gémissait. À ces mots *trouver un remède*, son visage s'ouvrit, il sembla se rassurer, et il m'interrompit en me disant : *croyez-vous qu'ils soient capables d'y remédier? Oui, très St. Père*, lui répondis-je, *quand on le désire, on trouve un remède à presque tous les maux.* Le Pape me dit à la fin de notre entretien, de me disposer à partir sous peu de jours pour Paris, afin d'être présenté à l'Empereur et à l'Impératrice. Je cherchai à m'exempter d'un voyage si désagréable et si pénible; mais le Pape me dit, que tous les autres Cardinaux ayant fait ce voyage, si je n'y allais pas, on pourrait le prendre en mauvaise part, et l'attribuer à un manquement de respect pour le Souverain. *Hé bien! très St. Père*, lui répondis-je, *je boirai ce calice amer jusqu'à la lie, et je partirai bientôt pour Paris.*

Vers quatre ou cinq heures, je retournai auprès du Pape, et la conversation roula toujours sur le même objet. Je ne pouvais le distraire, et malgré tous mes efforts, il

ne m'était pas possible de le fixer sur autre chose. Pendant notre entretien, il me dit, que peut-être, pour diminuer à ses yeux l'horreur que lui causaient les concessions scandaleuses et anti-canoniques, contenues dans le concordat, on lui avait proposé de la part de l'Empereur, d'autres articles encore plus mauvais, et qu'il les avait rejetés. En disant ces paroles, il prit dans son secrétaire un papier qu'il tenait sous la clef, et il me le présenta. Voilà cinq ans passés depuis que je n'ai vu cette feuille (1), je ne puis en avoir conservé un souvenir exact. Mais je me rappelle, qu'outre les différentes prétentions qui formèrent dans la suite le concordat de Fontainebleau, il contenait les quatre demandes absurdes qui suivent, On voulait,

1°. Que le Pape et les Pontifes, ses successeurs fussent obligés, avant de prendre possession du Pontificat, de s'engager à ne rien ordonner, à ne rien faire de contraire aux quatre fameuses propositions du clergé gallican.

2°. Que le Pape et ses successeurs n'eussent la nomination que du tiers des membres du sacré collége, et que les deux autres tiers

(1) J'écrivais ces mémoires en 1818.

fussent nommés par les princes catholiques.

3°. Que le Pape désapprouvât, par un bref public, et qu'il condamnât la conduite des Cardinaux qui avaient refusé d'assister à la cérémonie religieuse du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ; parce qu'alors l'Empereur leur rendrait sa bienveillance, et qu'il leur permettrait de se réunir au St. Père, après qu'ils auraient accepté ce bref et qu'ils l'auraient signé.

4°. Enfin que les Cardinaux de Piétro et Pacca fussent exclus de ce qu'on appelait l'amnistie, et qu'il ne leur fût plus jamais permis de se rapprocher de la personne du Pape.

En lisant cette pièce, je me sentis ému de compassion, sur le sort de cet infortuné Pontife, si brutalement trahi et méprisé. Je frémissais d'indignation contre l'impudence et l'effronterie de ceux qui lui avaient présenté de la part de l'Empereur ces étranges conditions. On me dit que c'était M. Duvoisin, Evêque de Nantes. Je n'étais pas moins indigné contre la faiblesse de ceux qui, dans cette circonstance, avaient assisté le Pape de leurs conseils, et qui ne l'avaient pas engagé à rompre toute négociation avec un Souverain qui, par de telles exigeances, ne pouvait

avoir d'autres vues, que d'abaisser le St. Siége et de le réduire sous le joug d'une honteuse servitude, de renverser l'ordre de la hiérarchie, et de ternir la gloire et la réputation que le Pape s'était si justement acquises au milieu de tant de souffrances et de sacrifices personnels.

Et comment ne pas pénétrer sur le champ les vues insidieuses de Napoléon? Comment ne pas prévoir les conséquences funestes que devait entraîner la concession de demandes si absurdes? On voulait que le Pape et ses successeurs n'ordonnâssent et ne fissent rien de contraire aux quatre articles de l'Eglise Gallicane; articles si hautement réprouvés et détestés par le vénérable serviteur de Dieu, Innocent XI et par tous ses successeurs; articles dont la condamnation publique et solennelle fut sur le point d'être prononcée sous le Pontificat d'Alexandre VIII. Pourquoi faisait-on de telles demandes? pour mettre un Pape en contradiction avec un autre Pape, le St. Siége avec le St. Siége, et pour rendre méprisables les décisions de la cour de Rome.

On voulait ne laisser au Pape que la nomination de la troisième partie du Sacré Collége, et céder aux Princes catholiques la nomination des deux autres tiers; n'était-ce

pas afin que Napoléon, imitant le lion chasseur de la fable, pût s'arroger presque exclusivement un tel droit et devenir ainsi le régulateur et l'arbitre de l'élection des Pontifes futurs? Pour bien entendre ceci, il faut se rappeler que, vers la fin de l'année 1809, l'Empereur fit proposer cette question à une commission composée des Cardinaux Fesch et Maury; de quelques Evêques et Archevêques de France, et de quelques autres de ses sujets, dont je parlerai plus au long dans la suite.

Si, les Pays-Bas, le Piémont, la Toscane, etc., ayant été réunis à l'Empire français, on pouvait regarder comme réunis en sa personne les droits qu'avaient autrefois les Ducs de Brabant, de Sardaigne, de Toscane, etc., à la nomination des Cardinaux et à toutes leurs prérogatives.

Les Cardinaux et les Prélats répondirent, que l'Empereur pouvait justement prétendre à tous les droits que ces Souverains avaient dans la nomination des Cardinaux; puisqu'il avait conquis leurs états et les avait réunis à sa couronne. Or, si le Pape accordait cette demande, s'il venait à la signer, il suivait de la réponse de la commission, comme une conséquence toute naturelle, que presque

toutes les prétendues nominations au cardinalat dépendaient de Napoléon, comme Souverain de la France, du Piémont, des états de Vénise, d'Espagne et de Naples.

On demandait que le Pape désapprouvât, qu'il condamnât par un bref, la conduite des Cardinaux qui n'avaient pas voulu assister au mariage de Napoléon; tandis que ces vénérables Prélats ont déclaré que le motif qui leur défendait d'y intervenir, était qu'ils ne voulaient pas s'établir juges de la validité du premier mariage de l'Empereur avec Joséphine, veuve Beauharnais, et qu'ils ne pouvaient en avoir d'autres, pour s'en abstenir; qu'ils étaient liés par un devoir sacré : c'était de respecter le droit réservé au St. Siége, et reconnu par les canonistes français eux-mêmes, d'être seul juge dans la cause du mariage des Souverains. Cette conduite, qui avait attiré sur eux le ressentiment et l'indignation de l'Empereur, méritait de la part du St. Père, l'approbation et la reconnaissance, et non le désaveu et la condamnation.

Enfin on voulait qu'il ne fût plus jamais permis aux Cardinaux de Piétro et Pacca de se rapprocher de la personne sacrée du Pape; eux qui n'ont commis d'autre crime, que

de lui être restés fidèles, au risque de leur vie, jusqu'au moment où il fut cruellement arraché de son Siége ; eux qui, pour avoir manifesté leur fidélité et leur affection, ont long-temps gémi dans une dure prison.

Pour ne pas ajouter encore à l'affliction que le Pape avait ressentie, je me gardais bien de lui parler de l'affront qu'on lui avait fait, en lui proposant de si honteuses conditions ; puisqu'on l'avait cru capable de les souscrire. Je me contentai de lui renouveller l'assurance, que je lui avais donnée le matin, et il me sembla reprendre un peu de courage. Le soir de ce même jour 18, le Cardinal Consalvi arriva à Fontainebleau. Il eut aussitôt une audience du Pape, qui l'attendait avec une grande impatience. Il l'avait déjà destiné à traiter, comme son ministre, avec le Gouvernement Impérial. Le Cardinal a toujours été honoré, depuis son élection, de la faveur et de la confiance de Pie VII. On a pu lui faire dire ce que le Dante faisait dire à Pierre des vignes, ministre de l'Empereur Frédéric. *Je suis avec lui, je tiens les clefs de son cœur, je l'ouvre et le ferme à volonté.*

Le même soir et le lendemain, je revis mes collègues, qui se trouvaient alors à Fontai-

nebleau. Ils se précipitèrent vers moi, et m'embrassèrent en versant des larmes. *Procumbentes super collum, me osculabantur.* Ils me disaient combien ils avaient souffert pendant ma prison, et quelle était leur consolation en ce moment. Le lendemain au soir, je quittai le Pape : il me donna un peu d'argent, et il en offrit à tous les autres Cardinaux. La majeure partie l'acceptèrent. Le 22, dans la matinée, déjà un peu avancée, je partis pour Paris, où j'arrivai avant le coucher du soleil.



CHAPITE VI.

Séjour à Paris, et retour à Fontainebleau. (1)

A peine aperçus-je cette cité immense, qu'un sentiment d'indignation et d'horreur me rappela les maux qu'elle avait faits depuis quelques années à l'Eglise et au monde entier, par les écrits impies sortis de ses infernaux ateliers, et répandus dans toute l'Europe, et par les ordres injustes et les armes de son ambitieux et puissant gouvernement. Je récitai à voix basse les paroles que le divin Rédempteur prononça lors de sa dernière entrée dans la ville de Jérusalem. Quoique je fusse bien certain que tôt ou tard la punition du ciel tomberait sur Paris, je ne pouvais encore prévoir que treize mois après, son orgueil serait abattu; que les Prussiens, les Russes et les Autrichiens, qui avaient vu leurs capitales envahies par les troupes françaises, viendraient

(1) Siede Parrigi in una gran Pianura nell'Ombelico a Francia anzi nel cuore, etc.

Arioste, Orlando furioso, Canto XIV, Stanza 104.

eux-mêmes, pour me servir d'une expression commune, lui rendre visite en personne.

J'allai descendre dans la rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, dans une maison qu'en France on appelle *Hôtel garni*. Cette maison portait le nom du grand Berzolle. Ce soir là, j'y vis quelques-uns de mes collègues qui se trouvaient à Paris. Ils y étaient venus pour être présentés à l'Empereur, afin de pouvoir aller à Fontainebleau se réunir au St. Père. Le lendemain, 21 du mois, j'allai à l'église St. Thomas d'Acquin, qui était la plus proche, pour assister à la messe, parce que c'était un dimanche. Je trouvai l'église pleine, et je remarquai que la plupart des personnes qui y étaient réunies, étaient d'une classe distinguée. Elle m'édifièrent beaucoup par la modestie, et le religieux recueillement avec lesquels elles assistèrent à la grande messe et au sermon. Je remarquai que, sur cent personnes, on comptait près de quatre-vingt-dix femmes. Je dus faire la même observation dans toutes les villes de France, par où je passai l'année suivante; parce que dans toutes les églises, je trouvai le nombre de femmes bien supérieur à celui des hommes. Je remarquai également la liberté avec

laquelle le prédicateur s'exprimait. Il avait pris pour sujet, *les châtiments du ciel à cause de la profanation des Sacrements*; et comme il en faisait l'énumération, il se tourna vers moi en appuyant sur ces paroles : *et les maux graves que l'Eglise souffre depuis tant d'années*; proposition qui pouvait être prise en mauvaise part par le Gouvernement, dans une église voisine des Tuileries, où résidait Napoléon, et dans des circonstances aussi fâcheuses. De l'église St. Thomas, j'allai à la maison du comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, pour obtenir une audience du Souverain. Ne l'ayant point trouvé, je laissai par écrit aux domestiques l'objet de ma visite. Le soir du même jour, le ministre me fit dire de me trouver le lendemain aux Tuileries, à une heure dont je ne me souviens pas, et qu'il me présenterait à l'Empereur. J'y allai, et on me conduisit dans un grand appartement, que l'on pouvait appeler une salle. J'y trouvai les ministres de l'Empereur; quelques militaires de tous grades, et l'Archevêque de Tours. Ils étaient venus pour être présentés à l'Empereur à cette apparition, que fait le Souverain de France dans la matinée, et que l'on appelle *le lever du Roi*, et alors *le lever de l'Empe-*

reur, ce qui veut dire sa première sortie de la chambre à coucher. Un peu après mon entrée, je sentis légèrement battre mon cœur, en fixant mes yeux sur la porte qui correspondait à l'appartement de Napoléon, et j'entendis annoncer l'arrivée de l'Empereur. Je le vis entrer dans l'appartement, dans une mise fort simple. Il s'avança jusqu'au milieu de la salle. Après avoir jeté autour de lui, sur toutes les personnes présentes, un coup-d'œil assez sombre, il vint vers moi, et s'arrêta à la distance de cinq à six pas. Alors, le ministre des Cultes, qui était près de moi, lui dit que j'étais le Cardinal Pacca. L'Empereur prit un air sérieux et dit : *le Cardinal Pacca !* puis il fit un pas pour s'approcher de moi, et reprenant un air plus serein, il me dit : *Pacca, vous avez été long-temps dans la forteresse ? Trois ans et demi, Sire*, lui répondis-je. Il baissa un peu la tête ; fit avec la main droite sur la gauche ouverte, le mouvement d'une personne qui écrit, et me dit : *Vous avez signé la bulle d'excommunication.* Sans doute, il voulait par là se justifier de m'avoir fait jeter en prison. Je me tus ; je ne crus pas qu'il fût prudent de rien dire pour me disculper, de peur de m'attirer des reproches ou des invectives. Je répon-

dis seulement : *mais maintenant tout le passé doit être oublié.* Je faisais allusion à l'article 10 du Concordat de Fontainebleau, par lequel l'Empereur promettait de rendre sa faveur aux Cardinaux, aux Evêques, aux Prêtres et aux laïques qui avaient encouru sa disgrâce dans les événements politiques.

Il me demanda ensuite de quel pays j'étais; et lorsque je lui eus répondu que j'étais de Bénévent, il se tourna vers le Cardinal Consalvi, qui était auprès de moi. *Celui-ci est Consalvi*, dit-il, je le connais. Il lui demanda où il avait été relégué ; le Cardinal lui dit que c'était à Rheims. *Bonne ville*, reprit-il, et il continua de faire le tour de la salle, en adressant quelques mots à chacun. Après tout ce qu'on m'avait fait craindre, je fus fort content de m'en être tiré, comme on dit, à si bon marché. J'attribuai ce bon accueil, à l'opinion où était l'Empereur, que je pouvais beaucoup sur l'esprit du Pape, dont il voulait obtenir l'exécution du concordat.

Le 22, à quatre heures après-midi, je fus présenté à l'Impératrice Marie-Louise, avec mes collègues Salluzio, Galeffi et Consalvi. Cette Princesse nous accueillit avec bonté ; mais l'audience fut courte et assez insignifiante. Des Tuileries, nous allâmes tous

quatre à l'Eglise qui, avant la révolution, avait été dédiée à sainte Geneviève, puis appelée par l'assemblée nationale *le Panthéon*, et destinée à devenir le tombeau des soi-disant philosophes, des chefs de faction, et de ceux qui se seraient le plus fait remarquer par leur fanatisme, dans ces tems de vertige et de délire. On avait gravé sur le fronton de l'Eglise, une devise, qui en faisait connaître la destination. On y lisait : *aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

On y porta les restes de Mirabeau et de Marat, et les os infâmes des deux coryphées de l'incrédulité moderne, Voltaire et Rousseau. L'Empereur décréta dans la suite que les maréchaux de France et les membres du Sénat y seraient inhumés. Comme il avait le dessein de fixer à Paris la demeure du Pape, qu'il y avait fait venir, il avait aussi le projet d'accorder au St. Père et aux membres du sacré Collége, l'honneur d'y être ensevelis. Son décret portait en effet que les membres de ce corps auraient leur sépulture dans ce même édifice, au milieu d'une si honorable compagnie. Les cardinaux Caprara, Erskine et Vincent, qui moururent à Paris, y furent inhumés. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'Eglise, dans l'architecture de laquelle

je crus voir quelques irrégularités, j'en sortis avec un sentiment d'horreur, en pensant que si je terminais mes jours à Paris, mes cendres seraient déposées dans cette antichambre de l'enfer.

Pendant les jours suivans, 23, 24, 25 et 26, que je passai dans la capitale, je voulus voir ce qui méritait l'attention d'un voyageur, qui n'est pas sans curiosité. Dans ma jeunesse, j'avais entendu des Français et quelques Italiens qui avaient voyagé en France, faire de cette capitale des descriptions magnifiques; ils ne tarissaient pas en éloges. Mais je ne trouvai pas que cette ville répondît à l'idée qu'ils m'en avaient donnée. Après avoir séjourné long-tems à Rome et à Naples, je ne voyais, dans l'extérieur de Paris, rien qui fût capable de me surprendre. On ne peut pour ses édifices et son architecture le comparer avec Naples, et moins encore avec Rome. A Paris, on compte les objets qui réclament l'attention d'un voyageur, et à Rome, quelques mois ne suffisent pas pour se former, en parcourant la ville, une juste idée de tout ce qui excite l'admiration des étrangers, de tout ce qui fait l'objet de l'étude des professeurs des beaux arts et de leurs élèves. Pour la multitude de ses ha-

bitants, le mouvement continuel pendant le jour et pendant la nuit, la foule qui règne perpétuellement sur ses places, dans ses marchés et dans ses boutiques, Paris est une ville remarquable; mais en cela, Naples ne lui est que bien peu inférieure. On y voit quelques rues fort belles et très-longues, entr'autres les rues qui longent la Seine sur ses deux rives, et que l'on appelle *les Quais*. J'observai sur le fleuve plusieurs ponts d'une bonne architecture. La place Vendôme me parut belle. Bonaparte a fait élever au milieu une colonne, à l'imitation de la colonne de trajan, que l'on voit à Rome. On y a représenté, en bas-reliefs, les principales batailles de Napoléon et ses exploits militaires. On voyait alors la statue de l'Empereur, placée sur le haut de cette colonne; mais elle en fut abattue lorsque les troupes alliées entrèrent à Paris. Quelque grande que soit l'Eglise Notre-Dame, elle ne me semble pas, comme devait l'être une métropole, proportionnée à la vaste étendue de cette capitale. On me fit voir, dans la sacrastie, le manteau impérial que Napoléon portait pendant la cérémonie de son sacre. On me montra encore des coussins, des escabeaux, et quelques autres objets qui avaient servi au Pape. Qu'il me soit permis de rap-

peler ces paroles du saint homme Job : *que ce jour soit changé en ténèbres, que Dieu ne s'en souvienne plus, qu'il soit privé de lumière!* Job., C. III., v. 4.

Parmi les autres édifices de Paris, je remarquai la maison et l'église des Invalides. Ouvrage de Louis XIV qui peut, par sa grandeur et sa beauté, être comparé aux édifices de Rome, le Louvre, et surtout sa belle façade, le palais de Justice, celui du Luxembourg, où j'observai avec beaucoup de plaisir dans une grande salle, différents tableaux de Rubens, représentant l'histoire de la fameuse Marie de Médecis, reine de France. Je vis encore avec plaisir le jardin des plantes et la ménagerie. Je ne voulus point quitter Paris sans avoir vu la bibliothèque et le musée Napoléon. Le plaisir que j'éprouvai à la vue de tant de belles choses réunies fut bien affaibli par la présence d'un si grand nombre de monuments antiques, de chefs-d'œuvres de peinture et de sculpture et de manuscrits précieux qui avaient été enlevés à Rome, et que l'on montrait comme autant de trophées des victoires des Français en Italie. La collection des tableaux, quoique placés confusément, la plupart hors de leur jour, et entassés comme dans un magasin, m'étonna,

et par le nombre et par la beauté. On y voyait réuni tout ce qu'offraient de plus beau, de plus estimé en genre de peinture sur toile et sur bois, l'Italie, la Flandre, la Hollande, et une partie de l'Allemagne. Le Musée des statues et des marbres était moins abondant. Il se composait presque en entier des pièces apportées de Rome et de Florence. On avait laissé sur le piédestal de quelques-unes des statues et des vases cette inscription : *munificentiâ Pii VI*. Exilé et incertain de ma destinée, j'étais alors bien loin de m'imaginer que trois ans après, dans cette même dernière semaine de février, je reverrais ces chefs-d'œuvres dans le Musée *Pio-Clémentino*, au milieu d'une grande partie de ma famille, et de quelques hommes célèbres dans les beaux arts : c'est-à-dire d'un Canova, d'un Camuccini, d'un Stern et autres. On me fit voir dans la bibliothèque des manuscrits très-rares, enlevés à l'Italie et à d'autres pays. On me montra le manuscrit original du Télémaque, de l'immortel Fénélon; et je remarquai avec admiration que, dans un ouvrage si élégant, et d'un style si fleuri et si harmonieux, l'auteur avait fait peu de changements, et encore seulement dans les expressions. Ce qui prouve l'extrême facilité de cet homme

sublime pour la composition. Je ne pus me défendre de le prendre dans mes mains et de le baiser avec vénération. Je vis aussi un autre manuscrit, auquel on attachait un grand prix; c'était la réunion de toutes les petites feuilles, sur lesquelles le trop fameux Paschal avait écrit ses pensées. Le bibliothécaire ouvrit ce manuscrit, et la première pensée sur laquelle mes yeux se portèrent, fut celle-ci : *La force est la Reine du monde.* Je ne sais si elle a été imprimée. Je dis alors en souriant au bibliothécaire : *la majeure partie des manuscrits que vous m'avez montrés en sont la preuve.*

Voilà ce que je puis dire sur le matériel et l'extérieur de Paris. Pour ce qui regarde les habitants, je ne puis guère en parler; parce que je n'ai eu de relations qu'avec quelques personnes de la noblesse et du clergé. Je dois supposer que la société des Parisiens, et des hommes de la province qui viennent y demeurer, est aimable et instructive. Ils se trouvent réunis avec l'élite de la nation; c'est-à-dire, avec les personnes les plus distinguées par la naissance, les plus renommées par leurs emplois, les plus illustres dans les sciences et dans les arts. Sans doute en effet, de toutes les parties de la

France, viennent à Paris les plus beaux génies, pour se faire un nom, pour se procurer plus de ressources, plus d'honneur et de distinction. Le peu de personnes avec lequelles j'ai pu converser à Paris, m'ont confirmé dans cette opinion par leur politesse exquise. Je reconnus une éducation, une culture bien au-dessus du médiocre, et j'ai généralement observé la même chose dans les diverses sociétés de la capitale. J'y ai connu MM. de Montmorency-Laval, cousins du Vicomte Mathieu de Montmorency, dont j'ai déjà parlé. J'ai vu dans une maison de santé, qui était une espèce de prison moins resserrée que les autres, l'aimable et jeune Jules de Polignac, actuellement Pair de France. Ce voyage de Paris, pour observer les choses les plus remarquables et les plus dignes de l'attention des voyageurs, aurait été dans un autre temps, et dans d'autres circonstances, la source de véritables jouissances pour moi; mais alors, je le fis avec un esprit distrait, un cœur flétri par le séjour de la prison, et attristé par l'inquiétude d'un avenir incertain, et peut-être plus mauvais encore. A chaque pas que je faisais dans Paris, presque tous les objets rappelaient à ma mémoire des événements funestes. Ma tris-

tesse s'augmentait, lorsque j'entendais me dire : « Voilà la place sur laquelle s'élevait « le grand édifice du Temple, qui vient « d'être démoli par l'ordre de l'Empereur, « et dans lequel la famille royale avait été « enfermée..... C'est par cette rue, que l'in- « fortunée Marie-Antoinette fut conduite sur « une charette à l'échafaud.... Voici où le « bon Louis XVI fut décapité.... Vous voyez « l'église, dans laquelle tant de vénérables « prêtres furent horriblement massacrés. »

Mais de toutes mes pensées, la plus triste, celle qui me tourmentait le plus, c'était celle du Concordat, qui venait d'être signé, et des conférences qui devaient bientôt commencer à Fontainebleau, dans l'assemblée des Cardinaux qu'on y avait réunis pour cela.

Un de mes collègues me donna une copie de ce funeste Concordat. Je vais la rapporter pour l'intelligence de ce que j'ai à dire.

« Sa Majesté l'Empereur et Roi et sa Sainteté, voulant mettre fin aux difficultés qui sont survenues entre eux, et aux embarras survenus dans un grand nombre des affaires de l'Eglise, sont couvenus des articles suivants, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

ARTICLE I.

« Sa Sainteté exercera le Pontificat en France, et dans le Royaume d'Italie, de la même manière et dans les mêmes formes que ses prédécesseurs.

ARTICLE II.

« Les Ambasadeurs, les Ministres, les chargés d'affaires des puissances, près le St. Père ; et les Ambassadeurs, les Ministres et les chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir auprès des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres des corps diplomatiques.

ARTICLE III.

« Les domaines ou biens-fonds que le St. Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt. Il seront administrés par ses agens ou chargés d'affaires. Ceux qui se trouveront aliénés, seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de rente.

ARTICLE. IV.

« Dans les six mois qui suivront la notification, selon l'usage, de la nomination faite

par l'Empereur aux Archevêchés et Evêchés de l'Empire et du Royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le Métropolitain. Si, après les six mois expirés, le Pape n'a pas accordé l'institution, le Métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du Métropolitain, le plus ancien Evêque de la province procédera à l'institution de l'Evêque nommé ; de manière qu'un Siége ne reste pas plus d'une année vacant.

Article V.

« Le Pape nommera, soit en France, soit dans le Royaume d'Italie, à dix Evêchés qui seront ultérieurement fixés de concert.

Article VI.

« Les six Evêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existants seront restitués, et l'on prendra des mesures pour les biens vendus. A la mort des Evêques d'Anagni et de Rieti, leurs diocèses seront réunis aux six Evêchés susdits, en conformité

de l'accord qui aura lieu entre Sa Majesté et le St. Père.

ARTICLE VII.

« Pour les Evêques des états Romains, absens de leurs Diocèses par les circonstances, le St. Père pourra exercer en leur faveur le droit dont il jouit, de leur donner des Evêchés *in partibus*. On leur fera une pension égale au revenu dont ils jouissaient, et ils pourront être appelés à des Evêchés vacants, soit en France, soit dans le Royaume d'Italie.

ARTICLE VIII.

« Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, des Evêchés de la Toscane et du pays de Gênes. Il en sera de même pour les Evêchés à établir en Hollande et dans les départements Anséatiques.

ARTICLE IX.

« La Propagande, la Pénitencerie et les Archives seront établies dans le lieu de la demeure du Pape.

ARTICLE X.

« Sa Majesté reçoit dans sa grâce les Cardinaux, les Prêtres et les laïques, qui ont encouru sa disgrâce, à raison des événements actuels.

ARTICLE XI.

« Le St. Père se rend aux dispositions susdites, en considération de l'état actuel de l'Eglise, et dans la confiance que lui inspire Sa Majesté, qu'elle accordera sa protection aux nombreux besoins de la Religion dans les temps où nous vivons. »

Je ne puis rendre l'impression sinistre que la publication de ce Concordat avait produite. Les bons catholiques de Paris étaient inconsolables. Plusieurs dames parisiennes, qui regardaient le Pape comme un saint, et qui avaient son portrait au chevet de leur lit, l'arrachèrent par un mouvement de cette vivacité, qui est naturelle à la nation Française, et que les Italiens appellent la *furie française*, et elles le jetèrent au feu. Le Gouvernement l'avait fait annoncer par un *Te Deum* chanté dans toutes les églises; mais

dans la France on n'y ajouta pas foi. Lorsque j'allai de Fontainebleau à Uzès l'année suivante, et que je traversai le Languedoc, je trouvai, dans toute cette grande partie de la France, l'opinion générale, que la publication de ce Concordat était une nouvelle imposture du Gouvernement.

Ce fut la même chose en Allemagne et en Italie. A Rome, on accueillit cette nouvelle par des sifflets et des sarcasmes. Un grand nombre, en entendant lire les articles de ce fatal traité, répétaient ce que l'on a coutume de dire à Rome, lorsqu'on croit une chose fausse et même impossible: *Si cela est vrai, nous allons à Ghette nous faire juifs*; tant le peuple Romain était persuadé que le Pape n'avait pas approuvé une si étrange convention. Ils soupçonnaient jusqu'aux personnes les plus dignes de foi, qui assuraient que le Pape avait autorisé le Concordat, et qu'ils avaient vu de leurs propres yeux la signature du St. Père. Ils pensaient que le Pape, ayant signé quelques papiers en blanc, pour M. Sala, Préfet de la Componende de la Daterie, afin qu'il s'en servît dans les affaires qui n'étaient point encore terminées, quelques-uns de ses papiers étaient tombés au pou-

voir du Gouvernement, lorsque M. Sala fut arrêté et conduit à Fénestrelle. Sans doute, disaient-ils, c'est sur une de ces feuilles, que les articles du prétendu Concordat ont été écrits, par là on a voulu faire accroire au peuple qu'ils étaient approuvés du Pape et signés de sa main. (1)

Les parisiens trouvent toujours dans les choses les plus sérieuses, et même au mi-

(1) Dans la partie suivante de cette narration, je parlerai des artifices insidieux, et des moyens frauduleux mis en œuvre pour amener à signer ces étranges concessions le St. Père, cet excellent Pontife, plus digne de compassion que de blâme et de censure. On publiera également la rétractation du Concordat. On la verra dans cette lettre véritablement humble, simple et digne d'un Apôtre, qu'il écrivit à l'Empereur Napoléon. On racontera tant d'autres actions d'une héroïque vertu, qui ont illustré Pie VII dans ces douloureuses circonstances. Non-seulement elles ont effacé la tache contractée par cette convention; mais elles lui ont acquis tant de gloire, tant de vénération, qu'en traversant, l'année suivante, une grande partie de la France et de l'Italie, il fut accueilli partout, avec la réputation d'un *saint*: Partout on vit éclater l'enthousiasme des peuples; partout il recueillit leurs applaudissements, et des démonstrations de respect et de vénération.

lieu des calamités, quelque moyen de rire et de s'amuser. Ils donnèrent alors cours à un de ces bons mots, qu'ils appellent *calembourgs*, et que nous appelons *équivoques*, ou jeux de mots. Ils avaient remarqué sur le visage des Cardinaux, le désaveu, je dirais presque la honte des articles souscrits par le Pape. Lorsque l'Empereur eut permis aux Cardinaux appelés *noirs*, de reprendre les marques du Cardinalat, c'est-à-dire la soutane rouge, les parisiens disaient, en faisant allusion à l'autorisation qui venait d'être donnnée : *Le Pape* a conclu avec l'Empereur un Concordat, *qui a fait rougir les Cardinaux*. L'équivoque, le jeu de mots est dans cette parole, *rougir*, qui, dans la langue française, a ces deux acceptions : *devenir rouge*, et *donner la couleur rouge*.

Au milieu de ces tristes pensées, qui faisaient mon tourment, pendant mon séjour à Paris, je ne fus pas sans consolation. Un grand nombre de personnes me dirent une chose dont je fus moi-même témoin plusieurs fois ; c'est que dans cette capitale, où règnent les prétendus philosophes, où les sectateurs de toutes les erreurs viennent se réunir de toutes les parties de l'Europe, et à laquelle on peut appli-

quer ce que St. Léon disait de Rome : *Silva frementium bestiarum.* Il y a des milliers de bons catholiques qui, au milieu de l'horreur des révolutions, au sein de la persécution, se sont conservés purs et fidèles dans la foi, édifiants, exemplaires même dans leur conduite. J'appris avec une agréable surprise, que plusieurs seigneurs des plus illustres familles de Paris et de la France, connus avant la révolution par la protection qu'ils accordaient aux incrédules, et par leurs opinions irreligieuses, étaient revenus de bonne foi à la religion; que non-seulement ils vivaient chrétiennement; mais qu'il faisaient tous leurs efforts, pour le bien de la religion et de l'Eglise. J'ai dit que j'avais appris ces nouvelles avec *une agréable surprise*, et je ne l'ai pas dit sans raison. Pendant mes deux nonciatures en Portugal et en Allemagne, j'avais eu occasion de connaître une grande partie des émigrés français. Je dois dire avec douleur, qu'il n'y en avait qu'un petit nombre qui donnâssent des signes de religion, et c'étaient des hommes des provinces. Les autres, et spécialement ceux de Paris, professaient encore les mêmes maximes irreligieuses, qui les avaient réduits à cette malheureuse condition. Ils ne pouvaient nier dans

des moments lucides, que la chute de l'autel, n'eût entraîné celle du trône. Ils avouaient que les prétendues lumières de la philosophie avaient fait naître chez les peuples les nouvelles idées de liberté et d'égalité qui leur étaient si funestes. Cependant ils ne se contentaient pas d'être incrédules, et d'avoir des opinions irreligieuses, ils cherchaient encore à répandre dans les pays étrangers ces maximes impies, par leurs discours, et par des livres abominables, qu'ils répandaient partout. Qui sait si les semences d'irréligion, qu'ils ont répandues dans le Portugal, jusqu'alors intact, ne produiront pas des fruits amers pour la religion et pour le Gouvernement ?

Je me rappelle qu'étant à Cologne, résidence ordinaire de la nonciature du Rhin, plusieurs gentilshommes émigrés voulurent faire célébrer un service pour la Reine Marie-Antoinette ; mais ce n'était déjà plus par un sentiment religieux. Ils ne voyaient en cela qu'un usage admis dans les Royaumes et dans les cours. J'y fus invité, et je m'y rendis. Le vénérable ecclésiastique qui chantait la messe, fit l'éloge funèbre de la Reine. Dans son discours, tout à-la-fois éloquent et touchant, il mit, avec bien de la raison, au nombre des

causes de la révolution, la doctrine anti-religieuse répandue par les philosophes.

A cette proposition, d'une vérité incontestable, j'entendis s'élever dans l'auditoire, presque uniquement composé de seigneurs et de dames de la nation française, un murmure, je dirais presque un frémissement de désaveu, et quand l'orateur sacré dit à haute voix, que Marie-Antoinette était une des victime de la philosophie moderne, il s'éleva du milieu de l'auditoire, une voix impertinente qui osa dire tout haut : *cela n'est pas vrai.*

J'eus encore à Paris une agréable surprise, en apprenant que plusieurs maisons des sœurs de la charité y étaient rétablies, qu'il y avait aussi quelques communautés de Carmélites, et de Visitandines ; que dans l'intérieur de leurs maisons, elles portaient l'habit de leur ordre, et qu'elles en suivaient la règle. Je fus invité par les religieuses d'une maison de Visitandines, à dire la messe dans leur chapelle, et à leur donner la communion. J'y allai, et, je dois l'avouer, à peine en croyais-je mes yeux ; ce fut pour moi un spectacle aussi touchant qu'inespéré, de me voir, au milieu de la moderne Babylône, sous un gouvernement ennemi et destructeur des or-

dres religieux, de me voir, dis-je, environné de vierges cansacrées au Seigneur, revêtues des habits de leur institut, et remplissant tous les devoirs de leur état. Après ce peu de jours passés à Paris, je retournai à Fontainebleau, où j'arrivai le 27 février au soir.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

Monsieur le Cardinal, je suis chargé de vous annoncer qu'il a été passé ce jour à Fontainebleau, un Concordat, entre Sa Majesté et le St. Père, pour le rétablissement de la paix de l'Eglise.

Au nombre des grâces, qui sont la suite de ce grand et heureux événement, est votre mise en liberté, afin que vous puissiez vous rendre à Fontainebleau, et faire à Sa Sainteté vos remercîments de ce qu'elle a bien voulu intercéder auprès de l'Empereur, pour qu'il oubliât le passé, et pour qu'il daignât vous faire rentrer dans ses bonnes grâces.

Vous pourrez de suite reprendre vos couleurs du Cardinalat; vous n'êtes plus sous la surveillance de la police.

Il m'est fort agréable de transmettre à votre Eminence une aussi bonne nouvelle, et je

la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

S. E. le Cardinal PACCA.

Le Ministre des Cultes,
Le Comte BIGOT-DEPREMENEAU.

N°. 2.

Prison d'Etat de Fénestrelle.

Le Commandant de la prison d'Etat de Fénestrelle, soussigné, certifie que S. E. Monseigneur le Cardinal Pacca, précédemment détenu dans le château, a été mis en liberté ce jourd'hui, par ordre de S. Ex. le Ministre de la police générale de l'Empire, transmis par M. le Directeur général de la police des départements au-delà des Alpes. Son Em. a déclaré se rendre à Fontainebleau, auprès de Sa Sainteté, ou dans tout autre lieu, où elle pourra la joindre.

Délivré à Fénestrelle, le 30 janvier 1813.

DORVAUX.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

N°. 2.

N°. 3.

N°. 4.

N°. 5.

N°. 6.

PARTIE IIe.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

FIN.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Page xxjv, ligne 21 : ni de mon; *lisez* : et de mon.
2, lignes 13 et 14 : la noble garde; *lisez :* la garde Noble.
26, ligne 14 : ne le portassent; *lisez :* ne les portassent.
57, ligne 22 : les princes; *lisez :* ces princes.
64, ligne 9, sur tous ses rappors; *lisez :* sous tous ses rapports.
139, ligne 23 : étaient; *lisez :* étant.
151, ligne 2 : formé; *lisez :* formées.
155, ligne 2 : les attentats; *lisez :* leurs attentats.
199, ligne 22 : nous puissions; *lisez :* nous pussions.
272, ligne 11 : sectateurs; *lisez :* sectaires.
364, ligne 15 : 1013; *lisez :* 1813.



